













Contrat d'Objectifs et de Performance 2019 - 2025





	Pages
Le mot du President	3
Les filières agricoles réunionnaises, un état des lieux	5

Le CC	OP 2019-2025 : les Domaines d'activités stratégiques (DAS)	Pages
1	Conseil Installation Transmission et d'entreprise	25 à 40
2	Conseilstratégique: Multiperformance, transitions agricoles et climatiques	41 à 44
3	Conseil et optimisation de l'entreprise agricole (dont accompagnement des groupes)	45 à 71
4	Stratégie et conseil élevage (dont bien-être animal)	72 à 83
5	Innovation, Recherche et Développement	84 à 91
6	Accompagnement du développement numérique de l'agriculture et des territoires	92 à 95
7	Formation des agriculteurs et des collaborateurs	96 à 97
8	Information et conseil réglementaire	98 à 100
9	Accompagnement des filières créatrices de valeurs et développement de la bioéconomie	101 à 106
10	Agriculture biologique	107 à 110
11	Circuits courts, de proximité et agritourisme	111 à 116
12	Développement forestier	117 à 120
13	Agriculture urbaine	121 à 123
14	Ruralité, Projets de territoire et services aux collectivités	124 à 127
15	Représentation et mission consulaire	128 à 134
16	Communication	135 à 140

Un Cop en cohérence avec Agripéï 2030...... 141



LE MOT DU PRESIDENT

Frédéric VIENNE

Porte-parole de l'agriculture réunionnaise depuis 1854, la Chambre d'agriculture de La Réunion a un rôle essentiel d'interlocuteur du territoire rural. Plus grande Chambre d'agriculture de France, notre institution appuie dans ce contexte la démarche entrepreneuriale des agriculteurs, la création d'entreprises mais aussi l'émergence de projets innovants ainsi que le développement de l'emploi.

En première ligne sur le terrain depuis notre élection en 2019, nous renforçons au quotidien notre accompagnement du développement des entreprises agricoles par le conseil et les services de recherche à la disposition des agriculteurs et des collectivités. Cette mission stratégique se matérialise aujourd'hui à travers ce nouveau Contrat d'Objectifs et de Perfomance qui guidera notre agriculture jusqu'en 2025.

Cette feuille de route, fruit d'une stratégie et d'un long travail des services de notre institution, constitue l'ADN de notre vision d'avenir pour nos terroirs et notre contribution à l'amélioration du modèle agricole réunionnais et, par extension, de la nécessaire performance économique et sociale des groupes d'agriculteurs en lien avec les autres acteurs.

Notre rôle de Chambre d'agriculture régionale, à travers ce document stratégique, est de nous attacher à mettre en cohérence les priorités nationales avec nos nombreuses spécificités locales et de bâtir à travers ce cadre de référence une agriculture à la fois forte, vertueuse mais aussi résiliente comme le requiert un environnement international hautement concurrentiel mais aussi l'apparition de crises auxquelles il nous faut et il nous faudra nous adapter.

Nous disposons à ce titre d'un cadre d'actions qui a été guidé par les priorités du ministère de l'agriculture en matière de développement économique et environnemental de l'agriculture pour les prochaines années. Un cadre d'actions matérialisé par six programmes prioritaires synonymes de missions.

Ces programmes déclinés en 16 domaines d'activités stratégiques (Das) et 49 actions a pour objectif, dans un premier temps, d'assurer les missions réglementaires et d'intérêt général qui s'impose à notre chambre consulaire qui a choisi de faire de l'autonomie alimentaire un levier de développement de la production locale. Les besoins en la matière sont urgents mais ne doivent pas occulter la création de valeur ajoutée.

Pilier en matière d'innovations au plus près du monde agricole, la Chambre d'agriculture de La Réunion a aussi pour mission d'accompagner le transfert et la diffusion des connaissances comme elle le fait depuis des décennies tout en s'adaptant aux nouveaux enjeux de nos exploitations et de notre environnement. Cette mission ne doit pas s'écarter de notre mission consulaire et de la représentation de notre économie agricole dans une société de plus en plus demandeuse de produits locaux mais aussi d'une excellence qu'il nous faut davantage valoriser et exporter.

Enfin, l'assistance et l'encadrement constitue un axe de travail majeur sur lequel que notre équipe et nos salariés se sont attelés depuis plusieurs mois. Je tiens à remercier l'ensemble de nos partenaires, que sont l'Etat, le Département, la Région pour la bonne mise en application de ce cadre stratégique attendu de longue date par nos agricultrices et agriculteurs.

Contrat d'Objectifs et de Performance

2019-2025

La feuille de route de l'agriculture réunionnaise

LES FILIERES AGRICOLES A LA REUNION Un état des lieux

- 1. La filière Canne : pivot de la diversification
 - 2. La filière Fruits et légumes
 - 3. La filière Horticole
 - 4. La production de Papam
 - 5. La production de Vanille
 - 6. La production viticole... et de lentilles
 - 7. La production de café
 - 8. La filière Bovin-Lait
 - 9. La filière Bovin-Viande
 - 10. La filière Porcine
 - 1. La filière Avicole
 - 12. La production d'oeufs
 - 13. La filière Ovine-Caprine
 - 14. La filière Cunicole
 - 15. La filière Apicole
 - 16. La filière Equine
 - 18. L'Agritourisme
- 19. L'Agriculture Biologique et l'environnement

1 - La filière Canne : pivot de la diversification



Depuis 1996, deux usines demeurent en fonction sur l'île : la sucrerie du Gol créée dans le Sud en 1816 pour le bassin de production de la côte sous le vent (7 centres de réception de la canne) et la sucrerie de Bois-Rouge qui voit le jour l'année suivante dans l'Est (6 centres de réception). Chacune de ces deux usines a une capacité de traitement d'environ 1 million de tonnes de cannes. Les sucreries de La Réunion s'approvisionnent exclusivement auprès d'exploitations agricoles familiales indépendantes qui font 7,6 hectares en moyenne (Agreste 2018). Ces garanties sont matérialisées au sein de la convention canne qui fixe l'ensemble des relations contractuelles entre les planteurs de canne et les industriels : les conditions d'achat de la canne à sucre par les industriels sucriers, les conditions d'octroi des aides de l'État aux producteurs de canne et aux sociétés sucrière ainsi que le cadre technique, financier et interprofessionnel permettant la mise en œuvre des relations contractuelles entre planteurs et usiniers. L'actuelle convention, signée en 2015 puis amendée en 2017 suite à la fin des quotas sucriers, s'étend jusqu'à 2021.

Une filière pourvoyeuse d'emplois

La production de canne est ancrée dans le territoire et l'histoire de La Réunion. Elle couvre 22 700 hectares, soit 54 % de la SAU. Une partie de la surface des exploitations cannières (10 % en 2013) est occupée par de la diversification végétale ou animale, essentiellement dédiée à la production de fourrage (46 %) et de fruits et légumes (42 %). Elle représente 33,5 % de la valeur de la production agricole annuelle de La Réunion (146,8 millions d'euros sur 437,1 M€ d'euros en 2017). La filière canne-sucre-rhum constitue le premier secteur industriel et représente la moitié des exportations réunionnaises en valeur et 80 % en tonnage. La filière Canne représente à elle seule plus de 13.800 emplois en 2014 et plus de 2.000 emplois indirects auxquels s'ajoutent plus de 4.500 emplois induits par les revenus distribués par la filière canne-sucre-rhum-energie dans les secteurs économiques de l'île. Depuis quelques années, les exploitations trouvent difficilement de la main d'oeuvre saisonnière compte tenu de la pénibilité du travail mais aussi d'une mécanisation croissante avec des investissements dans les coupeuses («péï» ou «Cannes tronçonnées»). Depuis quelques années, la sole cannière se stabilise malgré un nombre d'exploitation en diminution. Aujourd'hui, cette surface est estimée à quelques 22.855 hectares (2019). Cela étant, la préservation du foncier, plus précisément le contrôle de l'expansion urbaine sur les meilleures terres agricoles reste un enjeu majeur pour la filière. En effet, si l'on se réfère aux chiffres de 2018, ce sont 75% des planteurs qui cultivent moins de 8 hectares pour moins de 700 tonnes de cannes livrées chaque année. Seuls 68 planteurs livrent chaque année plus de 2.000 tonnes de cannes à sucre.

Une variété de sous-produits

En matière d'innovations, la filière exploite également plusieurs coproduits à usage non-alimentaire parmi lesquels près de 570.000 tonnes de bagasse énergie, résidu fibreux produit suite au broyage de la canne. En outre, les échanges et mutualisations avec l'élevage et les autres filières de diversification végétale :

- 6.000 tonnes de pailles utilisées pour la ration des ruminants ou comme litière ;
- Près de 80.000 tonnes d'écume et des cendres destinées à amender les sols ;
- Près de 150.000 m3 de vinasse pour fertiliser les sols et ainsi fournir de l'énergie aux distilleries et, à terme, de l'électricité dans le réseau par méthanisation ;
- 50.000 tonnes de mélasses destinées à la production des rhums et 20.000 tonnes dédiées à l'alimentation animale.
- Production de bio-éthanol pour contrecarrer les pics de consommation d'électricité.

La filière canne constitue également un atout majeur pour la préservation de l'environnement notamment en matière de lutte contre le réchauffement climatique. En effet, la canne à sucre permet l'absorption de la totalité du CO2 produit à La Réunion, une substitution au charbon par la production d'énergie durable à travers la bagasse, et une lutte active contre l'érosion par le maintien des sols. A ce titre, la préparation de la nouvelle filière canne se fera en élaborant notamment un projet complémentaire comme la canne fibre énergie, dans l'objectif de proposer une nouvelle alternative (canne énergie, sucre bio, jus, rhum agricole, ...).

2 - La filière fruits et légumes péï

Dynamique, la filière des productions végétales, avec les fruits et légumes, se structure pas à pas. En 2018, on comptabilisait pas moins de 10 organisations de producteurs composées de 10 à 200 adhérents pour des tonnages allant de 350 à 9000 tonnes, regroupent 608 agriculteurs et 25 % de la production locale de fruits et légumes.

Une filière dynamique qui poursuit sa structuration

On comptabilise près de 5.140 hectares d'exploitations en fruits et légumes avec 2560 exploitants en fruits et 2825 en légumes. Quand on s'intéresse aux surfaces de production, on constate que leur nombre est stable et de petite taille soit moins de 1 hectare. Deux tiers des exploitations fruitières et un tiers des exploitations légumières sont des exploitations spécialisées ; pour le reste, il s'agit d'une activité de diversification en complément de la canne à sucre et/ou de l'élevage. Cependant, la filière fruits et légumes génère quelque 3 000 emplois et représente 30 % de la valeur de la production agricole annuelle de La Réunion (131 millions d'euros sur 437,1 M€ en 2017), derrière la filière canne.

Diversifiée, cette production gagne en qualité d'année en année. Et pour cause, des certifications ont été mises en œuvre et les gammes de produits proposées ont été élargies. Ainsi, 53 % des productions disposent d'une certification. Il est également à noter que la lutte contre les maladies et les ravageurs constitue un enjeu majeur pour la pérénnité de la filière. Le climat tropical de La Réunion et la multiplicité des échanges commerciaux et touristiques rendent les productions locales de fruits et légumes extrêmement vulnérables à l'introduction et au développement de maladies et de ravageurs à l'image de la Mouche des fruits (Bactrocera dorsalis). Des plans de surveillance et de lutte ont été mis en place par les différents partenaires. Dans ce même sens, un Plan d'actions destiné à réduire l'emploi des produits phytopharmaceutiques à La Réunion est en cours d'élaboration par l'ensemble des acteurs du monde agricole et doit également comprendre des solutions alternatives environnementales.

Autre point majeur de la filière fruits et légumes : elle couvre près de 70% des besoins en frais de l'île puisque ce ne sont pas moins de 900 producteurs de fruits et légumes qui écoulent tout ou partie de leur production sur le marché de gros.

Transformation et problématique des importations

Avec un potentiel non négligeable sur le marché de la transformation, la filière a encore une importante marge de manœuvre sur des fruits et légumes transformés en conserves et surgelés. A l'heure où nous écrivons ces lignes, seules 300 tonnes de produits locaux sont utilisés pour les conserves sur un total de 700 tonnes de fruits et légumes transformés ; 440 tonnes pour les confitures sur un total de 4 tonnes ; 230 tonnes pour les jus sur un total de 7 700 tonnes ; 150 tonnes pour la 4ème gramme sur un total de 1 000 tonnes Seules 2 500 tonnes de fruits et légumes locaux sont ainsi transformés à La Réunion.

Le tonnage de légumes importés en 2018 est en hausse de 3,5 % par rapport à 2017 ; il s'établit à 17 540 tonnes ; les principaux légumes importés sont l'oignon (47 % du tonnage de légumes importés), la pomme de terre (20 %), la carotte (17 %) et l'ail (10 %). Le tonnage de fruits importés en 2018 est lui aussi en hausse, de 12 % par rapport à 2017 ; les principaux fruits importés sont les agrumes (46 %), la pomme (24 %), le raisin (9 %) et la poire (8 %); l'Afrique du Sud est le 1er fournisseur de fruits, notamment de pommes, poires et raisin, loin devant l'Union européenne. Côtéexportations, en 2017, la filière a exporté 2727 tonnes vers l'Union européenne, principalement vers la France métropolitaine, dont essentiellement des fruits tropicaux : 2 210 tonnes d'ananas et 432 tonnes de mangues, letchis et fruits de la passion.

Au niveau de la filière, plusieurs priorités ont été clairement affichées parmi lesquelles :

- Poursuivre l'accompagnement technique des producteurs pour améliorer les revenus d'exploitation; Conseiller et accompagner les OP pour renforcer l'organisation de la filière et promouvoir la structuration auprès des indépendants;
- Accompagner les projets d'investissements productifs sur les exploitations pour développer et sécuriser la production dans les filières organisées ; gagner des parts de marché sur l'import ;
- Mettre en place des signes de démarcation pour la commercialisation des produits locaux;
- Transférer les méthodes et techniques agro-écologiques auprès des producteurs et techniciens dans le cadre du RITA;
- Développer les démarches environnementales ;
- Améliorer le taux d'approvisionnement des Industries AgroAlimentaires et des collectivités en produits locaux.





Filière jeune créée il y a près de 40 ans, elle se décompose en trois secteurs : la floriculture (fleurs coupées, fleurs en pots....), de plantes en pot (massifs et plantes décoratives) et les pépinières. Globalement, les surfaces de production et les exploitations tentent de se maintenir avec 212 exploitants sur une surface d'environ 102 hectares.

Un marché sous la menace des importations

A La Réunion, la majeure partie de la surface de production horticole est dédiée aux fleurs coupées de plein air ou sous abri bas puis de plantes en pot de plein air ou sous abri bas. Les principales fleurs coupées produites sont le chrysanthème, la rose, l'anthurium, le gerbera et le lys.

A La Réunion, le marché local est de plus en plus concurrencé par les importations. En 2015, à titre d'exemple, les importations ont représenté 9 millions d'euros. Les principaux produits importés sont les orchidées, jacinthes (2,24 millions de tiges, soit un quart du total des tiges importées), les roses et leurs boutons (1,14 M de tiges soit 13 %), les fleurs et boutons pour bouquets et ornement (1,13 M de tiges, soit 12 %) et les plantes d'intérieur (1 M de tiges, soit 11%).

En matière de priorité pour la filière, il devient essentiel de :

- Poursuivre l'accompagnement technique des producteurs pour améliorer les revenus d'exploitation ;
- Augmenter la part de produits locaux de plantes en pots dans les points de vente face aux importations à travers un outil d'échange entre les acteurs de la filière pour renforcer le lien entre producteurs et mise en marché ;
- Conseiller et accompagner les OP pour renforcer l'organisation de la filière et promouvoir la structuration auprès des indépendants ;
- Gagner des parts de marché sur l'import ;
- Mettre en place des signes de démarcation pour la commercialisation des produits locaux;
- Transférer les méthodes et techniques agro-écologiques auprès des producteurs et techniciens dans le cadre du RITA;
- Développer des démarches environnementales (certification environnementale et agriculture biologique).

4 - La production de Papam

Les plantes médicinales bénéficient d'une reconnaissance officielle des savoir-faire traditionnels et patrimoniaux grâce à l'inscription en 2013 de 16 PAPAM puis en 2015 de 3 autres dans la pharmacopée française. Parmi elles, 16 sont indigènes (Bois de demoiselle, Ambaville, Fleur jaune, Café marron, Bois maigre, Change écorce, Bois d'arnette, bois de Pêche marron, Bois d'olive noir, Lingue café, Liane d'olive, Bois de quivi, Bois jaune, Bois d'Osto, Bois de joli cœur et Pat poule), deux sont exotiques (Jamblon et Ayapana), un est endémique (Faham). De nombreuses autres plantes sont reconnues localement pour leurs propriétés, mais n'ont pas encore fait l'objet d'une inscription à la pharmacopée.

Une filière historique et structurée

Afin de stabiliser les prix et de mieux organiser la filière, une coopérative est créée en 1963, la CHEB qui plus tard deviendra la CAHEB (Coopérative Agricole des Huiles Essentielles de Bourbon). Elle est la seule structure de collecte et a une activité de vente de fournitures pour la production, de conseil, de transformation, de vente de productions et de gestion des aides. La filière des plantes médicinales est représentée par l'APLAMEDOM (Association pour les Plantes Aromatiques et Médicinales des DOM, réseau créé en 1999) de La Réunion qui a pour double objectif de sécuriser l'utilisation des plantes médicinales et aromatiques et d'inciter une valorisation économique et durable de cette ressource dans les secteurs cosmétique, agroalimentaire et de bien-être. Sa mission est d'approfondir les connaissances sur les PAPAM de La Réunion et de la zone Océan Indien, de recenser et d'évaluer scientifiquement leurs usages traditionnels, de valoriser et de développer les ressources endogènes et de développer durablement ce secteur d'activité, de sensibiliser sur l'utilisation des plantes médicinales et sur la préservation de la biodiversité ; elle est ainsi à l'interface entre la recherche scientifique et les producteurs, transformateurs et porteurs de projet.

Les deux structures sont regroupées au sein de l'ADPAPAM (Association pour le Développement la défense et la promotion des PAPAM plantes à parfums aromatiques et médicinales) qui porte les projets des agriculteurs et la valorisation des PAPAM par le transfert de connaissance et l'accompagnement.

Des dynamiques d'évolution difficiles à apprécier

La filière PAPAM compte 125 producteurs pour un peu moins de 125 hectares et une production d'un peu plus de 40 tonnes répartis entre:

- Les plantes à parfum : 40 en géranium pour une surface de 42 hectares et une production de 0,5 à 10 tonnes d'huile essentielle, 5 en vétiver pour une surface de 7 hectares et une production de 15 kilos d'huile essentielle ;
- Les plantes aromatiques : 30 en curcuma pour une surface de 30 hectares et une production de 18 à 20 tonnes et les autres producteurs sur une surface de 7 hectares pour une production de 5 à 6 tonnes, 2 en arrow-root pour une surface de 4 hectares et une production de 5 tonnes et 28 en café pour une production de 1,23 tonnes ;
- Les plantes médicinales : 10 pour une surface de 25 ha dont 5 ha en culture et 15 ha en prélèvement. La filière PAPAM repose ainsi sur certaines cultures traditionnelles cultivées au sein d'exploitations et aussi sur des « cueilleurs/tisaneurs » qui disposent de savoir-faire et connaissances traditionnelles.

Les objectifs de la filière sont le renforcement de l'accompagnement technique et de la formation, et l'accroissement des débouchés par l'amélioration de la visibilité de la production locale. L'heure est d'assurer une mission de veille sur les filières d'excellence et l'innovation qui conforteraient le modèle d'exploitation familiale et une mission d'accompagnement pour leur développement (plantes pharmaceutiques, café, cacao, chanvre industriel), avec potentiel de mise en place à La Réunion d'une filière de produits à base de chanvre à fin d'utilisation thérapeutique.



5 - La production de vanille



Créée en 1968, Provanille est la seule coopérative de producteurs de vanille à La Réunion. Elle succède à la première coopérative de La Réunion. En 2009, suite à la liquidation de l'Union Réunion Coopératives Agricoles (UR2) en charge de la transformation et de la commercialisation, Provanille a repris l'ensemble de l'activité, de la production à la commercialisation, et impulser ainsi une nouvelle dynamique à la filière. La coopérative est approvisionnée par près de la moitié des producteurs de vanille.

Des exploitations qui ont diminué et des modes de production divers

En 2019, le nombre d'exploitants est estimé à 148. Quant aux surfaces exploitées en vanille, elles ont chuté au cours de la même période, de près de 600 hectares à près de 194 hectares. Les exploitations de vanille sont situées de Sainte-Suzanne à Saint-Philippe, principalement à Saint-Rose et Saint-Philippe et à Saint-Louis.

La production de vanille peut être réalisée sous ombrière, en agro-foresterie ou en plein champ sur des tuteurs vivants. Elle a fortement évolué du plein champ (60 % des exploitations en 1990) au sous-bois en production extensive (80 % de la production en 2019) du fait d'une part des problématiques techniques sanitaires rencontrées en plein champ et sous ombrière, et d'autre part du contexte de développement durable et de progression de l'agriculture biologique. Cependant, la faible disponibilité du foncier et la maîtrise aujourd'hui de l'itinéraire technique sous ombrière sont susceptibles d'amener ce mode de production à se développer. Un objectif de 40 % de producteurs de vanille affiliés à l'AMEXA est envisagé pour 2025.

Des produits majoritairement écoulés auprès de la clientèle touristique

Environ 80 % de la production de vanille noire sont destinés à la consommation locale dont la majorité à destination des touristes et les 20 % restants sont exportés. La vanille produite à La Réunion est commercialisée via différents circuits : grandes et moyennes surfaces, marchés, vente directe en bord de route, sites de visites touristiques, industrie agro-alimentaire. Certains indépendants assurent eux-mêmes la vente, d'autres livrent aux transformateurs agréés. Il existe dans ce contexte une concurrence importante de la vanille importée de Madagascar, qui tend à se résorber sur un marché en quête de qualité Forte de ce constat et de son savoir-faire, la filière réunionnaise a pris l'orientation de marché de niche et de la qualité. Déposée par l'Association de Valorisation de la Vanille de l'île de La Réunion (A2VR), créée en 2000, une demande de reconnaissance d'Indication Géographique Protégée (IGP) a d'ores et déjà abouti par l'homologation du cahier des charges de la «Vanille de l'île de La Réunion». Elle prévoit sa commercialisation sous différentes formes: sèche, fraîche et givrées.

Parmi les objectifs prioritaires de la filière, on peut citer :

- Poursuivre l'accompagnement technique des producteurs pour améliorer les revenus d'exploitation ;
- Mettre en place de nouvelles surfaces de culture et accompagner les producteurs ;
- Produire des boutures de manière organisée avec variétés adaptées ;
- Mettre en place des signes de démarcation pour la commercialisation des produits locaux ;
- Transférer les méthodes et techniques agro-écologiques auprès des producteurs et techniciens dans le cadre du RITA;
- Développer des démarches environnementales. L'objectif de la coopérative est, d'ici 2025, de doubler les volumes produits, et de tripler donc la part de vanille bio.

L'objectif est, comme pour les plantes à parfum, aromatiques et médicinales, d'assurer une mission de veille sur les filières d'excellence et l'innovation qui conforteraient le modèle d'exploitation familiale et une mission d'accompagnement pour leur développement.

6 - Les productions de niche

La vigne fut introduite à La Réunion dès 1665 et a fini par gagner au milieu du XIXème siècle les Hauts, notamment, le cirque de Cilaos. L'attaque de phylloxera qui frappa la France métropolitaine en 1868 amena à interdire l'introduction à La Réunion de cépages nobles sensibles au parasite. Aussi, le vignoble de Cilaos n'a été constitué que du cépage traditionnel Isabelle (Vitis labrusca), d'origine américaine. Dans les années 1970, le CIRAD a pris l'initiative d'introduire des cépages nobles pour y être sélectionnés pour leur adaptation à Cilaos. Les cépages retenus furent le Pinot noir et le Malbec pour le vin rouge, et le Chenin pour le vin blanc.

Une filière en cours de renaissance

La coopérative du Chai de Cilaos fut créée en 1992 et permit au vin de Cilaos de gagner ainsi en qualité. Le vin de Cilaos est un vin de montagne produit dans le cirque de Cilaos, entre 600 et 1 300 mètres d'altitude, parfois sur de fortes pentes aménagées en terrasses travaillées manuellement. Il est l'unique vin français produit dans l'hémisphère sud et a bénéficié en 2004 de l'appellation vin de pays, jusqu'en 2009, année de suppression de la dénomination dans la législation française. En 1998, une dizaine de viticulteurs adhérents à la coopérative exploitaient 8 hectares. En 2018, ils sont potentiellement quelque 15 viticulteurs sur quelque 13,5 hectares de vigne. Des producteurs indépendants proposent des vins traditionnels à base essentiellement d'Isabelle ; le nombre de ces producteurs et leur volume produit, potentiellement important, sont difficiles à estimer. Les produits sont par ailleurs majoritairement écoulés auprès de la clientèle touristique. Depuis peu, le Chai a été repris par un viticulteur réunionnais, Olivier Cadarbacasse.

... et les lentilles

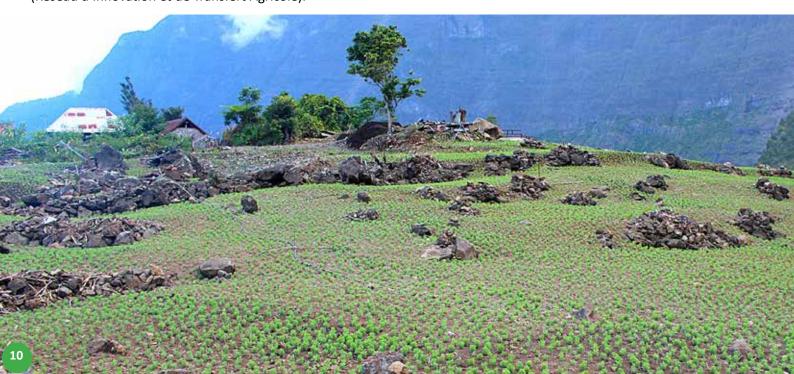
La lentille est cultivée depuis 1836 à La Réunion et depuis 1857 dans le cirque de Cilaos. Il s'agit d'une culture traditionnelle qui représente une source de revenu pour les agriculteurs du cirque. L'Association des Producteurs de Lentille de Cilaos (APLC) fut créée en 1993. La coopérative alliée à la volonté des producteurs, malgré le travail délicat et l'exigence de maind'œuvre importante permet à cette culture de perdurer. En 2015, les 111 agriculteurs, adhérents à la coopérative, exploitent 115 hectares et produisent 77 tonnes de lentilles. Le nombre de producteurs indépendants et leur volume produit sont difficiles à estimer. Cette production identitaire constitue un enjeu majeur social et économique au sein du cirque de Cilaos, notamment sur le plan touristique. Produit de niche, la lentille de Cilaos est particulièrement valorisée en vente directe.

<u>Parmi les priorités de ces deux productions, on peut citer</u> :

La poursuite de l'accompagnement technique des producteurs de lentille pour améliorer les revenus d'exploitation ; Le conseil et l'accompagnement des OP (organisations de producteurs) pour renforcer l'organisation de la filière et promouvoir la structuration auprès des indépendants ;

La mise en place des signes de démarcation pour la commercialisation des produits locaux ;

Le transfert des méthodes et techniques agro-écologiques auprès des producteurs et techniciens dans le cadre du RITA (Réseau d'Innovation et de Transfert Agricole).



7 - La production de café



Avant l'introduction du caféier d'Arabie existait à La Réunion un café endémique poussant en forêt dans les Hauts de Saint-Paul, encore répandu aujourd'hui en forêt entre 800 et 1 500 mètres d'altitude : Coffea mauritiana. Après une succession et de regain et de perte d'activité, la caféiculture à La Réunion se réduisit et la production ne fit que chuter jusqu'aux dernières exportations dans les années 1950. Parmi les mutations génétiques apparues au sein des cafés arabica, une est originaire de La Réunion et a donné la variété laurina ou Bourbon pointu. Un programme expérimental a montré l'intérêt de développer une filière caféicole à La Réunion avec un prix d'achat rémunérateur.

Une filière structurée qui vise la clientèle touristique

La coopérative Bourbon Pointu a été créée en 2008 pour le soutien à la production et la commercialisation de café. En 2018, les 28 producteurs/livreurs adhérents à la coopérative exploitaient quelque 10 hectares et ont produit 1,23 tonne de café marchand. Le café Bourbon pointu est un café premium d'excellence vendu en moyenne 200 euros le kilo. Produit de niche, il s'inscrit dans un marché d'export essentiellement.

<u>Parmi les priorités de cette jeune et naissante filière, on peut évoquer</u> :

- La poursuite de l'accompagnement technique des producteurs de café afin d'augmenter la productivité des exploitations ;
- Le conseil et l'accompagnemet des OP (organisations de producteurs) pour renforcer l'organisation de la filière et promouvoir la structuration auprès des indépendants ;
- La mise en place des signes de démarcation pour la commercialisation des produits locaux (IGP, marques collectives) ; transférer les méthodes et techniques agro-écologiques auprès des producteurs et techniciens dans le cadre du RITA (Réseau d'Innovation et de Transfert Agricole).

La priorité de cette filière de niche est d'assurer une mission de veille sur les filières d'excellence et l'innovation qui conforteraient le modèle d'exploitation familiale et une mission d'accompagnement pour leur développement (plantes pharmaceutiques, café, cacao, chanvre industriel).

La filière bovin lait s'est structurée autour de la SICALAIT depuis 1962 et vise le développement de la production laitière, l'approvisionnement des élevages en aliments et intrants, l'accompagnement des éleveurs et la production de génisses. La totalité des éleveurs laitiers est adhérent à la SICALAIT.

Un des moteurs du développement des Hauts

À la fin des années 70, les élevages bovins lait tendent à se concentrer principalement sur les communes du Tampon et de La Plaine-des-Palmistes et, à titre secondaire, sur Saint-Joseph et dans les Hauts de l'Ouest.

Pour autant, on note un nombre d'éleveurs en diminution mais qui ont tendance à se regrouper, ce qui traduit une spécialisation et une professionnalisation croissante des exploitations avec, en 2019, 60 éleveurs qui ont livré du lait. Globalement, le nombre d'éleveurs est en baisse constante et a diminué de près de moitié depuis 10 ans alors que, parallèlement, le cheptel moyen a augmenté. Dans ce contexte, on note une stabilisation de la production de lait traduisant une amélioration des performances techniques avec 18,2 millions de litres de lait en 2018 .

Comme le prévoit la Chambre d'agriculture, la transformation constitue un gage de sécurité pour l'avenir de la production avec la Cilam qui transforme 85% de la production locale, soit 15,7 millions de litres de lait, et, la Sorelait qui transforme les 15% restants. Dans ce contexte, la production de lait couvre 96 % du marché local du lait frais et 40 % du marché global ce qui laisse une marge de progression importante pour la filière.

Selon nos données, la filière bovin lait a généré 627 emplois en 2017. Elle est la filière d'élevage qui génère le plus d'emplois directs du fait de la hausse des emplois industriels qu'elle induit. En 2018, la valeur de la filière bovin lait représentait 3,1 % de la valeur de la production agricole annuelle de La Réunion (13,46 millions d'euros sur 437,1 M€ en 2017), soit 10,4 % de la valeur agricole générée par les filières de productions animales (129,7 M€).

Un réseau structuré pour tirer la filière vers le haut

L'interprofession ARIBEV (Association Réunionnaise Interprofessionnelle pour le Bétail et les Viandes), créée en 1975, a pour objectif le développement de la production locale, de définir sa stratégie et de la mettre en œuvre de façon consensuelle entre producteurs laitiers, provendiers, transformateurs, importateurs et distributeurs. Ainsi, la filière est portée par des acteurs qui ont su créer un partenariat et un réseau au service de la filière depuis la production jusqu'à la recherche et l'innovation.

Parmi les priorités et les ambitions de la filière, on note :

• La mise en œuvre le plan DEVELOPP'LAIT; L'accentuation de l'encadrement technique pour améliorer la productivité; La mise en adéquation des capacités d'abattage et de transformation avec les besoins du marché; L'augmentation des volumes commercialisés en frais au détriment des produits importés; Le maintien, par l'investissement des élevages à un haut niveau de productivité; Le maintien et la poursuite la structuration de la filière qui harmonise les pratiques et permet aux professionnels de parler d'une même voix; Maintenir, voire baisser le prix de vente au consommateur, en maîtrisant les coûts de production et en garantissant le revenu, dans le cadre d'un dialogue interprofessionnel constant, de l'amont vers l'aval, de l'exploitation à la commercialisation; La réponse aux attentes du marché en poursuivant les investissements, de manière cohérente, dans les Industries AgroAlimentaires et en développant les gammes de produits; L'accompagnement et l'installation de nouveaux éleveurs, entre autres dans le cadre du programme DEFI; Conforter le modèle réunionnais: exploitations agricoles familiales avec un impact environnemental modéré favorisant l'emploi; Mettre en application le schéma des structures et respecter les critères interprofessionnels en matière d'installation; Transférer aux éleveurs les résultats des organismes de recherche et d'expérimentation dans le cadre du RITA élevage.

Aujourd'hui, les élevages doivent se moderniser, améliorer leur maîtrise technique et la conduite du troupeau, pour augmenter leur rentabilité notamment des exploitations les plus fragiles : c'est l'enjeu du programme DEVELOPP'LAIT mis en œuvre depuis 2016 par la SICALAIT. Un objectif de 21 millions de litres de lait d'ici 2025 est envisagé.

Un plan global de maîtrise sanitaire bovin est également en place afin d'améliorer le niveau sanitaire des élevages. Les trois actions qui le constituent ont été construites en partenariat entre les filières lait et viande, le GDS et l'État afin de répondre au mieux aux problématiques sanitaires rencontrées : Leucose bovine, lutte contre les insectes vecteurs, plan d'assainissement des maladies impactantes du cheptel bovin, suivi des mortalités en élevage ruminant.

9 - La filière Bovin-Viande

La filière bovin viande s'est structurée autour de la SICA REVIA depuis 1980 qui a pour objectifs : la commercialisation, le transport et la transformation des produits carnés ainsi que la promotion de la production bovine. Les 337 éleveurs adhérents produisent 94 % de la viande bovine locale qui passe par l'abattoir ; les éleveurs indépendants sont plus nombreux, environ 800, et ne représentent, du fait d'une taille de cheptel relativement réduite, les 6 % restants de la production locale.

Un des moteurs économiques des Hauts du département

Comme pour la filière Bovin-Lait, la filière Bovin Viande présente un nombre d'éleveurs en diminution malgré un nombre d'adhérents à la coopérative qui ne cesse d'augmenter, ce qui traduit une spécialisation et une professionnalisation. En 2018, les 337 éleveurs adhérents à la coopérative étaient répartis entre 233 naisseurs, 90 engraisseurs et 5 éleveurs de veaux de boucherie. Dans ce contexte, on note une stabilisation de la production de viande malgré une diminution du cheptel total qui s'explique par l'augmentation du cheptel des élevages adhérents à la coopérative et une amélioration des performances techniques. Dès lors, ce sont 1590 tonnes équivalent carcasse qui ont été produites en 2018 par l'ensemble de la filière bovin viande. On constate une légère baisse de l'effectif bovin global qui est passé de 34 600 en 2008, 30 120 en 2018.

La transformation comme défi face aux importations

L'usine de transformation « SICA Viande Pays » permet de valoriser 66 % de la production de viande après passage par l'unique structure d'abattage agréée de l'île, SICA Bovins Viande qui assure aussi l'abattage d'animaux issus d'élevages non adhérents. La commercialisation est ensuite réalisée en grandes et moyennes surfaces à 66 %, en boucheries pour 29 % et 5 % en restauration collective mais ce dernier chiffre progresse de manière continue depuis plusieurs mois.

Cette même production de viande couvrait pratiquement 48 % du marché local en frais et 24 % du marché global (frais, transformé, congelé), ce qui laisse une marge de progression importante pour la filière avant la crise relative à la Leucose bovine. Malgré ce constat, la filière Bovin-Viande demeure génératrice d'emplois et de valeur ajoutée avec 528 emplois en 2018, année au cours de laquelle la valeur de la filière représentait 3,8 % de la valeur de la production agricole annuelle de La Réunion (16,63 millions d'euros sur 437,1 M€ en 2017), soit 12,8 % de la valeur agricole générée par les filières de productions animales (129,7 M€).

Comme pour la filière Bovin-Lait, c'est l'ARIBEV qui a pour objectif le développement de la production locale, et relativement à la filière bovin viande, de définir sa stratégie et de la mettre en œuvre de façon consensuelle entre producteurs laitiers, provendiers, transformateurs, importateurs et distributeurs.

Parmi les priorités et les ambitions clairement affichées de la filière, on note :

- La mise en œuvre du plan REVIA + (renouvellement du cheptel, alourdissement des réformes...);
- L'encadrement technique pour améliorer la productivité ;
- La mise en adéquation des capacités d'abattage et de transformation avec les besoins du marché;
- L'augmentation des volumes commercialisés en frais au détriment des produits importés ;
- Le maintien des élevages à un haut niveau de productivité;
- Le maintien de la structuration de la filière qui harmonise les pratiques et permet aux professionnels de parler d'une même voix ;
- Le maintien voire la baisse du prix de vente au consommateur dans le cadre d'un dialogue interprofessionnel de l'exploitation à la commercialisation ;
- Répondre aux attentes du marché en poursuivant les investissements, de manière cohérente, dans les Industries AgroAlimentaires et en développant les gammes de produits ;
- L'accompagnement de l'installation de nouveaux éleveurs, entre autres dans le cadre du programme DEFI;
- Conforter le modèle réunionnais et mettre en application le nouveau schéma des structures ;
- Le transfert aux éleveurs des résultats de recherche et d'expérimentation dans le cadre du RITA élevage.

Le programme DEFI, mis en œuvre depuis 2011 et porté par les professionnels de l'élevage via l'ARIBEV et l'ARIV (Association Interprofessionnelle de la Volaille) a pour objectifs d'apporter du pouvoir d'achat grâce à une baisse des prix pérenne sur une liste de produits locaux mais aussi d'inciter à la préférence régionale dans l'acte d'achat pour stimuler la production locale. Il s'agit aussi de développer les filières et accroître les emplois, de limiter la dépendance des importations et renforcer l'autonomie alimentaire de l'île ou encore de développer le partenariat des filières locales avec les collectivités et les boucheries traditionnelles. Un objectif de 2 045 tonnes de viande d'ici 2025 est envisagé. L'heure est, comme pour l'ensemble des filières animales, d'appuyer et d'assurer le développement des filières aux côtés des structures de production par un contrôle de performance plus efficace, une identification de qualité et une bonne coordination pour assurer la santé des animaux.

La filière s'est structurée autour de la CPPR (Coopérative des Producteurs de Porcs de La Réunion) depuis 1974. La coopérative a pour objectifs l'engagement durable dans un processus de production moderne et de qualité, l'apport de la garantie d'écoulement de la production des éleveurs adhérents ainsi que la valorisation de la production locale. Elle a pour mission la collecte, l'abattage et la commercialisation de la production de ses adhérents. Les 145 éleveurs adhérents à la CPPR produisent 87 % de la viande porcine locale alors que les éleveurs indépendants représentent les 13 % restants de la production locale.

Des exploitations adhérentes installées en polyculture et polyélevage

Sur l'ensemble des exploitations adhérentes à la CPPR, 27 % sont spécialisées en porcs, 51 % ont un autre atelier de production en lien avec la canne à sucre, les volailles de chair, les bovin viande, les caprins et ovins, les poules pondeuses mais aussi le maraîchage, l'horticulture ou le fourrage. Les deux tiers des élevages sont situés dans les Hauts de La Réunion, majoritairement dans l'Est et le Sud. Tandis que dans les Hauts, les exploitations sont plus spécialisées, celles des Bas sont plus diversifiées. De manière globale, le nombre d'éleveurs est en diminution mais proportionnellement moins pour les éleveurs adhérents à la coopérative, traduisant une spécialisation et une professionnalisation des exploitations. En 2019, on dénombrait 243 éleveurs, dont 145 dans la filière organisée et 98 indépendants.

On note également dans cette filière, une stabilisation de la production de viande malgré une diminution du cheptel total qui s'explique par la stabilisation du cheptel des élevages adhérents à la coopérative et une amélioration des performances techniques. Toujours en 2019, ce sont près de 12.000 tonnes équivalent carcasse qui ont été produites.

La transformation : élément de sécurité pour l'avenir de la filière

Bien que garanti et non limitant, le marché demeure fortement concurrencé par les importations de viande surgelée. Pour autant, la production de viande porcine couvre 100% du marché local en frais et près de 49% si l'on tient compte du surgelé. Génératrice par ailleurs d'emplois et de valeur ajoutée, la filière comptait, 1575 emplois en 2017.

Si l'on se réfère à l'année 2018, la valeur de la filière porcine représente 7,3% de la valeur de la production agricole annuelle de La Réunion (31,76 millions d'euros sur 437,1 millions d'euros) soit 24,5% de la valeur agricole générée par les filières de productions animales, lesquelles se situent en valeur après celles de la canne, derrière les fruits et légumes.

Comme pour les filières Bovin Lait et Viande, c'est l'Association Réunionnaise Interprofessionnelle pour le Bétail et les Viandes qui a pour objectif le développement de la production locale, de définir sa stratégie et de la mettre en œuvre de façon consensuelle entre producteurs laitiers, provendiers, transformateurs, importateurs et distributeurs.

Parmi les priorités et les ambitions clairement affichées de la filière, on note :

- La maîtrise de la biosécurité en élevage ;
- L'amélioration de la qualité sanitaire des élevages en luttant contre les risques et en réduisant l'antibiothérapie;
- L'atténuation des impacts des variations cycliques de la production porcine ;
- L'encadrement technique pour améliorer la productivité ;
- La mise en adéquation des capacités d'abattage et de transformation avec les besoins du marché;
- L'augmentation des volumes commercialisés en frais au détriment des produits importés;
- Le maintien, par l'investissement, des élevages à un haut niveau de productivité;
- Le maintien de la structuration de la filière qui harmonise les pratiques et permet aux professionnels de parler d'une même voix ;
- Le maintien, voire la baisse du prix de vente en maîtrisant les coûts de production et en garantissant le revenu, dans le cadre d'un dialogue interprofessionnel de l'exploitation à la commercialisation ;
- La réponse aux attentes du marché en poursuivant les investissements, de manière cohérente, dans les Industries AgroAlimentaires et en développant les gammes de produits ;
- L'accompagnement et l'installation de nouveaux éleveurs, entre autres dans le cadre du programme DEFI;
- L'appui du modèle réunionnais : exploitations agricoles avec un impact environnemental modéré favorisant l'emploi ;
- La mise en application du schéma des structures et le respect des critères interprofessionnels;
- Le transfert aux éleveurs des résultats de recherche et d'expérimentation dans le cadre du RITA élevage.

Le programme DEFI, mis en œuvre depuis 2011 et porté par les professionnels de l'élevage via l'ARIBEV et l'ARIV a pour objectifs d'apporter du pouvoir d'achat aux Réunionnais comme cela est le cas pour la filière Bovin-Viande.

La priorité est, comme pour l'ensemble des filières animales, d'appuyer et d'assurer le développement des filières animales aux côtés des structures de production par un contrôle de performance plus efficace, une identification de qualité et une bonne coordination pour assurer la santé des animaux.

La filière volaille s'est structurée autour d'AVI-POLE Réunion (Coopérative des Aviculteurs de La Réunion) depuis 1984. Créée en 2013, la Coopérative des Fermiers du Sud (CFS), s'est regroupée avec Avi-Pole au sein de l'Association des Eleveurs de Volailles de La Réunion (AEVR). Les 116 éleveurs adhérents à AVI-POLE et les 38 éleveurs adhérents à CFS en 2018 produisaient 91,1 % de la viande de volaille locale. Il n'en demeure pas moins que les éleveurs indépendants représentent les 8,9 % restants de la production locale en vente directe.

Des exploitations adhérentes installées en polyculture et polyélevageDes exploitations majoritairement diversifiées

Ce sont 20 % des exploitations adhérentes qui sont spécialisées dans la production de volailles alors que 80 %, plus petites, sont diversifiées, soit en autres ateliers de production animale, soit en production végétale. Là encore, il faut souligner une stabilisation du nombre d'adhérents à la coopérative et une augmentation du cheptel. En 2018, les 154 exploitations adhérentes aux coopératives représentaient 176 éleveurs. Il est à noter que la part de la production de viande issue des coopératives sur la production totale de viande de volaille a augmenté depuis 2015.

Comme pour les filières Bovine et porcine, la filière avicole mise sur la transformation, gage de sécurité pour l'avenir et l'écoulement de la production. Une production de viande de volaille qui couvre près de 95% du marché local en frais de 2009 à 2017. Sur cette même période, les importations, majoritairement en surgelé, ont progressé de 35% passant ainsi de 16842 tonnes en 2009 à 21471 tonnes en 2018.

Une filière qui créée et induit de l'emploi

Le nombre total d'emplois généré par la filière a augmenté de 2009 à 2017 passant ainsi de 511 à 665. En 2018, la valeur de la filière volaille représentait 10 % de la valeur de la production agricole annuelle de La Réunion (43,8 millions d'euros sur 437,1 M€ en 2017), soit 33,7 % de la valeur agricole générée par les filières de productions animales (129,7 M€).

En matière de stratégie, c'est l'Association Réunionnaise Interprofessionnelle de la Volaille et du Lapin (ARIV) qui a pour objectif le développement de la production locale et la mise en œuvre d'actions entre producteurs, provendiers, transformateurs, importateurs ou encore distributeurs.

On note, en matière d'ambitions et de priorités pour la filière :

- Le maintien et la poursuite de la structuration de la filière et la maîtrise de la biosécurité en élevages ;
- L'amélioration de la qualité sanitaire des élevages en luttant contre les risques tout en réduisant l'antibiothérapie;
- La rationalisation des capacités d'abattage et de transformation, avec les besoins du marché;
- L'augmentation des volumes commercialisés en frais au détriment des produits importés;
- L'encadrement technique pour améliorer la productivité via l'amélioration de la technicité des éleveurs ;
- Le maintien des élevages à un haut niveau de productivité ;
- Le maintien voire la baisse du prix de vente au consommateur en maîtrisant les coûts de production et en garantissant le revenu dans le cadre d'un dialogue interprofessionnel de l'exploitation à la commercialisation ;
- La réponse aux attentes du marché en poursuivant les investissements dans les Industries AgroAlimentaires et en développant les gammes de produits ;
- L'accompagnement de l'installation de nouveaux éleveurs, entre autres dans le cadre du programme DEFI;
- L'appui du modèle réunionnais : exploitations agricoles avec un impact environnemental modéré favorisant l'emploi ;
- La mise en application du schéma des structures et le respect des critères en matière d'installation;
- Le transfert aux éleveurs des résultats de recherche et d'expérimentation dans le cadre du RITA élevage.

La filière avicole a connu une profonde restructuration ces dernières années à travers par la signature en 2017 d'un protocole de filière « volaille de chair ». Ce protocole vise à conforter la gouvernance et la solidarité interprofessionnelle au sein de la filière et à bâtir et mettre en œuvre des plans stratégiques d'entreprises destinés à optimiser les outils actuels.

12 - La production d'oeufs

La filière œuf s'est structurée autour de OVOCOOP créée en 1996 et compte quelques 20 éleveurs adhérents à la coopérative produisent 98 % des œufs produits localement.

Des exploitations diversifiées dans les Hauts

Répartis à 60% dans les Hauts de l'île, les élevages adhérents à Ovocoop ont des structures qui varient entre 2.000 à 200.000 poules. L'atelier poule pondeuse est l'atelier principal des exploitations de la filière œuf adhérentes à la coopérative ; les autres ateliers de diversification sont le foin, la canne, la vanille, le poulet ou le bovin allaitant. Le cheptel est constitué d'environ 400 000 poules pondeuses. En 2018, on estime que 125,6 millions d'œufs ont été produits.

Une transformation pour l'avenir de la production

Depuis 2018, OVOCOOP offre aux éleveurs un débouché industriel pour la production d'ovoproduits. Cet outil permet d'absorber la production en cas de surproduction, et de répondre à la demande des clients locaux en ovoproduits prêts à l'emploi. Les œufs sont transformés principalement sous quatre formes : œufs entiers liquides, blanc d'œufs liquides, jaunes d'œufs liquides, œufs durs écalés.

En matière d'emplois, le nombre total généré par la filière œuf adhérente à la coopérative est de 150 emplois en 2017. Dans ce contexte, la valeur de la filière œuf représente 4,9% de la valeur de la production agricole annuelle de La Réunion (21,4 millions d'euros sur 437,1 M€ en 2017), soit 16,5 % de la valeur agricole générée par les filières de productions animales (129,7 M€).

Un réseau structuré pour tirer la filière vers le haut

En 1995, les éleveurs de poules pondeuses se sont fédérés au sein du Syndicat des Producteurs d'Œufs de La Réunion (SPOR). Une vingtaine d'éleveurs sont regroupés au sein du SPOR.

De ce partenariat au service de la filière depuis la production jusqu'à la recherche et l'innovation on recense :

- L'accompagnement des éleveurs et la formation : OVOCOOP
- La provende : Union Réunionnaise des Coopératives Agricoles (URCOOPA)
- L'accompagnement sanitaire : Groupement de Défense Sanitaire (GDS)
- L'abattage : Evollys, Abattoir de La Plaine
- La commercialisation : OVOCOOP, SPOR
- L'expérimentation, la démonstration et le transfert en réponse aux besoins exprimés localement : Réseau d'Innovation et de Transfert Agricole (RITA)
- La production et la transmission de connaissances dans les domaines de la santé animale, de l'économie circulaire, de l'expérimentation de techniques innovantes : CIRAD.

Les priorités de la filière œuf sont communes à celles de la filière avicole.



13 - La filière ovine-caprine



La filière ovine-caprine est structurée autour de la SICA OVICAP (Ovins Caprins) depuis 2012. La coopérative SICA OVICAP a pour objectif de gérer la production organisée des petits ruminants, ovins et caprins et a pour missions d'accompagner techniquement les éleveurs, de planifier la production, la collecte et l'abattage ainsi que l'amélioration génétique du troupeau et la commercialisation de la production de ses adhérents. Les 62 éleveurs d'ovins et 29 éleveurs de caprins adhérents à la SICA OVICAP produisent 96 % de la viande ovine et 67 % de la viande caprine locale ; le reste est constitué par des éleveurs indépendants, nombreux et dont le nombre est difficile à estimer.

Des exploitations en polyculture et polyélevage

Les exploitations adhérentes à la coopérative ont un autre atelier de production, animale ou végétale et pratiquent l'élevage en bâtiments. De manière succinte, les éleveurs d'ovins et caprins qui sont adhérents sont en augmentation. En 2017, on estime le nombre d'éleveurs ovins à 230 dont 62 éleveurs ovins et 29 éleveurs caprins dans la filière organisée. Le nombre d'adhérents à la coopérative ne cesse donc d'augmenter, alors que le cheptel total ne cesse de diminuer. Cette augmentation de la production de viande s'explique par une augmentation du cheptel et une amélioration des performances techniques, et une production de viande caprine quasiment entièrement couverte par la production issue de la coopérative. Près de 34 tonnes équivalent carcasse d'ovins et de 23 tec de caprins ont été produites en 2018 par l'ensemble de la filière ovinecaprine. La part de la production de viande issue de la coopérative sur la production totale de viande locale ovine est stable depuis 2012 ; celle de viande issue de la coopérative sur la production totale caprine ne cesse d'augmenter.

Quel avenir pour la production?

La commercialisation est réalisée en grandes et moyennes surfaces à 71,5 % pour la viande ovine et 50 % pour la viande caprine. En matière d'importations, ce sont 1 798 tonnes de viande ovine-caprine qui ont été importées en 2018. En 2017, la filière ovine-caprine représentait 0,4 % de la valeur de la production agricole annuelle de La Réunion (1,83 million d'euros sur 437,1 M€ en 2017), soit 1,4 % de la valeur agricole générée par les filières de productions animales (129,7 M€).

<u>Parmi les priorités de cette filière dynamique, on peut évoquer</u> :

- L'augmentation de la production des élevages en place en réduisant le temps improductif des femelles ;
- accentuer l'encadrement technique pour améliorer la productivité via l'amélioration de la technicité des éleveurs;
- La mise en adéquation des capacités d'abattage et de transformation avec les besoins du marché;
- L'augmentation des volumes commercialisés en frais au détriment des produits importés;
- Le maintien des élevages à un haut niveau de productivité;
- Le maintien et la poursuite de la structuration des filières ;
- Le maintien voire la baisse du prix de vente au consommateur, en maîtrisant les coûts de production et en garantissant le revenu, dans le cadre d'un dialogue de l'exploitation à la commercialisation ;
- La réponse aux attentes du marché en poursuivant les investissements, de manière cohérente, dans les IAA (Industries AgroAlimentaires) et en développant les gammes de produits ;
- L'accompagnement et l'installation de nouveaux éleveurs, entre autres dans le cadre du programme DEFI ;
- La mise en application du schéma des structures et respecter les critères interprofessionnels en matière d'installation;
- Le transfert aux éleveurs les résultats des organismes de recherche et d'expérimentation dans le cadre du RITA élevage.

Un objectif de 45 tonnes de viande ovine et de 23 tonnes de viande caprine d'ici 2025 est envisagé. L'heure est, comme pour l'ensemble des filières animales, d'appuyer et d'assurer le développement des filières animales aux côtés des structures de production par un contrôle de performance plus efficace, une identification de qualité et une bonne coordination pour assurer la santé des animaux.

La filière cunicole est structurée autour de la CPLR (Coopérative des Producteurs de Lapins de La Réunion) depuis 1981. En 2013, la CPLR, qui détient l'unique abattoir, a repris la commercialisation de la production, et a modifié la stratégie commerciale en ne conservant que le secteur du frais. Les 25 éleveurs de lapins adhérents à la CPLR produisent la quasitotalité de la viande locale, soit 181 tonnes équivalent carcasse en 2018 ; les éleveurs de lapin de chair indépendants sont peu nombreux.

Des exploitations adhérentes à la coopérative et diversifiées

Sur cette filière précisément, on note une diminution du nombre d'éleveurs de lapins adhérents. Si en 2004, le nombre d'éleveurs était encore de 53, ce dernier est passé à 25 en 2017 et 22 en 2019 au sein de la filière organisée. On assiste aussi à une diminution de la production de viande localement avec 167 tonnes équivalent carcasse produites en 2019 contre 181 tec en 2018 et 400 tec en 2012. La CPLR dispose depuis 2010 de son propre abattoir. La commercialisation est ensuite réalisée en grandes et moyennes surfaces à 83 %, auprès des collectivités à 12,5 %; les 4,5 % restants principalement en boucheries et charcuteries à 4,2 %. En matière d'importations, ce sont 149 tec de viande de lapin qui ont été importées en 2018 sous la forme d'abats. En 2018, la valeur de la filière cunicole représentait 0,2 % de la valeur de la production agricole annuelle de La Réunion (0,94 million d'euros sur 437,1 M€ en 2017), soit 0,7 % de la valeur agricole générée par les filières de productions animales (129,7 M€).

Un réseau structuré pour tirer la filière vers le haut

L'interprofession ARIV (Association Réunionnaise Interprofessionnelle de la Volaille et du Lapin), créée en 1994, et à laquelle a adhéré la CPLR en 2009, a pour objectifs le développement de la production locale. Ainsi, la filière cunicole est portée par des acteurs, des organismes qui ont su créer un partenariat et un réseau au service de la filière.

<u>Parmi les priorités de la filière, voici les grands objectifs</u>:

- Atténuer les impacts des variations cycliques de la production cunicole ;
- Accentuer l'encadrement technique pour améliorer la productivité;
- Mettre en adéquation les capacités d'abattage et de transformation avec les besoins du marché;
- Augmenter les volumes commercialisés en frais au détriment des produits importés;
- Maintenir les élevages à un haut niveau de productivité ;
- Maintenir et poursuivre la structuration de la filière et permettre aux professionnels de parler d'une même voix ;
- Maintenir voire baisser le prix de vente au consommateur, en maîtrisant les coûts de production et en garantissant le revenu, dans le cadre d'un dialogue interprofessionel de l'exploitation à la commercialisation ;
- Répondre aux attentes du marché en poursuivant les investissements dans les Industries AgroAlimentaires;
- Accompagner l'installation de nouveaux éleveurs, entre autres dans le cadre du programme DEFI;
- Conforter le modèle des exploitations agricoles avec un impact environnemental modéré favorisant l'emploi;
- Mettre en application le schéma des structures et respecter les critères en matière d'installation;
- Transférer aux éleveurs les résultats des organismes de recherche et d'expérimentation dans le cadre du RITA élevage.





La filière apicole est structurée autour de l'ADA (Association pour le Développement de l'Apiculture à La Réunion) depuis 2007. L'ADA fédère l'ensemble des organisations apicoles de l'île, dont la coopérative La Coopémiel créée en 1967, et le Syndicat Apicole de La Réunion (SAR).

Des apiculteurs professionnels spécialisés et un marché garanti

Les 65 apiculteurs adhérents à l'ADA produisaient 71,4 % de la production locale de miel, soit 150 tonnes de miel en 2018, dont 30 à 50 tonnes par an par La Coopémiel. De leur côté, les apiculteurs indépendants produisent les 29 % restants, soit 60 tonnes de miel. En 2013, 400 apiculteurs étaient déclarés, dont 100 apiculteurs professionnels, avec 14 000 ruches en production. Les apiculteurs adhérents à l'ADA détiennent 11 000 ruches, soit 78,6 % du cheptel total, dont 3 500 ruches par les adhérents à La Coopémiel.

A La Réunion, près de 200 tonnes de miel sont importées par an depuis la France métropolitaine, l'Argentine et la Hongrie. Localement, la production locale, avec 210 tonnes en 2016, couvre 51,2 % de la consommation locale. La production de miel est très dépendante des conditions climatiques. En outre, le Varroa destructor, dont le premier foyer a été détecté en mai 2017, est à l'origine d'une crise majeure de production.

A son niveau, l'ADA a pour mission de représeter la filière apicole professionnelle mais aussi de :

L'ADA a pour mission de représenter la filière apicole professionnelle. Ainsi, la filière apicole est portée par des acteurs, des organismes qui ont su créer un partenariat et un réseau au service de la filière de la production à l'innovation.

Quelles ambitions pour la filière :

- Augmenter la ressource mellifère favorable à la production locale de miel en associant et en sensibilisant les collectivités, les pépinières ;
- Accentuer l'encadrement technique pour améliorer la productivité ;
- Mettre en adéquation les capacités de transformation, avec les besoins du marché ;
- Augmenter les volumes commercialisés en frais au détriment des produits importés ;
- Maintenir les élevages à un haut niveau de productivité et accompagner les outils aux adaptations réglementaires ;
- Maintenir et poursuivre la structuration de la filière et permettre aux professionnels de parler d'une même voix et de représenter une même force de propositions ;
- Maintenir, voire baisser le prix de vente au consommateur dans le cadre d'un dialogue de l'exploitation à la commercialisation ;
- Répondre aux attentes du marché en poursuivant les investissements dans les Industries AgroAlimentaires ;
- Accompagner l'installation de nouveaux apiculteurs ;
- Mettre en application le schéma des structures et respecter les critères interprofessionnels en matière d'installation ;
- Transférer aux éleveurs les résultats de recherche et d'expérimentation dans le cadre du RITA élevage.
- L'ADA a quatre priorités : renforcer les compétences professionnelles des apiculteurs et des acteurs de la filière, faire reconnaître la qualité des miels de La Réunion et leur identification, améliorer les connaissances sur les miels produits et sur l'abeille réunionnaise, confirmer la position de l'association comme organisation professionnelle.

L'ADA a quatre priorités : renforcer les compétences professionnelles des apiculteurs et des acteurs de la filière, faire reconnaître la qualité des miels de La Réunion et leur identification, améliorer les connaissances sur les miels produits et sur l'abeille réunionnaise, confirmer la position de l'association comme organisation professionnelle.

16 - La filière équine

La filière équine réunionnaise se distingue par des produits réunis en deux sous-filières que sont les sports et loisirs d'un côté et, le travail, de l'autre. La filière équine à La Réunion est notamment implantée dans l'activité équitation dont le tourisme équestre. Le tourisme équestre, essentiellement installé dans les Hauts, a encore une grande marge de progression. Aussi le secteur le plus dynamique est-il actuellement celui des écoles d'équitation.

Une filière en pleine structuration

La filière équine à La Réunion, composée de 2961 licenciés (2019) est organisée comme en France métropolitaine sur le plan institutionnel avec une représentation déconcentrée de la FFE (Fédération Française d'Équitation) par le CRE (Comité Régional d'Équitation), et un Conseil du cheval afférent à la FCC (Fédération Nationale des Conseils des Chevaux). Selon nos informations, 40 clubs sont adhérents à la FFE avec 16 structures labellisées FFE (tourisme, poney, équitation). L'implantation des structures équestres s'est faite en zones péri-urbaines et autour des circuits touristiques, majoritairement sur le littoral. La filière fait ainsi preuve d'un dynamisme remarquable : augmentation du nombre de structures équestres (+ 30 % en 5 ans), augmentation du nombre d'élevages (plus de 100 exploitations détentrices d'équidés), augmentation du nombre de cavaliers (+ 5 % par an), augmentation du nombre de chevaux (+ 4 000).

<u>Parmi les priorités clairement affichées de cette jeune filière, on peut évoquer</u> :

- Professionnaliser les élevages et les pratiques équestres à travers une démarche qualité (amélioration et traçabilité génétique des animaux, amélioration et mise aux normes des infrastructures, stratégie de formation des personnels);
- Démocratiser et développer des utilisations du cheval par la promotion et l'accessibilité des pratiques équestres (contractualisation des pratiques équestres, promotion de l'offre équestre);
- Consolider la filière équine par une véritable inter-profession socio-économique et par un équipement public à effets structurants (animation du plan stratégie de développement, fédération des acteurs socio-économiques, réalisation d'un pôle cheval pour la valorisation et la promotion des différents secteurs d'activités de la filière).



17 - L'agritourisme à La Réunion



L'agritourisme est une activité économique qui associe deux secteurs d'activité, le tourisme et l'agriculture. L'agritourisme implique que l'exploitation agricole soit le support de deux secteur d'activité, le tourisme et l'agriculture, et que le revenu généré par l'agriculture soit plus élevé que celui généré par le tourisme.

Quatre labels pour promouvoir l'agritourisme

Il existe quatre labels relatifs à l'agritourisme à La Réunion :

- « Bienvenue à la ferme », composé d'une vingtaine de structures localement, est marque commerciale française des chambres d'agriculture créée en 1988 est un réseau de producteurs fermiers et d'accueil touristique dans les fermes ;
- « Accueil Paysan », créé en 1987, est un réseau d'agriculteurs et d'acteurs ruraux engagés en faveur d'une agriculture paysanne et d'un tourisme durable, équitable et solidaire qui regroupe à La Réunion une dizaine de structures ;
- Les « Gîtes de France » est un réseau d'hébergement chez l'habitant à la campagne, qui regroupe à La Réunion près de 350 structures ;
- « Clévacances », créée en 1995, est une démarche qualitative pour la promotion et la commercialisation d'hébergements touristiques à la mer, à la montagne, à la campagne, en ville et en station thermale.

Un produit touristique familial décliné autour de 3 activités

Le produit touristique est décliné autour de 3 activités : l'hébergement (gîtes ruraux, gîtes collectifs, chambres d'hôte, camping à la ferme, aires naturelles de camping...), la restauration (tables d'hôte, fermes auberges, traiteur, petite restauration...), et les loisirs (vente de produits fermiers, fermes découvertes, fermes pédagogiques, fermes équestres, dégustation, espace muséographique...). En matière de main d'oeuvre, elle est à 70 à 80 % d'origine familiale, l'emploi d'une main-d'œuvre salariée dépendant de la taille de la structure.

<u>Un accompagnement du tourisme rural en cours de structuration</u>:

En 2016, la création d'un comité de pilotage de l'agritourisme en 2016 sous l'égide de la Chambre d'agriculture a fixé comme objectifs :

- L'optimisation des initiatives d'agritourisme par des approches territoriales ;
- Le développement et l'aménagement des structures en agritourisme ;
- La cartographie des structures existantes
- La création d'une base de données des structures ;
- La création d'un guide pour les porteurs de projet et la formation des agriculteurs aux métiers de l'agritourisme ;
- L'accompagnement des agriculteurs dans la mise en place de magasins de producteurs pour la valorisation des produits de terroir ;
- Le renforcement du lien entre producteur et consommateur et la mise en place des locaux collectifs de transformation et la réalisation d'un plan de communication.

18 - L'Agriculture biologique

La Réunion est le département d'outre-mer où la filière bio est la plus développée. Le territoire est au premier rang en matière de nombre de producteurs (306 en 2018 sur un total de 511 pour les 5 DOM), de transformateurs (32 en 2018 sur un total de 69) et de distributeurs (23 en 2018 sur un total de 52). Par ailleurs, l'île occupe la première place concernant la surface certifiée en productions de fruits et de légumes.

Quelques données clés sur l'agriculture biologique réunionnaise

- La surface consacrée à l'AB a été multipliée par près de 8 en un peu plus de 10 ans
- Le nombre d'exploitations engagées en AB a été multiplié par près de 10 en un peu plus de 10 ans
- 93 % des systèmes d'exploitation sont à dominante production végétale
- Près de 10 % de la SAU en cultures fruitières et légumières sont consacrés à l'AB
- La production fruitière est au premier rang de la surface consacrée à l'AB, avec près de 6 % de la SAU en cultures fruitières
- Moins de 10 % des systèmes d'exploitation sont à dominante production animale
- La production végétale de l'AB : 2 367 tonnes de produits végétaux bio
- La production animale : 316 000 œufs bio, 20,2 tonnes de miel bio et du poulet de chair bio
- La superficie en AB : 312 ha cultivés en produits bio
- La production de fruits et légumes bio représente près des deux tiers de la surface cultivée en produits bio
- La production de PAPAM bio représente plus du tiers de la surface cultivée en produits bio
- L'exploitation végétale en AB : 190 exploitations de produits végétaux bio
- La production de fruits et légumes bio représente plus des deux tiers des ateliers de production en produits bio
- La production de PAPAM bio représente un quart des ateliers de production en produits bio
- Près des deux tiers de la production en AB sont constitués de légumes bio
- Un tiers des exploitations en AB pratique le maraîchage
- Le chouchou représente près des deux tiers du tonnage de légumes bio
- La laitue représente la moitié des exploitations en légumes bio
- Le letchi représente près de la moitié du tonnage de fruits bio et du tiers des surfaces en fruits bio
- La banane représente plus du tiers des exploitations en fruits bio



19 - L'environnement à La Réunion



La Protection Biologique Intégrée permet d'ores et déjà de réduire le recours aux pesticides et herbicides (lutte biologique par l'utilisation d'organismes auxiliaires, de plantes attractives, d'un enherbement contrôlé...). A ce titre, l'acquisition et la transmission des connaissances en agroécologie sont soutenues par les Réseaux d'Innovation et de Transfert Agricole (RITA) qui regroupent l'ensemble des acteurs de la recherche, de la formation et du développement, et par l'interprofession, notamment par le programme DEFI responsable.

Le stockage des produits phytosanitaires et la production d'énergie

53 % des exploitants agricoles sont en conformité envers le stockage des produits phytosanitaires et des équipements de protection individuelle ; la collecte des PPNU (Produits Phytosanitaires Non Utilisés), des EVPP (Emballages Vides de Produits Phytosanitaires), de PAU (Plastiques Agricoles Usagés) contribue d'ores et déjà à la réduction de la pollution due aux déchets en agriculture à travers l'association Eco Agri Réunion.

<u>Par ailleurs, l'agriculture réunionnaise tend à produire plus d'énergie qu'elle n'en consomme avec :</u>

- La valorisation énergétique de la bagasse, issue de la transformation de la canne à sucre, fournit 10 % de l'électricité consommée sur l'île, évitant ainsi l'importation de 145 000 tonnes de charbon
- La méthanisation par la production de méthane issu de la digestion bactérienne de biomasse
- La gazéification par la production d'un mélange gazeux issu de la transformation thermochimique de la biomasse ;
- La production de bioéthanol issu de la mélasse, ou la production accrue de la biomasse par l'exploitation de la canne énergie contribueront à renforcer cette tendance.

Plus d'un agriculteur sur quatre est engagé dans une mesure agroenvironnementale

1 311 contrats MAE (Mesure AgrioEnvironnementale) ont été signés entre 2008 et 2012, représentant plus du quart des moyennes et grandes exploitations recensées. Par ailleurs, les MAE liées à la canne à sucre incitent à une meilleure gestion de l'eau et des herbicides. Une économie de 18,8 % du volume d'eau utilisé et un nombre moyen de 1,7 traitement herbicide ont été relevés entre 2009 et 2010 chez les exploitations ayant signé un contrat MAE lié à la canne à sucre.

GIEE et certifications HVE

Six Groupements d'Intérêt Economique et Environnemental (GIEE) sont d'ores et déjà agréés à La Réunion en 2019. Quant aux certifications en Haute Valeur Environnementale (HVE), ce sont deux exploitations agricoles sont certifiées HVE (Haute Valeur Environnementale) à La Réunion au 1er juillet 2019. La certification HVE s'appuie sur des indicateurs de performance environnementale qui portent sur l'intégralité de l'exploitation. Elle permet en outre, d'attester que les éléments favorables à la biodiversité (haies, bandes enherbées, arbres, fleurs, insectes...) sont très largement présents sur l'exploitation et que la pression des pratiques agricoles sur l'environnement (air, climat, eau, sol, biodiversité, paysages) est réduite au minimum.

Contrat d'Objectifs et de Performance

2019-2025

La feuille de route de l'agriculture réunionnaise

LES FICHES-ACTIONS DU COP 2019-2025

- 1. Conseil Installation Transmission et d'entreprise
- 2. Conseil stratégique : Multiperformance, transitions agricoles et climatiques
 - 3. Conseil et optimisation de l'entreprise agricole
 - 4. Stratégie et conseil élevage
 - 5. Innovation, Recherche et Développement
- 6. Accompagnement du développement numérique de l'agriculture et des territoires
 - 7. Formation des agriculteurs et des collaborateurs
 - 8. Information et conseil réglementaire
- 9. Accompagnement des filières créatrices de valeurs et développement de la bioéconomie
 - 10. Agriculture biologique
 - 11. Circuits courts, de proximité et agritourisme
 - 12. Développement forestier
 - 13. Agriculture urbaine
 - 14. Ruralité, Projets de territoire et services aux collectivités
 - 15. Représentation et mission consulaire
 - 16. Communication

Programme 1

Assurer les missions réglementaires et d'intérêt général

Conseil Installation Transmission et d'entreprise

Plan d'Action (DAS 1.1): Garantir des projets d'installation viable

Ambition : Maintenir le nombre d'actifs et d'exploitations en assurant l'installation et la transmission des exploitations avec des projets performants, durables et viables.

Présentation et constat

La Chambre d'agriculture de La Réunion intervient depuis 1980 auprès des agriculteurs dans la réussite et à chaque étape clé de la vie de leur entreprise.

Le modèle réunionnais d'une agriculture familiale s'appuie sur un nombre de petites exploitations indispensables à l'économie agricole du département. La complexité des demarches administratives necéssite, pour ces structures, d'être accompagnées par des conseillers agricoles afin de garantir leur réussite, de la création à la transmission.

L'installation-transmission est une mission de service public confiée aux Chambres d'agriculture par la loi n° 2010-874 du 27 juillet 2010 de modernisation de l'agriculture. La loi d'Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt n°2014-1170 du 13 octobre 2014 est venue confirmer la mission de service public des chambres d'agriculture dans le cadre de la politique d'installation à travers la modification de l'article L511-4 du CRPM qui précise que: « 4° Assure une mission de service public liée à la politique d'installation pour le compte de l'État, dont les modalités sont définies par décret.»

Au delà de la mission de service public confiée aux Chambres d'agriculture par l'Etat, la Chambre d'agriculture de La Réunion a fait de l'Installation- Transmission une de ses priorités car ce sont plus 300 nouvelles entreprises agricoles qui voient le jour chaque année et 30 % des agriculteurs qui cèdent leurs exploitations.

Depuis le 1er janvier 2020 le transfert des missions de l'ASP : pré-instruction des dossiers d'aide et le suivi DJA, la tenue du repertoire départ-installation (RDI) et le suivi des déclaration d'intention de cessation de l'activité (DICAA) sont effectifs. A ce titre, en concertation avec la DAAF, la Chambre d'agriculture veillera au respect des délais , des procédures, et de la réglementation, dans un objectif de service aux porteurs de projets, de sécurité de l'instruction et de pilotage budgétaire performant.

Par ailleurs, plus des deux-tiers des entreprises se créent hors cadre Dotation Jeune Agriculteur (DJA), la Chambre d'agriculture répond aux attentes des « hors cadres » par le développement de la formation par alternance, installation progressive et autres dispositifs d'aides disponibles.

De plus, dans un contexte local où le foncier agricole est rare et la population agricole est vieillissante, la transmission des exploitations est un levier fort qui permet d'assurer le renouvellement des générations. Pour l'avenir de l'agriculture, la préservation des espaces agricoles et la pérennisation des activités agricoles ne peuvent être dissociées des problématiques réglementaires de l'installation.

Avec 30 % d'agriculteurs de plus de 55 ans, La Réunion doit relever comme les autres régions le défi majeur du renouvellement des générations au cours de ces prochaines années. La transmission et l'installation sont par ailleurs des moments clés pour faire évoluer les systèmes de productions.

Pour finir la Chambre est aussi un Centre de Formalités des Entreprises (CFE). L'objectif principal est d'aider les exploitants agricoles dans les formalités liées à la création, la modification et la cessation de leur activité.

C'est ainsi que l'ensemble des missions de service public confié à la Chambre d'Agriculture de La Réunion fait désormais l'objet d'un seul et même service, entièrement consacré à l'installation et à la transmission des exploitations, détenant

- Le PAI (Point Accueil Installation)
- Le CEPPP (Centre d'Élaboration du Plan de Professionnalisation Personnalisé)
- L'accompagnement à l'élaboration des PGI (Projet global d'installation)
- L'accompagnement à l'installation hors DJA
- L'Observatoire de la transmission
- Le PAT (Point d'Accueil Transmission)
- La gestion de RDI et des DICAA
- La pré-instruction des dossiers de demandes d'aide à l'installation
- Le CFE (Centre de formalités des entreprises)

Objectifs opérationnels

- Permettre l'installation et la réussite des nouveaux agriculteurs, qui sollicitent les aides à l'installation sur les projets viables.
- Contribuer à la création et au développement de nouvelles exploitations agricoles dirigées par des jeunes agriculteurs par l'élaboration d'une étude démontrant la faisabilité et la viabilité du projet (PGI).
- Renforcer la viabilité des exploitations agricoles en phase d'installation par les conseils et les orientations sur les aspects techniques, économiques et financiers.
- Renforcer le suivi post-installation des DJA.
- Renforcer la viabilité des exploitations agricoles en phase d'installation par les conseils et les orientations sur les aspects techniques, économiques et financiers.
- Renforcer le suivi post-installation des DJA.
- Optimiser l'encadrement du dispositif d'installation de l'amont à l'aval pour mieux atteindre les objectifs quantitatifs et qualitatifs.
- Aider les exploitants agricoles dans les formalités liées à la création, la modification et la cessation de leur activité.

Partenaires: Direction de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt – DAAF, Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural - SAFER, Caisse Générale de Sécurité Sociale - CGSS, Fédération Régionale des Coopératives Agricoles - FRCA, Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole - CFPPA, Réseau de conseil et d'expertise comptable CERFRANCE, Agence de Services et de Paiement - ASP, banques, (...), INSEE, Administration fiscale, Conseil Régional de La Réunion.

Publics visés : Tous les Porteurs de projets :

- éligibles à l'aide à l'Installation en agriculture : Dotation Jeunes Agriculture (DJA)
- non éligibles à la DJA

Description du projet d'action

Le renouvellement des générations d'agriculteurs est une priorité pour les pouvoirs publics ainsi que pour la Chambre d'agriculture de La Réunion qui pilote l'ensemble du dispositif à l'installation (PAI, CEPPP, réalisation des stages 21 heures, Accompagnement à la conception des PGI, CFE). Une équipe de conseillers experimentée est mobilisée à chaque étape clé de l'installation :

L'Installation Aidée : le Point Accueil Installation (PAI) , la porte d'entrée du dispositif

Le Centre Elaboration du Plan de Professionnalisation Personnalisé (CEPPP) suit le PAI dans le parcours de l'installation, animé par un coordonnateur dont les objectifs sont de :

- Organiser avec l'équipe de conseiller projets et compétences, les entretiens des PPP. (Le PPP est un ensemble de préconisations permettant au candidat éligible aux aides à l'installation en agriculture de se préparer au métier de responsable d'exploitation agricole, son l'objectif principal est compléter si besoin, l'acquisition de connaissances et de compétences adaptées aux particularités du projet d'installation et au profil et à l'expérience du porteur de projet)
- Veiller au respect des procédures liées à la définition du plan, à sa réalisation, à son agrément, à sa validation et à son accompagnement en partenariat avec tous les acteurs impliqués dans le PPP.
- Suivre les actions à réaliser dans le cadre du PPP et accompagnement dans la mise en œuvre des stages et formations.
- Préparer les stages 21 heures en collaboration avec les conseillers JA et le pôle formation.
- Suivre et mettre à jour de la liste des maîtres exploitants.
- Élaborer les bilans quantitatifs et qualitatifs des activités.
- Assurer le suivi post-installation aidée par la mise en place de réunions collectives et de l'appui individualisé.

Les Stages 21h

C'est le tronc commun à tous les candidats à l'installation aidée. Ils sont prescrits dans le cadre du PPP. Les conseillers JA sont les responsables de ces stages préparatoires à l'Installation dont les objectifs sont le transfert de connaissances et de compétences. Deux stages sont réalisés : le SCO et, en complément, un stage de perfectionnement complémentaire intitulé «Je renforce mon projet pour devenir agriculteur.»

Le Stage Collectif Obligatoire de 21 heures

Se familiariser avec les documents administratifs et les démarches à réaliser dans le cadre d'une installation Être capable de faire le lien entre son territoire et son projet d'installation Maîtriser les enjeux de l'Installation

Le Stage « Je renforce mon projet pour devenir agriculteur »

Permettre aux candidats à la création d'entreprise agricole d'approfondir leur projet, d'acquérir les compétences entrepreneuriales nécessaires ce qui leur permettra de formaliser plus rapidement leur Projet Global d'Installation.

Les PGI (Projet Global d'Installation)

Il s'agit d'un document de synthèse. Les conseillers JA accompagnent le porteur de projet tout au long de l'élaboration de son projet d'installation en y apportant leurs expertises, ce qui formalise ainsi le PGI qui contient:

- L'étude prévisionnelle d'installation permettant d'apprécier la faisabilité et la viabilité du projet
- Le Plan d'Entreprise, document déterminant dans la prise de décision d'attribution de l'aide au démarrage : La Dotation Jeune Agriculteur
- L'approche agro-environnementale, outil indispensable à l'identification des enjeux agro-environnementaux et la mise en œuvre des Bonnes Conduites Agro-Environnementales

Le CFE

Aider les exploitants agricoles dans les formalités liées à la création, la modification et la cessation de leur activité.

Moyens matériels et humains : Nombre ETP, Frais communication, Investissement

Les moyens Humains

- 1 Chef de projet à 0,4 ETP : Encadre l'équipe Installation et est le référent de l'installation des exploitants agricoles au niveau départemental.
- 1 Coordonnateur CEPPP à (0,5 ETP) et suivi post-installation aidé (0,5 ETP)
- 3 Conseillers JA: 2,5 ETP => Accompagnement et conseil + réalisation de PGI
- 1 Conseiller CFE: 0,20 ETP

Les moyens matériels

- Tableaux de bords de suivi des activités
- Logiciels : Analyse des Investissements par la Simulation (ANAIS), Projet Global D'installation (PGI), Approche Globale de l'Exploitation Agricole (AGEA), Pré-instagri : logiciel d'enquêtes et d'analyse des données, Gestagri :outil d'aide à la décision pour les exploitants agricoles.

Résultats attendus

- Augmentation de 20% du nombre d'installation aidée
- Accroissement du nombre de stagiaires formés
- Développement du nombre d'accompagnement à la concrétisation à l'installation

Indicateurs de suivi

Nombre de PPP réalisés	60
Nombre de PPP validés	40
Nombre de stages collectifs 21 heures organisés	6
Nombre de stagiaires 21 heures formés	70
Nombre de PGI réalisés	45
Nombre de jeunes accompagnés : concrétisation dans l'installation	25
Nombre de suivis post-installation aidée	50
Nombre de créations individuelles	230
Nombre de modifications individuelles	150
Nombre de radiations	150

Programme 1

Assurer les missions réglementaires et d'intérêt général

Conseil Installation Transmission et d'entreprise

Plan d'Action (DAS 1.2): Evaluer la politique de l'installation-transmission: état des lieux régional, identifier les points de blocages/Identifier et développer avec les acteurs territoriaux des marchés spécifiques et contractualisés (observatoire des nouveaux installés)

Ambition : Maintenir le nombre d'actifs et d'exploitations en assurant l'installation et la transmission des exploitations avec des projets performants, durables et viables

Présentation et constat

La Chambre d'agriculture de La Réunion intervient depuis 1980 auprès des agriculteurs, dans la réussite et à chaque étape clé de la vie de leur entreprise.

Le modèle réunionnais d'une agriculture familiale s'appuie sur un nombre de petites exploitations indispensables à l'économie agricole du département. La complexité des demarches administratives necéssite pour ces structures d'être accompagnées par des conseillers agricoles afin de garantir leur réussite, de la création à la transmission.

L'installation-transmission est une mission de service public confiée aux Chambres d'agriculture par la loi n° 2010-874 du 27 juillet 2010 de modernisation de l'agriculture. La loi d'Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt n°2014-1170 du 13 octobre 2014 est venue confirmer la mission de service public des chambres d'agriculture dans le cadre de la politique d'installation à travers la modification de l'article L511-4 du CRPM qui précise que: « 4° Assure une mission de service public liée à la politique d'installation pour le compte de l'État, dont les modalités sont définies par décret.»

Au delà de la mission de service public confiée aux Chambres d'agriculture par l'Etat, la Chambre d'agriculture de La Réunion a fait de l'Installation-Transmission une de ses priorités, car ce sont plus 300 nouvelles entreprises agricoles qui voient le jour chaque année et 30 % des agriculteurs qui cèdent leurs exploitations.

Depuis le 1er janvier 2020 le transfert des missions de l'ASP : pré-instruction des dossiers d'aide et le suivi DJA, la tenue du repertoire départ-installation (RDI) et le suivi des déclarations d'intention de cessation de l'activité (DICAA) sont effectifs. A ce titre, en concertation avec la DAAF, La Chambre d'agriculture veillera au respect des délais, des procédures et de la réglementation, dans un objectif de service aux porteurs de projets, de sécurité de l'instruction et de pilotage budgétaire performant.

Par ailleurs, plus de deux-tiers des entreprises se créent hors cadre Dotation Jeune Agriculteur (DJA), la Chambre d'agriculture répond aux attentes des « hors cadres » par le développement de la formation par alternance, installation progressive et autres dispositifs d'aides disponibles. De plus, dans un contexte local où le foncier agricole est rare et la population agricole est vieillissante, la transmission des exploitations est un levier fort qui permet d'assurer le renouvellement des générations. Pour l'avenir de l'agriculture, la préservation des espaces agricoles et la pérennisation des activités agricoles ne peuvent être dissociées des problématiques réglementaires de l'installation.

Avec 30 % d'agriculteurs de plus de 55 ans, La Réunion doit relever comme les autres régions le défi majeur du renouvellement des générations au cours de ces prochaines années.

La transmission et l'installation sont par ailleurs des moments clés pour faire évoluer les systèmes de productions.

Pour finir, la Chambre est un Centre de Formalités des Entreprises (CFE) : l'objectif principal est d'aider les exploitants agricoles dans les formalités liées à la création, la modification et la cessation de leur activité.

C'est ainsi que l'ensemble des missions de service public confié à la Chambre d'Agriculture de La Réunion fait désormais l'objet d'un seul et même service, entièrement consacré à l'installation et de la transmission des exploitations, détenant

- Le PAI (Point Accueil Installation)
- Le CEPPP (Centre d'Élaboration du Plan de Professionnalisation Personnalisé)
- L'accompagnement à l'élaboration des PGI (Projet global d'installation)
- L'accompagnement à l'installation hors DJA
- L'observatoire de la transmission
- Le PAT (Point d'Accueil Transmission)
- La gestion de RDI et des DICAA
- La pré-instruction des dossiers de demandes d'aide à l'installation
- Le CFE (Centre de formalités des entreprises)

Objectifs opérationnels

- Anticiper la transmission des exploitations agricoles, afin de créer les conditions favorables à la reprise, à l'installation et à la restructuration.
- Animer et suivre l'observatoire de la transmission.
- Renforcer l'accompagnement des cédants et des repreneurs dans leurs projets.

Partenaires: Direction de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt – DAAF, Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural - SAFER, Caisse Générale de Sécurité Sociale - CGSS, Fédération Régionale des Coopératives Agricoles - FRCA, Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole - CFPPA, Agence de Services et de Paiement - ASP, banques, ...).

Publics visés : Agriculteurs souhaitant cesser leur activité

Description du projet d'action

En lien avec le Point Accueil Installation (PAI) qui accueille, oriente, conseille, tous les porteurs de projets souhaitant intégrer une démarche à l'installation, et l'Observatoire de la transmission, qui repère et sensibilise les cédants dans leur démarche à la transmission.

A travers la mise en œuvre de cette action, il s'agira de permettre à chaque cédant de se donner toutes les chances de réussite dans la transmission de son entreprise.

Cette action se décompose en 3 volets :

- Volet 1: Animation de l'observatoire.
- Volet 2 : Animation et gestion du RDI (Répertoire départ Installation) et des DICAA (Déclaration des intentions de cessation d'activité agricole).

L'animation de l'observatoire consiste à faire :

- Le repérage et l'identification des agriculteurs ayant 58 ans et plus, susceptibles de cesser leur activité dans les années à venir en s'appuyant sur les bases de données des conseillers de terrain de la Chambre d'Agriculture de La Réunion et celles des partenaires.
- L'organisation et l'animation des réunions de sensibilisation des agriculteurs sur la transmission. Les réunions se font à l'échelle communale et lors des manifestations agricoles (Miel vert, Foire agricole de Bras-Panon, forum « transmission/ Installation », Cultur'Agri, …). Des interventions auront également lieu dans les filières auprès des groupes d'agriculteurs.
- L'organisation d'actions de communication (élaboration de supports de communications, participation et animation du forum Transmission/Installation, interventions dans les réunions des partenaires, diffusion du guide à la transmission, ...).
- Réalisation de sessions de formation auprès des agriculteurs (cédants).
- L'alimentation et la valorisation de la base de données sur les potentiels cédants.
- L'élaboration d'analyses synthétiques par commune et bilan annuel global des départs/installations.

L'animation et la gestion du RDI consiste à :

- . Recueillir les demandes des cédants et des propriétaires non-agriculteurs cherchant à transmettre leur exploitation ou leur foncier et des candidats cherchant une exploitation à reprendre ou du foncier pour installation ou agrandissement puis leurs inscriptions au répertoire départ/installation.
- . Faire la description des exploitations à céder et des candidatures à la reprise au sein d'une base de données.
- . L'analyse des projets de transmission et ceux des candidatures puis synthèse de l'offre et de la demande.
- . Sélectionner des candidats par rapport à une offre de foncier.
- . Diffusion des offres aux repreneurs potentiels et diffusion des demandes aux cédants ou propriétaires.
- . Mettre en relation les cédants ou propriétaires et candidats potentiels.
- . Organiser des visites sur l'exploitation des cédants avec les candidats potentiels.
- . Communiquer de la sélection aux intéressés et orientation du repreneur vers le Point Accueil Installation.

La gestion des DICAA:

- . Réception, traitement et suivi des déclarations d'intention de cessation d'activité agricole (DICAA) puis analyse des données.
- . Orientation du déclarant selon son projet de transmission et diffusion de la déclaration sur demande ou accord du déclarant.
- . Organisation d'actions de vulgarisation des DICAA auprès des agriculteurs ayant 58 ans afin d'augmenter le nombre des DICAA.

Moyens matériels et humains : Nombre ETP, Frais communication, Investissement

Les moyens Humains :

- 1 Chef de projet à 0,4 ETP : Encadre l'équipe transmission
- 1 Chargé d'étude Observatoire : 0,5 ETP

Les moyens matériels :

- Tableaux de bords de suivi des activités

Résultats attendus

- Renforcement de l'accompagnement des cédants et des repreneurs.
- Augmentation du nombre de reprises de l'exploitation.

Indicateurs de suivi

Nombre de réunions collectives organisées	8
Nombre de cédants potentiels sensibilisés	210
Nombre de cédants orientés dans le dispositif transmission	50
Nombre de repreneurs potentiels identifiés	90
Dont nombre de repreneurs à orienter vers le PAI	30
Nombre de mises en relation cédants-repreneurs	24
Nombre d'hectares potentiellement à céder identifiés	250
Nombre d'hectares repris identifiés	200
Nombre de transmissions abouties	40
Nombre de cédants ou propriétaires non agricoles inscrits au RDI	10 - 30
Nombre de DICCA traitées	20



Programme 1

Assurer les missions réglementaires et d'intérêt général

Conseil Installation Transmission et d'entreprise

Plan d'Action (DAS 1.3): Simplifier le parcours à l'installation

Ambition : Maintenir le nombre d'actifs et d'exploitations en assurant l'installation et la transmission des exploitations avec des projets performants, durables et viables

Présentation et constat

La Chambre d'agriculture de La Réunion intervient depuis 1980 auprès des agriculteurs dans la réussite et à chaque étape clé de la vie de leur entreprise.

Le modèle réunionnais d'une agriculture familiale s'appuie sur un nombre de petites exploitations indispensables à l'économie agricole du département. La complexité des demarches administratives necéssite pour ces structures d'être accompagnées par des conseillers agricoles afin de garantir leur réussite de la création à la transmission.

L'installation-transmission est une mission de service public confiée aux Chambres d'agriculture par la loi n°2010-874 du 27 juillet 2010 de modernisation de l'agriculture. La loi d'Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt n°2014-1170 du 13 octobre 2014 est venue confirmer la mission de service public des chambres d'agriculture dans le cadre de la politique d'installation à travers la modification de l'article L511-4 du CRPM qui précise que: « 4° Assure une mission de service public liée à la politique d'installation pour le compte de l'État, dont les modalités sont définies par décret.»

Au delà de la mission de service public confiée aux Chambres d'agriculture par l'Etat, la Chambre d'agriculture de La Réunion a fait de l'Installation-Transmission une de ses priorités car ce sont plus 300 nouvelles entreprises agricoles qui voient le jour chaque année et 30 % des agriculteurs qui cèdent leurs exploitations.

Depuis le 1er janvier 2020, le transfert des missions de l'ASP : pré-instruction des dossiers d'aide et le suivi DJA, la tenue du repertoire départ-installation (RDI) et le suivi des déclarations d'intention de cessation de l'activité (DICAA) sont effectifs. A ce titre, en concertation avec la DAAF, La Chambre d'agriculture veillera au respect des délais, des procédures et de la réglementation dans un objectif de service aux porteurs de projets, de sécurité de l'instruction et de pilotage budgétaire performant.

Par ailleurs, plus de deux-tiers des entreprises se créent hors cadre Dotation Jeune Agriculteur (DJA), la Chambre d'agriculture répond aux attentes des « hors cadres » par le développement de la formation par alternance, l'installation progressive et d'autres dispositifs d'aides disponibles. De plus, dans un contexte local où le foncier agricole est rare et la population agricole est vieillissante, la transmission des exploitations est un levier fort qui permet d'assurer le renouvellement des générations. Pour l'avenir de l'agriculture, la préservation des espaces agricoles et la pérennisation des activités agricoles ne peuvent être dissociées des problématiques réglementaires de l'installation.

Avec 30 % d'agriculteurs de plus de 55 ans, La Réunion doit relever comme les autres régions le défi majeur du renouvellement des générations au cours de ces prochaines années.

La transmission et l'installation sont par ailleurs des moments clés pour faire évoluer les systèmes de productions.

Pour finir la Chambre est un Centre de Formalités des Entreprises (CFE). L'objectif principal est d'aider les exploitants agricoles dans les formalités liées à la création, la modification et la cessation de leur activité.

C'est ainsi que l'ensemble des missions de service public confié à la Chambre d'agriculture de La Réunion fait désormais l'objet d'un seul et même service, entièrement consacré à l'installation et de la transmission des exploitations, détenant

- Le PAI (Point Accueil Installation)
- Le CEPPP (Centre d'Élaboration du Plan de Professionnalisation Personnalisé)
- L'accompagnement à l'élaboration des PGI (Projet global d'installation)
- L'accompagnement à l'installation hors DJA
- L'observatoire de la transmission
- Le PAT (Point d'Accueil Transmission)
- La gestion de RDI et des DICAA
- La pré-instruction des dossiers de demandes d'aide à l'installation
- Le CFE (Centre de formalités des entreprises)

Objectifs opérationnels

- Permettre l'installation et la réussite des nouveaux agriculteurs qui sollicitent ou non les aides à l'installation
- Faciliter l'entrée dans le métier d'agriculteur
- Optimiser l'encadrement du dispositif d'installation de l'amont à l'aval pour mieux atteindre les objectifs quantitatifs et qualitatifs
- Anticiper les approches d'un projet d'Installation (conduite du projet)
- Rendre compte des freins identifiés à l'installation et participer à l'amélioration des freins.

Partenaires: DAAF, CGSS,SAFER, FRCA, CFPPA,ASP Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt - DAAF, CERFRANCE, Agence de Services et de Paiement - ASP, banques, ...).

Publics visés : Tous les porteurs de projets à la création d'entreprises agricoles.

Description du projet d'action

Le renouvellement des générations d'agriculteurs est une priorité pour les pouvoirs publics ainsi que pour la Chambre d'agriculture de La Réunion qui pilote l'ensemble du dispositif à l'installation : du Point Accueil Installation à la création de l'entreprise.

Le Point Accueil Installation (PAI)

Le PAI est le premier interlocuteur des porteurs de projet en agriculture et constitue un maillon essentiel de la politique de l'installation départementale. Il centralise les informations, identifie les organismes compétents en matière de création ou de reprise d'exploitation afin de mieux orienter les porteurs de projet et ce, depuis maintenant dix ans.

L'animateur assure:

- l'accueil, l'information de tous les porteurs de projet
- l'orientation de tous les porteurs de projets sur des dispositifs les plus appropriés
- les accompagnements individuels et collectifs de chaque porteur de projet
- l'aide à l'élaboration de l'autodiagnostic, cette étape est indispensable au porteurs de projets souhaitant s'installer avec la DJA , la suite de l'auto-diagnostic est l'élaboration du Plan de Professionnalisation Personnalisé.

Moyens matériels et humains: Nombre ETP, Frais communication, Investissement

- Chargé de mission PAI: (1ETP)
- Secrétariat PAI : (0,5ETP)

Résultats attendus

- Augmentation du nombre de candidats à l'installation, notamment, aidée
- Meilleure communication et valorisation du dispositif à l'installation
- Renforcement de la capacité professionnelle des jeunes
- Meilleure valorisation des données de l'installation pour rendre compte des freins rencontrés dans la mise en œuvre de l'articulation installation/transmission (bilan chiffré qualitatif, quantitatif, enquêtes de satisfaction, ...)
- Garantie du renouvellement des exploitations
- Amélioration de la viabilité et maintien de l'agriculture familiale à La Réunion

Indicateurs de suivi

Nombre de porteurs de projet accueillis au PAI	350
Nombre de réunions d'informations aux porteurs de projets	130
Nombre de candidats éligibles à l'installation aidée	120
Nombre d'auto-diagnostics réceptionnés	60

Programme 1

Assurer les missions réglementaires et d'intérêt général

Conseil Installation Transmission et d'entreprise

Plan d'Action (DAS 1.4): Conduire une expertise et formuler des propositions sur la transmission du foncier et mobiliser les nouveaux outils financiers et de portage de foncier

Ambition : Maintenir le nombre d'actifs et d'exploitations en assurant l'installation et la transmission des exploitations avec des projets performants, durables et viables

Présentation et constat

La Chambre d'agriculture de La Réunion intervient depuis 1980 auprès des agriculteurs, dans la réussite et à chaque étape clé de la vie de leur entreprise.

Le modèle réunionnais d'une agriculture familiale s'appuie sur un nombre de petites exploitations indispensables à l'économie agricole du département. La complexité des demarches administratives necéssite pour ces structures d'être accompagnées par des conseillers agricoles afin de garantir leur réussite, de la création à la transmission.

L'installation-transmission est une mission de service public confiée aux Chambres d'agriculture par la loi n° 2010-874 du 27 juillet 2010 de modernisation de l'agriculture. La loi d'Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt n°2014-1170 du 13 octobre 2014 est venue confirmer la mission de service public des chambres d'agriculture dans le cadre de la politique d'installation à travers la modification de l'article L511-4 du CRPM qui précise que: « 4° Assure une mission de service public liée à la politique d'installation pour le compte de l'État, dont les modalités sont définies par décret.»

Au delà de la mission de service public confiée aux Chambres d'agriculture par l'Etat, la Chambre d'agriculture de La Réunion a fait de l'Installation-Transmission une de ses priorités car ce sont plus 300 nouvelles entreprises agricoles qui voient le jour chaque année et 30 % des agriculteurs qui cèdent leurs exploitations.

Depuis le 1er janvier 2020, le transfert des missions de l'ASP : pré-instruction des dossiers d'aide et le suivi DJA, la tenue du repertoire départ-installation (RDI) et le suivi des déclaration d'intention de cessation de l'activité (DICAA) sont effectifs. A ce titre, en concertation avec la DAAF, La Chambre d'agriculture veillera au respect des délais, des procédures et de la réglementation dans un objectif de service aux porteurs de projets, de sécurité de l'instruction et de pilotage budgétaire performant.

Par ailleurs, plus de deux-tiers des entreprises se créent hors cadre Dotation Jeune Agriculteur (DJA). La Chambre d'Agriculture répond aux attentes des « hors cadres » par le développement de la formation par alternance, installation progressive et autres dispositifs d'aides disponibles.

De plus, dans un contexte local où le foncier agricole est rare et la population agricole est vieillissante, la transmission des exploitations est un levier fort qui permet d'assurer le renouvellement des générations. Pour l'avenir de l'agriculture, la préservation des espaces agricoles et la pérennisation des activités agricoles ne peuvent être dissociées des problématiques réglementaires de l'installation.

Avec 30 % d'agriculteurs de plus de 55 ans, La Réunion doit relever comme les autres régions le défi majeur du renouvellement des générations au cours de ces prochaines années.

La transmission et l'installation sont par ailleurs des moments clés pour faire évoluer les systèmes de productions.

Pour finir, la Chambre est le Centre de Formalités des Entreprises (CFE). L'objectif principal est d'aider les exploitants agricoles dans les formalités liées à la création, la modification et la cessation de leur activité.

C'est ainsi que l'ensemble des missions de service public confié à la Chambre d'Agriculture de La Réunion fait désormais l'objet d'un seul et même service, entièrement consacré à l'installation et de la transmission des exploitations, détenant

- Le PAI (Point Accueil Installation)
- Le CEPPP (Centre d'Élaboration du Plan de Professionnalisation Personnalisé)
- L'accompagnement à l'élaboration des PGI (Projet global d'installation)
- L'accompagnement à l'installation hors DJA
- L'observatoire de la transmission
- Le PAT (Point d'Accueil Transmission)
- La gestion de RDI et des DICAA
- La pré-instruction des dossiers de demandes d'aide à l'installation
- Le CFE (Centre de formalités des entreprises)

Objectifs opérationnels

- Anticiper la transmission des exploitations agricoles afin de créer les conditions favorables à la reprise, à l'installation et à la restructuration
- Animer et suivre l'observatoire de la transmission
- Renforcer l'accompagnement des cédants et des repreneurs dans leurs projets

Partenaires: Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt – DAAF, Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural - SAFER, Caisse Générale de Sécurité Sociale - CGSS, Fédération Régionale des Coopératives Agricoles - FRCA, Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole - CFPPA, Agence de Services et de Paiement - ASP, banques, ...).

Publics visés : Agriculteurs souhaitant cesser leur activité

Description du projet d'action

En lien avec le Point Accueil Installation (PAI) qui accueille, oriente, conseille, tous les porteurs de projets souhaitant intégrer une démarche à l'installation et l'Observatoire de la transmission qui repère et sensibilise les cédants dans leur démarche à la transmission.

A travers la mise en œuvre de cette action, il s'agira de permettre à chaque cédant de se donner toutes les chances de réussite dans la transmission de son entreprise. Cette action se décompose en 3 volets :

- Volet 1: Animation de l'observatoire
- Volet 2 : Animation et gestion du RDI (Répertoire départ / Installation) et des DICAA (déclaration des intentions de cessation d'activité agricole)
- Volet 3 : Accompagnement et suivi des cédants

L'animation de l'observatoire consiste à faire

- Le repérage et l'identification des agriculteurs ayant 58 ans, et plus, susceptibles de cesser leur activité dans les années à venir en s'appuyant sur les bases de données des conseillers de terrain de la Chambre d'agriculture et celles des partenaires
- L'organisation et l'animation des réunions de sensibilisation des agriculteurs sur la transmission. Les réunions se font à l'échelle communale et lors des manifestations agricoles (Miel vert, Foire agricole de Bras-Panon, forum « transmission/ Installation », Cultur'Agri, …). Des interventions auront également lieu dans les filières auprès des groupes d'agriculteurs.
- L'organisation d'actions de communication (élaboration de supports de communications, participation et animation du forum Transmission/Installation, interventions dans les réunions des partenaires, diffusion du guide à la transmission, ...).
- Réalisation de sessions de formation auprès des agriculteurs (cédants)
- L'alimentation et la valorisation de la base de données sur les potentiels cédants
- L'élaboration d'analyses synthétiques par commune et bilan annuel global des départs/installations

L'Animation et la gestion du RDI consiste à

- Recueillir les demandes des cédants et des propriétaires non-agriculteurs cherchant à transmettre leur exploitation ou leur foncier et des candidats cherchant une exploitation à reprendre ou du foncier pour installation ou agrandissement puis leurs inscriptions au répertoire départ/installation
- Faire la description des exploitations à céder et des candidatures à la reprise, au sein d'une base de données
- L'analyse des projets de transmission et ceux des candidatures puis synthèse de l'offre et de la demande
- Sélectionner des candidats par rapport à une offre de foncier
- Diffusion des offres aux repreneurs potentiels et diffusion des demandes aux cédants ou propriétaires

L'accompagnement et le suivi des cédants

- Cet accompagnement se fait sous forme de guichet unique pour les cédants, de point accueil transmission (PAT), véritable porte d'entrée pour tous les projets de transmission en agriculture. <u>Il consiste en :</u>
- L'accompagnement des agriculteurs ayant un projet de transmission dans leurs démarches (aide au montage de dossiers, orientation vers les organismes compétents, ...) jusqu'à l'aboutissement de leurs projets
- La mise en relation des cédants avec les structures compétentes pour répondre à leurs demandes spécifiques notamment en matière foncière et juridique
- La facilitation des contacts entre cédants et repreneurs en valorisant l'offre de cession
- Le suivi de l'ensemble des projets de transmission
- La réalisation des diagnostics des exploitations sur demande des cédants afin d'évaluer le potentiel de l'exploitation à céder (visites de terrain en présence du cédant, analyse technico-économique, expertise foncière, restitution des diagnostics et des préconisations aux cédants, ...)
- L'évaluation de la reprenabilité de l'exploitation à céder
 - O L'élaboration des dossiers de demandes d'aides du programme AITA
 - O La réalisation de sessions de formation auprès des agriculteurs (cédants)

Moyens matériels et humains : Nombre ETP, Frais communication, Investissement

Les moyens Humains

- 1 Chef de projet à 0,4 ETP : Encadre l'équipe transmission

- 1 Chargé d'étude Observatoire : 0,5 ETP

- 1 Conseillère PAT : 1 ETP

Les moyens matériels

- Tableaux de bords de suivi des activités

Résultats attendus

- Renforcement de l'accompagnement des cédants et des repreneurs
- Augmentation du nombre de reprises de l'exploitation

Indicateurs de suivi

Observatoire

Nombre de réunions collectives organisées	8
Nombre de cédants potentiels sensibilisés	210
Nombre de cédants orientés dans le dispositif transmission	50
Nombre de repreneurs potentiels identifiés	90
Dont nombre de repreneurs à orienter vers le PAI	30
Nombre de mises en relation cédants-repreneurs	24
Nombre d'hectares potentiellement à céder identifiés	250
Nombre d'hectares repris identifiés	200
Nombre de transmissions abouties	40
Nombre de cédants ou propriétaires non agricoles au inscrit au RDI	10 -30
Nombre de DICCA traitées	20

<u>PAT</u>

Nombre d'agriculteurs accueillis au PAT	150
Nombre de projets de transmission suivis	150
Nombre de transmissions abouties	40 (objectif partagé avec Observatoire)
Nombre de diagnostics d'exploitation réalisés	5



Programme 1

Assurer les missions réglementaires et d'intérêt général

Conseil Installation Transmission et d'entreprise

Plan d'Action (DAS 1.5): Répondre aux attentes des « hors cadres » : développer la formation par alternance, installation progressive, produire les références utiles notamment sur les projets dits atypiques.

Ambition : Maintenir le nombre d'actifs et d'exploitations en assurant l'installation et la transmission des exploitations avec des projets performants, durables et viables

Présentation et constat

La Chambre d'agriculture de La Réunion intervient depuis 1980 auprès des agriculteurs, dans la réussite et à chaque étape clé de la vie de leur entreprise.

Le modèle réunionnais d'une agriculture familiale s'appuie sur un nombre de petites exploitations indispensables à l'économie agricole du département. La complexité des demarches administratives necéssite, pour ces structures d'être accompagnées par des conseillers agricoles afin de garantir leur réussite, de la création à la transmission.

L'installation-transmission est une mission de service public confiée aux Chambres d'agriculture par la loi n° 2010-874 du 27 juillet 2010 de modernisation de l'agriculture. La loi d'Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt n°2014-1170 du 13 octobre 2014 est venue confirmer la mission de service public des chambres d'agriculture dans le cadre de la politique d'installation à travers la modification de l'article L511-4 du CRPM qui précise que: « 4° Assure une mission de service public liée à la politique d'installation pour le compte de l'État, dont les modalités sont définies par décret.»

Au delà de la mission de service public confiée aux Chambres d'agriculture par l'Etat, la Chambre d'agriculture de La Réunion a fait de l'Installation-Transmission une de ses priorités car ce sont plus 300 nouvelles entreprises agricoles qui voient le jour chaque année et 30 % des agriculteurs qui cèdent leurs exploitations.

Depuis le 1er janvier 2020 le transfert des missions de l'ASP : pré-instruction des dossiers d'aide et le suivi DJA, la tenue du repertoire départ-installation (RDI) et le suivi des déclaration d'intention de cessation de l'activité (DICAA) sont effectifs. A ce titre, en concertation avec la DAAF, La Chambre d'agriculture veillera au respect des délais, des procédures et de la réglementation dans un objectif de service aux porteurs de projets, de sécurité de l'instruction et de pilotage budgétaire performant.

Par ailleurs, plus de deux-tiers des entreprises se créent hors cadre Dotation Jeune Agriculteur (DJA). La Chambre d'agriculture répond aux attentes des « hors cadres » par le développement de la formation par alternance, l'installation progressive et d'autres dispositifs d'aides disponibles.

De plus, dans un contexte local où le foncier agricole est rare et la population agricole est vieillissante, la transmission des exploitations est un levier fort qui permet d'assurer le renouvellement des générations. Pour l'avenir de l'agriculture, la préservation des espaces agricoles et la pérennisation des activités agricoles ne peuvent être dissociées des problématiques réglementaires de l'installation.

Avec 30 % d'agriculteurs de plus de 55 ans, La Réunion doit relever comme les autres régions le défi majeur du renouvellement des générations au cours de ces prochaines années.

La transmission et l'installation sont par ailleurs des moments clés pour faire évoluer les systèmes de productions.

Pour finir, la Chambre est le Centre de Formalités des Entreprises (CFE). L'objectif principal est d'aider les exploitants agricoles dans les formalités liées à la création, la modification et la cessation de leur activité.

C'est ainsi que l'ensemble des missions de service public confié à la Chambre d'Agriculture de La Réunion fait désormais l'objet d'un seul et même service, entièrement consacré à l'installation et de la transmission des exploitations, détenant

- Le PAI (Point Accueil Installation)
- Le CEPPP (centre d'Élaboration du Plan de Professionnalisation Personnalisé)
- L'accompagnement à l'élaboration des PGI (Projet global d'installation)
- L'accompagnement à l'installation hors DJA
- L'observatoire de la transmission
- Le PAT (Point d'Accueil Transmission)
- La gestion de RDI et des DICAA
- La pré-instruction des dossiers de demandes d'aide à l'installation
- Le CFE (Centre de formalités des entreprises)

Objectifs opérationnels

- Permettre l'installation et la réussite des nouveaux agriculteurs, qui ne souhaitent pas solliciter ou ne sont éligibles à la DJA
- Renforcer la viabilité des exploitations agricoles en phase d'installation, par les conseils et les orientations sur les aspects techniques, économiques et financiers.
- Optimiser l'encadrement des porteurs hors DJA
- Développer la formation à l'Installation « type SPI »

Partenaires : Conseil Departemental, le Réseau Point Chances et tous les partenaires création d'entreprise

Publics visés

- Tous les porteurs de projets en « CRÉATION » (hors cadre DJA) avec autorisation d'exploiter
- Demandeurs d'emploi.

Description du projet d'action

Chaque année environ 300 créations d'entreprise agricoles se réalisent en sans recours à la DJA en dépit des informations et de l'accompagnement apportés par la Chambre d'agriculture. Les raisons évoquées par ces nouveaux agriculteurs sont que l'installation aidée est perçue comme « un parcours du combattant », qu'elle est complexe et trop reglementaire et contrôlée. Par ailleurs, notre terretoire regroupe une diversité de projets d'installations et de nombreuses problématiques qui peuvent en découler, freinant ainsi l'installation aidée. Ces installations doivent donc être accompagnées dans leur diversité :

Le dispositif Installation (hors cadre DJA)

- Les porteurs de projets sont identifiés par le PAI et en fonction des profils sont orientés vers le conseiller installation (hors DJA). Il est chargé de les :
- accueillir, informer collectivement puis individuellement par des rencontres collectives avec d'autres jeunes installés pour se situer et échanger sur ses pratiques : rappel de la réglementation et des obligations.
- informer sur les autres dispositifs d'aides autres existants (TAJ/ADEN, ACRE...) etc.
- permettre aux porteurs de projets, d'appréhender, structurer, piloter et sécuriser le projet, permettant l'atteinte des objectifs par :
 - » l'appui aux démarches administratives
 - » la mise en place de rencontres individuelles pour un suivi administratif du dossier d'installation.
 - » l'orientation des porteurs de projets vers nos collaborateurs techniques mais également vers les partenaires pour des conseils spécifiques en fonction du besoin
 - » l'accompagnement du porteur de projet dans la mise en place du projet, le développement des productions, l'évaluation des marges de progrès, l'accompagnement des évolutions du projet, la réflexion sur les investissements et leurs financements, etc.

Moyens matériels et humains: Nombre ETP, Frais communication, Investissement

Conseiller Installation « hors DJA»: 0,8 ETP : Développer l'accompagnement des porteurs de projets s'installant hors DJA en ciblant le public depuis le PAI.

Résultats attendus :

- Augmentation du nombre de candidats à l'installation
- Meilleure communication et valorisation du dispositif à l'installation.
- Renforcement de la capacité professionnelle des jeunes
- Développement du nombre d'installation pérenne dans le temps car ayant été accompagné de l'amont à l'aval

Indicateurs de suivi

Nombre de jeunes accueillis	200
Nombre de jeunes suivis	50
Nombre de réunions	10
Nombre de formation « SPI »	3

Assurer les missions réglementaires et d'intérêt général

Conseil Installation Transmission et d'entreprise

Plan d'Action (DAS 1.6): Évaluer les projets d'installation robuste, rentable et viable

Ambition : Maintenir le nombre d'actifs et d'exploitations en assurant l'installation et la transmission des exploitations avec des projets performants, durables et viables

Présentation et constat

La Chambre d'agriculture de La Réunion intervient depuis 1980 auprès des agriculteurs dans la réussite et à chaque étape clé de la vie de leur entreprise.

Le modèle réunionnais d'une agriculture familiale s'appuie sur un nombre de petites exploitations indispensables à l'économie agricole du département. La complexité des demarches administratives necéssite pour ces strucutures d'être accompagnées par des conseillers agricoles afin de garantir leur réussite de la création à la transmission.

L'installation-transmission est une mission de service public confiée aux Chambres d'agriculture par la loi n° 2010-874 du 27 juillet 2010 de modernisation de l'agriculture. La loi d'Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt n°2014-1170 du 13 octobre 2014 est venue confirmer la mission de service public des chambres d'agriculture dans le cadre de la politique d'installation à travers la modification de l'article L511-4 du CRPM qui précise que: « 4° Assure une mission de service public liée à la politique d'installation pour le compte de l'État, dont les modalités sont définies par décret.»

Au delà de la mission de service public confiée aux Chambres d'agriculture par l'Etat, la Chambre d'agriculture de La Réunion a fait de l'Installation-Transmission une de ses priorités car ce sont plus 300 nouvelles entreprises agricoles qui voient le jour chaque année et 30 % des agriculteurs qui cèdent leurs exploitations.

Depuis le 1er janvier 2020 le transfert des missions de l'ASP : pré-instruction des dossiers d'aide et le suivi DJA, la tenue du repertoire départ-installation (RDI) et le suivi des déclaration d'intention de cessation de l'activité (DICAA) sont effectifs. A ce titre, en concertation avec la DAAF, La Chambre d'agriculture veillera au respect des délais, des procédures et de la réglementation dans un objectif de service aux porteurs de projets, de sécurité de l'instruction et de pilotage budgétaire performant.

Par ailleurs, plus de deux-tiers des entreprises se créent hors cadre Dotation Jeune Agriculteur (DJA), la Chambre d'agriculture répond aux attentes des « hors cadres » par le développement de la formation par alternance, installation progressive et autres dispositifs d'aides disponibles.

De plus, dans un contexte local où le foncier agricole est rare et la population agricole est vieillissante, la transmission des exploitations est un levier fort qui permet d'assurer le renouvellement des générations. Pour l'avenir de l'agriculture, la préservation des espaces agricoles et la pérennisation des activités agricoles ne peuvent être dissociées des problématiques réglementaires de l'installation.

Avec 30 % d'agriculteurs de plus de 55 ans, La Réunion doit relever comme les autres régions le défi majeur du renouvellement des générations au cours de ces prochaines années.

La transmission et l'installation sont par ailleurs des moments clés pour faire évoluer les systèmes de productions.

Pour finir, la Chambre est le Centre de Formalités des Entreprises (CFE). L'objectif principal est d'aider les exploitants agricoles dans les formalités liées à la création, la modification et la cessation de leur activité.

C'est ainsi que l'ensemble des missions de service public confié à la Chambre d'agriculture de La Réunion fait désormais l'objet d'un seul et même service, entièrement consacré à l'installation et de la transmission des exploitations, détenant

- Le PAI (Point Accueil Installation)
- Le CEPPP (Centre d'Élaboration du Plan de Professionnalisation Personnalisé)
- L'accompagnement à l'élaboration des PGI (Projet global d'installation)
- L'accompagnement à l'installation hors DJA
- L'observatoire de la transmission
- Le PAT (Point d'Accueil Transmission)
- La gestion de RDI et des DICAA
- La pré-instruction des dossiers de demandes d'aide à l'installation
- Le CFE (Centre de formalités des entreprises)

Objectifs opérationnels

- Anticiper la transmission des exploitations agricoles afin de créer les conditions favorables à la reprise, à l'installation et à la restructuration
- Renforcer l'accompagnement des cédants et des repreneurs dans leurs projets
- Permettre l'installation et la réussite des nouveaux agriculteurs, qui sollicitent ou non les aides à l'installation
- Faciliter l'entrée et la sortie dans le métier d'agriculteur, l'installation et la création des exploitations agricoles

Partenaires: Les relations avec tous les partenaires de l'installation seront formalisées dans le cadre d'un conventionnement: (Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural - SAFER, Caisse Générale de Sécurité Sociale - CGSS, Fédération Régionale des Coopératives Agricoles - FRCA, Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole - CFPPA, Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt - DAAF, Réseau de conseil et d'expertise comptable CERFRANCE, Agence de Services et de Paiement - ASP, banques, ...).

Publics visés: Les porteurs de projets éligibles à la DJA

Description du projet d'action

Cette action sera mise en œuvre par une chargée d'étude, qui travaillera en toute indépendance des services concepteurs de la Chambre d'Agriculture. Les missions sont :

- La pré-instruction des demandes d'aides à l'installation (4 phases)
- L'instruction technique des dossiers AITA
- L'instruction des Plans de Professionnalisation Personnalisés (PPP)
- La participation au COSDA pour assurer la présentation des dossiers

L'installation

Phase 1 : la préparation de l'instruction des demandes d'aides à l'installation

- 1. Vérification de l'éligibilité du demandeur au regard des différentes conditions réglementaires. A l'appui des instructions techniques nationales et du programme de développement rural régional, le conseiller examine l'éligibilité du dossier dans le respect de la réglementation communautaire et nationale
- 2. Vérification du respect de la cohérence du montant d'aide fixé ainsi que les niveaux de modulations envisagés
- 3. Élaboration d'un rapport de pré-instruction avec un montant prévisionnel de DJA conformément au cadrage national et régional. Ce rapport qui comporte un avis motivé est établi par le service pré-instructeur et signé par le directeur de la chambre d'agriculture ou son représentant nommément désigné

Phase 2 : préparation de la mise en paiement des dossiers

Une fois la décision prise sous forme de décision d'octroi des aides à l'installation, la pré-instructrice assure le suivi du dossier avec le bénéficiaire. Elle vérifie les demandes de paiement de la DJA (de la demande de paiement du premier acompte à la dernière demande de paiement) déposées en DAAF ainsi que l'ensemble des justificatifs sollicités. En ce qui concerne la mise en paiement du 1er acompte de la DJA, si les conditions de la décision d'octroi sont réunies, la pré-instructrice transmet à la DAAF les documents préparatoires à la certification par cette dernière du service fait. Elle propose une date d'installation conforme aux dispositions en vigueur. Dans le cas contraire, elle informent également la DAAF pour suite à donner.

Phase 3: Suivi des dossiers

La pré-instructrice exerce, jusqu'à la clôture du dossier, le suivi du dossier avec le bénéficiaire, pour lui rappeler ses engagements, l'inciter à informer au plus vite la DAAF de toute modification de sa situation (changement de production ou de forme juridique, reprise d'une autre activité susceptible de modifier la forme d'installation choisie, cessation prévisible d'activité, modification du plan d'investissement). Ces actions ont comme principal objectif de limiter les risques de déchéance.

Phase 4 : Contrôle administratif de fin d'engagement

La pré-instructrice réunit les documents nécessaires (comptabilité, synthèses comptables, avis d'imposition, attestation d'affiliation à la MSA comme chef d'exploitation, diplôme...). Elle pré-remplit pour chaque bénéficiaire au terme du plan de développement de l'exploitation le tableau récapitulatif permettant de vérifier que la viabilité est atteinte.

» Les avenants sont également pré-instruit selon la même procédure que le projet initial

<u>L'AITA (Nouvel exploitant et incitation à la transmission)</u>

- Préparer l'instruction des demandes des d'aides AITA
- Préparer la mise en paiement des dossier et le suivi des bénéficiaire

Moyens matériels et humains : Nombre ETP, Frais communication, Investissement

- Une chargée d'étude.
- Moyens matériels dont l'institution dispose mis à disposition (infrastructure informatique, véhicules de services, locaux, service administratif, ...).

Résultats attendus :

- Amélioration de la viabilité et maintien de l'agriculture familiale à La Réunion
- Promotion de la diversité des modèles agricoles et des systèmes de production
- Développement du conseil sur les exploitations agricoles
- Réussite de l'installation du jeune agriculteur par l'accompagnement global
- Accompagnement par le conseil dans la prise de décision en fonction des besoins d'investissements et de développement de l'exploitation.

Indicateurs de suivi

Nombre de dossiers d'installation pré-instruits	40
Nombre de dossiers suivi mi-parcours réalisé	30
Nombre de contrôles fin d'engagement réalisés	30
Nombre d'avenants pré-instruits	15
Nombre de dossiers AITA «nouvel exploitant» pré-instruits	20
Nombre de dossiers AITA « diagnostic d'exploitation»	5
Nombre de dossiers PPP pré-instruits	75

Assurer les missions réglementaires et d'intérêt général

Conseils stratégiques : Multiperformance, transitions agricoles et climatiques

Plan d'Action (DAS 2.1): Identifier les grands enjeux de transition, les pistes possibles d'évolution et promouvoir les politiques publiques de certifications durables et de haute valeur environnementale

Ambition: Accompagner tous les types d'agriculture et tous les agriculteurs dans les transitions agricoles et climatiques vers la multiperformance de leur exploitation

Présentation et constat

L'agriculture réunionnaise est engagée, comme pour l'ensemble des régions françaises, dans une dynamique de transition afin de répondre aux évolutions de la société.

Le dispositif d'accompagnement des agriculteurs est primordial et doit toutefois s'adapter aux nouveaux enjeux de l'agriculture réunionnaise (agro-écologie, gestion des ressources, compétitivité économique, ...) afin de proposer aux professionnels du monde agricole un ensemble cohérent d'actions de transfert de connaissances, d'informations et de conseils.

La Chambre d'agriculture de La Réunion est un partenaire local qui dispose d'une longue expérience du territoire de La Réunion et du contexte de la filière canne sucre.

L'accompagnement technique est assuré par une équipe d'agents de terrain avec un bon niveau technique (BTSA, ingénieur), conforté par de nombreuses années d'expérience, une bonne connaissance du milieu agricole réunionnais dont ils sont souvent issus, et une spécialisation selon leurs domaines d'intervention, en culture de canne à sucre, en conduite d'irrigation ou en machinisme agricole

La culture de canne à sucre constitue toujours l'élément structurant de l'économie agricole. Celle-ci est toutefois confrontée ces dernières années à une réduction de ses surfaces, liées au choix des producteurs canniers de diversifier l'origine de leurs revenus dans une dynamique de consolidation de la viabilité économique de leurs exploitations.

Des efforts de modernisation sont soutenus par l'autorité de gestion en charge de la gouvernance des Fonds Européens Agricoles pour le Développement Rural (FEADER) au sein des exploitations agricoles. Ceux-ci sont orientés notamment sur la replantation de la canne, la mécanisation dans le cadre de l'automatisation des postes de travail liés aux itinéraires de production, la modernisation de matériels et méthodes d'irrigation afin d'améliorer les résultats économiques de toutes les exploitations agricoles et d'en assurer leur pérennité.

Objectifs opérationnels

- Développer des conventions de suivis et de performances entre le technicien et l'agriculteur pour une meilleure maîtrise des itinéraires techniques de productions, respectueux de l'environnement, et permettant l'augmentation de leurs revenus
- Sensibiliser les agriculteurs sur les problématiques environnementales locales et accompagner les exploitants dans la mise en œuvre de bonnes pratiques agricoles, particulièrement, axées sur les aires d'alimentations de captages prioritaires

Partenaires: Cirad, Fdgdon, eRcane, CTICS, Armeflhor, associations de planteurs....

Publics visés

- Agriculteurs situés sur les aires d'alimentations de captages prioritaires
- Agriculteurs engagés dans des démarches de diversifications des revenus de l'exploitation (végétales ou animales)
- Exploitations cannières volontaires pour s'engager dans des démarches de certifications environnementales de niveau 2

Description du projet d'action

- Signature d'une convention de suivi et de performance de l'exploitation entre le conseiller de la Chambre d'agriculture de La Réunion et les planteurs
- Réalisation d'un diagnostic global de l'exploitation afin d'identifier les principaux freins sur lesquels le suivi devra être accentué durant la période de la convention. Détermination de la marge brute de l'exploitation
- Détermination en concertation avec l'agriculteur, des objectifs annuels à atteindre
- Mise en œuvre d'un accompagnement spécifique : Élaboration de Conseils techniques, aide à la complétude des cahiers d'enregistrement parcellaires, montage et suivis de contrats liés aux Mesures Agro- Environnementales et Climatiques (MAEC).
- Accompagnement des projets d'investissements de l'exploitation (AGEA : Élaboration et suivi de la mise en œuvre des projets dans le cadre d'une démarche de mise en réseau avec les différents services de la Chambre d'agriculture,)
- Accompagnement des agriculteurs victimes des calamités agricoles (sécheresse, cyclones, incendies, ...)
- Appui des exploitants agricoles dans leurs démarches administratives et juridiques, en les orientant vers les services compétents de la Chambre d'agriculture ou autres acteurs (administrations ou collectivités)
- Mise en œuvre d'un accompagnement spécifique visant l'obtention de la certification environnementale de niveau 2 de l'exploitation agricole
- Transfert auprès des agriculteurs des innovations mises au point dans le cadre du Réseau d'Innovation et de Transfert Agricole (RITA) canne par la mise en place de parcelles de démonstration territorialisées
- Formation et sensibilisation des agriculteurs à la mise en œuvre de bonnes pratiques agricoles et à l'appropriation des prescriptions réglementaires notamment sur les secteurs protégés par une réglementation spécifique (PPC, ENS, zones humides, ...)
- Revue annuelle du niveau d'atteinte des objectifs (bilan), et orientation de ceux-ci en fonction du contexte socioéconomique, technique et environnemental

Moyens matériels et humains: Nombre ETP, Frais communication, Investissement

Moyens humains

12 techniciens « développement local »

1 responsable de cellule « développement local et modernisation des exploitations agricoles »

Moyens matériels

Outils bureautiques et informatiques (logiciels OpenOffice et Système d'Information Géographique – SIG QGIS), GPS (système de géolocalisation par satellite)

Véhicules de services

Salles de réunions pour les formations des agriculteurs

Matériels de projections de présentations (réunions et formations)

Petits équipements (EPI, vêtements de travail, petits matériels, petits matériel d'irrigation, outillage divers, PP)

Résultats attendus

Amélioration de la marge brute des agriculteurs par une optimisation de leurs charges (engrais, désherbant, consommation en eau, poste MO...).

Amélioration environnementale (pH du sol, vie organique du sol, lutte par les auxiliaires).

Indicateurs de suivi

<u>Indicateurs de réalisation</u>

Nombre de conventions de suivis et performances signées	valeur cible annuelle : 300
Nombre de formations réalisées	valeur cible annuelle : 24
Nombre de parcelles de démonstrations	valeur cible annuelle : 24

Indicateurs de résultats (par techniciens)

Nombre de diagnostics de certification environnementales	valeur cible annuelle : 60
de niveau 2	

Assurer les missions réglementaires et d'intérêt général

Conseils stratégiques : Multiperformance, transitions agricoles et climatiques

Plan d'Action (DAS 2.2): Développer un processus d'accompagnement de la transition agroécologique en lien avec les apports de l'IRD: outil de diagnostic, plans d'actions, conseil stratégique phytosanitaire et mode d'accompagnement

Ambition : Accompagner tous les types d'agriculture et tous les agriculteurs dans les transitions agricoles et climatiques vers la multiperformance de leur exploitation

Présentation et constat

Depuis 2006, la Chambre d'agriculture de La Réunion collabore, aux côtés des partenaires de la filière, Centre de coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement (CIRAD), ARMEFLHOR, Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles (FDGDON) à différents projets de conception et de transfert de méthodes de luttes alternatives auprès des agriculteurs (en 2006-2009 : Production Fruitière Intégrée – PFI de la mangue à La Réunion avec formation et sensibilisation de plus de 100 agriculteurs ; en 2009-2011 : Gestion Agroécologique des MOUches des Légumes à La Réunion – GAMOUR, avec formation et sensibilisation de plus de 150 agriculteurs ; en 2012-2014 : Biophyto mangue pour une production sans insecticide de la mangue à La Réunion), à l'animation des thématiques de la filière (maraîchage, arboriculture et horticulture) du réseau d'épidémiosurveillance (rédaction des bulletins de santé du végétal contenant des préconisations de luttes alternatives avec une moyenne de 40 BSV réalisés par an), à l'animation du réseau Démonstration Expérimentation Production de références sur les systèmes économes en PHYtosanitaires (DEPHY) ferme en mangues en partenariat avec les agriculteurs pour développer des outils et des stratégies agroécologiques.

Objectifs opérationnels

Acquisition des techniques de production agroécologique afin de réduire la dépendance aux pesticides, de répondre aux attentes de la société en termes de protection de la santé humaine, protection de l'environnement et sécurité alimentaire.

Partenaires: Cirad, eRcane, Armeflhor, FDGDON, La Coccinelle, OP, AFB/OFB, Office de l'eau, collectivités territoriales, Association des marchés de producteurs.

Publics visés : Agriculteurs, conseillers agricoles

Description du projet d'action

Plusieurs techniques de production agroécologique ont été mises au point ces dernières années par les centres de recherche et instituts techniques de La Réunion. Les principales filières végétales sont concernées : canne à sucre (projets Ecocanne et prochainement CanécoH), cultures fruitières (projets Gamour, Biophyto et prochainement Gemdotis), maraîchères (projets Rescam et prochainement STOP) et horticoles (projet Otelho). La diffusion de ces techniques auprès des professionnels agricoles a déjà débuté et doit être poursuivie et renforcée afin de diffuser ces méthodes de production au plus grand nombre. Le plan d'action se décline en 4 étapes :

1 - Augmenter la biodiversité au sein des exploitations

La biodiversité végétale et animale crée un environnement favorable à la lutte biologique par conservation pour parvenir à s'affranchir de la plupart des pesticides. Le recours aux herbicides chimiques est abandonné au profit de l'entretien de la couverture végétale spontanée par fauchage, de l'implantation de haies et de bandes fleuries, d'un système de paillage adapté (souscription possible à une MAEC).

2 - Améliorer, réduire et/ou supprimer l'utilisation des produits phytosanitaires

L'utilisation des produits phytosanitaires constitue un risque important pour la santé des agriculteurs et pose de graves problèmes à l'environnement. Le recours aux méthodes prophylactiques, notamment dans la lutte contre les mouches des fruits, est essentiel pour parvenir à une protection agroécologique efficace : ramassage et destruction des fruits piqués,

fabrication et installation d'augmentoriums, mise en place de systèmes de biocontrôle (MAEC possible pour l'installation des pièges à cératites), implantation de plantes-pièges (maïs, canne fourragère, hérianthus...).

Les traitements à base d'insecticide sélectif sont réduits à des applications localisées à de petites surfaces, généralement sur des plantes pièges ou des supports attractifs. Toute intervention chimique est envisagée en dernier recours et doit être justifiée par rapport à un seuil de nuisibilité préétabli.

3 - Diminuer la pression des ravageurs à l'échelle du bassin de production

Afin d'agir collectivement à l'échelle d'un bassin de production et d'encourager les agriculteurs à adopter des systèmes de culture agroécologiques, il est nécessaire d'organiser des rencontres techniques sur des secteurs de production agricole bien définis. Par exemple Petite-Ile, Le Tampon, La Bretagne pour les productions maraîchères, St-Paul pour la mangue, St-Benoît pour la canne à sucre, la banane, le letchi, etc. Ces rencontres pourront se faire dans le cadre de formations financées par les fonds Vivéa. Elles donneront lieu à des démonstrations pratiques : installation de pièges, fabrication d'augmentoriums, collecte et identification d'arthropodes, aménagement des parcelles pour favoriser la biodiversité fonctionnelle, lâchers et acclimatation d'auxiliaires...

4 - Améliorer les conditions de vie et de travail des agriculteurs

Le contrôle des adventices et le stockage des récoltes occupent une place importante dans les contraintes de production. Les interventions mécanisées dans les parcelles doivent être privilégiées afin de réduire les temps de travaux et leur pénibilité. Des démonstrations de matériel de désherbage ou de fauchage mécanique seront réalisées afin d'encourager les agriculteurs à investir dans du matériel compatible avec les techniques de production agroécologique. Des essais avec des animaux permettant de réguler la croissance des adventices sont à expérimenter notamment dans le cadre des réseaux Dephy-Ferme. En période de récolte, le tri et le transport des productions sont à rationaliser afin d'écarter rapidement les lots de fruits et de légumes impropres à la commercialisation : utilisation d'augmentoriums, recours aux animaux de ferme, destruction des fruits par écrasement avant compostage, entassement des fruits dans une fosse, etc. Ces méthodes doivent être mises en œuvre par tous les agriculteurs d'un même bassin de production.

La reconnaissance des exploitations pratiquant les méthodes de production agroécologique doit faire l'objet d'un travail de valorisation, notamment pour les agriculteurs appartenant à un GIEE. Des communications à l'aide de posters, reportages radiophoniques et télévisés sont à initier dans le cadre de l'appui technique auprès des GIEE. L'objectif d'une certification environnementale est à étudier pour toute exploitation engagée durablement dans une démarche agroécologique.

Moyens matériels et humains: Nombre ETP, Frais communication, Investissement

- Ordinateurs
- Véhicules de service
- Réalisation de posters et fiches techniques
- Frais communication: 6 000 euros/an
- 3 ETP

Résultats attendus

- Augmentation de la production cultivée selon des méthodes agroécologiques
- Diminution des IFT des exploitations
- Investissement dans du matériel de fauche, dans l'augmentorium
- Reconnaissance de la qualité de la production (certification environnementale, label AB)

Indicateurs de suivi

Nombre de journées d'animation et de démonstration	valeur cible annuelle : 4
Nombre de formations	valeur cible annuelle : 5

Indicateurs de résultats

Nombre de contrats MAEC souscrits	_
Nothbre de contrats wil tee sousertes	



Faire de l'autonomie alimentaire un levier de développement de la production locale

Conseils stratégiques : Multiperformance, transitions agricoles et climatiques

Plan d'Action (DAS 3.2): Organiser une veille en réseau des attentes et besoins des agriculteurs en matière d'accompagnement, de développement et explorer une offre IRD au sein des collectifs

Ambition : Être le premier vecteur d'optimisation technique par un conseil adapté et l'animation de collectifs d'agriculteurs, leviers d'une approche globale de l'exploitation et du conseil

Présentation et constat

La culture de canne à sucre structure la vie économique et sociale depuis plus de trois siècles. Cette filière demeure un pilier de l'agriculture réunionnaise, tant en terme d'emplois que de production de valeur ajoutée. La filière dispose d'un potentiel d'innovation important (canne fibre, canne AB). Afin de consolider les atouts de cette filière, la mise

en œuvre d'un réseau de collectes de données techniques et économiques relève d'un caractère essentiel afin de constituer des outils d'aides à la décision tant sur le plan de la gestion de l'exploitation que des orientations stratégiques de développement agricole local.

Objectifs opérationnels

Produire, valoriser et suivre un référentiel technico-économique et des bases de données pour améliorer les performances en canne à sucre et permettre aux planteurs de disposer d'outils comparatifs et d'accroître leur marge de progression.

Partenaires: Ercane, CIRAD, DAAF, CTICS, ACTA

Publics visés: Exploitations cannières (diversifiées ou non)

Description du projet d'action

- Maintien et consolidation d'un réseau d'exploitations cannières de référence
- Collecter des données techniques sur l'ensemble des ateliers de production présents sur l'exploitation
- La collecte des données est réalisée par les techniciens qui ont une expérience et une compétence reconnues en matière de développement agricole et s'effectue par des visites régulières chez les agriculteurs
- Le suivi des fermes de références est basé sur l'approche globale et le système d'exploitation dans son ensemble, soit en mono-production, soit en systèmes diversifiés avec d'autres productions complémentaires
- Suivre et analyser l'évolution d'une gamme complète de typologies d'exploitation intégrant la canne à sucre comme pivot (monoculture canne, canne + diversification végétale, canne + élevage)
- Elaboration annuelle du référentiel technico-économique et des cas types. Ces cas types seront utilisés pour décrire la diversité des systèmes de production cannière, le conseil technique, évaluer les pertes de récolte suite à des périodes de sécheresse ou de fortes pluies, et comme support pédagogique aux formateurs
- Valorisation des résultats par des restitutions individuelles et/ou collectives
- Les référentiels techniques et économiques et la base de données établie contribueront à la mise en place des références thématiques, notamment en mécanisation, en matière organique, en herbicide.



Moyens matériels et humains: Nombre ETP, Frais communication, Investissement

Moyens humains

- 12 techniciens « développement local »
- 1 responsable de cellule « développement local et modernisation des exploitations agricoles »

Moyens matériels

Outils bureautiques et informatiques (logiciels OpenOffice et Système d'Information Géographique – SIG QGIS), GPS

Résultats attendus

- Acquisition de références technico-économiques pour la canne à sucre et les cultures de diversification et meilleure connaissance de la diversité des exploitations cannières réunionnaises.
- Élaboration de références techniques et des bases de données sur la filière canne au niveau départemental
- Élaboration d'outils d'aide à la décision (cas type, systèmes canniers) pour les planteurs et les partenaires techniques
- Diffusion des savoirs et des techniques au sein des exploitations cannières au travers des groupes de travail et de réunions de restitution.

Indicateurs de suivi

Indicateurs de réalisation

Nombre d'exploitations cannières de références	valeur cible annuelle : 60
Indicateurs de résultats	
Nombre de typologies intégrées dans le réseau	valeur cible annuelle : 5
Nombre de référentiel technico-économique rédigé	valeur cible annuelle : 1



Faire de l'autonomie alimentaire un levier de développement de la production locale

Conseils stratégiques : Conseil et optimisation de l'entreprise agricole (dont accompagnement des groupes)

Plan d'Action (DAS 3.3): Organiser le transfert entre agriculteurs et IRD

Ambition : Être le premier vecteur de l'optimisation technico- économique par un conseil adapté et l'animation de collectifs d'agriculteurs, leviers d'une approche globale de l'exploitation et du conseil.

Présentation et constat

L'augmentation des coûts des matières premières, le manque de main-d'œuvre, l'augmentation rapide des salaires et des prestations sociales, imposent aujourd'hui à la filière canne d'améliorer sa productivité pour maintenir sa pérennité. Pour relever ce défi, deux axes sont privilégiés :

- La mécanisation, et plus particulièrement la mécanisation des opérations de récolte. Réservé au départ aux grandes exploitations, l'objectif est d'encourager les exploitations de taille moyenne, qui représentent la moitié de la production de l'île, à se regrouper pour pouvoir mécaniser les principales étapes de l'itinéraire technique qui nécessitent des niveaux élevés de main d'oeuvre (plantation, récolte, épaillage après récolte, ...)
- La mutualisation des équipements. Nombreux sont encore les agriculteurs qui investissent de manière individuelle dans l'achat d'outils pour la préparation de sol, le transport et le chargement de la canne. Ces investissements, souvent injustifiés, conduisent à une sous-utilisation du matériel et mettent en péril la viabilité des exploitations.

Volet irrigation

Le climat de l'île se caractérise par de grandes disparités géographiques et temporelles avec une inégale répartition de la ressource en eau dans le temps (alternance entre saison sèche et saison des pluies), dans l'espace (Contraste entre le versant Est et le versant Ouest) entre les Hauts et les Bas (Augmentation des précipitations liée au phénomène de condensation en altitude).

Le développement des périmètres hydroagricoles

Depuis près de 40 ans, le Département intervient dans le domaine de l'eau et du développement agricole notamment en matière de réalisation d'aménagements hydroagricoles en réponse aux déficits hydriques. L'irrigation permet le maintien des surfaces à fort potentiel et garantit une production plus régulière face à la fluctuation des précipitations. La Réunion compte aujourd'hui plus de 15 000 ha de périmètres irrigués principalement localisés dans le sud et l'Ouest ; (le Bras de la Plaine, le Bras de Cilaos et le Littoral Ouest) ; les micro-régions les plus marquées par le déficit hydrique. La programmation des extensions de périmètres irrigués s'appuie sur un document de référence élaboré en 2014, le PDEAH (Plan Départemental de l'Eau et

des Equipements Hydroagricoles) qui fixe les priorités selon les potentiels agronomiques. Au programme, plus de 6000 ha supplémentaires sont prévus d'être irrigués à l'horizon 2030.

Des conseillers d'irrigation pour accompagner les porteurs de projets

En matière d'accompagnement à la mise en place des projets d'irrigation et la gestion de l'eau à la parcelle, la Chambre d'agriculture à une solide expérience et un véritable savoir faire. Son équipe de conseillers œuvrent auprès des agriculteurs depuis la mise en place des premiers périmètres irrigués pour y développer des équipements performants, apporter aux irrigants des conseils pour le maintien de l'efficience de leurs réseaux et améliorer la gestion de la ressource en eau.

Des outils d'aide à la décision

Pour faire face à l'accroissement et à la diversité des demandes en matière de gestion de l'eau, des outils ont été créés. OSIRI run, développé conjointement par le CIRAD et la Chambre d'agriculture, permet aux utilisateurs de disposer d'un conseil basé sur un bilan hydrique.

OGICAS, développé par la Chambre d'agriculture est accessible en ligne et permet de calculer les doses d'eau nécessaires à la culture de la canne à sucre.

Le disque d'irrigation, également dédié à la canne à sucre, a été créé pour couvrir les différentes zones d'irrigation dites homogènes.

Des enjeux climatiques

La tendance possible (Source: *Travaux de Météo France–GIEC – horizon 100 ans*) est l'aggravation des disparités avec une augmentation significative de la température comprise entre +1 et +3°C et la diminution de la pluviométrie à l'ouest (-6 à - 8%) et une augmentation à l'Est.

Ces évolutions auraient les impacts potentiels suivants :

- Diminution des ressources en eau
- Augmentation des besoins agricoles

Une modification des périodes d'étiage est également à craindre avec un risque de déséquilibre entre les besoins et les ressources disponibles

Des enjeux environnementaux

- Maintenir les ressources en eau en qualité et quantité suffisante pour les générations futures : les ressources stratégiques, les réservoirs biologiques,...
- Restaurer et préserver les milieux aquatiques remarquables sans perte d'usage : respect des débits réservés, restauration de la continuité écologique des cours d'eau,...
- Protéger et préserver le patrimoine naturel exceptionnel de l'île de La Réunion : Parc National de La Réunion, Réserves naturelles, zones humides,...
- Atteindre les objectifs fixés au SDAGE visant le bon état des masses d'eau
- Developper des périmètres irrigués, l'augmentation de

- la consommation des autres catégories d'usagers de l'eau, combinés aux effets probables du changement climatique représentent une menace pour le maintien de l'équilibre Ressource/Besoin
- Preserver la ressource en eau des milieux naturels dans ce contexte doit passer par un programme de sensibilisation aux risques, l'installation d'équipements performants et automatisés, la vulgarisation de techniques hydro-économe, une meilleure connaissance des besoins en eau des différentes productions et par le déploiement des outils de conseils en irrigation.

Objectifs opérationnels

- Moderniser les exploitations agricoles par le développement d'une mécanisation optimisée et des aménagements parcellaires.
- Moderniser les exploitations agricoles par le développement des systèmes d'irrigation et améliorer la gestion de l'eau à la parcelle.
- Informer et sensibiliser les irrigants sur la nécessité de préserver la ressource en eau, d'atteindre puis maintenir le bon état des milieux aquatiques.
- Promouvoir l'installation d'équipements d'irrigation performants et automatisés conforme aux règles hydrauliques et aux enjeux environnementaux.
- Développer des techniques innovantes hydro-économes.
- Optimiser la gestion de l'irrigation à la parcelle par le déploiement d'outils d'aide à la décision.

Partenaires: DAAF, DEAL, SAFER, Office de l'Eau, Gestionnaire des périmètres irrigués, Fournisseur de matériel d'irrigation et d'hydroponie, Réserves naturelles.

Publics visés

- Agriculteurs porteurs de projets de mécanisation.
- Agriculteurs porteurs de projets d'irrigation et irrigants.

Description du projet d'action

- Démonstration de matériel et vulgarisation de coupe mécanique. Cette action concerne principalement la vulgarisation sous forme de démonstration et de mise en relation des groupes d'agriculteurs. Elle s'appuiera sur les innovations mises au point au sein du Réseau d'Innovation et de Transfert Agricole (RITA) canne et notamment via le centre d'expérimentation eRcane (p. ex., désherbage mécanique)
- Développement et suivi des groupements de mécanisation. Pour éviter des investissements individuels injustifiés, de petits groupes d'agriculteurs ayant les mêmes problématiques sont constitués dans le but de mutualiser des outils existants ou de réaliser des investissements en commun. L'action des techniciens consiste à présenter les différentes formes de groupements, les aides existantes, le choix du matériel, le calcul de rentabilité, la mise en place de planning de coupe, ... Ils participeront aussi à l'accompagnement des Coopératives d'Utilisation de Matériel Agricole (CUMA) existantes, notamment lors du renouvellement de matériels.
- Conseils pour la mécanisation des cultures
- Conseil sur la préparation des parcelles pour la coupe mécanique. Cette action concerne les aménagements fonciers en vue de la préparation à la mécanisation, de la lutte contre l'érosion des sols et de la vulgarisation de la coupe mécanique de la canne à sucre.
- Conseil sur le choix de matériels. L'acquisition de matériels au sein d'une exploitation représente souvent des investissements lourds qui nécessitent d'être réfléchis. Une décision qui est encore plus importante au sein des exploitations à La Réunion compte tenu de leur faible superficie (8 hectares en moyenne). Pour faciliter ces investissements, nous proposons d'apporter aux utilisateurs des conseils au niveau économique et technique pour :
 - O l'acquisition de leurs matériels
 - O une meilleure utilisation des matériels sur l'exploitation
 - O réduire leurs coûts de production
 - O accompagner dans la valorisation des nouvelles techniques

Volet irrigation

- Les porteurs de projets d'irrigation seront informés sur l'état quantitatif et qualitatif des masses d'eau et des impacts pouvant potentiellement être générés par l'irrigation
- Des groupes peuvent être constitués par sous bassin hydrographique via des GIEE constitués ou autres formes de regroupement. Des agents de l'Office de l'eau ou de réserves naturelles pourront être sollicités pour des interventions
- Sur les zones concernées par des extensions et/ou création de réseaux hydro-agriocles, des prospections seront menées pour identifier les structures d'exploitations, recueillir les avis, relever d'éventuels risques et les limites au projet, recenser les besoins en formation, proposer un positionnement des futures bornes d'irrigation
- Dans les zones dépourvues d'infrastructures hydrauliques (notamment dans les hauts), les agriculteurs qui souhaitent prélever de l'eau dans le milieu naturel seront accompagnés lorsque le projet relève simplement d'une déclaration (description du projet, estimation des besoins, volume à prélever, mode de prélèvement, ouvrage de prélèvement, autorisation d'occupation du domaine public, consultation des partenaires concernés)
- Tout projet d'équipement en irrigation sollicitant un dispositif d'aide financière fera l'objet d'une analyse afin de s'assurer de sa pertinence technique, économique et environnementale ainsi que le respect des règles de dimensionnement hydrauliques. Les conseillers vérifieront que le projet d'irrigation tel qu'il est conçu ne présente pas de risque de surconsommation d'eau une fois le réseau livré pour être utilisé.
- Les équipements pourront être réceptionnés en présence du conseiller qui pourra dresser un certificat de bon fonctionnement
- Les conseillers se chargeront de la promotion des techniques de production réputées hydro économes telle que
- L'hydroponie. Les agriculteurs intéressés bénéficieront d'un accompagnement pour s'approprier l'itinéraire technique
- L'optimisation de la gestion de l'eau à la parcelle se fera par le déploiement des outils de conseil
- L'évolution des consommations sera suivie et corrélée à celle des rendements. Une priorité pourra être donnée aux nouveaux irrigants avec une période de suivi de 3 ans ainsi qu'aux irrigants ayant une consommation d'eau jugée anormalement élevée avec des objectifs de réduction de la consommation d'eau tenant compte des besoins théoriques et de la consommation moyenne de la zone.

Moyens matériels et humains: Nombre ETP, Frais communication, Investissement

- 2 techniciens (mécanisation et amélioration foncière)
- 4 techniciens (irrigation)

Résultats attendus

- Baisse des charges de production, notamment par la promotion d'une mécanisation optimisée et collective, et plus particulièrement de la mécanisation des opérations de récolte. La mutualisation des équipements est déterminante car de nombreux agriculteurs investissent de manière individuelle dans l'achat d'outils pour la préparation de sol, le transport et le chargement de la canne. Ces investissements, souvent injustifiés, conduisent à une sous-utilisation du matériel et mettent en péril la viabilité des exploitations
- Amélioration de la productivité, par la mécanisation des pratiques et notamment celle de la récolte
- Augmentation des superficies coupées mécaniquement, soit en cannes tronçonnées ou en cannes longues.
- Modernisation des outils de production et amélioration des conditions de travail, par le choix d'équipements adaptés
- Accompagnement sur le plan technico-économique des exploitations agricoles dans leur projet d'investissements structurants.

Volet irrigation

- Développement des équipements d'irrigation
- Meilleure connaissance des besoins en eau des productions
- Meilleure connaissance des interactions irrigation/milieu aquatiques et prise en compte dans les pratiques
- Gestion optimisée de l'irrigation

Indicateurs de suivi

Nombre de groupements mécanisation accompagnés	(valeur cible annuelle : 8)
Nombre de démonstrations	(valeur cible annuelle : 5)
Indicateurs de résultats	(par techniciens):
Nombre d'agriculteurs conseillés pour la mécanisation des	(valeur cible annuelle : 150)
cultures	

Volet irrigation

Projets d'irrigation examinés/accompagnés	(Nombre)
Evolution des surface irriguées	(hectare)
Bénéficiaire du conseil à l'irrigation	Nombre d'agriculteur ou surface concernée

Assurer les missions réglementaires et d'intérêt général

Conseil et optimisation de l'entreprise agricole (dont accompagnement des groupes)

Plan d'Action (DAS 3.4): Professionnaliser l'offre de services d'accompagnement de collectifs d'agriculteurs Intégrer les enjeux filières dans les plans d'actions des collectifs en lien notamment avec les interprofessions

Ambition : Etre le premier vecteur d'optimisation technique par un conseil adapté et l'animation de collectifs d'agriculteurs

Présentation et constat

La production végétale sur le département est dominée par la production de canne à sucre. Ainsi, la filière Cannesucre-Rhum-Energie assure un rôle majeur dans l'activité économique de l'Ile.

La canne occupe plus de 23000 hectares et est cultivée par 3000 planteurs. Le chiffre d'affaire de la filière est de l'ordre de 129 millions d'euros. Elle constitue, de fait, la première source d'emplois agricoles à La Réunion et représente la culture « pivot » incontournable pour la solidité financière des exploitations agricoles et pour leur diversification.

La filière diversification végétale par rapport au système cannier à La Réunion est une filière dynamique au regard de l'évolution des surfaces plantées plus de 4500 hectares en fruits, légumes, horticulture et Papam.

La filière de diversification concerne plus de 4000 agriculteurs et réalise un chiffre d'affaire égal à la filière canne, elle tend à rendre l'île autosuffisante à plus de 70 % pour les légumes frais et 60 % pour les fruits. Malgré leur dynamisme et leur technicité, les exploitations réunionnaises ont encore d'importantes marges de progrès par rapport à leurs homologues métropolitaines.

Ceci s'explique par la jeunesse de notre filière, l'originalité des productions, le modèle d'exploitation à dimension réduite, les contraintes liées à l'environnement (climat, relief, ...) et le manque de formation des chefs d'exploitation. Aussi, ces particularités donnent-elles à la Chambre d'agriculture de La Réunion vocation à accompagner techniquement les exploitations de la filière végétale tant en production cannière qu'en diversification végétale (fruits, légumes, Papam, horticulture).

Les caractéristiques des exploitations rencontrées sont : la dimension réduite, les contraintes liées à l'environnement (climat, relief, ...) la polyculture et le manque d'infrastructures (stockage, conditionnement). La mécanisation et la main d'œuvre qualifiée nécessitent au préalable avant tout conseil d'investissements de réaliser une approche globale qui permet à l'agriculteur de juger de la capacité de son exploitation à intégrer l'apport d'une nouvelle spéculation.

Objectifs opérationnels

- Consolidation, création et accompagnements de collectifs d'agriculteurs vers la triple performance : économique, sociale et environnementale.
- Les interventions des techniciens et chargé de missions au sein de ce DAS seront abordés sur 5 axes déclinés ci-dessous:
 - O La consolidation et amélioration du revenu de l'agriculteur.
 - O L accompagnement des agriculteurs dans la transition agro-écologique.
 - O L'optimalisation des facteurs de production pour une meilleure productivité de l'exploitation agricole.
 - O L'accompagnement des filières locales face aux importations et graves problématiques phytosanitaires.
 - O L'accompagnement et structuration des filières émergentes.

Partenaires: Groupements et associations de producteurs, AROP-FL, Arifel, Armeflhor, eRcane, CIRAD, FDGDON, CTICS.

Publics visés : Agriculteurs de toutes les filières végétales.

Description du projet d'action

L'accompagnement individuel des exploitants agricoles est central dans le développement agricole. Toutefois, celui-ci ne s'oppose pas à l'accompagnement collectif efficace dans le transfert de nouvelles pratiques. Le travail en collectif permet de susciter l'échange entre professionnels que ce soit entre agriculteurs ou plus largement avec les structures de développement. L'émulsion collective est facilitatrice de l'innovation. Les problématiques phytosanitaires répétées que connaît le territoire démontrent la nécessité de l'action collective.

Des groupes d'agriculteurs seront formés voire consolidés et accompagnés dans leur démarche collective. Ils pourront profiter de dispositifs de reconnaissance tels que les Groupements d'intérêts Économiques et Environnementaux, les groupes 30 000... Ces collectifs pourront s'engager dans des démarches de certification ou de signes de qualité (Haute Valeur Environnementale- HVE ou Agriculture Biologique-AB/Bio). Bio et HVE sont des dispositifs publics pouvant être additionnels, ils permettent de valoriser des pratiques agro-écologiques différentes mais complémentaires qui concourent toutes à une amélioration de l'impact de l'activité agricole sur l'environnement. Avec la constitution de collectifs, la Chambre d'agriculture pourra avoir une approche globale et proposer une offre de services riche répondant aux attentes des agriculteurs engagés.

Des animations collectives seront organisées. Celles-ci se feront, quand cela est possible, sur des parcelles de démonstration. L'outil que constitue la parcelle de démonstration en milieu producteur est un maillon précieux dans le continuum « recherche – développement – transfert ». De plus, une telle démarche permet l'acquisition ou la validation de références technico-économiques. Les thématiques abordées seront sélectionnées de manière à ce qu'elles répondent au mieux aux enjeux des filières et du territoire.

Expériences

La Chambre d'agriculture de La Réunion dispose d'une grande expérience dans l'accompagnement de collectifs d'agriculteurs et l'intégration des enjeux filières dans les plans d'actions des collectifs en lien notamment avec les interprofessions porte sur :

La consolidation et amélioration du revenu de l'agriculteur

Ces deux actions principales sont au programme des techniciens canne à sucre. Le premier est mis en œuvre à travers des contrats progrès entre le technicien et le planteur. La Chambre a comptabilisé plus de 300 contrats de progrès. La deuxième action vise, de son côté, à développer, analyser et à suivre un référentiel technico-économique en canne à sucre.

L'accompagnement des agriculteurs dans la transition agro-écologique

Plusieurs actions ont été mise en œuvre sur cet axe. Elles concourent à réduire la dépendance des agriculteurs réunionnais aux produits chimiques. Ainsi, la Chambre d'agriculture anime les mesures agro-environnementales et climatiques sur le territoire. Elle accompagne les agriculteurs de Salazie et les producteurs de mangues dans des démarches de productions agro-écologiques par des transferts de projets de recherche innovants tels que GAMOUR et BIOPHYTO. En 2019, la Chambre a suivi plus de 250 hectares de parcelles agricoles en transition agroécologique.

Optimisation des facteurs de productivité de l'exploitation agricole

Les techniciens spécialisés en Irrigation-Mécanisation interviennent dans les exploitations afin d'améliorer les outils de production. Ainsi la Chambre accompagne chaque année plus de 500 agriculteurs dans l'optimisation de leurs matériels d'irrigations. Elle guide les agriculteurs dans le choix des matériels agricoles adaptés à leurs contextes. Chaque année, plus de 200 agriculteurs sollicitent l'expertise des conseillers machinistes avant l'achat de leurs matériels.

L'accompagnement des filières locales face aux importations et graves problématiques phytosanitaires

Certaines filières de diversifications végétales sont en difficulté face aux importations. Elles bénéficient de soutiens spécifiques de la part des conseillers de la Chambre. Ainsi la Chambre d'agriculture travaille sur quatre filières spécifiques que sont la filière Ail, Oignon, Carotte et Pomme de terre. Ce sont plus de 300 agriculteurs qui sont suivis dans le cadre de cette action de relance de la production. Les surfaces suivies atteignent plus de 250 hectares pour un volume de productions estimé pour les quatre filières à 5000 tonnes. Autre filière suivie : les agrumes qui sont confrontés à une grave problématique phytosanitaire avec le Greening des agrumes. Le conseiller fruits du secteur accompagne plus de 50 producteurs d'agrumes dans la lutte contre la propagation de cette bactérie.

L'accompagnement et la structure des filières émergentes

La Chambre d'agriculture, en collaboration avec des associations de producteurs et Organisation Producteurs, travaille au développement des filières horticoles et des Papams et filières végétales innovantes sans oublier le cacao, le café et le chanvre thérapeutique. La filière horticole est co-animée avec l'UHPR qui compte une trentaine de membres. La production de café Bourbon Pointu est reconnue au niveau international. Les premières productions de chocolat péi auront lieu vers 2021 à partir des quelques cinq hectares mis en place grâce à la collaboration de la Chambre d'agriculture et des associations de producteurs de Cacao.

Moyens matériels et humains : Nombre ETP, Frais communication, Investissement

11 agents ciblés
Matériel bureautique
Véhicules de service
Fiches techniques, plaquettes de diffusion, posters
Petits matériels (parcelles de démonstration)
Frais de communication

Résultats attendus

Augmentation des performances économiques, environnementales et sociales des exploitations agricoles Dynamiques collectives opérationnelles

Valorisation des actions collectives engagées

Mise en place de parcelles de démonstration (Canne, maraîchage et productions fruitières)

Engagement des exploitations dans des démarches de certification

Indicateurs de suivi

Libellé Indicateurs résultats	Valeurs cibles
Nombre collectifs constitués	40
Nombre parcelles de démonstrations	50
Nombre de journée de démonstrations	36
Nombre de contrats suivis	300
Nombre d'exploitation avec 1 à 2 DAE	400
Nombre d'agriculteurs suivis dans une démarche obtention de certifications environnementales	40
Nombre de réseau dephy 30000	2



Faire de l'autonomie alimentaire un levier de développement de la production locale

Conseil et optimisation de l'entreprise agricole (dont accompagnement des groupes)

Plan d'Action (DAS 3.5 - 1): Accompagnement à la gestion des entreprise agricoles

Ambition : Être le premier vecteur de l'optimisation technico-économique par un conseil adapté et l'animation de collectifs d'agriculteurs, leviers d'une approche globale de l'exploitation et du conseil

Présentation et constat

La Chambre d'agriculture de La Réunion constitue auprès de l'État ainsi que des collectivités territoriales et des établissements publics qui leur sont rattachés, l'organe consultatif, représentatif et professionnel des intérêts agricoles réunionnais.

Producteurs de denrées alimentaires, les agriculteurs s'adaptent aux besoins d'un monde dynamique et exigeant. Ils développent ainsi des projets adaptés aux défis de l'alimentation, de leur territoire et de la société :

- assurer une alimentation de qualité et de proximité
- contribuer à l'économie circulaire et à la transition énergétique
- développer le tourisme vert
- approvisionner les filières de la bioéconomie
- accueillir de nouvelles populations

L'agriculture assure de nombreux rôles dans la vie et le développement de territoire :

- approvisionnement en biens alimentaires et non alimentaires
- création de richesses et de valeur ajoutée
- entretien et façonnage des paysages
- gestion des ressources (eau, sol, biodiversité,etc.)
- enrichissement et préservation du patrimoine culturel

Les projets de territoire sont des réflexions et des actions menées par les acteurs du monde agricole pour développer de la valeur ajoutée.

La Chambre d'agriculture est la référence des agriculteurs pour les accompagner dans l'ensemble de leurs projets.

Le Département Entreprise intervient auprès des agriculteurs à chaque étape clé de la vie de leur entreprise : de la création au développement des exploitations agricoles, en passant par l'emploi et à l'accompagnement des entreprises en difficulté.

Après être passé par différentes phases de restructuration, le Département Entreprise continue d'évoluer, d'accompagner les ressortissants et demeure l'interlocuteur privilégié. Cet accompagnement par des conseillers spécialisés permet de garantir la compréhension, la réussite des dossiers, indispensable à la bonne gestion des exploitations.

Les conseils s'appuient sur l'analyse des besoins du client et du contexte de l'entreprise, lui facilitant la prise de décision et la mise en œuvre de propositions d'actions. Ces différents conseils, issu de la collaboration des conseillers et des techniciens spécialisés permettant la contruction et l'accompagnement spécifique de chaque exploitation par une approche globale au sein de son territoire.

Le Département Entreprise dispose de trois cellules par assurer l'accompagnement des agriculteurs :

- Le conseil de gestion
- L'espace emploi agricole
- Le Juridique et entreprises agricoles en difficulté

Objectifs opérationnels

par des conseils individualisés et adaptés

- Susciter l'intérêt des agriculteurs à la gestion pour mieux gérer son exploitation et en comprendre le fonctionnement.
- Conseiller dans le choix fiscal le mieux adapté à chaque entreprise agricole, au regard des évolutions réglementaires
- Réaliser un diagnostic global pour mesurer la performance des exploitations agricoles à partir des données collectées
- Préconiser des actions à mettre en œuvre en lien avec les objectifs dans la gestion professionnelle et personnelle.
- Sensibiliser, informer, sur l'utilisation des différentes plate- formes en ligne (impôts, CAF, ASP, CGSS etc...)

Partenaires

Caisse Générale de Sécurité Sociale - CGSS, Fédération Régionale des Coopératives Agricoles - FRCA, Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt - DAAF, réseau de conseil et d'expertise comptable, Agence de Services et de Paiement - ASP, les banques, les centres de formations, Administration fiscale, coopératives agricoles, TEREOS, etc.

Publics visés

Toute entreprise individuelle soumise au régime d'imposition du Micro Bénéfice Agricole (Micro BA).

Description du projet d'action

Il s'agit d'accompagner les agriculteurs dans les différentes phases de l'activité de l'entreprise. Cette action se réalise en plusieurs phases :

Phase 1 : Accompagnement administratif en gestion des agriculteurs au régime du micro-bénéfice agricole (BA)

- Évaluation de l'exploitation par un inventaire, qui permet d'avoir une approche globale du contexte de l'entreprise agricole et de sa valeur (surfaces, productions, matériels et outillage, bâtiments, etc..).
- Vérification et/ou enregistrement des factures (recettes/dépenses) et analyse de la trésorerie.

Phase 2 : Conseiller dans le choix fiscal adapté à chaque exploitation agricole

- La réglementation fiscale étant en constante évolution, le choix de la fiscalité est important pour la gestion de l'exploitation. À chaque étape de la vie de l'exploitation des réponses adaptées doivent être apportées car les décisions découlant de ses choix, auront des impacts sur la gestion de l'entreprise.
- Accompagnement dans le suivi, la déclaration de la TVA et la déclaration de revenus : rappel des principes de fonctionnement en matière de réglementation fiscale, les impacts et les conséquences de ses choix.

Phase 3 : Conseil en gestion, aux agriculteurs pour mieux comprendre les résultats, les analyser et les utiliser dans le pilotage de leur entreprise

- Élaboration des résultats de gestion, analyse financière, vérification des ratios, et comparaison avec les années antérieures.
- Analyse économique des ateliers de production et élaboration d'un plan d'action afin d'améliorer les performances des résultats techniques et économiques.
- Remise d'un dossier de gestion, avec une analyse des résultats et prescription de préconisations, en lien avec le projet de l'exploitation et aussi le projet de vie de l'agriculteur.

Phase 4 : Sensibiliser, informer, former et susciter l'intérêt des agriculteurs à la gestion pour mieux gérer leur exploitation et en comprendre le fonctionnement

• Mise en place de formation sur la gestion : acquérir des notions de gestion et être capable d'analyser les résultats qui en découlent, afin de prendre les décisions nécessaires au bon fonctionnement de l'exploitation

Phases 5 : Suivis et mise en œuvre des actions de préconisations

• Analyse des réussites ou des freins et pistes d'amélioration

De manière transversale, lien avec l'ensemble des techniciens des différents services permettant une approche globale de l'exploitation dans son territoire et, pour les JA, leur permettre :

- D'être accompagné et conseillé, notamment, sur les trois premières années au titre du diagnostic AITA et dans une démarche d'approche globale.
- D'apprécier les conditions économiques de l'installation et lui permettre de se comparer et d'atteindre les objectifs inscrits dans le projet global.

Moyens matériels et humains : Nombre ETP, Frais communication, Investissement

Une équipe de 10 conseillers s'appuyant sur les moyens suivants :

- Les services Point vert
- Les techniciens spécialisés des différents services
- Le site internet des impôts
- Logiciels : analyse des Investissements par la Simulation (ANAIS), Projet Global d'Installation (PGI), Approche Globale de l'Exploitation Agricole (AGEA), ISACOMPTA, Gestagri : outil interne, répondant aux besoins des agriculteurs et d'aide à la décision pour les exploitants agricoles, cacao, etc...
- Diagnostic AITA (Accompagnement à l'Installation et la Transmission en Agriculture)
- Mesure de la performance de l'équipe projet, avec reporting au quotidien, pour adapter les actions, objectivement et régulièrement
- Certification qualité AFNOR (fiche technique, mode opératoire du conseil, code éthique, ...).

Résultats attendus

- Maintien de l'agriculture familiale à La Réunion
- Développement du conseil de gestion sur les exploitations agricoles
- Réussite de l'installation du jeune agriculteur par l'accompagnement global
- Accompagnement en gestion pour aider l'agriculteur dans la prise de décision, en mettant en avant les forces et les faiblesses de l'exploitation, mais aussi pour :
 - » Suivre sa trésorerie en temps réel
 - » Maintenir une situation financière saine
 - » Quantifier, jauger les résultats de l'exploitation
 - » Distinguer les opérations professionnelles de celles qui sont privées
 - » Raisonner des investissements d'exploitation
 - » Adapter son revenu disponible à la conjoncture de l'exploitation
 - » Déterminer les résultats économiques de son exploitation
 - » Interpréter ses indicateurs économiques
 - » Être accompagné par des experts (avoir 1 interlocuteur privilégié)
 - » Disposer d'un dossier de gestion (accompagné d'un commentaire)
 - » Être impliqué dans la gestion de son exploitation
 - » Être à jour de ses formalités réglementaires
- Bénéfice de la transversalité de l'appui technique des départements de l'institution, ce qui apporte une plus-value aux conseils.

Livrables

- Un dossier de gestion relatant les principaux résultats de son exploitation, accompagné d'un écrit commenté de ses résultats.
- La déclaration de TVA et La déclaration de revenu, effectuées par télédéclaration (accusé de réception des documents).
- Compte rendu de conseil : conseils adaptés, au regard des évolutions réglementaires (seuils d'imposition, investissements et impacts fiscaux, etc.)

Indicateurs de suivi

<u>Indicateur de réalisation / conseillers</u>

Libellé	Valeur 2019	Valeur 2020	Valeur 2021-2025
Nombre d'agriculteurs en suivi de gestion / conseillers	20	25	25

Indicateurs de résultat

<u>muicateurs de resultat</u>			
Nombre de formalisations fiscales élaborées/ conseillers : - TVA/remboursement forfaitaire - Déclaration de revenus	20	25	25
Nombre de dossiers de gestion élaborés / conseillers	20	25	25
Nombre d'entretien PPP (conseillers Projet)	60	60	60
Nombre de suivi AITA	23	25	30
Nombre d'intervention en formation	10	15	20

Faire de l'autonomie alimentaire un levier de développement de la production locale

Conseil et optimisation de l'entreprise agricole (dont accompagnement des groupes)

Plan d'Action (DAS 3.5 - 2) : Accompagnement fiscal

Ambition : Être le premier vecteur de l'optimisation technico-économique par un conseil adapté et l'animation de collectifs d'agriculteurs, leviers d'une approche globale de l'exploitation et du conseil

Objectifs opérationnels

Par des conseils individualisés et adaptés :

- Conseiller dans le choix fiscal le mieux adapté à chaque entreprise agricole, au regard des évolutions réglementaires,
- Sensibiliser sur l'utilisation des plate formes en ligne (impôts, CAF, ASP, téléphone, CGSS, etc....)

Partenaires

Caisse Générale de Sécurité Sociale - CGSS, Fédération Régionale des Coopératives Agricoles - FRCA, Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt - DAAF, réseau de conseil et d'expertise comptable CERFRANCE, Agence de Services et de Paiement - ASP, les banques, les centres de formations, Administration fiscale, coopératives agricoles, TEREOS, etc

Publics visés

Toute entreprise individuelle soumise au régime d'imposition du Micro Bénéfice Agricole (Micro BA).

Description du projet d'action

Dans le cadre de son activité relevant du régime des micro-exploitations agricoles, régime micro-bénéfice agricole (BA), l'agriculteur a des obligations comptables et fiscales (article 64 bis du code général des impôts - CGI) :

- Obligations comptables de tenue d'un journal de recette (IV de l'article 64 bis du CGI), d'un livre spécial (article 286-1-3 du CGI pour les assujettis à la TVA)
- Obligations déclaratives de TVA (au réel simplifié ou au régime forfaitaire), de revenus (III de l'article 64 bis du CGI).

Cette action se décompose en plusieurs phases :

Phase 1 : Accompagner les agriculteurs dans leurs démarches administratives, comptables et leurs obligations fiscales liées à leur exploitation

- Situation de l'exploitation : vérifier des données de l'exploitant et de l'exploitation (surfaces, les moyens de production, les modes de commercialisation),
- Vérification et/ou enregistrement des pièces (recettes/dépenses) : tenir un facturier, un livre de recette.

Phase 2 : Conseiller dans le choix fiscal adapté à l'exploitation agricole et familiariser l'agriculteur à l'outil informatique et internet en fonction de ses besoins

- Rappel des obligations et vulgarisation d'information en matière fiscale, juridique et sociale (transversalité avec les autres départements de la Chambre d'agriculture de La Réunion).
- Création, activation et utilisation du compte professionnel.
- Accompagnement dans le suivi, la déclaration de la TVA et la déclaration de revenus : rappel des principes de fonctionnement en matière de réglementation fiscale, les impacts et les conséquences de ses choix

Phase 3 : Suivre annuellement les documents administratifs de l'exploitation (mettre en place des automatismes)

• Conseil sur le suivi des seuils et conséquences, les droits en matière de prime d'activité, les droits et devoirs en qualité d'employeur, les droits en matière de défiscalisation.

Moyens matériels et humains: Nombre ETP, Frais communication, Investissement

Une équipe de 11 conseillers s'appuyant sur les moyens suivants

- Les services point vert
- Les techniciens spécialisés des différents services
- Le site internet des impôts
- Logiciels : Analyse des Investissements par la Simulation (ANAIS), Approche Globale de l'Exploitation Agricole (AGEA), ISACOMPTA, Gestagri : outil interne, répondant aux besoins des agriculteurs et d'aide à la décision pour les exploitants agricoles, etc.
- De mesure de la performance de l'équipe projet, avec reporting au quotidien, pour adapter les actions, objectivement et régulièrement.
- Certification qualité AFNOR (fiche technique, mode opératoire du conseil, code éthique, ...).

Résultats attendus

- Maintenir une situation financière saine
- Service de proximité, synonyme de gain de temps pour l'agriculteur
- Instauration d'un dialogue, et d'une relation de confiance entre le conseiller et l'agriculteur
- Meilleure compréhension et suivi des préconisations
- Accompagnement par des experts
- Information sur les réglementations fiscales en vigueur
- Optimisation des prises de décision.

Livrables

Le journal de TVA et la déclaration de TVA renseignés, effectués par télédéclaration (accusé de réception des documents) La déclaration de revenu renseignée, effectuée par télédéclaration (accusé de réception des documents) Compte rendu de conseil : conseils adaptés, au regard des évolutions réglementaires.

Indicateurs de suivi

<u>Indicateur de réalisation</u>

Libellé	Valeur 2019	Valeur 2020	Valeur 2021-2025
Nombre d'agriculteurs en suivi de gestion/ conseillers	30	35	35

<u>Indicateurs de résultat</u>

Nombre de formalisations fiscales élaborées/ conseillers : - TVA/remboursement forfaitaire - Déclaration de revenus	30	35	35
Nombre d'intervention en formation	10	15	20

Faire de l'autonomie alimentaire un levier de développement de la production locale

Conseil et optimisation de l'entreprise agricole (dont accompagnement des groupes)

Plan d'Action (DAS 3.5 - 3): Ingénierie et projet développement des entreprises agricoles

Ambition : Être le premier vecteur de l'optimisation technico-économique par un conseil adapté et l'animation de collectifs d'agriculteurs, leviers d'une approche globale de l'exploitation et du conseil

Objectifs opérationnels

par des conseils individualisés et adaptés

Permettre à l'exploitant de s'inscrire dans la démarche de développement de son entreprise, par la prise en compte la plus large possible : de ses facteurs de production, de son contexte agro-environnemental et des éléments économiques de son projet.

Susciter des projets d'investissements car ils sont porteurs de création de richesse et d'emploi et permettre d'adapter les outils de production.

Accompagner l'agriculteur dans la réflexion de mise en place du projet :

- Développer de nouveaux atelier et mesurer la rentabilité
- Réaliser une approche globale de l'exploitation
- Définir le besoin de financement adapté, liées au projet de développement.

Améliorer les performances économiques permettant l'agriculteur de :

- Anticiper sa trésorerie
- Raisonner ses investissements
- Raisonner ses besoins, dépenses, prélévements privés au regard de la situation de l'exploitation

L'analyse de chaque projets permet l'orientation vers des dispositifs d'aides adaptés et un accompagnement par des conseils individualisés. Cet accompagnement est réalisé en collaboration de différents conseillers et techniciens des services. Ce qui permet une meilleure compréhension du territoire et de définir une meilleur approche globale.

Partenaires

Caisse Générale de Sécurité Sociale - CGSS, Fédération Régionale des Coopératives Agricoles - FRCA, Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt - DAAF, réseau de conseil et d'expertise comptable CERFRANCE, Agence de Services et de Paiement - ASP, les banques, les centres de formations, etc.

Publics visés

Tous les actifs agricoles : Entreprise individuel et Sociétés agricoles

Description du projet d'action

Il s'agit d'accompagner chaque agriculteur par des conseils adaptés et individualisés, au travers de l'élaboration d'une étude technique, économique, financière et agro-environnementale, en vue d'un projet de développement de l'exploitation, par une approche globale de l'exploitation, dont les AGEA.

Cette action se décompose en plusieurs phases

Phase 1 : Établir un diagnostic permettant de connaître les éléments d'analyses nécessaires à la prise de décision

- Visite de l'exploitation et entretien individualisé sur l'exploitation afin de recueillir les éléments et vérification des données économiques, juridiques, fiscales, sociales, connues et/ou à retracer
- Situation de l'exploitation et définition des besoins : vérifier des données de l'exploitant et de l'exploitation (surfaces, les moyens de production, les modes de commercialisation, etc.).
- Travail en transversalité sur les aspects juridique, d'urbanisme, etc.

Phase 2 : Élaborer une étude/audit prévisionnel abordant les différents aspects techniques, économiques e environnementaux pour

- Déterminer la viabilité du projet et analyser les évolutions des moyens de production : en faisant ressortir les forces et faiblesses au regard des opportunités et menaces qui se profilent, afin de développer la capacité d'anticipation.
- Élaborer un plan de financement en adéquation avec la situation financière de l'exploitation et celle de l'exploitant.
- Estimer, projeter les résultats et évaluer la santé financière sur les années à venir.
- Mettre en évidence des conditions de réussite.

Phases 3 : Suivi des préconisations et mise en œuvre du projet

Accompagnement dans la mise en œuvre du projet : analyse des réussites ou des freins et pistes d'améliorations.

Moyens matériels et humains : Nombre ETP, Frais communication, Investissement

Un coordonnateur qui s'appuie sur une équipe de contributeurs, issu de chaque département végétal et animal.

Conseiller(s) d'entreprise(s) à recruter

L'équipe s'appuie sur les moyens suivants :

- Les services point vert, es techniciens des différents services et les conseillers de gestion
- Logiciels: Analyse des Investissements par la Simulation (ANAIS), Approche Globale de l'Exploitation Agricole (AGEA),
 ISACOMPTA, Gestagri: outil interne, répondant aux besoins des agriculteurs et d'aide à la décision pour les exploitants agricoles, etc.
- De mesure de la performance de l'équipe projet, avec reporting au quotidien, pour adapter les actions, objectivement et régulièrement
- Certification qualité AFNOR (fiche technique, mode opératoire du conseil, code éthique, ...).

Résultats attendus

- Mise à disposition d'éléments clairs et tangibles pour faciliter la prise de décision et les optimiser
- Développement de l'exploitation avec une vision objective et réponse aux défis futurs
- Conseils intégrant les dimensions réglementaires et administratives du projet
- Bénéfice de l'appui d'un large panel de conseillers spécialisés pouvant intervenir sur tous les aspects du projet
- Garantie des règles de confidentialité sur la transmission des documents produits.

Livrables

- Étude prévisionnelle, comprenant une partie technico-economique, financière et agro-environnemental.
- Suivi des préconisations et mise en oeuvre du projet.
- Compte rendu de conseil.

Indicateurs de suivi

<u>Indicateur de réalisation</u>

Libellé	Valeur 2019	Valeur 2020	Valeur 2021-2025
Nombre de bénéficiaires conseillés	50	60	70

Indicateurs de résultat

Nombre d'études réalisés (Etude banque, Avenant DJA, AGEA, Avenant AGEA	50	50	60
Nombre d'études validées en comité (Avenant DJA- AGEA)	50	50	60

Faire de l'autonomie alimentaire un levier de développement de la production locale

Conseil et optimisation de l'entreprise agricole (dont accompagnement des groupes)

Plan d'Action (DAS 3.5 - 4): Conseils juridiques

Ambition : Etre le premier vecteur de l'optimisation technico-économique par un conseil adapté et l'animation de collectifs d'agriculteurs, leviers d'une approche globale de l'exploitation et du conseil

Objectifs opérationnels

Par des conseils individualisés et adaptés

- Apporter des conseils personnalisés et individualisés sur tous les aspects juridiques liées à la vie et au fonctionnement de l'entreprise
- Professionnaliser les agriculteurs dans la conduite de leur entreprise agricole
- Répondre aux besoins d'information, de conseils, d'orientation et d'assistance juridique du public
- Aider à la résolution de litiges entre les ruraux et l'administration
- Formaliser les actes juridiques liés à la vie des entreprises, des sociétés, des associations

Partenaires: Avocats, Notaires, Magistrats, Greffes, Experts institution, Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt - DAAF, réseau de conseil et d'expertise, les banques, etc...

Publics visés

- Les Ruraux : Propriétaires et/ou exploitants
- Les porteurs de projets

Description du projet d'action

Il s'agit d'accueillir, d'informer, de conseiller, d'orienter et d'accompagner les porteurs de projets et les agriculteurs dans le domaine administratif et juridique. Elle se décline en plusieurs actions et différents phasages :

Action 1 : Conseiller dans le domaine juridique

Il joue un rôle de conseiller en matière juridique. Au quotidien, ce spécialiste du droit rural apporte informations et conseils personnalisés à ses clients dans le cadre de conflits au sein d'exploitations ou organisations professionnelles agricoles, mais aussi sur les différents risques judiciaires auxquels ils peuvent être exposés. Son but : apporter une aide au règlement des litiges et préserver les intérêts des agriculteurs. Selon leurs besoins, il rédige divers actes et documents nécessaires. Il peut intervenir en prévention en analysant les risques.

Pour mener à bien sa mission et élaborer des documents juridiques, il réalise de nombreuses recherches, vérifie rigoureusement les documents fournis par ses clients. Tri, classement, lecture font partie de son quotidien. Il se met à jour perpétuellement sur la législation, la réglementation, la jurisprudence.

Dans le cadre d'un recours, il conseil les ressortissants en cas de représentation obligatoire selon les instances et les tribunaux.

Action 2 : Conseiller dans la création de société

- Réception des clients et compréhension de la demande, choix de la structure sociétaire après analyse des éléments sociaux, fiscaux et réglementaires, demande de remise de pièces, analyse des pièces, projet de statut, demande d'AE, rédaction des baux et autres mises à disposition, signature des actes et immatriculation de la société.
 - Phase 1 : Réception et accueil du public
 - Phase 2 : Analyse de la situation > capacité agricole/ expérience/ situation fiscale
 - Phase 3 : Expertise technique : choix du statut le plus adapté
 - Phase 4 : Compilation des données/ rédaction des statuts
 - Phase 5 : Remise du dossier finalisé à l'agriculteur

Action 3 : Conseil dans l'élaboration des requête

- Réception des clients et compréhension de la demande, liste de pièces à fournir et analyse
- Rédaction de requêtes et conclusion
 - Phase 1 : Réception et accueil du public
 - Phase 2 : Compréhension de la problématique et traduction juridique
 - Phase 3 : Analyse du problème au regard du droit applicable
 - Phase 4 : Conseils / rédaction
 - Phase 5 : Remise des requêtes

Moyens matériels et humains : Nombre ETP, Frais communication, Investissement

Un juriste spécialisé en droit rural pour 0,5 ETP et s'appuyant sur les outils suivants :

- Les codes
- Abonnements professionnels : revue de droit rural, dictionnaire permanent, Légifrance.

Résultats attendus

- Accueil, information, conseil et orientation du public dans leurs démarches juridiques
- Apporter un appui juridique aux ruraux
- Réponse aux besoins d'information, de conseils, d'orientation et d'assistance juridique des exploitants agricoles
- Encourager le mode de travail sous forme sociétaire
- Bénéficier d'un accompagnement juridique de qualité, prodigué par des experts en droit rural.

Livrables

- Projet de statut / Les statuts
- Conclusions de requêtes

Indicateurs de suivi

Indicateur de réalisation

Libellé	Valeur 2019	Valeur 2020	Valeur 2021-2025
Nombre de bénéficiaires conseillés	430	500	500
Indicateurs de résultat			
Nombre de créations de société	15	15	15
Nombre de conseils/requêtes élaborés	20	25	30

Assurer les missions réglementaires et d'intérêt général

Conseil et optimisation de l'entreprise agricole (dont accompagnement des groupes)

Plan d'Action (DAS 3.5 - 5) : Accompagnement en amont des agriculteurs en situation de difficultés

Ambition : Être le premier vecteur de l'optimisation technico-économique par un conseil adapté et l'animation de collectifs d'agriculteurs, leviers d'une approche globale de l'exploitation et du conseil

Présentation et constat

La Chambre d'agriculture de La Réunion constitue auprès de l'État ainsi que des collectivités territoriales et des établissements publics qui leur sont rattachés, l'organe consultatif, représentatif et professionnel des intérêts agricoles réunionnais.

Le Département Entreprise intervient auprès des agriculteurs à chaque étape clé de la vie de leur entreprise : de la création au développement des exploitations agricoles en passant par l'emploi et à l'accompagnement des entreprises en difficultés.

La Chambre d'agriculture accompagne les entreprises en difficulté. Cette prise en charge est mise en œuvre tant au moment de la détection, que dans le cadre de la procédure administrative AREA ou encore lors des différentes étapes des procédures judiciaires.

La détection des exploitations en proie à des difficultés est aujourd'hui un des enjeux essentiels de l'action de la Chambre d'agriculture en faveur de ses ressortissants. Face aux tabous qui demeurent dans le monde agricole, il est souvent difficile pour les accompagnants ou les partenaires d'avoir pleinement conscience de la situation réelle de l'entreprise. Le déni des difficultés économiques est un phénomène fortement répandu dans le milieu agricole. L'expérience des acteurs (conseillers, partenaires des Chambres,...) sur ce sujet a permis de démontrer que cette réaction est extrêmement néfaste à l'entreprise et compromettrait sa survie. Cette étape de détection est indispensable pour mettre en place des solutions adaptées et efficaces.

La détection peut intervenir à plusieurs moments et prendre des formes bien différentes. La mise en place d'outils de détection afin de donner les meilleures chances de rebond à l'entreprise. Afin d'optimiser ces opérations, un échange d'information entre les acteurs intervenants dans la vie de l'entreprise apparaît primordial. Les partenariats qui peuvent être engagés à l'échelon local ou national sont des gages d'amélioration des démarches de détection.

Il existe plusieurs types d'actions de détection dont l'objectif commun est une détection la plus précoce possible. L'idée consiste en effet à prendre rapidement des mesures adéquates pour enrayer ces problèmes. Certains peuvent être dirigés vers les exploitations et d'autres vers les accompagnants.

La Chambre d'agriculture de La Réunion est habilitée par l'État pour organiser et mettre en œuvre le dispositif « Agriculteur en difficulté ». Ce dispositif s'accompagne de mesures d'aides de l'État en faveur des exploitations agricoles qui rencontrent des difficultés conjoncturelles et structurelles reconnues, liées notamment à leur endettement et à la rentabilité de l'exploitation. Ces mesures ont pour but d'aider les agriculteurs et les accompagner dans le redressement de leur entreprise. Un plan de redressement est mis en œuvre uniquement au profit d'exploitations viables qui ont besoin d'une aide financière pour retrouver une situation saine. Ce plan est accompagné d'efforts des créanciers et des bénéficiaires des aides afin d'assurer le redressement et la pérennité des exploitations agricoles qui sollicitent la procédure « Agriculteurs en difficulté ».

Une équipe est mobilisée de la phase de détection, de pré-diagnostic, d'audit global d'exploitation, du plan de redressement, de médiation, de conciliation auprès du TGI jusqu'au suivi de l'exploitation en difficulté, au niveau technique, économique, en lien avec tous les services de la Chambre d'agriculture. A l'issue d'un pré-diagnostic, l'agriculteur est orienté vers l'une des solutions suivantes :

- En l'absence de difficultés structurelles, l'expert accompagne et conseille à l'agriculteur de contacter directement ses créanciers pour engager une négociation en vue de l'établissement d'un plan amiable de règlement de ses dettes, de solliciter une aide sociale (RSA notamment) ou de s'orienter vers une mesure conjoncturelle ciblée.
- A l'issue du pré-diagnostic la cellule de veille vérifie éligibilité de l'exploitant et à la formalisation d'une demande d'aides AREA.

Si éligibilité: Orientation vers la cellule et conseiller AREA

 En présence de difficultés structurelles remettant en cause la pérennité de l'exploitation, il accompagne, conseille à l'agriculteur de cesser son activité professionnelle et de solliciter, éventuellement, s'il peut y prétendre, l'aide à la réinsertion professionnelle. • En présence de difficultés structurelles, liées à un surendettement ou une baisse de la rentabilité qui ont pu être déclenchées ou aggravées par la situation personnelle de l'agriculteur mais aussi par des problèmes climatiques, sanitaires, économiques, sociaux ou conjoncturels et, seulement si, l'exploitation dispose de capacité suffisantes pour permettre sa pérennité avec la procédure « AREA» en déposant un dossier à la Chambre qui le transmettra à la DAAF, ce qui permettra la mise en œuvre de toutes les actions nécessaires afin d'accompagner les exploitations à travers le dispositif AREA.

Pour rappel

Face au contexte économique dégradé rencontré par l'agriculture française ces dernières années, le ministère en charge de l'agriculture a engagé fin 2016 une réflexion afin d'améliorer l'identification et l'accompagnement des agriculteurs en difficulté. Aussi, un groupe de travail associant l'ensemble des parties prenantes s'est réuni à différentes reprises et a conclu notamment à la nécessité de renouveler la procédure d'identification et d'accompagnement des agriculteurs en difficulté et notamment le dispositif Agridiff. Une première instruction technique DGPE/SCPE/SDC/2017-

1039 relative à la procédure à mettre en œuvre pour le repérage et l'accompagnement des agriculteurs en difficulté est parue le 27 décembre 2017. La présente instruction technique vise à présenter les modalités du nouveau dispositif d'aide à l'audit global de l'exploitation agricole qui est dorénavant déconnecté du dispositif Agridiff en cours de modification. Sa réalisation et son financement ne sont plus conditionnés à la mise en œuvre du plan de redressement Agridiff (futur dispositif AREA). Cette instruction remplace, pour ce qui concerne le cahier des charges et le montant de l'aide à l'audit, les modalités des circulaires DGPAAT/SDEA :

- DGPAAT/SDEA/C2009-3062 du 03 juin 2009
- DGPAAT/SDEA/C2009-3084 du 01 juillet 2009
- DGPAAT/SDEA/C2010-3024 du 10 mars 2010.

Par ailleurs, des modèles des différents documents cités dans cette instruction (formulaires, fiches d'instruction...) sont disponibles sur l'intranet « Accueil > Missions techniques > Exploitations agricoles > Identification et accompagnement des exploitants en difficulté ».

Objectifs opérationnels

Par des conseils individualisés et adaptés

- Aider l'agriculteur à appréhender les problèmes financiers, économiques, techniques, environnementaux et sociaux de son activité.
- Aider l'agriculteur à redresser l'équilibre technique, administratif et financier, économique et humain de son activité.
- Accompagner, le cas échéant, l'agriculteur vers une autre solution « socioprofessionnelle » réaliste.

Mise en place d'un réseau partenarial avec l'ensemble des services de l'Institution, les partenaires institutionnels et de l'interprofession, afin d'identifier le plus tôt possible les causes des difficultés pour une prise en charge rapide :

- Définitions des missions, rôle et champ d'intervention de chaque partenaires.
- Identifier les critères indispensables à la détection des difficultés (Les Indicateurs)

Partenaires: Caisse Générale de Sécurité Sociale – CGSS, Fédération Régionale des Coopératives Agricoles – FRCA, Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt – DAAF, Agence de Services et de Paiement – ASP, Banques, CERFRANCE, Tribunal de Grande Instance - TGI, Caisse d'Allocations Familiales – CAF, Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural, - SAFER, Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole, etc

Publics visés: Tous les actifs agricoles: Entreprise individuel et Sociétés agricoles

Description du projet d'action

Cette étape de détection est indispensable pour mettre en place des solutions adaptées et efficaces. La mise en place d'une cellule de veille au sein de la Chambre d'agriculture de La Réunion est en lien avec les partenaires développement du réseau. Elle permet de déceler les agriculteurs en situation fragile techniquement ou économiquement. Afin que cette cellule fonctionne, il est essentiel de mettre en place des indicateurs d'alerte dans chaque service.

Le dispositif va permettre de :

- Répondre à l'urgence
- Soutenir et accompagner
- Conseiller et orienter

Cette action se décompose en plusieurs phases :

Phase 1: La communication

La cellule communiquera via le site internet de la Chambre d'agriculture de La Réunion, qui sera à disposition des partenaires. Seront aussi à disposition : les procédures, flyers, ainsi que toutes pièces administratives, notamment la fiche de notification permettant de recenser et d'identifier les demandes.

Dès lors que l'agriculteur se sent en difficulté et qu'il aura réussi à sortir de son isolement , il va pouvoir :

- Parler, se confier
- Être écouté
- Être rassuré
- Retrouver une dynamique positive pour se laisser aider/accompagner.

Phase 2: L'accompagnement

Il est matérialisé par la fiche de notification qui peut être complétée par la cellule de détection, les agriculteurs et les partenaires. La Chambre d'agriculture de La Réunion centralise et évalue avec les agriculteurs leur situation sur le plan financier, personnel et social :

- Écouter, accueillir, orienter, informer et accompagner tous les agriculteurs en situation fragile
- Identifier les causes des difficultés, orienter et informer sur les dispositifs d'aides et d'accompagnement.

Une fois les difficultés ciblées, sont mises en place des actions d'accompagnement :

- Élaboration d'un pré-diagnostic
- Définition d'une procédure amiable avec les créanciers
- Accompagnement vers le dispositif RSA
- Orientation vers une modification et/ou un accompagnement dans l'itinéraire technique de production de l'exploitation.

Les documents, pré-diagnostic et fiche de notification seront transmis à la cellule afin de déterminer le meilleur accompagnement.

Phase 3 : Examen des dossiers et suivi des actions de préconisation

Une cellule d'accompagnement est mise en place, depuis début 2018 : nouvelle instance d'identification et d'accompagnement des exploitations en difficulté. Cette cellule remplace la section spécialisée du COSDA (Comité d'Orientation Stratégique et de Développement Agricole) et le comité d'expert mis en place localement.

» Visite d'exploitation et contact régulier pour faire le point sur les actions préconisées.

Moyens matériels et humains : Nombre ETP, Frais communication, Investissement

Le conseiller s'appuie sur les outils suivants :

- Créanciers de l'agriculteur, auto-diagnostic, pré-diagnostic et préconisations diverses
- Logiciels : Analyse des Investissements par la Simulation (ANAIS), ISA-COMPTA, Approche Globale de l'Exploitation Agricole (AGEA), Gestagri : outil interne, répondant aux besoins des agriculteurs et d'aide à la décision pour les exploitants agricoles, etc., d'enquêtes et d'analyse des données
- Réseau des experts et cellule « SAJECE », organismes sociaux, fiscaux, banques, IEDOM, APCA (Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture), Cellule de suivi des dettes fiscales et sociales, SGAR (Secrétariat Général pour les Affaires Régionales de la Préfecture de La Réunion)
- Cellule d'accompagnement sous l'égide de la DAAF qui permet de réunir tous les partenaires et les professionnels agricoles pour donner un avis sur les dossiers des agriculteurs en difficulté.

Résultats attendus

- Prendre des mesures adéquates pour enrayer ces problèmes
- Permettre au bénéficiaire de retrouver une autonomie financière, soit en le confortant dans son activité agricole et en l'aidant à la développer, soit en l'aidant à mettre fin à son activité et à mettre en place un autre projet professionnel et/ ou projet de vie
- Mettre en évidence des éléments clairs et tangibles pour faciliter la prise de décision et les optimiser
- Conseiller en intégrant les dimensions réglementaires et administratives
- Bénéficier de l'appui d'un large panel de conseillers spécialisés pouvant intervenir sur l'exploitation
- Garantir les règles de confidentialité sur la transmission des documents produits
- Prendre des mesures adéquates pour enrayer ces problèmes
- Aider les agriculteurs dans la démarche de prévention et d'anticipation.

Résultats attendus

Livrables

- Fiche de synthèse avec un état des lieux relatant les principaux résultats de son exploitation, accompagné d'un écrit commenté des résultats et des orientations
- Un pré-diagnostic global d'exploitation (technique et économique)
- Un plan d'apurement des dettes
- Des conseils adaptés, au regard des évolutions (imposition, investissements, financements, faisabilité du projet, etc.) et des comptes rendus de conseil
- Les visites d'exploitation en fonction des besoins et/ou à la demande du bénéficiaire

Indicateurs de réalisation

Libellé	Valeur 2019	Valeur 2020	Valeur 2021-2025
Nombre de bénéficiaires dé conseillés	ectés/ 80	80	80

Indicateurs de résultat

Nombre de pré-diagnostics globaux réalisés	60	60	60
Nombre de suivis amiables	60	60	60

Assurer les missions réglementaires et d'intérêt général

Conseil et optimisation de l'entreprise agricole (dont accompagnement des groupes)

Plan d'Action (DAS 3.5 - 6): Aides à la relance des exploitations agricoles en difficulté : dispositif AREA

Ambition : Être le premier vecteur de l'optimisation technico-économique par un conseil adapté et l'animation de collectifs d'agriculteurs, leviers d'une approche globale de l'exploitation et du conseil

Objectifs opérationnels

Le dispositif AREA (Aide à la Relance de l'Exploitation Agricole) fait suite à l'approbation par la Commission européenne le 12/03/2019 du régime notifié sous le numéro SA.53500 (ce régime s'appuie sur les lignes directrices pour les aides d'État au sauvetage et à la restructuration d'entreprises en difficulté). Associé à l'audit global de l'exploitation, il s'inscrit dans la continuité de l'ancien dispositif Agridiff. Il vise à aider les exploitants lorsqu'il est établi, suite aux conclusions de l'audit, qu'ils sont en situation de difficultés structurelles avec une viabilité pouvant néanmoins être assurée.

Pour mémoire, l'audit global de l'exploitation agricole fait également l'objet d'un soutien séparé de l'État (régime SA.49044 « aide à l'assistance technique » approuvé le 27/11/2017).

L'identification et l'accompagnement des agriculteurs en difficultés économiques, sociales et techniques constituent un enjeu qui doit être partagé par tous les acteurs du monde agricole. Il s'agit de repérer de manière précoce les exploitants agricoles en situation de fragilité pour identifier les causes de leurs difficultés et les accompagner vers les solutions les plus adaptées à leur situation et ce, dans une démarche d'amélioration. Il apparaît nécessaire, dans certains cas, de réaliser un audit global de l'exploitation agricole afin :

- D'établir un bilan de la situation technique, économique, financière et sociale de l'exploitation ;
- De proposer un plan d'actions permettant de répondre aux difficultés recensées dans le bilan en concertation avec l'agriculteur (le plan d'actions doit donc être validé par ce dernier)
- D'orienter le cas échéant l'agriculteur vers des dispositifs d'aide.

Cet audit peut également conduire l'expert à conseiller et accompagner l'agriculteur à cesser l'activité agricole, et l'accompagner à travers une procédure collective ou de règlement amiable agricole au niveau du Tribunal de Grande Instance et, le cas échéant, la proposition d'un plan de redressement ou un plan de sortie de crise.

De manière transversale, il y a un lien avec l'ensemble des techniciens des différents services permettant une approche globale de l'exploitation au sein de son territoire, pour pouvoir :

- Identifier les causes des difficultés
- Accompagner à la reconversion

Partenaires: Caisse Générale de Sécurité Sociale – CGSS, Fédération Régionale des Coopératives Agricoles – FRCA, Direction de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt – DAAF, Agence de Services et de Paiement – ASP, banques, CERFRANCE, Tribunal de Grande Instance - TGI, Caisse d'Allocations Familiales – CAF, Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural, - SAFER, Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole, les experts, la cellule « SAJECE », ORGANISMES SOCIAUX, FISCAUX, BANQUE, Région, Departement, Communauté de commune, Commune, IEDOM, APCA, Cellule de suivi des dettes fiscales et sociales, Secrétariat Général pour les Affaires Régionales - SGAR - Préfecture de La Réunion, Comité d'orientation de suivi et d'accompagnement sous l'égide de la DAAF, etc.

Publics visés

Tous les agriculteurs gestionnaires d'une exploitation agricole : individuelle, société ou en procédure collective. Elle permet de déceler les agriculteurs en situation fragile techniquement ou économiquement. Afin que cette cellule

fonctionne, il est essentiel de mettre en place des indicateurs d'alerte dans chaque service.

Description du projet d'action

Le dispositif «Aide à la réalisation d'un audit global de l'exploitation agricole» est ouvert à tout exploitant qui rencontre des difficultés économiques, sociales et techniques et qui souhaite réaliser un audit global de l'exploitation agricole afin :

- Établir un bilan de la situation technique, économique, financière et sociale de l'exploitation
- Proposer un plan d'actions permettant de répondre aux difficultés recensées dans le bilan
- Orienter, le cas échéant, vers des dispositifs d'accompagnement

Le dispositif AREA comporte 2 modalités indissociables faisant chacune l'objet d'une aide spécifique de l'État :

- Le plan de restructuration.
- Le suivi technico-économique qui, contrairement à l'ancien dispositif Agridiff, s'impose à toutes les exploitations bénéficiant d'un plan de restructuration.

Cette action s'effectue en plusieurs phases :

Phase 1 : Récupération des éléments de pré-diagnostics auprès de la cellule de veille, et conseil et orientation, selon les situations suivantes

- En présence de difficultés structurelles, liées à un surendettement, une baisse de la rentabilité, qui ont pu être déclenchées ou aggravées par la situation personnelle de l'agriculteur, le cas échéant, par des problèmes climatiques, sanitaires, économiques, sociaux ou conjoncturels et, si, l'exploitation dispose de capacité suffisante pour permettre sa pérennité avec la procédure «AREA».
- En présence de difficultés structurelles remettant en cause la pérennité de l'exploitation, il accompagne, conseille à l'agriculteur de cesser son activité professionnelle et de solliciter l'aide à la réinsertion professionnelle.

Phase 2 : Examen de la situation de son exploitation et réalisation de l'audit

L'agriculteur confirme son accord pour que soit établi un audit de son exploitation afin de déterminer les causes de ses difficultés, ses chances de redressement et les moyens à mettre en œuvre pour faciliter la pérennisation de son activité. Cette analyse technique, économique, financière et sociale est réalisée par un expert habilité par le Préfet.

L'audit global de l'exploitation agricole doit respecter un cahier des charges défini dans l'instruction technique. Sur la base de l'analyse approfondie et de la vérification du respect des conditions d'éligibilité, le comité d'experts donne un avis technique et économique sur les possibilités de redressement de l'exploitation et propose un plan de redressement en accord avec les créanciers. Le plan est porté à la connaissance des membres du COSDA. Il est ensuite agréé par le Préfet. Le plan est mis en place pour une durée de 7 ans maximum qui permet aux bénéficiaires d'améliorer progressivement ses conditions économiques d'exploitation.

Phase 3 : Suivi des actions de préconisation

La mise en place d'un suivi du plan permet au Préfet de vérifier la bonne réalisation du plan de redressement de l'exploitation, l'évolution des conditions de retour progressif à la rentabilité pour la structure concernée et d'en adapter éventuellement les modalités en fonction des résultats obtenus.

Ce suivi technique et/ou comptable est réalisé pendant trois ans. La nomination ou l'embauche d'un expert technique/comptable référent de l'exploitation, qui est en charge de veiller au bon respect des préconisations par des visites sur place et un bilan annuel, avec compte rendu à l'expert et à la cellule. Un rendu annuel est communiqué à la DAAF qui vérifiera la tenue des engagements des créanciers, de l'agriculteur et l'évolution des résultats économiques de l'exploitation.

Dispositif règlement amiable TGI

Un expert est désigné et agréé auprès du Tribunal de Grande Instance comme conciliateur, médiateur.

Il accompagne, réalise et rédige des ordonnances de conciliation ou de non conciliation. Pour cela il s'appuie sur un diagnostic et un audit de l'exploitation et des échanges des parties concernées.

Par ailleurs, l'exploitant agricole peut réaliser un audit global de son exploitation agricole sur sa propre initiative et sans avis préalable de la cellule d'accompagnement. Toutefois, afin de bénéficier de l'aide à la réalisation d'un audit global de l'exploitation :

- l'audit doit être réalisé après établissement d'un accusé de réception de la demande d'aide de la DAAF et le bénéficiaire dispose d'un délai de 12 mois après la décision d'octroi de la DDT(M) pour la réalisation de l'audit
- l'audit doit être réalisé par un expert habilité
- l'expertise de l'audit par la cellule d'accompagnement est obligatoire

A l'issu de la commission de suivi et d'accompagnement des agriculteurs en difficultés via la DAAF, qui s'assure que les conditions d'éligibilités soient avérés, les dossiers sont alors transmis à la cellule AREA.

Moyens matériels et humains: Nombre ETP, Frais communication, Investissement

Une équipe à constituer :

- Un responsable et/ou un chargé de mission AREA : réalisation des audits, des procédures collectives, des règlements amiable auprès du TGI.= 1ETP
- Un expert à recruter pour le suivi des exploitations et d'appui dans la réalisation d'audits.
- Un(e) assistant(e) administrative à recruter = 0,5 ETP

Le conseiller s'appuie sur les outils suivants :

- Créanciers de l'agriculteur, auto-diagnostic, pré-diagnostic et préconisations diverses
- Logiciels : Analyse des Investissements par la Simulation (ANAIS), ISA-COMPTA, Approche Globale de l'Exploitation Agricole (AGEA), Gestagri : outil interne, répondant aux besoins des agriculteurs et d'aide à la décision pour les exploitants agricoles, etc., d'enquêtes et d'analyse des données
- Réseau des experts et cellule « SAJECE », organismes sociaux, fiscaux, banques, IEDOM, APCA (Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture), Cellule de suivi des dettes fiscales et sociales, SGAR (Secrétariat Général pour les Affaires Régionales de la Préfecture de La Réunion)
- Cellule d'accompagnement sous l'égide de la DAAF qui permet de réunir tous les partenaires et les professionnels agricoles pour donner un avis sur les dossiers des agriculteurs en difficulté.

Résultats attendus

- Prévenir les difficultés
- Détection des exploitations en proie à des difficultés
- Cellule d'écoute de Conseils, rôle d'interface et Accompagnement personnalisé en difficultés
- Analyse précoce de la situation
- Démarche d'information, de communication, de sensibilisation et d'anticipation
- Auto-diagnostic, accompagnement et post suivi prévention
- Accueillir, informer et orienter les agriculteurs qui rencontrent des difficultés conjoncturelles et structurelles dans leur exploitation
- Analyser les difficultés par l'élaboration d'un pré-diagnostic du système d'exploitation
- Orienter les exploitants en fonction de leur niveau de difficulté vers un plan de redressement amiable et/ou de procédures collectives de redressement ou de liquidation judiciaire
- Accompagner les agriculteurs à travers la cessation de leur activité et dans le leurs reconversions
- Élaborer un plan de redressement qui permet la poursuite de l'activité pour des exploitations en situation fragile mais reconnues viables
- Suivre sur trois années les exploitations bénéficiaires d'un plan de redressement validé par le COSDA et nécessitant un accompagnement technico-économique ou comptable.

Livrables

- Audit global d'exploitation
- Plan de redressement judiciaire
- Ordonnances de règlement amiable
- Fiches de suivi annuelle et Comptes rendus de conseils

Indicateurs de suivi

Indicateur de réalisation

Libellé	Valeur 2019	Valeur 2020	Valeur 2021-2025
Nombre d'agriculteurs Accompagnés/	30	35	35
conseillers			

Indicateurs de résultat

Nombre d'audits élaborés	20	25	25
Nombre de règlements amiables élaborés (procédure TGI)	10	20	20
Nombre d'audits validés en comité	10	20	20
Nombre d'agriculteurs en suivi	20	25	25

Faire de l'autonomie alimentaire un levier de développement de la production locale

Conseil et optimisation de l'entreprise agricole (dont accompagnement des groupes)

Plan d'Action (DAS 3.5 - 7): Promotion de l'Emploi agricole

Ambition : Être le premier vecteur de l'optimisation technico-économique par un conseil adapté et l'animation de collectifs d'agriculteurs, leviers d'une approche globale de l'exploitation et du conseil

Présentation et constat

Dans un monde en perpétuelle évolution, les agriculteurs réunionnais doivent adapter leurs pratiques et moyens pour rester compétitifs et optimiser leurs systèmes de production.

Les exploitants agricoles sont soumis à saisonnalité et à la fluctuation de leurs activités. De ce fait, les emplois associés à ces besoins pris individuellement sont relativement précaires et non durables (quelques mois par an), ce qui ne les rends pas attractifs.

La création de groupements d'employeurs est l'un des outils permettant de lister le besoin sur l'année, de mutualiser les coûts pour les exploitants et créer des emplois salariés plus pérennes qui deviennent alors plus attractifs.

Nous y répondons à la fois aux besoins de main d'œuvre et à l'accompagnement des agriculteurs dans les formalités administratives liées au recrutement et à l'embauche, en :

- recensant les besoins en main d'œuvre auprès des agriculteurs
- identifiant les métiers et les qualifications adéquats
- favorisant le développement et l'accompagnement des Groupements d'Employeurs (GE).

Actuellement les demandeurs d'emploi ne souhaitent pas être embauchés comme salariés saisonniers de peur de perdre leurs aides sociales telles que le RSA. Or le cumul RSA-Salaire saisonnier est permis sous certaines conditions. De même ce cumul est possible avec d'autres aides (ARE Allocation de Retour à l'Emploi et ASS Allocation de Solidarité Spécifique).

Néanmoins, des blocages résident notamment dans les problèmes de maintien des droits ouverts et de délais de relance des paiements. Il s'agit :

- Accompagner, sensibiliser les salariés sur les risque de rupture des droits (procédures, délais de déclarations, etc.)
- Inciter le salarié à prendre contact avec les conseillers (CAF/Pôle emploi) afin de faire le point sur sa situation et anticiper les démarches avant le contrat et jusqu'au terme.

Force est de constater aujourd'hui une baisse d'attractions pour les métiers agricoles de la part des jeunes Réunionnais. D'autant plus que les formations existantes sont aujourd'hui focalisées sur les chefs d'exploitation, ce qui ne correspond pas toujours aux besoins réels des exploitations.

Il convient donc de restructurer la communication et d'accompagner les agriculteurs dans la création d'emploi, tout en valorisant les métiers du monde agricole.

Objectifs opérationnels

Espace emploi agricole

- Favoriser l'embauche déclarée toutes productions confondues
- Conseiller sur le type de contrat le plus adapté à la demande des agriculteurs
- Accompagner les agriculteurs dans le suivi social de leurs salariés agricoles (DPAE, rédaction du contrat de travail, réalisation des bulletins de salaire, déclaration des cotisations sociales, documents de fin contrat).
- Assurer une veille juridique sociale agricole afin de s'assurer d'être à jour sur la réglementation
- Favoriser les modes de travail collectif (groupement d'employeurs)
- Animer le comité de pilotage emploi agricole qui est constitué de la DAAF, la CAF, le pôle emploi, CGSS, DIECCTE.

Bourse emploi agricole

- Favoriser la rencontre entre les exploitants et les potentiels demandeurs d'emploi qui souhaitent exercer une activité agricole
- Contribuer à la formation et à l'insertion des demandeurs d'emploi dans le secteur agricole
- Valoriser le métier d'ouvrier agricole
- Assurer les mises en relation et accompagner les potentiels employeurs dans les démarches de recherche de futurs salariés.
- Créer un nouvel outil : un site internet pour la diffusion des offres, le dépôt des CV, les formations, etc.
- Animer et promouvoir l'outil : réceptionner et trier les CV en fonctions des offres d'emploi proposées, tout en ciblant les profils.

Partenaires: L'action s'articule en partenariat direct avec tous les acteurs de l'emploi agricole sur le territoire: Pôle emploi, Caisse Générale de Sécurité Sociale - CGSS, Caisse d'allocation Familiale - CAF, Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt - DAAF, les missions locales, DIECCTE, Association Vert l'Emploi, le Groupement d'employeur de l'Insertion et de la Qualification - GEIQ, OCAPIAT, etc....

Publics visés: Entreprises individuelles, employeurs, demandeurs d'emplois, les groupements d'employeurs, etc.

Description du projet d'action

L'action consistera à informer, sensibiliser, former et accompagner sur le plan administratif les agriculteurs dans le recrutement d'une main-d'œuvre qualifiée et déclarée sur les exploitations.

Elle se décline en plusieurs Actions :

Action 1 : Espace Emploi Agricole

Il s'agit de conseiller et d'orienter les agriculteurs vers les solutions les plus adaptées :

- Accompagner les employeurs agricoles sur le plan social et dans la gestion de leur exploitation
- Choisir et gérer la main-d'œuvre : saisonnière ou permanente
- Créer et animer des groupements d'employeurs, afin d'inciter les agriculteurs à se regrouper et partager la maind'œuvre salariée, en réduisant les coûts salariaux,
- Permettre aux salariés d'accéder à un emploi à plein temps et/ou permanent.
- Accompagner lors de la déclaration de la main-d'œuvre salariée, superviser les déclarations sociales, les fiches de paie et les contrats de travail.
- Accompagner et suivre les exploitants dans les démarches de procédures contentieuses, nées du contrat de travail.

Enfin, il conviendra d'assurer une veille juridique permanente, afin d'anticiper et d'organiser les nombreuses et fréquentes réformes du droit social agricole.

Le recours au travail dissimulé relève aussi du constat que les salariés ne souhaitent pas être déclarés pour des raisons économiques. En effet, pour les allocataires de la CAF ou du Pôle Emploi, beaucoup n'ont pas connaissance des règles de cumul possible entre leur salaire et leur allocation et afin d'éviter la perte de ces allocations préférant travailler de manière non déclarée. Avec la mise en place de matinées d'informations spécifiques sur l'emploi, avec l'ensemble des partenaires, c'est l'occasion pour eux de se renseigner sur ces possibilités de cumul.

Action 2 : Bourse emploi agricole

La mise en place de la Bourse Emploi Agricole vise à favoriser la rencontre entre les exploitants qui expriment un besoin en main d'œuvre agricole et des potentiels demandeurs d'emploi souhaitant exercer une activité dans ce domaine.

- Traitement, rédaction, mise en ligne des offres
- Réception, tri des CV
- Prise de contact avec les candidats
- Mise en relation avec l'employeur et assistance lors des entretiens d'embauche
- Orientation des demandeurs d'emploi vers une formation adéquate
- Collaboration directe auprès de Pôle Emploi et des organismes de formation
- Promotion de l'outil par les canaux appropriés
- » Le suivi salarial sera assuré par l'Espace Emploi Agricole.

Pour le suivi des actions, un COPIL a été mis en place, avec la collaboration des acteurs membres et des instances.

Moyens matériels et humains: Nombre ETP, Frais communication, Investissement

Une équipe de 2 personnes chargé de suivre et de mettre en œuvre les actions :

- Un Chef de projet emploi
- Un animateur

Ils s'appuient sur les outils et moyens suivants :

- Les conseillers point-vert
- Logiciel : Isa paie
- Les matinées dédiées à l'emploi
- Les partenaires Pôle Emploi, CAF, CGSS
- Les flyers et supports de communication
- L'association Vert l'Emploi
- Le Groupement d'Employeur pour l'Insertion et la Qualification : GEIQ Agri974.

Résultats attendus

- Augmentation de la main-d'œuvre déclarée sur les exploitations agricoles de La Réunion
- Encouragement de l'emploi salarié agricole
- Emploi permanent et durable des salariés agricoles favorisé à travers les Groupements d'Employeurs (GE)
- Pérennisation et augmentation de l'emploi salarié agricole ainsi que sa professionnalisation par la création de GE
- Mise aux normes des exploitations, quant à l'hygiène et à la sécurité au travail (réalisation du Document Unique d'Évaluation des Risques DUER avec l'exploitant)
- Professionnalisation des agriculteurs dans la gestion et la conduite de la Gestion des Ressources Humaines (GRH) de leur exploitation par la formation et le conseil individuel
- Modernisation des exploitations agricoles au regard du droit social. Promotion de l'inclusion sociale, de la réduction de la pauvreté et du développement économique
- Impact économique positif sur les exploitations agricoles, par la réduction des charges liées à l'emploi de main-d'œuvre agricole, suite à l'utilisation d'un GE, et par l'ouverture vers d'autres perspectives de développement et de diversification.

Livrables

Contrats de travail et DSN Suivi salarial : bulletin de salaires,

Indicateurs de suivi

Espace Emploi Agricole

Libellé	Valeur 2019	Valeur 2020	Valeur 2021-2025
Nombre de contrats de travail signés	550	620	650
Nombre d'agriculteurs ayant un contrat de suivi salarial	450	510	550
Nombre de Groupements d'employeurs	1	1	2
Nombre de salariés par groupement	4	5	5
Nombre de participations à des actions d'information collectives	8	9	9

Bourse Emploi Agricole

Mise en place d'un outil interactif connecté de mise en relation employeurs - salariés	En cours	1	-
Nombre d'employeurs inscrits à la BEA	50	70	80
Nombre de salariés inscrits à la BEA	65	75	90
Nombre d'offres d'emploi répertoriées	60	70	70
Nombre de mises en relation	45	60	60
Nombre de contrat de travail signés	25	35	40







Faire de l'autonomie alimentaire un levier de développement de la production locale

Stratégie et conseil élevage (dont bien-être animal)

Plan d'Action (DAS 4.1): Accompagner les éleveurs au sein de leur exploitation par le biais d'outils d'aides à la décision (contrôle de performances et insémination artificielle)

Ambition : Reprendre la place d'acteur majeur de l'accompagnement de l'élevage en développant une offre de conseil rénovée, en assurant une représentation efficace et en s'impliquant dans les stratégies des filières

Présentation et constat

L'agriculture réunionnaise n'a pas été épargnée par les changements climatiques (passage de tempêtes, sécheresse) mais également les augmentations des prix et des intrants pour toutes les productions animales et végétales. Il est donc essentiel d'adapter une stratégie pour permettre d'identifier, d'évaluer les surcoûts de production sur le territoire et ainsi limiter leurs effets négatifs, tout en préservant notre environnement. Néanmoins, l'enjeu majeur reste notre capacité à répondre à une demande croissante du marché.

À cet effet, l'élaboration des références techniques et économiques est primordiale car elles constituent des outils d'aides à la décision nécessaires aux décideurs (agriculteurs, collectivités et filières) afin d'établir des projections réalistes (pour gérer et anticiper).

Le Département Production Animale est composé de deux cellules : Diversification Animale et les Missions Réglementaires.

Assurant un appui technique et un accompagnement reconnu, le Département Production Animale concerne aussi bien les filières bovines (viande et lait) mais aussi les filières porcines, avicoles, ovines, caprines, et apicoles.

Ce département regroupe les missions de contrôle de performances, le réseau de fermes de références, l'identification pérenne généralisée (IPG), l'insémination artificielle, le constat de gestation des bovins, caprins ainsi que l'appui des apiculteurs à la professionnalisation.

Adhérent à la Démarche Qualité de France Génétique Élevage (Système Management Qualité) reconnue par la profession et l'administration, ce département bénéficie également d'un agrément comme opérateur du service

public pour l'enregistrement des données (IPG/Contrôle de performances/Insémination artificielle) par le ministère de l'Agriculture.

Celui-ci est composé de techniciens qui possèdent des compétences diversifiées et une solide expérience auprès des éleveurs. On peut notamment citer l'accompagnement des éleveurs dans leurs itinéraires techniques, économiques, réglementaires (IPG), amélioration génétique ou encore l'harmonisation et l'amélioration des pratiques d'élevages tout en préservant l'environnement et le bien-être animal.

Les objectifs de ce département :

- Améliorer les performances de l'élevage et permettre à l'éleveur de « se comparer pour progresser » par le biais des différents outils d'aide à la décision, mais également pour certaines productions, la mise en place de groupe de progrès notamment l'apiculture et la filière porcine
- Produire des références et les valoriser
- Encourager la professionnalisation des apiculteurs
- Accès aux différents outils d'aide à la décision
- D'accueillir, d'informer, de sensibiliser les éleveurs sur le respect de la réglementation liée à l'environnement et le bien-être animal
- Mise en œuvre de l'identification et de la traçabilité des animaux (bovins, ovins, caprins porcins) gage de sécurité sanitaire pour l'éleveur comme pour le consommateur
- Vulgariser la génétique au plus grand nombre même dans les lieux les plus reculés de l'île grâce au service universel.

Objectifs opérationnels

- Produire et valoriser des références techniques et des bases de données pour améliorer les performances en élevages bovins lait, viande, ovins, caprins et porcins
- Permettre aux éleveurs de « se comparer pour progresser » (outils d'aide à la décision)
- D'accueillir ,d'informer, de sensibiliser et d'accompagner les éleveurs dans leurs itinéraires techniques dans le respect de la réglementation en préservant l'environnement et le bien être animal
- Donner accès au progrès génétique au plus grand nombre, en adaptant le conseil en fonction des attentes des filières bovines, tout en intégrant les particularités génétiques et physiologiques du cheptel local
- Fournir aux éleveurs l'état physiologique de leur cheptel reproducteur femelle en terme de reproduction, afin d'optimiser le potentiel de production de leur troupeau.

Partenaires: La Chambre d'agriculture de La Réunion travaille en étroite collaboration avec l'ensemble des filières animales, pour lesquelles, elle réalise de nombreuses extractions de ses bases de données, afin de fournir les indicateurs utiles à la structuration des filières. Les principales filières et organismes agricoles

- SICALAIT, SICAREVIA, OVICAP et la CPPR (Coopérative des producteurs de porcs)
- ARIBEV (Interprofession du bétail viande et lait), FRCA, RITA Animal, ARIAL (Laboratoire d'analyse) et OKTEO (prestataires de la gestion des bases de données)
- Le Groupement Régional de Défense Sanitaire du Bétail de La Réunion (GDS), l'Association Réunionnaise de Pastoralisme (ARP)
- L'Institut de l'Élevage, France Génétique Élevage, Capgènes (centre de sélection de production de semences), Évolution international (sélection génétique française semences)
- Conseil Départemental /DAAF/Réseau rural/VIVEA

Publics visés: Tous les agriculteurs qui sont en diversifications animales ainsi que les détenteurs (filières organisées et indépendantes), notamment, les éleveurs bovins lait et viande, caprins, ovins, volaille et porcins.

Description du projet d'action

La Chambre d'agriculture de La Réunion fait partie des opérateurs agréés du service public pour l'enregistrement des données techniques par le biais des outils d'aides à la décision, comme le contrôle de performances des ruminants, notamment en bovins lait (le contrôle laitier), bovins viande (contrôle croissance) et en ovins, caprins depuis plus de 40 ans. Celui-ci permet de collecter et synthétiser des données techniques de performances nécessaires à la prise de décision pour les éleveurs eux-mêmes et pour les institutions dans le respect d'un référentiel métier (SMQ/FGE) imposé par les professionnels et les organismes officiels. La Chambre d'agriculture de La Réunion réalise également les références techniques par le biais de l'outil d'aide à la décision, dans le respect des cahiers des charges imposés par l'Institut national du porc. Elle intervient sur l'ensemble du département chez des éleveurs en filière organisée et chez les éleveurs indépendants. A travers cette action, les outils « contrôle de performances, l'insémination Artificielle et les constats de gestations sont des leviers précieux, pour une analyse efficace du système d'exploitation, et des références en élevages. Ils permettent de prévoir, d'anticiper et de gérer, tout en surveillant l'aspect de la production et les coûts engendrés. L'amélioration génétique permise par l'utilisation de l'insémination artificielle vise un gain qualitatif des produits mis à la vente, et donc par voie de conséquence, une amélioration du revenu de l'éleveur. Elle permet de donner accès au progrès génétique au plus grand nombre, en adaptant le conseil en fonction des attentes des filières bovines, tout en intégrant les particularités génétiques et physiologiques du cheptel local. Les constats de gestation sur les bovins permettent de donner un outil de décision supplémentaire à l'éleveur. Ce dernier pourra alors agir directement sur son troupeau et ainsi influer sur la productivité de son cheptel, afin d'optimiser le potentiel de production de son troupeau. Il est essentiel aujourd'hui d'avoir des références techniques et économiques, afin d'accompagner au mieux l'éleveur dans la mise en œuvre d'itinéraires techniques les plus adaptés à sa situation et à ses objectifs dans la concertation avec l'ensemble de ses partenaires. Ces outils d'aides à la décision que propose la Chambre d'agriculture, permettent de consolider et d'améliorer les revenus des éleveurs, via notamment une meilleure maîtrise des facteurs de productions par le transfert des connaissances et les actions d'informations. Ils permettent également de consolider la technicité des itinéraires de productions des exploitations réunionnaises, notamment via le transfert des résultats techniques.

Les principales étapes de ces outils d'aides à la décision sont définies ci-dessous :

- Assurer les opérations de contrôle dans le respect du référentiel métier ou cahier des charges (nombre de passages, collecte des données, inventaire, identification,...) pour obtenir des enregistrements fiables, des mesures précises et des échantillons représentatifs de la production ou des croissances des animaux contrôlés.
- Visites régulières dans les élevages.
- Valider et transférer ces données auprès de l'éleveur et dans le SIG, dans des délais fixés. Participer à l'amélioration génétique par les données collectées (base nationale) afin de calculer les index par des organismes de sélection tels que l'UPRA pour les bovins, ovins et caprins.
- Fournir des résultats officiels, faire des enquêtes et améliorer les techniques de production.
- Retour instantanément des résultats en élevage et restitutions aux éleveurs lors de réunions.
- Animer des actions des groupements d'éleveurs, sensibiliser les éleveurs à l'utilisation des informations en ligne.
- Vulgariser des techniques et des pratiques et mettre en place des logiciels spécifiques existants.
- Élaborer des tableaux de bords spécifiques mensuels et des bilans annuels issus des bases de données pour les éleveurs, les conseillers et les partenaires.
- Élaborer des références techniques pour le département et mettre à jour la base de données locale et nationale
- Mise en place des formations (selon les thématiques identifiées).
- Accompagner les éleveurs dans l'élaboration des plannings d'accouplement de leur troupeau.
- Mettre en place une stratégie de renouvellement et faire un bilan annuel (bilan génétique et reproduction).
- Impliquer les éleveurs dans la compréhension des index et leurs impacts économiques, dans leurs choix génétiques.
- Permettre à l'éleveur d'anticiper les éventuels problèmes de reproduction de son troupeau par un suivi régulier (bovins, ovins, caprins) et la réalisation de constats de gestation.

Ces actions se complètent par l'accompagnement des éleveurs sur le le respect de l'environnement, ainsi que sur l'itinéraire techniques sur d'autres productions. La Chambre d'agriculture de La Réunion participe également au plan prioritaire en faveur du « bien être animal ». Les techniciens du département informent, sensibilisent les éleveurs sur les démarches vertueuses des filières animales et favorisent l'application des guides de bonnes pratiques.

Moyens matériels et humains: Nombre ETP, Frais communication, Investissement

La Chambre d'Agriculture de La Réunion travaille exclusivement avec des matériels de mesure agréés ICAR pour le Contrôle de Performances. La vérification et l'entretien de ces matériels sont définis dans le processus du système qualité bovin lait (référentiel métier Système Management Qualité) et bovins viande selon des modes opératoires et des périodicités prévues, conformément aux recommandations ICAR (Outils de mesures Compteurs à lait (88), pèses bétail (3) ,véhicules 4x4 (3) balances romaines, glacières, paniers, piluliers). Tous les conseillers disposent d'un ordinateur permettant d'enregistrer les données des fermes et de les valoriser auprès des éleveurs.Les suivis de la reproduction des troupeaux sont réalisés soit par palpation rectale soit par échographie.

Traitements des données (base) :

- Utilisation des bases de données et des outils en ligne, par le biais de logiciels spécialisés (SIEL, SIBOVAL, OVALL, ISAPORC, BOVICLIC). La délégation des traitements des données du Contrôle de Performances Bovins lait et viande, est effectuée auprès d'un prestataire OKTEO, ceux des analyses des échantillons de lait pour le bovin lait auprès d'un laboratoire agréé ARIAL (convention).
- Enfin, les données du GTTT (Porcins) sont traitées par ISAPORC et les données pourc les caprins et ovins par OVALL.

Moyens humains mobilisés :

Les agents de la Chambre d'agriculture possèdent une très solide expérience dans ces productions, et suivent des formations régulières avec l'Institut de l'Élevage sur le respect des protocoles, ainsi que sur l'utilisation des différents outils (matériels, logiciels spécialisés, etc...).

Agrément de deux techniciens par les instituts techniques comme pointeurs officiels sur les principales races à La Réunion, la Limousine et la Blonde Aquitaine en bovins viande. Il est également important de ne pas oublier la relation de confiance qui s'est progressivement installée entre les techniciens de la Chambre d'Agriculture de La Réunion et les éleveurs.

Leur présence constante dans les exploitations depuis quelques années et la connaissance du monde agricole acquise par ce biais sont aussi des atouts certains. A travers les différentes actions de la Chambre d'Agriculture, réseaux de fermes de références, contrôle de performances, nos techniciens peuvent s'appuyer sur des expertises techniques, des données, et des outils disponibles, en plus de leurs propres compétences, pour mener à bien cette mission.

Cette action comptabilise un nombre d'équivalent temps plein (ETP) égal à 24,3.

Résultats attendus

Les constats de gestation sur les bovins permettent de donner un outil de décision supplémentaire à l'éleveur. Ce dernier pourra alors agir directement sur son troupeau et ainsi influer sur la productivité de son cheptel, afin d'optimiser le potentiel de production de celui-ci. L'amélioration génétique permise par l'utilisation de l'insémination artificielle, vise une amélioration qualitative des produits mis à la vente, et donc par voie de conséquence, une amélioration du revenu de l'éleveur. La baisse du nombre de jours de l'intervalle vêlage/vêlage, signifie un accroissement net de la productivité du cheptel. La consolidation et développement des élevages existants par un accompagnement technique renforcé et coordonné, en renforçant le dispositif d'accompagnement technique et de formation des agriculteurs.

Le contrôle de performance (outil d'aide à la décision) permet de mesurer les performances techniques des animaux de manière individuel, d'élaborer des références techniques et des bases de données sur les filières au niveau local et national, de produire des outils d'aide à la décision (tableaux de bord mensuels, cas types) pour les éleveurs et les partenaires techniques, de diffuser des savoirs et des techniques au sein des exploitations, au travers des groupes de travail et de restitutions, et de rendre accessibles les résultats du contrôle de performances bovins lait du département pour tout public (partenaires techniques, filières organisées, centre de gestion et de formation et les collectivités). Au final, favoriser la production animale, dans l'objectif d'augmenter la production agricole et le résultat agricole annuel de 2 % par an.

Livrables

- Élaboration des valorisés « tableaux de bords »
- Mise à jour des bases des données
- Fiches de conseils (suivi régulier des fermes)
- Des référentiels techniques pour les productions suivantes: bovins lait et viande, ovins, caprins et porcins.
- Réunion de restitutions avec les éleveurs (présentation des résultats)

Indicateurs de suivi

Constat de gestation /IA

IA/ suivi de reproduction (bovins)	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Pourcentage d'élevages bovins utilisant l' IA	26%	27%	28%	28%	28%	28%	28%
Nombre d'élevages suivis en reproduction	150	155	160	160	165	165	170
Nombre de bovins en suivi de reproduction	6200	6300	6400	6500	6600	6600	6600
% de femelles inséminées sur le nombre de femelles <24 mois dans l'élevage	35%	35%					

<u>Contrôle de Performance :</u>

Bovin lait (CP/réseau de référence)	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Nombre de tableaux de bord individuels (valorisés)	420	420	450	460	470	480	490
Nombre d'élevages en suivi	62	63	63	63	63	63	63
Nombre d'éleveurs adhérents au réseau	19	19	19	19	19	19	19
Nombre de systèmes pris en compte dans le réseau	3	3	3	3	3	3	3
Nombre d'animaux en suivi	2600	2600	2650	2700	2750	2800	2850
Nombre de collectes de données	4000	4000	4050	4100	4150	4200	4250
Nombre de cas types produits	3	3	3	3	3	3	3
Nombre de référentiels produits	1	1	1	1	1	1	1

Bovin viande (CP/réseau de référence)	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Nombre de tableaux de bord individuels (valorisés)	420	420	430	440	450	460	470
Nombre d'élevages en suivi	120	120	125	130	130	130	130
Nombre d'éleveurs adhérents au réseau	16	16	16	16	16	16	16
Nombre de systèmes pris en compte dans le réseau	3	3	3	3	3	3	3
Nombre d'animaux en suivi	10000	10000	10100	10150	10200	10250	10260
Nombre de collectes de données	15000	15000	15100	15150	15200	15250	15260
Nombre de cas types produits	3	3	3	3	3	3	3
Nombre de référentiels produits	1	1	1	1	1	1	1

Porcins (CP/réseau de référence)	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Nombre de tableaux de bord individuels (valorisés)	300	300	300	300	300	300	300
Nombre d'élevages en suivi	100	100	110	120	120	120	120
Nombre d'éleveurs adhérents au réseau	5	5	5	5	5	5	5
Nombre de systèmes pris en compte dans le réseau	1	1	1	1	1	1	1
Nombre d'animaux en suivi	4000	4000	4050	4100	4100	4100	4100
Nombre de collectes de données	8000	8000	8100	8100	8100	8100	8100
Nombre de cas types produits	1	1	1	1	1	1	1
Nombre de référentiels produits	1	1	1	1	1	1	1

Ovins et caprins	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Nombre de tableaux de bord individuels (valorisés)	75	75	75	75	75	75	75
Nombre d'élevages en suivi	70	70	70	70	70	70	70
Nombre d'éleveurs adhérents au réseau	5	5	5	5	5	5	5
Nombre de systèmes pris en compte dans le réseau	1	1	1	1	1	1	1
Nombre d'animaux en suivi	1500	1500	1500	1500	1500	1500	1500
Nombre de collectes de données	3000	3000	3000	3000	3000	3000	3000
Nombre de cas types produits	1	1	1	1	1	1	1
Nombre de référentiels produits	1	1	1	1	1	1	1

Faire de l'autonomie alimentaire un levier de développement de la production locale

Stratégie et conseil élevage (dont le bien-être animal)

Plan d'Action (DAS 4.2): Encadrement des professionnels avec un suivi technique et économique efficace en intégrant les enjeux du changement climatique

Ambition : Reprendre la place d'acteur majeur de l'accompagnement de l'élevage en développant une offre de conseil rénovée, en assurant une représentation efficace et en s'impliquant dans les stratégies des filières.

Présentation et constat

L'agriculture réunionnaise n'a pas été épargnée par les changements climatiques (passage de tempêtes, sécheresse) mais également les augmentations des prix et des intrants pour toutes les productions animales et végétales. Il est donc essentiel d'adapter une stratégie pour permettre d'identifier, d'évaluer les surcoûts de production sur le territoire et ainsi limiter leurs effets négatifs, tout en préservant notre environnement. Néanmoins, l'enjeu majeur reste notre capacité à répondre à une demande croissante du marché. À cet effet, l'élaboration des références techniques et économiques est primordiale, car elles constituent des outils

économiques est primordiale, car elles constituent des outils d'aides à la décision, nécessaires aux décideurs (agriculteurs, collectivités et filières) afin d'établir des projections réalistes (pour gérer et anticiper).

Le Département Production Animale est composé de deux cellules : Diversification Animale et les Missions Réglementaires.

Assurant un appui technique et un accompagnement reconnu, le Département Production Animale concerne aussi bien les filières bovines (viande et lait) mais aussi les filières porcines, avicoles, ovines, caprines, et apicoles.

Ce département regroupe les missions de contrôle de performances, le réseau de fermes de références, l'identification pérenne généralisée (IPG), l'insémination artificielle, le constat de gestation des bovins, caprins ainsi que l'appui des apiculteurs à la professionnalisation.

Adhérent à la Démarche Qualité de France Génétique Élevage (Système Management Qualité) reconnue par la profession et l'administration, ce département bénéficie également d'un agrément comme opérateur du service public pour l'enregistrement des données (IPG/Contrôle de performances/Insémination artificielle) par le ministère de l'Agriculture.

Celui-ci est composé de techniciens qui possèdent des compétences diversifiées et une solide expérience auprès des éleveurs. On peut notamment citer l'accompagnement des éleveurs dans leurs itinéraires techniques, économiques, réglementaires (IPG), amélioration génétique ou encore l'harmonisation et l'amélioration des pratiques d'élevages tout en préservant l'environnement et le bien-être animal.

Les objectifs de ce département :

- Améliorer les performances de l'élevage et permettre à l'éleveur de « se comparer pour progresser » par le biais des différents outils d'aide à la décision, mais également pour certaines productions, la mise en place de groupe de progrès notamment l'apiculture et la filière porcine
- Produire des références et les valoriser
- Encourager la professionnalisation des apiculteurs
- Accès aux différents outils d'aide à la décision
- D'accueillir, d'informer, de sensibiliser les éleveurs sur le respect de la réglementation liée à l'environnement et le bien-être animal
- Mise en œuvre de l'identification et de la traçabilité des animaux (bovins, ovins, caprins porcins) gage de sécurité sanitaire pour l'éleveur comme pour le consommateur
- Vulgariser la génétique au plus grand nombre même dans les lieux les plus reculés de l'île grâce au service universel

Objectifs opérationnels

- Produire et valoriser des référentiels technico-économiques en élevage.
- Développer les réseaux de références pour améliorer les performances en élevage et permettre aux éleveurs de « se comparer pour progresser » dans le respect de la réglementation en préservant l'environnement et le bien-être animal.

Partenaires: La Chambre d'agriculture de La Réunion travaille en étroite collaboration avec l'ensemble des filières animales et les instituts techniques nationaux. Chaque année, plusieurs réunions de travail sont organisées avec les partenaires, notamment les filières CPPR, Sica lait, Sica Révia, Avipôle, Sica Ovicap afin de présenter et valider les résultats techniques et économiques qui résultent de l'outil Réseau de références. Ces réunions permettent d'identifier les marges de progrès et les actions à mettre en place par thématique.

Des réunions de vulgarisation des données, avec diffusion des référentiels technico-économiques et des outils de simulation (le cas type) sont organisées avec les partenaires techniques, inter-profession, les collectivités (Conseil Départemental), Etat (DAAF) mais aussi les centres de gestion et de formation (CFPPA et lycées agricoles).

Publics visés : Tous les agriculteurs qui sont en diversification animale, mais également les futurs agriculteurs. Les principales productions bovines (lait et viande) caprines, ovines, volaille et porcines.

Description du projet d'action

Le protocole retenu pour le projet Réseau de références en élevage fait partie du POSEI sous la maîtrise d'ouvrage du ministère des Outre-mer et de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Forêt, ainsi que de l'ODEADOM (Office de Développement de l'Économie Agricole d'Outre-mer). L'institut de l'Élevage assure la maîtrise d'œuvre nationale (en collaboration avec l'IFIP et l'ITAVI) et la Chambre d'agriculture de La Réunion assure la maîtrise d'œuvre locale. Le projet repose sur une conventioncadre annuelle entre l'Institut de l'Élevage et la Chambre d'agriculture de La Réunion.

Le dispositif repose sur un coordinateur, un animateur technique et des conseillers agricoles. La coordination du projet consiste en un suivi général (technique et financier) de l'avancée des travaux, la valorisation des résultats et la gestion des relations avec les partenaires. L'animation technique consiste à suivre l'équipe de conseillers et à leur porter assistance dans leurs travaux de suivi. Les conseillers agricoles, spécialisés en production animale, sont chargés du suivi des fermes de références. Le suivi de fermes de références repose sur une convention entre l'éleveur et la Chambre d'agriculture garantissant les engagements de chacun, à savoir le respect de l'anonymat de l'éleveur et l'accès aux données de l'exploitation.

Ce suivi est basé sur l'approche globale et le système d'exploitation dans son ensemble, soit en mono production, soit en systèmes diversifiés avec d'autres productions complémentaires (végétales et/ou animales).

Le suivi s'effectue sur des fermes appartenant aux filières suivantes : bovine (lait et viande), caprine, ovine, porcine, avicole et cunicole. Les éleveurs sont sélectionnés selon une typologie des systèmes d'exploitation. L'objectif est de suivre 5 fermes par système sur 10 systèmes, soit environs 50 fermes.

Les principales étapes pour les conseillers sont définies ci-dessous :

- Visites régulières des élevages
- Collecte des données
- Saisie des données techniques et économiques dans une base de données « Diapason » pour traitement et analyse
- Validation des données auprès des éleveurs
- Vérification de la cohérence des données avec l'animateur technique
- Remise des résultats aux éleveurs
- La valorisation des données consiste en l'actualisation annuelle des cas-types et des référentiels micro-économiques sur les différents systèmes de production suivis
- La valorisation des résultats consiste également en la restitution individuelle et collégiale des résultats des suivis d'exploitations
- L'ensemble des dispositions prises permet de garantir des données fiables
- Cette action se complète avec le suivi des fermes en contrôle de performances pour la partie technique dans le respect de l'environnement et le bien-être animal

Résultats attendus

- Élaboration des références techniques et économiques (référentiels techno-économique) sur les différentes filières d'élevage citées précédemment
- Réalisation d'outils d'aide à la décision (cas types) pour les éleveurs et les partenaires techniques
- Diffusion des savoirs techniques et économiques au sein des élevages au travers des groupes de travail et de restitutions.
- Accessibilité aux référentiels sur l'élevage du département pour tout public (partenaires techniques filières organisées, centre de gestion et de formation, collectivités par le biais du site Web de la Chambre d'agriculture et sur demande)
- Les cas types et les référentiels permettent aux éleveurs de réaliser des études économiques robustes et avec des projets (installations, extensions) viables et vivables
- Utilisation de ces données par les décideurs pour accompagner les filières (FEADER, POSEI, ODEADOM,...)

Indicateurs de suivi

Constat de gestation /IA

Libellé	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Nombre d'éleveurs adhérents au réseau	54	54	54	54	54	54	54
Nombre de systèmes pris en compte	10	10	10	10	10	10	10

<u>Contrôle de Performance :</u>

Libellé	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Nombre de cas types produits	10	10	10	10	10	10	10
Nombre de référentiels produits	4	5	5	5	5	5	5

Assurer les missions réglementaires et d'intérêt général

Stratégie et conseil élevage (dont le bien-être animal)

Plan d'Action (DAS 4.3): Accompagner les éleveurs dans la réalisation des Missions Réglementaires d'Identification – Certification des Parentés Bovines) afin de garantir la traçabilité des mouvements d'animaux et donc de répondre aux attentes du consommateur à avoir une garantie sanitaire des produits issus de l'élevage

Ambition: Reprendre la place d'acteur majeur de l'accompagnement de l'élevage en développant une offre de conseil rénovée, en assurant une représentation efficace et en s'impliquant dans les stratégies des filières. (Assurer une réponse correspondant aux attentes de l'état qui a confié aux Etablissements Départementaux de l'Elevage les missions régaliennes permettant d'assurer une traçabilité des produits de l'élevage).

Présentation et constat

Les missions régaliennes confiées aux Chambre d'agriculture via leurs Établissements Départementaux d'Elevage comprennent deux rubriques distinctes :

• 1°) Assurer et optimiser la traçabilité des animaux

L'objectif est de s'assurer du respect de la réglementation de l'identification aussi bien pour les opérations de terrain avec les visites des agents identificateurs que de la gestion des bases de données. La finalité est de mettre en phase les pratiques des éleveurs et les bases de données. Ces données venant alimenter la base de données nationale d'identification qui servira de support au suivi sanitaire du cheptel bovin, ovin, caprin et porcin.

• 2°) Certifier les Parentés bovines

La certification des parentés bovines consiste à enregistrer les données transmises par les éleveurs. Vérifier la cohérence des informations reçues et transmettre, pour validation de la parenté, les informations au Système d'Information Génétique. Des contrôles aléatoires interviennent à

posteriori afin de s'assurer du bon fonctionnement du système. Ces contrôles aléatoires sont en fait des recherches de compatibilité génétique entre un animal et ses ascendants par le biais d'analyses A.D.N. L'intérêt majeur de la certification des parentés bovines est de constituer une base génétique fiable et reconnue qui nous permet de garantir la traçabilité et de mesurer l'apport génétique permis.

Pour répondre à ces deux axes précités que l'on regroupe sous les vocables Identification Pérenne et Généralisée (IPG) et Certification des Parentés Bovines (CPB), l'EDE dispose d'agents administratifs permettant l'enregistrement des mouvements d'animaux des espèces bovines, ovines, caprines et porcines et d'agents de terrain. Les équipes de terrain et administratives sont complémentaires et permettent ainsi de s'assurer du respect, par les éleveurs, des règles de la réglementation relative à l'IPG. Des visites d'élevages sont ainsi organisées permettant d'établir un suivi qualitatif des pratiques des éleveurs et donc de rectifier celles-ci au besoin.

Objectifs opérationnels

- S'assurer que la base de données BDNI soit le reflet de la réalité deu terrain en matière d'identification bovine, ovine, caprine et porcine
- Vérifier le respect des règles de la certification des parentés bovines et la remontée de l'information au Système d'Information Génétique.

Partenaires: La Chambre d'agriculture de La Réunion travaille en étroite collaboration avec l'ensemble des filières animales pour lesquelles elle réalise de nombreuses extractions de ses bases de données, afin de fournir les indicateurs utiles à la structuration des filières. Ainsi, des extractions mensuelles sont réalisées à destination de la Sica Révia avec autorisation des éleveurs concernés. Il en est de même avec la SICA LAIT mais de manière plus ponctuelle.

Par son statut, l'EDE de La Réunion, service à part entière de la Chambre d'agriculture de La Réunion, est en liaison permanente avec les services de l'État (SALIM, DAAF) et le Groupement de Défense Sanitaire de La Réunion. Des échanges permanents ont lieu entre la base de données BDNI gérée par l'EDE et la base RESYTAL gérée par le Groupement de Défense Sanitaire - GDS de La Réunion.

Publics visés: Tous les éleveurs de bovins, ovins, caprins, porcins et éleveurs de poules pondeuses.

Description du projet d'action

Les éleveurs présentant des difficultés sont identifiés par le biais de tableaux de bord en relation avec notre base de données. L'éleveur étant identifié, décision est prise d'envoyer un agent identificateur afin de réaliser un audit de l'élevage et corriger les points qui ne sont pas en adéquation avec la réglementation en vigueur. D'autre part, les agents de terrain sont en charge de l'identification des bovins des cheptels non autorisés à identifier par eux-mêmes. Ce travail est en fait un partenariat entre une équipe de terrain (identificateur) et le personnel en charge du suivi qualitatif de la base de données liée à l'identification. La gestion des erreurs de déclaration des mouvements d'animaux est une des missions les plus exigeantes en temps, l'agent identificateur étant en quelque sorte « les yeux » du personnel administratif en charge du dossier.

Moyens matériels et humains : Nombre ETP, Frais communication, Investissement

On notera que le service Identification Pérenne et Généralisée (IPG) est certifié auprès de France Génétique Elevage dans le cadre de la démarche SMQ (Système de Management de la Qualité) pour le respect du cahier des charges pour les référentiels Identification et certification des Parentés Bovines (normes ICAR).

<u>Traitements des données (base)</u>: L' EDE de La Réunion travaille avec le logiciel ORANI, développé par CMRE pour le compte de l'APCA et aujourd'hui, le prestataire informatique est devenu OKTEO travaillant pour l'Association AGRALOG. Parallèlement, des outils Web ont été développés, permettant aux éleveurs de notifier les mouvements de leurs animaux via BOVICLIC, Oviclic, Capriclic ou via un smartphone. Ces outils sont interconnectés avec la base ORANI rendant le travail de l'éleveur plus facile.

Moyens humains mobilisés : Les agents de la Chambre d'agriculture possèdent une très solide expérience en matière d'identification et une parfaite connaissance de la problématique d'élevage à La Réunion.

C'est ainsi qu'une relation de confiance s'est progressivement installée entre les techniciens de la Chambre d'agriculture de La Réunion et les éleveurs. Les agents identificateurs étant les «yeux» du personnel administratif en charge de l'enregistrement des mouvements d'animaux, la fourniture des repères et l'édition des passeports.

Le Service IPG est aujourd'hui composé de 10,50 ETP dont 3 ETP en qualité d'agents identificateurs.

Résultats attendus

L'objectif majeur est de disposer d'une base de données qui soit le reflet de la situation réelle du terrain et ainsi pouvoir éditer des tableaux de bord pouvant servir aux différents partenaires de la filière. Ces tableaux de bord peuvent ainsi servir aussi bien en terme d'approche sanitaire que permettre des simulations en matière d'effectif et d'évolution dans le temps (approche économique). D'une manière générale, nous pouvons considérer que les objectifs fixés sont atteints, élément d'autant plus satisfaisant que les objectifs retenus sont en phase avec les objectifs fixés au niveau national.

Libellé	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
% de naissances notifiées dans les délais (0 à 7 j)	85%	90%	-	-	-	-	-
% autres mouvements bovins notifiés dans les délais (entre 0 et 7 jours %)	80%	82%	84%	86%	86%	86%	86%
% exploitation ovins/caprins ayant une réelle activité	70%	75%	76%	78%	80%	84%	90%
% des mouvements porcins notifiés à l'abattoir dans les délais (0 – 7 j)	75%	80%	85%	90%	90%	90%	90%

Libellé	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
% exploitations bovines ayant une réelle activité	89%	89%	90%	91%	92%	93%	95%
% de recensement ovins/caprins transmis à la BDNI avant le 01/04	40%	45%	50%	55%	60%	65%	70%
% d'élevages porcins ayant effectué la déclaration d'activités à BD Porc	97%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Faire de l'autonomie alimentaire un levier de développement de la production locale

Stratégie et conseil élevage (dont le bien-être animal)

Plan d'Action (DAS 4.4): Identifier et créer des groupes de progrès par secteur de production

Ambition : Reprendre la place d'acteur majeur de l'accompagnement de l'élevage en développant une offre de conseil rénovée, en assurant une représentation efficace et en s'impliquant dans les stratégies des filières

Présentation et constat

L'agriculture réunionnaise n'a pas été épargnée par les changements climatiques (passage de tempêtes, sécheresse) mais également les augmentations des prix et des intrants pour toutes les productions animales et végétales. Il est donc essentiel d'adapter une stratégie pour permettre d'identifier, d'évaluer les surcoûts de production sur le territoire et ainsi limiter leurs effets négatifs, tout en préservant notre environnement. Néanmoins, l'enjeu majeur reste notre capacité à répondre à une demande croissante du marché.

À cet effet, l'élaboration des références techniques et économiques est primordiale, car elles constituent des outils d'aides à la décision, nécessaires aux décideurs (agriculteurs, collectivités et filières) afin d'établir des projections réalistes (pour gérer et anticiper).

Le Département Production Animale est composé de deux cellules : Diversification Animale et les Missions Réglementaires.

Assurant un appui technique et un accompagnement reconnu, le Département Production Animale concerne aussi bien les filières bovines (viande et lait) mais aussi les filières porcines, avicoles, ovines, caprines, et apicoles.

Ce département regroupe les missions de contrôle de performances, le réseau de fermes de références, l'identification pérenne généralisée (IPG), l'insémination artificielle, le constat de gestation des bovins, caprins ainsi que l'appui des apiculteurs à la professionnalisation.

Adhérent à la Démarche Qualité de France Génétique Élevage (Système Management Qualité) reconnue par la profession et l'administration, ce département bénéficie également d'un agrément comme opérateur du service public pour l'enregistrement des données (IPG/Contrôle de performances/Insémination artificielle) par le ministère de l'Agriculture.

Celui-ci est composé de techniciens qui possèdent des compétences diversifiées et une solide expérience auprès des éleveurs. On peut notamment citer l'accompagnement des éleveurs dans leurs itinéraires techniques, économiques, réglementaires (IPG), amélioration génétique ou encore l'harmonisation et l'amélioration des pratiques d'élevages tout en préservant l'environnement et le bien-être animal.

<u>Les objectifs de ce département :</u>

- Améliorer les performances de l'élevage et permettre à l'éleveur de « se comparer pour progresser » par le biais des différents outils d'aide à la décision, mais également pour certaines productions, la mise en place de groupe de progrès notamment l'apiculture et la filière porcine
- Produire des références et les valoriser
- Encourager la professionnalisation des apiculteurs
- Accès aux différents outils d'aide à la décision
- D'accueillir, d'informer, de sensibiliser les éleveurs sur le respect de la réglementation liée à l'environnement et le bien-être animal
- Mise en œuvre de l'identification et de la traçabilité des animaux (bovins, ovins, caprins porcins) gage de sécurité sanitaire pour l'éleveur comme pour le consommateur
- Vulgariser la génétique au plus grand nombre même dans les lieux les plus reculés de l'île grâce au service universel.

Objectifs opérationnels

- Encourager la professionnalisation des apiculteurs
- Améliorer la technicité et la productivité des élevages
- Valoriser le miel réunionnais
- Mettre en place les outils et les dispositifs de transfert de connaissance, d'information et de communication
- Favoriser l'utilisation des ressources naturelles, pour améliorer les performances des apiculteurs, tout en sauvegardant la biodiversité

Partenaires : Le technicien apicole travaille en étroite collaboration avec les partenaires suivants :

- Association pour le Développement de l'Apiculture (ADA La Réunion) pour sa représentativité professionnelle, son rôle fédérateur des organisations apicoles et son public d'apiculteurs
- COOPEMIEL, pour le guide de bonnes pratiques, les références technico-économiques et les fermes de références
- GDS, pour le guide de bonnes pratiques, le plan de sélection et les stratégies et moyens de lutte contre les dangers sanitaires
- Le SAR et la « Maison de l'Apiculture », pour la mise en place et la gestion d'une miellerie collective
- CIRAD, pour la banque de pollen, le plan de sélection et les recherches sur les plantes mellifères
- Institut Universitaire de Technologie (IUT) et Groupement d'Intérêt Public Cyclotron Réunion Océan Indien (GIP CYROI), pour la Recherche Santé Bio-Innovation, et pour la recherche de marqueurs dans le miel
- Office National des Forêts (ONF), Parc National et Conseil Départemental, pour les emplacements de ruchers
- Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural (SAFER), pour la valorisation des petites parcelles pour les emplacements de ruchers
- Conservatoire botanique national de Mascarin et Association Réunionnaise pour la Modernisation de l'Économie Fruitière, Légumière et HORticole (ARMEFLHOR), pour le projet Département Aménagement Urbain et Plantes Indigènes (DAUPI)

Publics visés: Tous les apiculteurs, qu'ils soient professionnels ou semi-professionnels, et même des apiculteurs de loisirs.

Description du projet d'action

La production de miel à La Réunion varie entre 150 et 200 tonnes (estimation) par an et est réalisée par environ 400 apiculteurs, dont 33 % sont des professionnels qui possèdent plus de 80 % des ruches déclarées. Moins de 15 % des apiculteurs professionnels vivent exclusivement de cette activité. Pour 85 % d'entre eux, l'apiculture, certes, est une activité complémentaire, mais encore peu rémunératrice. Par ailleurs, la production locale ne couvre que 50 % des besoins, et est répartie de la façon suivante :

- 50 % de miel de baies roses (espèce exotique)
- 30 % de miel de letchi (espèce exotique)
- 10 % de miel de forêt (espèces indigènes, endémiques et exotiques, miels différents selon la zone)
- 10 % de miel toutes fleurs (espèces surtout exotiques)

Le rendement moyen des professionnels est estimé à 15 kg/ruche/an

Les importations annuelles sont estimées à 150 à 200 tonnes en provenance principalement de métropole (à plus de 90 %, mais paradoxalement la majorité de ces miels ne sont pas produit en France)

La consommation locale: 350 à 400T par an (source: Chambre d'agriculture de La Réunion (chiffres ADA/Coopémiel/Douanes)

Malheureusement, cette filière a rencontré deux difficultés exceptionnelles depuis 2017 : Nouveau problème sanitaire : depuis l'arrivée du varroa (acarien parasite) en 2017. On observe une baisse de la production consécutive aux pertes des colonies qui atteint 22 % en 2018 (perte de 4 000 colonies surtout dans l'Ouest où les ressources sont rares). Les aléas climatiques, tempêtes Berguitta et Dumazile : pas de floraison ; pertes de miellées de letchi et baies roses Le manque d'équipements (surtout en chambre froide et bâtiment miellerie) : avec les traitements des ruches, la chambre froide est indispensable pour conserver les cadres de cire et bâtis ; beaucoup d'apiculteurs n'ont pas de miellerie aux normes.

<u>Les conséquences pour les apiculteurs</u>: Perte de revenu. Les apiculteurs doivent faire face à de nouvelles dépenses : coût des traitements anti-varroa (10 à 20€/ruche) mais également changements de pratiques, surcharges de travail, gestion des cadres et cires, ...). Selon les zones et les apiculteurs, les pertes sont estimées entre 10 et 80%.

Il est important que la Chambre d'agriculture de La Réunion accompagne les apiculteurs à faire face à ces nouveaux enjeux et poursuivre la professionnalisation de l'apiculture : « Sauver l'abeille péi » et la filière réunionnaise.

De ce fait, un technicien spécialisé intervient sur l'ensemble de l'île afin d'accompagner les apiculteurs dans leurs processus de professionnalisation. (itinéraires techniques et amélioration des pratiques, prévention, qualité etc.)

Cette action se décompose en plusieurs sous-actions :

Mise en place d'une base de données des apiculteurs : Elle vise à obtenir une meilleure connaissance et transparence de la filière apicole. Il s'agira de référencer tous les apiculteurs, leur nombre de ruchers et leur production de miel. Les données ainsi collectées permettront de suivre l'évolution de la production, le taux de professionnalisation, d'identifier les apiculteurs techniquement fragiles, et d'encourager les déclarations de ruches et ainsi incrémenter la base de données.

Harmonisation et amélioration des pratiques d'élevage:

Il s'agit de poursuivre l'élaboration et la vulgarisation d'un guide de bonnes pratiques apicoles, adapté aux conditions locales sur la base du guide de l'ITSAP (Institut de l'abeille).

L'ensemble des partenaires seront associés (Centre de coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement - CIRAD, Groupement de Défense Sanitaire - GDS et la Coopérative de Miel - COOPEMIEL). La diffusion des recommandations du guide auprès des apiculteurs se fera au travers de sessions de formation, de conseils ou de supports en ligne :

- Stratégie de lutte contre le Varroa
- Sensibiliser, informer et mettre en oeuvre les stratégies de lutte contre le Varroa
- Accompagner et inciter les apiculteurs à adhérer au Programme Sanitaire d'Elevage (PSE/GDS)
- Participer à la veille sanitaire: Identification des ruchers infestés
- Participer aux expérimentations ou tests d'éfficacité des traitements (avec le GDS)

Renforcement des apiculteurs techniquement fragiles

Cette activité concerne les apiculteurs nouvellement installés (JA ou Non JA) ou ceux qui ont un rendement par ruche inférieur à la moyenne locale. Les apiculteurs ainsi identifiés constitueront un groupe de progrès, bénéficiant d'un accompagnement spécifique décliné en un suivi individuel rapproché pendant une période définie par le technicien apicole, et la mise de rucher pilote par zone géographique chez un apiculteur, dont les interventions techniques seront déterminées par le conseiller, et les travaux réalisés par l'apiculteur. Des réunions du groupe seront mises en œuvre, afin de favoriser les échanges et partage d'expérience entre les éleveurs et le technicien. Des restitutions individuelles et collectives seront organisées au cours desquelles éleveurs et techniciens analyserons ensemble les résultats techniques de la miellée (moyenne, écarts entre les éleveurs, ...). Ces réunions seront aussi l'occasion d'approfondir certaines thématiques techniques (moyens de lutte contre le varroa, pratique des traitements, multiplication du cheptel et division, sélection, élevage et renouvellement des reines, gestion des cadres et recyclage des cires, ...).

Élaboration de références technico-économiques, afin d'améliorer les performances de l'élevage

Il s'agit de consolider la technicité des itinéraires de productions des systèmes d'exploitations apicoles, par la mise à jour des données techniques-économiques d'ateliers de références (marge brute, etc.): collecte, enregistrement et analyse des résultats techniques et économiques par le biais d'échantillons d'apiculteurs, mais également des données des organismes (ADA et Coopémiel). L'acquisition de ces références permettra d'abord à l'éleveur d'apprécier l'impact de son itinéraire sur sa production, mais également les charges supplémentaires (moyens de lutte) et sur son revenu. Agglomérées, ces références permettront, avec une analyse de groupes, d'identifier les axes de progrès et de juger les impacts des transferts d'innovations techniques.

Caractérisation et amélioration de la qualité des miels de La Réunion

Il s'agit d'accompagner la filière dans sa démarche de reconnaissance de la qualité du miel réunionnais. À cet effet, le technicien apicole aura en charge d'animer les groupes de travail de la filière, en partenariat avec les organismes de recherche pour les analyses des différents types de miel existant, les caractères endémiques, les normes légales et les critères de qualité à conseiller. Une restitution collective sera organisée au cours de laquelle les éleveurs et technicien analyserons ensemble les résultats. Puis, en fonction des résultats, le technicien apicole devra encourager et inciter les apiculteurs à porter un signe distinctif, une mention valorisante ou un label. Il devra ensuite apporter son expertise technique lors de l'élaboration du dossier de demande, notamment sur l'état des lieux de la filière, les critères de qualité et le cahier des charges techniques. En appui à cette démarche, il sera amené à poursuivre la caractérisation des miels (critères physico-chimiques, organoleptiques et polliniques), à finaliser la banque de pollen et à identifier des marqueurs moléculaires, spécifiques à chaque type de miel.

Gestion de la miellerie collective: (Accompagner le SAR et l'Association «Maison de l'Apiculture de La Réunion»)

Il s'agit de mettre en place un règlement intérieur pour faciliter la gestion de la miellerie par les apiculteurs utilisateurs (calendrier, utilisation et entretien du matériel de miellerie et d'atelier de fabrication de cire gaufrée et de sucre-glace pour le nourrissement des colonies). Cette miellerie servira également de support pédagogique lors des formations et démonstrations sur les aspects travail, qualité, hygiène en miellerie et produits dérivés de l'apiculture.

Moyens matériels et humains : Nombre ETP, Frais communication, Investissement

<u>Matériels</u>: Micro-ordinateur équipé d'outils bureautiques (logiciel OpenOffice) permettant d'enregistrer les données collectées et les valoriser auprès des apiculteurs

- Appareil photo afin d'illustrer des fiches de bonnes pratiques, des réunions ou des formations
- Réfractomètre électronique pour apprécier la qualité des miels
- Loupe binoculaire pour les démonstrations de greffage de larves pour l'élevage de reines
- Combinaison complète de protection et un enfumoir (pour les interventions dans les ruches, démonstrations, visites, etc.).

Moyens humains mobilisés /Compétences: Le technicien possède une très solide expérience (en moyenne 25 ans de pratique) dans cette production, des échanges réguliers avec l'Institut national des abeilles (ITSAP) sur les pratiques et les innovations). Il est également important de ne pas oublier la relation de confiance qui s'est progressivement installée entre le technicien de la Chambre d'agriculture de La Réunion et les apiculteurs ainsi que les partenaires (GDS, ADA, Syndicat, Coopémiel, etc.). Nombre ETP: 1

Résultats attendus

- Maintien du nombre de ruches déclarées (gestion nationale par la DGAL), avec au moins 10 000 ruches pour les professionnels
- Amélioration de la technicité des apiculteurs et de la productivité des ruchers.
- Augmentation du nombre d'adhérents au sein de la filière organisée.
- Amélioration des pratiques à tous les niveaux de la production, de la conduite du rucher au travail en miellerie.
- Amélioration de la traçabilité du miel, par la tenue du cahier de miellerie et du registre d'élevage.
- Amélioration et modernisation des moyens de production, et donc de la qualité du miel et de la diversification des produits de la ruche.
- Renforcement du dispositif d'accompagnement technique et de formation des apiculteurs.
- Renforcement des liens de partenariat et de travail en synergie entre les acteurs de la filière apicole.
- Préservation de la situation sanitaire encore relativement bonne (malgré la présence du varroa) : pas de loque américaine ni du petit coléoptère de ruche et d'autres maladies graves grâce à la surveillance épidémiologique (actions GDS) et aux bonnes pratiques des apiculteurs.
- Augmentation de la production globale de miel à La Réunion.
- Renforcement de l'organisation de la filière apicole.

Indicateurs de suivi

Indicateurs de réalisation

Libellé	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Nombre d'apiculteurs pratiquant le guide de bonnes pratiques	60	70	80	90	100	110	120
Nombre d'ateliers apicoles de références	4	4	4	4	4	4	4
Nombre d'apiculteurs au sein du groupe de progrès technique	60	60	60	60	60	60	60

Indicateurs de résultat

Libellé	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Nombre de fiches réalisées du guide	15	20	25	30	35	40	45
Nombre d'apiculteurs référencés dans la base de données	200	220	250	270	280	300	320
Nombre de ruches en production	10000	10500	11000	11500	12000	12100	12200



Assurer les missions réglementaires et d'intérêt général

Innovation, Recherche et Développement

Plan d'Action (DAS 5.1): Mettre en place une gouvernance adaptée associant tous les partenaires avec la Chambre et l'état comme chefs de file

Ambition : Construire et piloter de façon efficiente les solutions de R&D pour la transition agricole, puis les transferts auprès des agriculteurs, en concertation avec les filières quelle que soit la filière

Présentation et constat

- Au centre du développement agricole et du conseil, la Chambre d'agriculture doit être la pièce maîtresse pour assurer le transfert auprès des agriculteurs. En effet, le transfert peut prendre plusieurs formes, l'expérimentation, les parcelles de démonstration, l'accompagnement technique, la formation
- L'ensemble des structures dont les axes de travail concernent l'innovation agricole et la Chambre d'agriculture doivent travailler en cohérence avec la consulaire afin de faciliter le lien avec le monde agricole.

En charge d'assurer le transfert des innovations dans les exploitations agricoles, la Chambre d'agriculture qui dispose d'une expertise des problématiques des filières doit pouvoir apporter son analyse pour faire évoluer les travaux des différents RITA à travers le comité pilotage régional des RITA.

- Pour cela, en ce qui concerne les RITA la Chambre et l'état doivent être chefs de file sur ces sujets

Objectifs opérationnels

- Intégrer les comités de pilotage des RITA
- Définir les objectifs de recherche et des projets des différentes structures en charge de l'innovation agricole
- Mettre en place un comité pilotage régional des RITA

Partenaires: RITA, eRcane, ARMEFLHOR, CTICS, CIRAD, ANSES, FRCA, etc....

Publics visés : Conseillers, agriculteurs, élus, partenaires techniques

Description du projet d'action

- 1. En cohérence avec l'Etat mettre en place le Comité de Pilotage Régional pour définir les axes de recherche et d'innovation afin de faciliter le travail de transfert auprès des agriculteurs
- 2. Participer à l'ensemble des comités de pilotage technique et journées techniques pour s'assurer de la cohérence avec les programmes de développement (Agri Péï, COP,)
- 3. Evaluer le transfert dans le programme des techniciens

Moyens matériels et humains: Nombre ETP, Frais communication, Investissement

Temps des responsables de département et de direction

Résultats attendus

- Prise en compte total des DAS dans le programme de recherche et d'innovation
- Développement d'actions

Indicateurs	2020 à 2025
Nombre de CPR	1 par an
Nombre de Comité pilotage technique	3 par an
Journées techniques	5 par an

Accompagner le transfert et la diffusion des connaissances en développant nos partenariats

Innovation, Recherche et Développement

Plan d'Action (DAS 5.2) : Développer des démonstrations / essais en situation auprès des agriculteurs dont le Bio

Ambition : Construire et piloter de façon efficiente les solutions de R&D pour la transition agricole, puis les transferts auprès des agriculteurs, en concertation avec les filières quelle que soit la filière

Présentation et constat

La Chambre d'agriculture est un établissement public au service des agriculteurs et a aussi pour fonction de représenter l'ensemble du monde agricole, rural et forestier. Elle réalise des missions d'ordres réglementaires, de service public, d'appui et de conseils aux entreprise agricoles, ainsi que le transferts de connaissance, afin d'accompagner, d'informer et de sensibiliser les agriculteurs sur l'amélioration des itinéraires techniques et les bonnes pratiques agricoles (respect de l'environnement, gestion des effluents, pesticides, bien-être animale, etc.)

Les agents de l'Institition sont sollicités quotidiennement pour apporter une réponse à des problématiques, sous forme de conseils individuels ou de projets collectifs.

Notre objectif est de proposer un éclairage à partir d'une analyse, pour accompagner la prise de décision et la mise en œuvre de propositions d'actions.

A partir d'un diagnostic de la situation, il se traduit par des préconisations et des propositions d'alternatives, et selon le type de conseil, il peut s'accompagner d'un :

- plan d'action
- suivi régulier avec un accompagnement
- suivi post-conseil

Afin que ces actions soient vulgarisées à un maximum de ressortissants, la mise en place d'ateliers en exploitation (parcelles de démonstrations, mise en situation en sein des ateliers de production, etc.) est une méthode à promouvoir,

afin que le transfert de connaissance soit accessible au plus grand nombre.

La Chambre d'agriculture dispose au sein de son organisation de plusieurs cellules (diversifications animales, végétales, canne à sucre, environnement, etc.), avec de nombreuses actions menées, non seulement en terme d'appui techniques, de conseils, de formations, de démonstrations, mais aussi de structuration des filières, de développement d'une production agroécologique, de recherche de références, etc.

Pour les productions animales, elle est agréée depuis le 1er janvier 2015 pour l'enregistrement et le Contrôle des Performances des Ruminants suite à la publication de l'Arrêté du 24 décembre 2014 portant l'agrément des organismes chargés de la réalisation du service public d'enregistrement et de Contrôle des Performances des ruminants.

Les techniciens d'élevage de la Chambre d'agriculture, présentent des compétences diversifiées et reconnues en élevage, toutes espèces confondues. (bovins lait et viande, caprins, ovins, porcins, aviculture, apiculture, etc.).

Ils élaborent et valorisent des référentiels en élevage au niveau technique par le biais du contrôle de performance, économique par le réseau d'élevage (réseau d'experts partenaires), et d'une expérience solide basée sur le suivi régulier et l'analyse des résultats auprès des éleveurs.

Objectifs opérationnels

- Valoriser des références techniques et des bases de données pour améliorer les performances en élevages bovins lait et viande, ovins, caprins, porcins et en apiculture
- Permettre aux éleveurs de « se comparer pour progresser » (outils d'aide à la décision)
- D'informer, de sensibiliser et d'accompagner les éleveurs dans leurs itinéraires techniques dans le respect de la réglementation en préservant l'environnement et le bien-être animal
- Favoriser le transfert de connaissance notamment pour les actions conduites par le RITA animal

Partenaires: La Chambre d'agriculture de La Réunion travaille en étroite collaboration avec l'ensemble des filières animales, afin de fournir les indicateurs utiles à la structuration des filières. Les principales filières animales et organismes agricoles:

- SICALAIT, SICAREVIA, OVICAP et la CPPR
- FRCA, RITA Animal, ARIAL (Laboratoire d'analyse)
- Le Groupement Régional de Défense Sanitaire du Bétail de La Réunion (GDS), l'Association Réunionnaise de Pastoralisme (ARP)
- L'Institut de l'Élevage, France Génétique Élevage, etc.

Publics visés : Tous les éleveurs de bovins, ovins, caprins, porcins, équins des filières organisées et indépendantes et également les apiculteurs

Description du projet d'action

Pour les productions animales, les éleveurs susceptibles d'être concernés par ces opérations de démonstrations (en groupes) sont identifiables notamment par nos outils de suivis, comme le contrôle de performances, le réseau de référence ou les formations organisées pour les actifs agricoles.

Le contrôle de performance, qui est un outil d'aide à la décision, concerne plusieurs productions, à savoir le bovin lait et viande, porcins et petits ruminants. Annuellement, une restitution des résultats est effectuée aux éleveurs et partenaires, soit en salle ou en élevage. Ces moment d'échanges collectifs sont propices pour mettre en place des démonstrations de nouvelles techniques ou des outils de suivi d'élevage, de développement numériques, etc.

A titre d'exemple, les groupe progrès mis en place avec la filière porcine, regroupent des éleveurs de même niveau de performances et avec des besoins sensiblement identiques. Le réseau de référence concerne une soixante d'éleveurs et constitue «un vivier» pour mettre en pratique, le transfert de connaissance en élevage tels que l'amélioration des performances, la vulgarisation des outils pour maîtriser le coût de production, etc.

Afin que ces actions aient un véritable impact, il devra se faire avec les autres partenaires (ARP, CIRAD Rita animale, coopératives,...),

Moyens matériels et humains: Nombre ETP, Frais communication, Investissement

Les agents de la Chambre d'agriculture possèdent une très solide expérience et suivent des formations régulières. Il est également important de ne pas oublier la relation de confiance qui s'est progressivement installée entre les techniciens de la Chambre d'agriculture de La Réunion et les agriculteurs. Leur présence constante dans les exploitations depuis quelques années et la connaissance du monde agricole acquise par ce biais sont aussi des atouts certains pour vulgariser cette action. A ce titre, les techniciens élevages du Département Productions Animales seront sollicités pour mener à bien ces actions de démonstrations.

Ils s'associeront à d'autres structures (coopératives, ARP, CIRAD, Rita animal, etc.) afin que le conseil unique en élevage, soit mis en place comme demandé par les financeurs (DAAF, Conseil Département.)

Résultats attendus

Améliorer l'autonomie fourragère des exploitations.

- Maîtriser la fertilisation organique et minérale.
- Améliorer ou conforter le revenu des éleveurs avec le transfert de connaissances (nouveaux itinéraires, respect des bonnes pratiques d'élevage).
- Renforcer le dispositif d'accompagnement technique et de formation des agriculteurs.
- Développer les liens, le partenariat et le travail en synergie entre les acteurs du monde agricole.

Libellé	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Nombre de démonstrations	4	5	6	6	8	8

Libellé	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Nombre d'agriculteurs conseillés	30	40	50	50	65	65



Assurer les missions réglementaires et d'intérêt général

Innovation, Recherche et Développement

Plan d'Action (DAS 5.3) : Optimiser la production de références utiles au conseil global et technique

Ambition : Construire et piloter de façon efficiente les solutions de R&D pour la transition agricole, puis les transférer auprès des agriculteurs, en concertation avec les filières quelle que soit la filière

Présentation et constat

L'agriculture réunionnaise doit faire face à des situations de crises sanitaires et environnementales et répondre aux nouveaux besoins des consommateurs et attentes de la société civile. Pour ce faire, elle doit s'appuyer sur l'innovation, la recherche et développement. L'innovation doit, en effet, chercher à inventer de nouveaux systèmes de production durables dans toutes les dimensions que ce terme recouvre. Elle doit d'abord aider le secteur agricole et agroalimentaire à relever les défis récurrents visant à satisfaire une demande sans cesse en progression puis d'accompagner de nouvelles perspectives de développement économique par l'émergence de nouvelles filières créatrices de valeur sur le territoire.

Grâce à son potentiel de recherche et développement, l'agriculture de La Réunion est en mesure de répondre aux grands enjeux de demain, et donner de nouvelles fonctionnalités tant d'un point de vue économique que environnemental et social. Les organismes de recherche implantés à La Réunion (CIRAD, ercane, armefilhor, universités, ...) et regroupés au sein des Réseaux d'Innovation et de Transfert Agricole (RITA), contribuent déjà à la transition du modèle agricole réunionnais vers un mode de production plus durable.

Les agriculteurs sont également des acteurs majeurs dans cette voie. En effet, ces derniers interviennent à plusieurs niveaux. Tout d'abord, ce sont eux qui doivent s'approprier des innovations et les mettre en oeuvre dans leurs activités quotidiennes. Ils peuvent aussi constituer de précieux partenaires pour les organismes de recherche et /ou agricoles dans le cadre de travaux collaboratifs donnant lieu à des expérimentations en milieu réel. Enfin et surtout, ils sont eux-mêmes des innovateurs pour améliorer leurs conditions de travail et les performances de leurs exploitations.

Constat

Les données issues des expérimentations, des réseaux de références, des missions d'interventions sur le terrain sont nombreuses, stockées au sein de divers organismes agricoles et ne sont ni valorisées ni vulgarisées de manière optimales. L'accès à une information de qualité, fiable, utilisable et partageable par tous reste difficile.

L'absence de capitalisation et de valorisation de données détenues par la Chambre d'Agriculture et/ou par les partenaires externes rend difficile le transfert effectif des expériences et résultats acquis aux agriculteurs.

Objectifs opérationnels

- Apporter un appui plus soutenu aux services de la CA dans l'organisation, la modélisation, et le traitement des données produites et manipulées (conception de plusieurs outils à la demande pour collecter, stocker et gérer ces mêmes données), leur garantissant ainsi une meilleure efficacité dans la conduite des projets qu'ils porteront auprès des agriculteurs.
- Faciliter l'accès des résultats et expériences acquis des travaux d'innovation, recherche et développement au plus grand nombre d'agriculteurs.

Partenaires: Services internes de la CA, DAAF, INSEE, DEPARTEMENT, Coopératives agricoles, cerfrance, groupements d'agriculteurs, membres des RITA, Armeflhor, ...

Publics visés: Conseillers, agriculteurs, élus, partenaires techniques

Description du projet d'action

- 1) Recensement des données relatives aux référentiels des filières et identification des différentes sources
- 2) Recensement des besoins et définition des indicateurs (un indicateur est un élément d'évaluation et d'aide à la décision grâce auquel on va pouvoir observer, mesurer une situation ou une tendance, de façon relativement objective, à un instant donné, ou dans le temps et/ou dans l'espace.)

3) Création d'une plate forme centralisée qui permettra la collecte, le stockage, le traitement et la diffusion des données Construire un modèle d'organisation et de collaboration entre les services et les partenaires qui s'appuiera sur divers outils informatiques et permettra la capitalisation de toutes les informations détenues par la Chambre d'Agriculture.

Classées et organisées, ces informations représenteront d'une manière la plus exhaustive possible les références, technique, économique, sociale, environnementale de l'ensemble des filières agricoles réunionnaises. Le dispositif devra permettre la restitution des informations dans leur forme brute, mais surtout permettre la construction, la mise à jour et le maintien d'indicateurs définis. La plate-forme constituera un outil interne qui permettra de détenir une information de qualité, utilisable et partageable par nos services mais également par nos partenaires dans le cadre des différents partenariats. L'information sera classée par thème. En concertation avec les services, les thèmes seront choisis ici afin de refléter d'une manière la plus exhaustive possible les filières agricoles dans toutes leurs dimensions.

Cet outil permettra d'offrir un accès ergonomique avec la meilleure adaptation entre les fonctionnalités qui seront proposées et une utilisation aisée et intuitive du dispositif.

4) Capitalisation et valorisation des données collectées

Pour la capitalisation d'informations agricoles : des conventions seront établies avec nos partenaires pour échanger les données et les informations (DAAF, INSEE, CGSS, CERFRANCE, Coopératives, groupements d'agriculteurs, département, ...). En interne, une procédure sera mise en place pour définir le format des données, les modalités de collecte et de centralisation. Concernant la valorisation, les données seront valorisées de manière multidimensionnelle, leurs contenus varieront selon les acteurs impliqués, leurs attentes et leurs intérêts.

5) Transfert auprès des agriculteurs

Les informations traitées seront mises en ligne pour consultation, ou diffusées aux agriculteurs collectivement (en formation, sur le terrain dans le cadre d'animation de groupe d'agriculteurs), individuellement à la demande.

Les données, après traitement pourront être utilisées par les pouvoirs publics comme outil d'aide à la décision en matière de financements mis en place pour la recherche et le développement agricole.

Un comité de pilotage composé des acteurs du monde agricole, producteurs de références et des institutionnels sera mis en place, pour valider les résultats, les décisions et toutes propositions (données à diffuser, protection juridique des résultats, accessibilité des résultats de la recherche, diffusion des résultats, ...).

Moyens matériels et humains : Nombre ETP, Frais communication, Investissement

- 1,80 ETP dont 0,20
- 0,80 ETP (économiste)
- 0,50 ETP (informaticien)
- 0,30 ETP

Résultats attendus

Une plate-forme informatique de centralisation et de capitalisation de données (1 application + 1 base de données). Un lieu d'échanges et de concertation active entre tous les partenaires concernés par les travaux et résultats.

Indicateurs de suivi

l'action sera évaluée à partir de la liste d'indicateurs présentés

- Nombre de références produites
- Nombre de bénéficiaires concernés

Accompagner le transfert et la diffusion des connaissances en développant nos partenariats

Innovation, Recherche et Développement

Plan d'Action (DAS 5.4) : Organiser le transfert via des actions chambres pour un conseil à plus forte valeur ajoutée

Ambition : Construire et piloter de façon efficiente les solutions de R&D pour la transition agricole, puis les transférer auprès des agriculteurs, en concertation avec les filières quelle que soit la filière

Présentation et constat

La Chambre d'agriculture de La Réunion est un établissement public au service des agriculteurs et du territoire. Elle représente l'ensemble des acteurs du monde agricole, rural et forestier: exploitants, propriétaires, salariés, groupements professionnels. La Chambre d'agriculture est investie de 3 missions issues du Code rural et amendée par Loi d'avenir de l'agriculture du 13 octobre 2014:

- Contribuer à l'amélioration de la performance économique, sociale et environnementale des exploitations agricoles et de leurs filières.
- Accompagner, dans le territoire, la démarche entrepreneuriale et responsable des agriculteurs ainsi que la création d'entreprise et le développement de l'emploi.
- Assurer une fonction de représentation auprès des pouvoirs publics et des collectivités territoriales.

Pour répondre aux différents changements cités ci-dessous et être pertinents dans nos conseils, nos prestations ainsi que nos formations, en octobre 2014, la Chambre d'agriculture de La Réunion s'est engagée dans une démarche de qualité de service et a obtenu la certification « Engagement de service » d'AFNOR. Cette certification pour ses activités de conseil et de formation a pour objectif principal la satisfaction des agriculteurs et des acteurs des territoires en leur proposant des services pertinents et réactifs. Cette certification s'appuie sur un référentiel constitué d'engagements qualité (écoute, réactivité, efficacité, expertise, clarté des informations, éthique) orienté sur des valeurs (respect, écoute, confidentialité, responsabilité, respect des lois et règlements,

intégrité, objectivité, indépendance, performance durable) répertoriées au sein du code d'éthique que la Chambre d'agriculture de La Réunion, forte de la reconnaissance de son savoir-faire, s'est engagée à respecter. La Chambre d'agriculture de La Réunion confirme ainsi sa démarche de progrès en faisant de la qualité une véritable culture d'entreprise.

Celle-ci est composée de cadres et de techniciens qui possèdent des compétences diversifiées et une solide expérience auprès des agriculteurs.

Constat : L'agriculture réunionnaise n'a pas été épargnée par des changements climatiques (passage de tempêtes, sécheresse) ainsi que par la politique nationale et européenne. Il est donc essentiel que la Chambre d'agriculture de La Réunion mette en place des axes stratégiques pour agir efficacement dans un environnement complexe et incertain. Malgré les progrès réalisés par les agriculteurs, permettant à certains de maintenir leurs activités et à d'autres d'être fragilisés par ces aléas climatiques, sanitaires, commerciaux, mais également des diminution des aides publics, il fallait également intégrer la divergence des attentes sociales ; nos concitoyens demandeurs d'une meilleure prise en compte de l'environnement, du bien-être animal et des conditions sociales. Dans ce contexte, il appartenait à la nouvelle mandature d'adapter les actions de la Chambre d'agriculture. Toutefois, un des enjeux majeurs reste notre capacité à répondre à une demande croissante du marché.

Objectifs opérationnels

- Promouvoir et accompagner les agriculteurs dans leurs activités par le biais des différents transferts de connaissance dans le domaine du développement.
- Augmenter la production locale tout en préservant notre environnement
- Moderniser et consolider la mission consulaire dans le territoire

Partenaires

- Les agriculteurs, mais également les futurs agriculteurs (individuel/groupement)
- Les filières animales et végétales
- Les instituts techniques :(ACTA / CIRAD / Armeflor / eRcane / FDGDON / CTICS / IDELE / GDS / France génétique Elevage / Capgènes / Evolution international)
- Les interprofessions (AROP-FL / ARIFEL / ARIBEV / ARIV)
- Les associations agricoles (ARP / ADA, etc..)
- Les collectivités (Conseil Départemental / Conseil Régional / Réseau rural / les communes de l'île et les intercommunalités : CINOR / TCO / CIREST / CIVIS / CASUD)
- Etat: DAAF / Préfecture

Description du projet d'action

Pour servir ces projets, la Chambre d'agriculture a mis en place une nouvelle organisation avec des départements mais également la création de nouvelles cellules (diversifications animales, végétales, canne à sucre, environnement, etc.). Avec de nombreuses actions menées, non seulement en terme d'appui technique, conseil, formation, démonstrations..., de développement d'une production agro-écologique, de recherche de références... celles-ci disposent d'un grand nombre d'expériences dans l'accompagnement des agriculteurs mais également dans la structuration des filières animales et végétales. Pour atteindre ces objectifs et avoir des conseils pertinents à partir des besoins identifiés, celle-ci s'est engagée dans une démarche de qualité de service et a obtenu la certification « Engagement de service» d'AFNOR Certification pour ses activités de conseil et de formation. A partir d'un diagnostic de la situation, nous obtenons des préconisations et des propositions d'alternatives, et selon le type de conseil, ces préconisations peuvent s'accompagner d'un plan d'actions, d'un suivi régulier et d'un accompagnement à la mise en œuvre du plan, d'un suivi post-conseil.

Le conseiller dispose de nombreux supports techniques et économiques (référentiels, marges brutes, résultats des expérimentations) afin de réaliser un conseil ciblé pour l'agriculteur. Ci-dessous les stratégies et les actions de ce projet qu'on retrouve dans les DAS du nouveau contrat d'objectifs et de performances 2020-2025.

Accompagner l'agriculture dans ses transitions économiques et sociétales et climatiques

- Maintenir le nombre d'actifs en assurant leur installation et développer la transmission des exploitations avec des projets performants et durables
- Etre le premier acteur de l'optimisation technico-économique par un conseil adapté et l'animation de collectifs d'agriculteurs, levier d'une approche globale du conseil
- Construire et piloter de façon efficiente des solutions pour les transitions agricoles, puis les transférer auprès des agriculteurs, en concertation avec les filières quelles que soient la filière et la population
- Emporter le leadership de la formation des actifs et des porteurs de projets, en renforçant notre offre et en innovant dans nos outils, pour augmenter l'autonomie de décisions des agriculteurs et les compétences des conseillers
- Proposer aux exploitants sur le territoire une offre de formation mettant en avant la performance et la gestion du changement
- Accompagner tous les types d'agricultures et tous les agriculteurs dans les transitions agricoles vers la multiperformance de leur exploitation
- Développer et animer des groupes d'agriculteurs sur tout le Département. Les groupes permettent la détection des innovations, et leur capitalisation est un levier pour l'évolution des pratiques agricoles
- Proposer des prestations certifiées couvrant les domaines techniques, réglementaires et stratégiques
- Reprendre la place d'acteur majeur de l'accompagnement de l'élevage en développant une offre de conseil rénovée, en assurant une représentation efficace et en s'impliquant dans les stratégies de filières
- Maîtriser et valoriser la donnée agricole, accompagner la transformation numérique, au profit des exploitations agricoles dans les territoires
- Sécuriser les exploitations agricoles sur la réglementation en s'appuyant sur des outils et du conseil accessibles, facilitateurs et efficients

Créer plus de valeur dans le territoire

- Coordonner les filières existantes, alimentaires et non-alimentaires, et promouvoir l'émergence de nouvelles filières pour créer dans les territoires des stratégies de développement et une valorisation partagée entre tous les acteurs
- Renforcement du partenariat avec les organismes de recherches et les instituts techniques (ACTA) par le biais des différents réseaux (RITA animales/végétales dans les DOM) pour renforcer nos missions de coordination, de capitalisation et de transferts des innovations et les déployer sur notre territoire
- Produire, assembler, coordonner, diffuser les connaissances et les références utiles au développement agricole
- Poursuivre notre rôle d'incubateur de projets innovants sur le territoire et investir dans les filières territorialisées
- Accroître le revenu des exploitations et l'emploi en développant les circuits courts et l'agritourisme, et faire de Bienvenue à la ferme, la marque d'excellence pour la proximité
- Avec l'ambition de développement d'une agriculture bio rentable et créatrice d'emplois, être le leader reconnu de l'accompagnement en agriculture biologique
- Pour une ruralité vivante, créatrice de valeur et levier de croissance économique, être promoteur et acteur des projets de territoire, en développant les partenariats et les services aux collectivités et aux porteurs de projet.

Moderniser et consolider la mission consulaire sur le territoire

Nos missions doivent évoluer avec les nouvelles attentes vis-à-vis du monde agricole.

- Renforcer le plan de formation de nos collaborateurs et élus pour leur permettre de répondre au plus près des besoins des entreprises agricoles
- Apporter plus de proximité dans l'action et la représentation et optimiser les fonctions de supports de pilotage et de prospective
- Mettre l'accent sur la communication pour valoriser nos réalisations notamment en termes d'innovation et de transfert de connaissances et, enfin, mesurer et piloter notre contribution au développement agricole par le biais « des tableaux d'indicateurs ».

Moyens matériels et humains : Nombre ETP, Frais communication, Investissement

- L'ensemble des conseillers de la Chambre d'agriculture de La Réunion.
- Référentiels, fiches techniques etc..
- Frais de communication

Résultats attendus

- Augmenter les performances techniques, économiques, environnementales et sociales des exploitations agricoles
- Valorisation des actions collectives
- Vulgarisation des actions de l'institution notamment en termes d'innovations et de transfert de connaissances

Indicateurs de suivi : Les indicateurs de l'ensemble des DAS dans le contrat d'objectif et de performance 2020-2025



Faire de l'autonomie alimentaire un levier de développement de la production locale

Accompagnement du développement numérique de l'agriculture et des territoires

Plan d'Action (DAS 6.2): Renforcer le conseil en personnalisant et produisant l'information s'appuyant sur le numérique et sur toutes les données du système d'information

Ambition : Maîtriser et valoriser la donnée agricole, accompagner la transformation numérique, au profit des exploitations agricoles dans les territoires.

Présentation et constat

Les technologies qui rencontrent un certain succès et qui sont massivement adoptées dans les exploitations agricoles améliorent les conditions de production sous certains aspects. Par exemple, en productions végétales, les technologies adoptant la géolocalisation et la robotique permettent de limiter l'usage d'intrants, ce qui est positif en termes d'empreinte environnementale et peut, dans certains cas, limiter les coûts de production. Dans le secteur de l'élevage, la vidéosurveillance des animaux et le développement de robots de traite modifient favorablement l'organisation du travail en élevage, question d'importance dans un secteur où ces types de contraintes sont fortes et peuvent même constituer un frein à l'engagement des jeunes dans ces métiers.

Le développement de l'agriculture réunionnaise plus performante et compétitive passe par une numérisation des technologies et des équipements connectés : des technologies au service d'agricultures productives et durables aux sens économique, social et environnemental. L'ile de La Réunion a l'avantage d'avoir une couverture de réseau quasi totale sur son territoire.

Dans un contexte d'évolutions importantes du conseil agricole, les nouvelles technologies numériques sont de nouvelles opportunités pour le conseil agricole. Si des outils numériques ont été développés pour le conseil (fertirun, boviclic, ...), peu d'agriculteurs ont généralisé ou bénéficié des avantages de l'utilisation de ces outils.

Applications, bases de données, équipements connectés, ... : l'agriculture réunionnaise doit s'inscrire sans conteste dans le mouvement de numérisation du monde. Au-delà des enjeux technologiques majeurs, ce phénomène a, pour les agriculteurs, l'exploitation, pour la profession agricole des applications à la fois économiques et sociologiques. Ces nouvelles formes de partage d'information doivent faciliter et modifier en profondeur le travail des agriculteurs et des conseillers agricoles.

Objectifs opérationnels

- Développer puis pérenniser une offre de conseil numérique agricole au sein de la Chambre d'agriculture
- Accompagner les agriculteurs vers la transition du numérique dans leurs exploitations (capteurs et équipements connectés installés sur les parcelles, sur les machines, dans les bâtiments d'élevage, applications, ...) dans le sens d'une agriculture plus précise au niveau des traitements des intrants, de l'automatisation de la traite ou distribution alimentaire, ou encore de la surveillance sanitaire, etc.

Partenaires : Département, Région, Etat, APCA, sociétés en charge du numérique, Organismes de recherche et de développement, banque des territoires.

Publics visés: Agriculteurs, candidats à l'installation, OPA.

Description du projet d'action

Le numérique et en particulier les technologies de la communication peuvent améliorer la couverture et l'efficience de nos services de conseil agricole. La Chambre d'agriculture propose de s'inscrire dans une démarche de numérisation de ses services de conseil auprès des agriculteurs.

Cette action se compose de 2 volets :

Transformation du conseil agricole en «face-à- face» en conseil numérique

- Proposer une offre de conseils numériques dans les différents domaines d'intervention des conseillers (gestion des intrants, performance des exploitations, installation, formation, ...)
- Diffuser les outils existants (fertirun, boviclic, irrigation, déclaration PAC, ...) et développer de nouveaux outils de communication d'information et de connaissance tels que les applications d'aide à la décision, les sites internet-vidéo, les plateformes numériques, les logiciels, etc. pour améliorer l'efficacité et pertinence de nos services de conseil existants

Accompagnement des agriculteurs en équipements et outils connectés

- Faire une étude d'enquête sur l'utilisation et la place du numérique dans les exploitations agricoles réunionnaises, et élaborer un plan d'actions pour répondre aux nouveaux enjeux pour les acteurs du conseil en agriculture, les relations agriculteur-conseiller, etc..
- Développer la numérisation des équipements dans les exploitations agricoles.
- Formation des agriculteurs sur les bases de compréhension des enjeux numériques.
- Mettre des bornes informatiques interactives dans les locaux de la Chambre d'agriculture à la disposition des agriculteurs .

Moyens matériels et humains : Nombre ETP, Frais communication, Investissement

- 1, 00 ETP dont 0,20 (ECONOMISTE), 0,40 (INFORMATICIEN), 0,40 (COMMUNICATION)

Résultats attendus

- Taux de conseil agricole numérisé
- Taux d'équipements connectés dans les exploitations agricoles

Libellé	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Rapport d'étude sur la place du numérique dans l'agriculture réunionnaise	1	0	0	0	0	0
Nombre d'agriculteurs engagés dans le numérique	50	100	150	150	150	150
Nombre d'agriculteurs formés	40	40	40	40	40	40



Faire de l'autonomie alimentaire un levier de développement de la production locale

Accompagnement du développement numérique de l'agriculture et des territoires

Plan d'Action (DAS 6.3): Déployer un programme de vulgarisation du numérique sur les exploitations et pour toutes les filières. l'information s'appuyant sur le numérique et sur toutes les données du système d'information

Ambition: Maîtriser et valoriser la donnée agricole, accompagner la transformation numérique, au profit des exploitations agricoles dans les territoires. (Permettre aux éleveurs de disposer d'outils numériques leur facilitant la tâche dans leur gestion au quotidien et dans leur réponse aux obligations réglementaires)

Préentation et constat

Afin de répondre aux obligations réglementaires que sont l'identification pérenne et généralisée, la certification des parentés bovines, la tenue d'un registre d'élevage, la tenue d'un carnet sanitaire, etc. de nombreux outils ont été développés. La première diffusion de ces outils auprès des éleveurs remonte à une dizaine d'années.

Après des débuts prometteurs avec l'adhésion d'une cinquantaine d'éleveurs bovins, force est de constater que nous avons eu des difficultés pour qu'une majorité d'éleveurs adhèrent à ces nouveaux outils.

1. Quelques données

En une dizaine d'années, près de 150 éleveurs bovins ont décidé d'opter pour l'outil numérique BOVICLIC pour répondre aux exigences réglementaires liées à l'IPG.

Ainsi, en 2019, 40 % des mouvements de bovins sont notifiés par voie électronique. Seuls quelques éleveurs de petits ruminants sont aujourd'hui équipés d'un logiciel pour répondre à leurs obligations réglementaires.

Pour les éleveurs porcins, les nouveaux outils (Pig connect) permettant de dématérialiser les documents de circulation des porcs sont encore au stade de projet. Un travail de sensibilisation du groupement de producteurs (CPPR) à qui les éleveurs adhérents ont délégué leur mission de notification des mouvements, a été entrepris.

Si aucun résultat probant n'est encore intervenu, il convient de rappeler que la diffusion de ces outils ne date que de quelques mois.

2. Nos objectifs

La diffusion des outils numériques a été rendue difficile à La Réunion par la faible disponibilité en bande passante. En effet, de nombreux élevages situés dans des zones peu habitées (zone des hauts de l'île) ne pouvaient avoir accès au haut débit nécessaire pour pouvoir utiliser correctement ces nouveaux outils. Le développement d'applications pour smartphone vient renverser la donne. Une « zone blanche » c'est à dire sans accès au réseau internet devient accessible à ces nouvelles applications.

Notre objectif à court terme est donc de former et d'accompagner un nombre important d'éleveurs pour qu'à l'horizon de 2 ans, 60% des mouvements des bovins de l'île soient notifiés par voie électronique.

Les élevages de petits ruminants sont notre deuxième cible, et l'achat récent d'un lecteur de repères électroniques devrait nous aider grandement. Les éleveurs n'ayant plus besoin de saisir individuellement les numéros des animaux présents dans leur cheptel, et pouvant via le lecteur électronique transférer l'identification de tous les animaux présents dans leur cheptel sur leur logiciel.

Pour les élevages porcins, l'idée majeure est d'inciter le groupement de producteurs et l'abattoir à dématérialiser les documents de circulation via les applications par smartphone. Des éleveurs porcins ayant plusieurs sites de production se sont également montrés enthousiastes à l'idée de pouvoir dématérialiser les mouvements d'animaux entre site.

3. Accompagnement et formation des éleveurs

Partant du constat que bon nombre d'éleveurs ont hésité à passer au numérique du fait de l'absence d'accompagnement et de formation, décision a été prise de confier cette mission à temps partiel à un agent du service IPG. Cet agent, qui a été formé en métropole, a pour mission de démarcher des éleveurs potentiels, de les accompagner et avant tout de les former à l'utilisation de ces nouveaux outils.

Objectifs opérationnels

- Diffuser des outils numériques par le biais de formation de groupe d'appui téléphonique voire d'accompagnement individuel ponctuellement
- Mettre en place de formation découverte et approfondissement
- Sensibiliser les éleveurs à l'existence de ces outils via la communication (manifestations, articles de presse, etc.,.)

Partenaires

- La Chambre d'agriculture travaille en étroite collaboration avec les différentes filières animales à qui les nouveaux outils ont été présentés, tout comme ils l'ont été aux partenaires que sont le GDS Réunion et les services de l'état (DAAF, SALIM, ASP, etc.).

Publics visés: Tous les éleveurs de bovins, ovins, caprins, et porcins

Description du projet d'action

Les éleveurs potentiellement concernés par ces nouveaux outils sont identifiés à travers des requêtes de notre base de données éleveurs puis contactés soit par courrier, soit individuellement. Il leur est alors proposé de découvrir ces nouveaux outils à travers des formations d'une journée, à la suite de quoi ils peuvent décider d'essayer ces outils sur une période de deux mois. On notera que les tarifs appliqués sont maintenus à un niveau très bas afin de favoriser l'adhésion du plus grand nombre.

Moyens matériels et humains : Nombre ETP, Frais communication, Investissement

On notera que le service Identification Pérenne et Généralisée (IPG) est certifié auprès de France Génétique Élevage dans le cadre de la démarche SMQ (Système de Management de la Qualité) pour le respect du cahier des charges pour les référentiels Identification et certification des Parentés Bovines (normes ICAR).

Traitements des données (base)

L'EDE de La Réunion travaille avec le logiciel ORANI développé par CMRE pour le compte de l'APCA et aujourd'hui le prestataire informatique est devenu OKTEO travaillant pour l'Association AGRALOG. Parallèlement, des outils Web ont été développés, permettant aux éleveurs de notifier les mouvements de leurs animaux via BOVICLIC, Oviclic, Capriclic ou via un smartphone. Ces outils sont interconnectés avec la base ORANI rendant le travail de l'éleveur plus facile.

Moyens humains mobilisés

Un agent est en charge de la promotion de cet outil, mais pour le moment à temps partiel

Résultats attendus

Multiplier le nombre d'utilisateurs des outils numériques étant constaté que seuls les éleveurs utilisant des outils connectés sont à même de respecter les délais de transmission des données qu'exige la réglementation.

Libellé	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Nombre d'adhésions à BOVICLIC	155	160	180	190	200	210	230

Libellé	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
% de mouvements bovins notifiés par voie électronique	45%	53%	60%	62%	65%	67%	70%

Accompagner le transfert et la diffusion des connaissances en développant nos partenariats

Formation des agriculteurs et des collaborateurs

Plan d'Action (DAS 7.1): Développer la formation continue aux enjeux de l'agriculture et aux nouveaux publics d'agriculteurs. Former les agriculteurs à situer leur projet et leur exploitations dans une approche globale. Proposer un parcours de formation adapté aux phases clés de l'exploitation agricole (pack formation-conseil)

Ambition: Regagner le leadership de la formation des actifs, en massifiant notre offre et en innovant dans nos outils, pour augmenter l'autonomie de décisions des agriculteurs et les compétences des conseillers

Présentation et constat

Malgré l'amélioration du niveau de formation des agriculteurs, l'écart reste important avec le niveau national. L'élévation du niveau de formation des agriculteurs est pourtant un enjeu important pour le développement d'une agriculture compétitive, adaptée à la demande, respectueuse de l'environnement. La formation des agriculteurs contribuera également aux objectifs en matière de changement climatique en favorisant des systèmes de productions moins consommateurs d'intrants, La formation s'inscrit comme un véritable outil d'accompagnement du développement agricole et des territoires au service des actifs agricoles. La formation professionnelle est un levier essentiel de développement économique et social et environnemental. La Chambre d'Agriculture par son activité de formation contribue activement au renouvellement des générations et à l'innovation en agriculture...

Le Pôle formation de la Chambre d'Agriculture vous propose

des formations dans tous les domaines, de la bureautique aux techniques de production les plus spécialisées.

Le Pôle formation en quelques chiffres :

- 22 000 heures de formation dispensées
- Plus de 1 006 stagiaires formés et 92 formations réalisées
- Plus de 3 822 actifs agricoles ont obtenu leur Certiphyto par la Chambre d'agriculture de La Réunion depuis 2009.

Des retours excellents stagiaires (Source : indicateurs qualité 2018, évaluations de stages 2017) :

- 89% des stagiaires sont satisfaits de la formation suivie (note supérieure ou égale à 7 sur une échelle de 1 à 10)
- 88% des stagiaires jugent la qualité des interventions de bonne à excellente
- 88% des stagiaires estiment que la formation suivie a répondu à leurs attentes

Objectifs opérationnels

- Répondre aux besoins de formation tout au long de la vie des actifs agricoles par des actions de formation de perfectionnement et certifiant.
- Permettre au public en insertion, ou tout autre public en réorientation professionnle d'acquérir des bases en agriculture.
- Améliorer les savoirs et savoir-faire techniques, économiques, financiers, environnementaux et territoriaux, nécessaires à la conduite d'une exploitation agricole
- Améliorer la productivité et les performances globales des systèmes de production.
- Organiser et mettre en œuvre les formations réglementaires
- Répondre aux nouveaux marchés, aux marchés de niche et de diversification
- Faire évoluer les pratiques par un meilleur respect de l'environnement et la préservation de la biodiversité
- Tendre vers l'autosuffisance alimentaire
- Ameliorer la gestion administrative et financiere des exploitations ;
- Favoriser une production de qualité en lien avec les besoins de la société.

Partenaires: VIVEA, Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DAAF), Conseil Régional, Conseil Départemental, Centre de coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement (CIRAD), Fédération Régionale des Coopératives Agricoles (FRCA), Association Réunionnaise pour la Modernisation de l'Économie Fruitière, Légumière et HORticole (ARMEFLHOR), FAFSEA, eRcane, ...

Publics visés:

- Actifs agricoles
- Public en insertion
- Grand public

Description du projet d'action

La formation professionnelle est un levier essentiel de développement économique et social et environnemental. La Chambre d'Agriculture par son activité de formation contribue activement au renouvellement des générations et à l'innovation en agriculture...

Le Pôle formation de la Chambre d'Agriculture vous propose des formations dans tous les domaines, et qui permettent aux actifs agricoles de developper ses compétences ou d'en acquérir de nouvelles, en matières de techniques, de pilotage, stratégie et compétivité de l'entreprise agricole, de mode de productions innovantes et evidement en ce qui concernen le renouvellement des générations, conformément à la loi du 5 septembre 2018, pour la liberté de choisir son avenir prefessionnele, qui place l'entreprise au coeur du systhéme.

Moyens matériels et humains : Nombre ETP, Frais communication, Investissement

- 2 ETP

Résultats attendus :

Augmenter la compétitivité des exploitations agricoles et donc le revenu

Indicateurs de suivi

- Jours de formation par agent / par agriculteurs

Nombre de sessions organisées :	150
Nombre d'heures stagiaires :	25 000
Nombre de stagiaires :	1200
Nombre de sessions de formation réalisées :	150 jours de formation par agent / par agriculteurs

Assurer les missions réglementaires et d'intérêt général

Informations et conseils réglementaires

Plan d'Action (DAS 8.1) : Sécuriser juridiquement la consulaire vis-à-vis du conseil réglementaire

Ambition : Sécuriser les exploitations agricoles sur la réglementation en s'appuyant sur des outils et du conseil accessibles, facilitateurs et efficients

Présentation et constat

La politique publique évolue, notamment en matière de pilotage des orientations agricoles. Les États généraux de l'alimentation de 2017 ont engendré, à travers des débats ouverts et des orientations fortes, des évolutions en matière de politique agricole et législative.

La Chambre d'agriculture se doit d'être au fait et de participer à l'actualité juridique et réglementaire, notamment, en matière de protection du foncier agricole, de la politique du contrôle des structures, de nouvelles expérimentations dans

le cadre notamment de la loi ESSOC.

Par ailleurs, le statut de département d'outre-mer de La Réunion oblige à l'adaptation spécifique de certaines réglementations, à leur suivi et à la proposition de mise en œuvre d'une législation différente de l'hexagone notamment de la matière agricole et rurale.

La veille juridique permet de se tenir informé des projets de loi, pour anticiper et amender si besoin les évolutions législatives et réglementaires à venir.

Objectifs opérationnels

- Se tenir informé des projets de loi pour anticiper les évolutions législatives et réglementaires à venir.
- Apporter l'expertise consulaire sur les projets de loi.
- Proposer des textes législatif ou réglementaire adaptés à nos territoires.
- Diffuser les informations juridiques et réglementaires.

Partenaires: Daaf, Deal, Apca, CGSS, Assemblée Nationale, Sénat, Parlementaires, Préfecture.

Publics visés: Les services internes de la CA, les élus, les agriculteurs

Description du projet d'action

- Consulter l'actualité juridique et réglementaire à une fréquence régulière.
- Interroger la base de données Légifrance.
- Extraire les informations pertinentes eu égard à l'activité de l'institution consulaire.
- Mettre en place un système d'alerte pour suivre l'évolution d'un projet de loi et assurer le suivi de l'actualité juridique.
- Diffuser l'actualité juridique aux personnes concernées (nouvelle publication de loi, promulgation de décret, arrêté, instructions techniques) sous forme de note synthétique.

Moyens matériels et humains : Nombre ETP, Frais communication, Investissement

- Abonnement à un site d'actualité juridique pour collecter l'information .
- Périodique de newsletters d'actualités juridiques (Francis Lefevre, Dalloz..)
- 0,30 ETP

Résultats attendus

- Actualité juridique à jour
- Taux de satisfaction

Libellé	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Nombre d'information diffusé Objectif 2025 : 55	5	10	10	10	10	10
Nombre de propositions d'amendements Objectif 2025 : 30	5	5	5	5	5	5

Assurer les missions réglementaires et d'intérêt général

Informations et conseils réglementaires

Plan d'Action (DAS 8.3) : Mettre en place une base réglementaire couvrant l'ensemble de nos activités

Ambition : Sécuriser les exploitations agricoles sur la réglementation en s'appuyant sur des outils et du conseil accessibles, facilitateurs et efficients

Présentation et constat

Les entreprises agricoles et l'Institution consulaire sont soumises aujourd'hui à des contraintes réglementaires de plus en plus importantes, notamment en matières de gestion des risques (risques sanitaires, risques environnementaux, risques alimentaires, risques professionnels...). La bonne prise en compte de ces évolutions permanentes, souvent complexes, constitue l'un des enjeux important pour la profession agricole.

Dans le contexte de pression réglementaire, il est plus que jamais indispensable d'accéder à l'information et d'anticiper

les changements à venir.

Les sources d'informations réglementaires ne manquent pas et notamment sur internet où elles sont denses et gratuites. Les principales difficultés rencontrées résident dans le fait qu'il existe un nombre de textes importants, dont les sujets sont très diversifiés et en constante évolution.

Il paraît nécessaire de proposer un outil simple d'utilisation, garantissant un accès à une base réglementaire actualisée régulièrement.

Objectifs opérationnels

- Rassembler toutes les informations réglementaires spécifiques en lien à la profession agricole
- Constituer un support de diffusion des informations disponibles
- Faciliter le partage des informations réglementaires dans le cadre du travail collaboratif
- Disposer d'informations régulièrement actualisées.

Partenaires: Daaf, Deal, Apca, CGSS, Assemblée Nationale, Sénat, Parlementaires, Préfecture

Publics visés: Les services internes de la CA, les élus, les agriculteurs

Description du projet d'action

- Rassembler l'intégralité des textes applicables par thématique :
 - » Les textes européens : règlements, décisions, les directives transposées en droit national
 - » Les textes nationaux : codes, lois, décrets, arrêtés, circulaires techniques
 - » Les textes locaux : arrêtés préfectoraux thématisés, Règlement Sanitaire Départemental, arrêtés municipaux, documents normatifs, les recommandations prescriptives
- Développer un outil accessible via intranet qui permet à chaque utilisateur d'être entièrement autonome dans l'acquisition de l'information réglementaire. Il a pour vocation d'assurer à la fois une navigation intuitive et une accessibilité simple et rapide aux informations recherchées. Pour chaque texte, des informations spécifiques sont disponibles (titre, référence associée, nature du texte, date de publication...). L'accès au texte se fait soit au travers d'une arborescence personnalisé (Domaine, Sous-domaine, Thématique...) soit par recherches multicritères.
- Mettre à jour les informations réglementaires et s'assurer que la connaissance reste d'actualité

Moyens matériels et humains: Nombre ETP, Frais communication, Investissement

- 0,2 ETP (supplémentaire à recruter en 2021)

Résultats attendus

- Accéder facilement aux textes réglementaires applicables aux domaines agricoles
- Fiabilité des informations utilisées

Libellé	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Base réglementaire créée et mise à jour	-	1	1	1	1	1
Nombre de connexions à la base	-	20	500	500	500	500

Assurer les missions réglementaires et d'intérêt général

Informations et conseils réglementaires

Plan d'Action (DAS 8.4) : Rendre accessible cette base par tous les périphériques numériques pour ce qui concerne le périmètre des réglementations fixées par la loi ESSOC

Ambition : Sécuriser les exploitations agricoles sur la réglementation en s'appuyant sur des outils et du conseil accessibles, facilitateurs et efficients

Présentation et constat

La politique publique évolue, notamment en matière de pilotage des orientations agricoles. Les États généraux de l'alimentation de 2017 ont engendré, à travers des débats ouverts et des orientations fortes, des évolutions en matière de politique agricole et législative.

La Chambre d'agriculture se doit d'être au fait et de participer à l'actualité juridique et réglementaire, notamment en matière de protection du foncier agricole, de la politique du contrôle des structures, de nouvelles expérimentations dans le cadre notamment de la loi ESSOC.

Par ailleurs, le statut de département d'outre-mer de La Réunion oblige à l'adaptation spécifique de certaines réglementations, à leur suivi et à la proposition de mise en œuvre d'une législation différente de l'hexagone notamment de la matière agricole et rurale.

La veille juridique permet de se tenir informé des projets de loi, pour anticiper et amender si besoin les évolutions législatives et réglementaires à venir.

Objectifs opérationnels

Conformément aux dispositions de la loi ESSOC, développer un extranet pour les exploitants agricoles afin de mettre à leur disposition de l'information réglementaire nationale et locale essentielle sur la PAC, l'environnement et la réglementation en élevage.

Partenaires: Daaf, Deal, Apca, CGSS, Assemblée Nationale, Senat, Parlementaires, Préfecture,...

Publics visés: Les services internes de la CA, les élus, les agriculteurs

Description du projet d'action

L'animation et le développement de ce dispositif reposent sur l'implication et la mobilisation de l'ensemble du réseau, afin de faire vivre un outil commun visant l'intérêt et l'accompagnement au quotidien des exploitants agricoles. L'animation mutualisée permet de :

- produire des fiches de synthèse de la réglementation nationale et leur mise à jour,
- permettre à chaque collaborateur Chambre de contribuer, en fonction de ses compétences, à la rédaction des fiches pour tout le réseau au niveau national mais surtout régional
- Accompagner dans la préparation aux contrôles à blanc et la mise en conformité post-contrôle et sur le conseil

Moyens matériels et humains: Nombre ETP, Frais communication, Investissement

- Il s'agit de s'approprier l'outil développer par le réseau national de l'APCA « ProAgri Info-réglementaire »
- 0.30 ETP

Résultats attendus

- Actualité juridique à jour
- Type de documents consultés

Libellé	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Nombre de connexions	-	1000	1500	2000	3000	4000
Taux de satisfaction	-	70	80	90	90	90

Programme 3 Créer de la valeur ajoutée

Accompagnement des filières créatrices de valeurs et développement de la bio-économie

Plan d'Action (DAS 9.1): Identifier les porteurs de projet de filière, nouvelles filières, innovation et leur proposer un accompagnement spécialisé (mise en relation entre acteurs, ingénierie de projet et de financement, assistance à maîtrise d'œuvre)

Ambition: Coordonner les filières existantes, alimentaires ou non alimentaires, et promouvoir l'émergence de nouvelles filières pour créer dans les territoires des stratégies de développement, une valorisation partagée entre tous les acteurs et une montée en gamme des produits locaux

Présentation et constat

Le territoire réunionnais est riche d'initiatives innovantes, spécifiques, vectrices de valeur ajoutée et complémentaires de filières identitaires/traditionnelles en place. En effet, confrontés à des mutations économiques, sociétales et environnementales, fragilisées par les crises, l'agriculture réunionnaise et les exploitations agricoles sont aujourd'hui à un tournant. Dans cette dynamique, beaucoup d'agriculteurs s'orientent vers de nouvelles filières telles que le sucre de canne bio, le chanvre, le cacao, les PAPAM, l'agriculture biologique, la filière équine pour optimiser leur revenu. Ces projets visent à impulser de l'innovation dans les produits agricoles et agroalimentaires mais aussi dans la constitution

de filières nouvelles dans le paysage agricole de La Réunion.

Constat

Les filières émergentes sont dispersées sur le territoire de La Réunion. Les innovations sont testées sur les exploitations souvent de manière individuelle par l'agriculteur.

Les projets et les expériences ne sont pas valorisés. A ce jour, les agriculteurs engagés dans ces nouvelles filières et/ou nouveaux produits reçoivent peu ou pas d'accompagnement en matière d'offre de conseils, d'ingénierie de projet, etc.

Objectifs opérationnels

Soutenir et accompagner toutes les initiatives locales concernant la mise en place de nouvelles filières ou de nouveaux produits de qualité sur le marché dans le cadre de la diversification des exploitations agricoles.

Partenaires: ETAT, REGION, DEPARTEMENT, sociétés privées, CIRAD, ARMEFLHOR.

Publics visés: Agriculteurs, groupements d'agriculteurs, organisations interprofessionnelles, associations réunissant des producteurs et/ou transformateurs de produits fermiers

Description du projet d'action

Accompagnement des agriculteurs souhaitant s'engager dans les nouvelles filières émergentes (canne à sucre bio, chanvre, cacao, farine sans gluten, le circuit court, la vente directe, ...) en terme d'ingénierie de projet, plan de financement, planification et suivi de mise en oeuvre :

- Identification, structuration et organisation de nouvelles filières de la production à la commercialisation en passant par la transformation et ce, en adéquation avec les attentes du marché
- Fédération des acteurs aux démarches collectives et mutualisées
- Accès à de nouveaux marchés

Accompagnement des porteurs de projets dans le développement des filières existantes de qualité (goyavier, élevage équin, PAPAM, ...) en terme d'études de diagnostic des filières, conseils techniques et économiques, d'optimisation de la production, plan d'actions, planification et suivi de mise en oeuvre :

- Structuration et pérennisation des filières identitaires de qualité
- Réflexion stratégique pour une évolution et une consolidation des filières identitaires de qualité

Accompagnement des projets collectifs dans la conception et le développement de nouveaux produits agricoles (sucre et jus de canne bio, ...) ou agroalimentaires (produits fermiers transformés, ...)

Études de faisabilité technique et économique

Appui juridique et réglementaire (produits à base de chanvre, ...)

Communication auprès du grand public sur les filières émergentes répondant aux attentes de consommateurs (sucre et jus de canne bio, bienfaits du chanvre thérapeutique, farine sans gluten, ...)

Organisation de conférences/débats pour rassembler les acteurs économiques et politiques afin d'accélérer le développement de ces filières

Moyens matériels et humains : Nombre ETP, Frais communication, Investissement

- 0,70 ETP dont 0,30 et 0,40 ETP

Résultats attendus :

De nouveaux marchés pour les agriculteurs réunionnais Un paysage agricole réunionnais transformé avec des filières innovantes de qualité.

Libellé	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Nombre de filières et/ou produits nouveaux accompagnés	5	5	5	3	3	3
Nombre d'agriculteurs engagés dans les filières émergentes et/ nouveaux produits	10	150	150	150	150	150
Nombre de prestations réalisées par la CA auprès des groupements, bureau d'études, associations, collectivités,		7	8	8	8	8

Programme 3 Créer de la valeur ajoutée

Accompagnement des filières créatrices de valeurs et développement de la bio-économie

Plan d'Action (DAS 9.2): Positionner la chambre comme pilote agricole du projet (canne énergie, photovoltaïque), identification et accompagnement technique des agriculteurs et des forestiers fournisseurs, adaptation à la demande, contractualisation

Ambition: Coordonner les filières existantes, alimentaires ou non alimentaires et promouvoir l'émergence de nouvelles filières pour créer dans les territoires des stratégies de développement, une valorisation partagée entre tous les acteurs et une montée en gamme des produits locaux

Présentation et constat

La Réunion souhaite relever le défi de l'autonomie énergétique de l'Ile avec un objectif de 80% des énergies renouvelables en 2030 par un développement de la biomasse-énergie et du photovoltaïque.

Le monde agricole souhaite participer à ce défi avec la volonté de diversifier le modèle de la filière canne à sucre en apportant une contribution énergétique plus importante à l'Ile. Pour cela, les agriculteurs souhaitent développer une filière canne « énergie » afin de pallier au manque de main d'œuvre, optimiser leur surface et augmenter ainsi leur revenu. De plus, Les exploitations agricoles disposent de grandes toitures (bâtiments d'élevage, hangars) pouvant servir de base à des centrales photovoltaïques.

Au regard de la réglementation actuelle, certains considèrent que ne pas exploiter le potentiel de ces toitures c'est comme laisser une partie de ces parcelles en friches.

Investir dans ce type de centrales permettra de produire de l'électricité et d'avoir un complément de revenu garanti (contrat avec EDF) sur du long terme (20 ans). Cela peut être également une alternative à la filière canne sucre face aux aléas climatiques (sécheresse, cyclones,...).

L'implication des agriculteurs au projet régional visant l'autonomie énergétique de l'île nécessite cependant la mise en place d'un modèle économique qui placerait cette activité énergétique comme étant une diversification de leurs activités agricoles.

Objectifs opérationnels

Proposer un modèle et un canevas pour d'une part, la mise en place d'une filière canne énergie rémunératrice pour les planteurs et d'autre part, la définition des conditions d'installation de panneaux photovoltaïques (PV) en milieu agricole dans la continuité de l'activité agricole durable.

Partenaires: ADEME, EDF, SPL HORIZONS, REGION, ETAT, CONSEIL DEPARTEMENTAL, QUADRAN, ENTREPRISE PV.

Publics visés:

- · Les agriculteurs
- La population réunionnaise

Description du projet d'action

Le projet consiste à étudier et à proposer un modèle économique viable et rentable pour les agriculteurs souhaitant participer au développement de l'autonomie énergétique de l'île. Pour cela, la Chambre d'agriculture participera et réalisera les études liées à ces 2 filières nouvelles : canne énergie et développement du PV en milieu agricole dans le cadre d'une diversification agricole.

Filière canne énergie

- Contribution à la réalisation de l'étude macro-économique de faisabilité de la valorisation de la canne à des fins énergétiques
- Mise en place d'une expérimentation de culture de la canne fibre au champ afin de produire des références technicoéconomiques des typologies (identifier un groupe d'agriculteurs volontaires, rédaction du protocole d'essais, ...)
- Transfert des résultats aux agriculteurs
- Elaboration d'un plan d'actions opérationnelles pour la mise en place de la filière canne énergie
- Co-animation du comité de pilotage du suivi de l'étude macro-économique avec la SPL Horizon
- Organisation et animation de la filière canne énergie
- Apporter une expertise au niveau du suivi scientifique et technique du projet canne fibre énergie

Le Panneau voltaïque (PV) et/ou l'éolien en agriculture :

- Recensement des bâtiments d'élevage, hangars pouvant accueillir des PV et/ éoliennes .
- Sensibiliser les agriculteurs sur les avantages du PV et de l'éolien.
- Accompagnement technique, réglementaire des agriculteurs dans le montage de leurs projets afin de conforter le revenu des agriculteurs grâce au développement d'activités bioéconomiques.
- Contribution aux travaux d'élaboration d'une charte régionale du photovoltaïque agricole en partenariat avec l'Etat et le Département.

Moyens matériels et humains: Nombre ETP, Frais communication, Investissement

- 0,70 ETP dont 0,30 et 0,40 ETP

Résultats attendus :

- Un modèle économique de la filière canne énergie assurant une bonne rémunération au planteur et une meilleure contribution à l'objectif visant l'autonomie énergétique de l'Ile
- Augmentation d'installation de PV et d'éolien en milieu agricole tout en assurant le maintien de productions agricoles alimentaires
- Une charte pour le développement du PV et d'éolien en milieu agricole

Libellé	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Nombre de sites d'expérimentation mis en place et suivis	0	4	4	4	4	4
Nombre de références technico-économiques élaborées	0	3	3	3	3	3
Nombre d'agriculteurs sensibilisés et formés	0	50	100	100	100	100
Nombre de réunions de comité de pilotage	1	2	2	2	2	2
Nombre de projets PV et /éoliens accompagnés	10	10	10	10	10	10



Programme 3 Créer de la valeur ajoutée

Accompagnement des filières créatrices de valeurs et développement de la bio-économie

Plan d'Action (DAS 9.3) : Co-construire avec le Département un observatoire des projets de filières

Ambition: Coordonner les filières existantes, alimentaires ou non alimentaires, et promouvoir l'émergence de nouvelles filières pour créer dans les territoires des stratégies de développement, une valorisation partagée entre tous les acteurs et une montée en gamme des produits locaux

Présentation et constat

Face à une demande sociétale croissante en matière de développement durable du territoire et de santé publique, de nombreux projets se mettent en place à différentes échelles dans le domaine de l'innovation, de la diversification des exploitations agricoles par, notamment, la création de filières émergentes et/ou de nouveaux produits de qualité à forte valeur ajoutée. Ces projets sont, dans la majorité des cas, financés par des politiques publiques différentes et doivent être suivis et évalués au regard des objectifs à atteindre et des moyens qui y sont alloués.

A ce jour, au niveau local, aucun dispositif de capitalisation des données objectives sur l'ensemble des projets de nouvelles filières bénéficiant de fonds publics dans le domaine de l'innovation, recherche et développement n'existe.

Absence également d'outils d'aide à la décision pour la priorisation de nouveaux projets nécessitant d'aide publique.

Objectifs opérationnels

- Disposer d'un bilan annuel de l'état des projets de filières agricoles innovantes à La Réunion.
- Permettre aux administrations d'avoir les moyens pour suivre l'efficience économique du financement public des projets soutenus, de mesurer le dynamisme des filières et de prioriser le financement public des projets agricoles.

Partenaires: Département, ETAT, Région, ADEME.

Publics visés

- Les agriculteurs
- Le grand public (consommateurs)

Description du projet d'action

Faire un état des lieux des projets de filières

- Recensement des projets de filières agricoles créatrices de valeur sur le territoire de La Réunion et des détenteurs d'information/réalisateurs de projets.
- Collecte et harmonisation des données des différents acteurs.
- Valorisation des données éparses, constitution de bases de données et du système d'information géographique
- Consultation et échanges entre différents acteurs.

Analyse des facteurs de réussite des projets

- Respect des engagements des projets (coût, délais, résultat exigé)
- Maîtrise de la gestion des projets (détection et gestion d'un éventuel problème impactant l'engagement, ...)
- Moyens mis en place pour la réussite du projet (connaissances, organisation, pilotage, ressources, ...)
- Restitution des données sous forme d'indicateurs (taux de réussite et d'échec des projets, ...), graphiques, cartographiques,
- Analyse du niveau de corrélation entre la maîtrise de gestion des projets et leur réussite, identifier les corrélations entre le niveau de réussite et de maîtrise des projets et les moyens structurels mis en place à cette fin.
- Elaboration d'un tableau de bord.

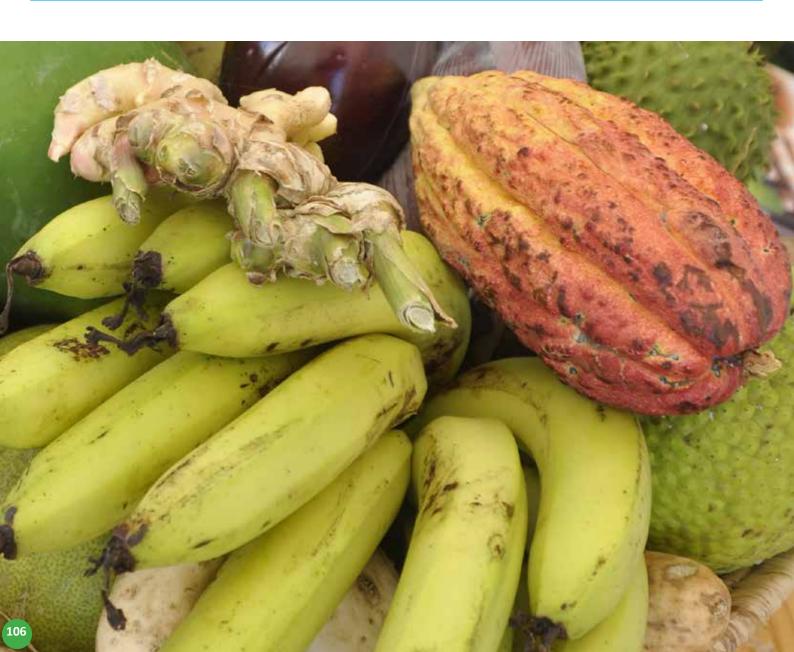
Moyens matériels et humains : Nombre ETP, Frais communication, Investissement

- 1,00 ETP dont 0,30 / 0,40 et 0,30 ETP

Résultats attendus :

- Une meilleure connaissance des nouveaux projets de filières réalisées sur le territoire et leurs impacts sur l'économie agricole réunionnaise
- Un outil d'aide à la décision pour le financement de nouveaux projets
- Taux de réussite des projets

Libellé	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Mise en place d'un observatoire	1	1	1	1	1	1
Nombre de nouveaux projets intégrant l'observatoire	5	5	5	5	5	5
Nombre de notes de synthèse réalisées	1	2	2	2	2	2



Programme 3 Créer de la valeur ajoutée

Agriculture biologique

Plan d'Action (DAS 10.2): Accompagner les porteurs de projets de valorisation des produits AB : distributeurs, PAT, filières innovantes, circuits courts, resto collective, zones de captage.

Ambition : Etre le leader de l'accompagnement à l'installation et à la conversion bio et du développement d'une agriculture biologique rentable et créatrice d'emplois.

Présentation et constat

Quasiment inexistante en 2005, l'agriculture biologique représente aujourd'hui 1272 ha soit 3 % de la surface agricole réunionnaise, et 306 producteurs (source : Agence Bio au 31 décembre 2018). Comme en métropole, l'agriculture biologique à La Réunion est encore une filière en plein essor. Toutes les productions sont représentées mais les secteurs des fruits et légumes et de l'élevage de poules pondeuses constituent les plus importants volumes. Actuellement, près d'un projet d'installation en agriculture sur deux comporte un volet de production biologique.

Les chiffres-clés dans la filière

Au 31 décembre 2018, on dénombrait ainsi 306 exploitations AB ou en conversion qui mettaient en valeur 1272 hectares soit 2.5 % de la surface agricole utilisée.

La demande en consommation de production agricole en agriculture biologique n'est que partiellement fournie.

La surface en production en agriculture biologique doit doubler d'ici 5 ans pour répondre à la demande, le nombre d'agriculteurs biologique devra en parallèle doubler. Les agriculteurs sensibilisés aux aspects d'environnement et déjà engagés dans une démarche de production agro-écologique peuvent être candidats à une démarche de reconversion à l'agriculture biologique. La mise en place d'un point d'accueil et d'information sur l'agriculture biologique peut être un atout au développement à l'agriculture biologique à La Réunion car elle offre en un seul lieu des informations sur la filière et sur les démarches de reconversion mais surtout sur les aides à la filière biologique au niveau départemental.

Objectifs opérationnels

Augmenter le tonnage de la consommation des produits locaux BIO au sein de la restauration collective à La Réunion

Partenaires

- Les collectivités locales et autres acheteurs de produits locaux bio
- L'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture (APCA) en tant que membre du Réseau National des Marchés de Producteurs de Pays et pilote des actions de campagne de promotion de la consommation de fruits et légumes au niveau national
- L'Association Réunionnaise Interprofessionnelle Fruits Et Légumes (ARIFEL), l'Association pour le Développement Industriel de La Reunion (ADIR), l'Association Réunionnaise Interprofessionnelle de la Volaille et du lapin (ARIV), l'Association Réunionnaise Interprofessionnelle pour le Betail Et les Viandes (ARIBEV) pour la gestion de la plate-forme de commandes Run'Alim
- La Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DAAF)
- L'association des responsables de la restauration collective à La Réunion
- L'Assistance à la Formation Professionnelle des Adultes à La Réunion (AFPAR) et le CENtre de formaion technique du Tourisme, de l'HÔtellerie et de la Restauration (CENTHOR) pour des interventions dans la formation des futurs acteurs des cuisines collectives.

Publics visés: Agriculteurs Bio, groupements d'agriculteurs bio et acheteurs publics et privés

Description du projet d'action

Accompagnement des agriculteurs et groupements d'agriculteurs bio

- Appui technique et méthodologique dans la rédaction et la constitution de leurs dossiers de réponse aux appels d'offres
- Appui administratif dans le remplissage des documents de candidature en réponse aux appels d'offres (DC1, 2, fiche produit, mémoire technique, catalogue)
- Faciliter l'accès à la future plate-forme Run'Alim aux agriculteurs bio indépendants hors Organisations de Producteurs (OP)
- Mise à jour et diffusion aux agriculteurs et groupements d'agriculteurs bio de la liste des responsables locaux de la restauration collective au niveau des communes, écoles, lycées, collèges, hôpitaux, universités, centres pénitenciers
- Accompagnement des agriculteurs ou groupements d'agriculteurs bio dans la création de produits de 4ème gamme qui répondent mieux aux besoins des collectivités plus demandeuses de produits prêts à l'emploi
- Appui à la création d'un réseau d'agriculteurs bio désireux de transformer leurs produits et sa mise en relation avec des ateliers de transformation existants pour l'approvisionnement de ces ateliers

Sensibilisation et information sur les produits biologiques auprès des collectivités et établissements publics pratiquant la restauration collective

- Diffusion de supports pédagogiques aux écoles, collèges, lycées et communes sur les fruits et légumes Bio en partenariat avec l'IREN (Institut Régional d'Education Nutritionnelle) dans le cadre d'actions de formation et d'opérations du type « Un fruit et un produit laitier à la Récré », « la Fraîche Attitude », « Gout' la Forme » et « Garde la Pêche »
- Diffusion de la liste des produits bio locaux de saison afin de les aider à planifier leur appel d'offres
- Diffusion de la liste des exploitations agricoles en fruits et légumes et élevage bio. L'objectif est la promotion des productions locales engagées dans des démarches qualité auprès des acheteurs publics au niveau des appels d'offres de la restauration collective

Moyens matériels et humains : Nombre ETP, Frais communication, Investissement

Moyens matériels

- Ordinateur avec outil bureautique (OpenOffice).
- Véhicule de service.

Moyen humain: 0,50 ETP mise en marché

3 ETP

Résultats attendus

- Augmentation de la part des produits bio locaux dans la restauration collective
- Une filière bio structurée au travers d'une démarche de commercialisation collective

Nombre de collectivités accompagnées lors de la rédaction des appels d'offres	-
Nombre de procédures adaptées accompagnées	-
Nombre d'agriculteurs et/ou groupements accompagnés	-

Agriculture biologique

Plan d'Action (DAS 10.3): Mettre en place un Point Info Bio (PIB)

Ambition : Être le leader de l'accompagnement à l'installation et à la conversion bio et du développement d'une agriculture bio rentable et créatrice d'emplois

Présentation et constat

Quasiment inexistante en 2005, l'agriculture biologique représente aujourd'hui 1272 ha soit 3 % de la surface agricole réunionnaise et 306 producteurs (source : Agence Bio au 31 décembre 2018). Comme en métropole, l'agriculture biologique à La Réunion est encore une filière en plein essor. Toutes les productions sont représentées mais les secteurs des fruits et légumes et de l'élevage de poules pondeuses constituent les plus importants volumes. Actuellement, près d'un projet d'installation en agriculture sur deux comporte un volet de production biologique.

Les chiffres-clés dans la filière

Au 31 décembre 2018 on dénombre ainsi 306 exploitations AB ou en conversion qui mettent en valeur 1272 hectares soit 2.5 % de la surface agricole utilisée.

La demande en consommation en production agricole en agriculture biologique n'est que partiellement fournie.

La surface en production en agriculture biologique doit doubler d'ici cinq ans pour répondre à la demande, le nombre d'agriculteurs biologique devra en parallèle doubler. Les agriculteurs sensibilisés aux aspects d'environnements et déjà engagés dans une démarche de production agro écologique peuvent être candidats à une démarche de reconversion à l'agriculture biologique. La mise en place d'un point d'accueil et d'information sur l'agriculture biologique peut être un atout au développement à l'agriculture biologique à La Réunion car elle offre en un seul lieu des informations sur la filière et sur les démarches de reconversion mais surtout sur les aides à la filière biologique au niveau départemental.

Objectifs opérationnels

- Animer la filière et suivre la production
- Acquérir et valoriser des références technico-économiques spécifiques
- Promouvoir les points de ventes spécifiques bio par l'information auprès des futurs producteurs bio

Partenaires

- Partenaires techniques et méthodologiques : CIRAD (Centre de coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement), Centre Technique d'Expérimentation ARMEFLHOR (Association Réunionnaise pour la Modernisation de l'Economie Fruitière Légumière et Horticole), Conseil Général de La Réunion, DAAF (Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt) de La Réunion
- Partenaires commercialisation: restaurations collectives dont scolaires, associations
- Partenaires communication : établissements d'enseignement agricole

Publics visés : Agriculteurs porteurs projets en agriculture biologique



Mise en place point information Bio

Le Point Info Bio sera un dispositif commun mis en place pour tous ceux qui se posent des questions sur l'agriculture biologique. Il aura pour mission première d'informer les agriculteurs et porteurs de projet qui souhaitent s'orienter vers le bio mais aussi de répondre aux interrogations des agriculteurs déjà engagés dans cette démarche.

La Chambre d'agriculture s'engage à apporter des éléments de réponse à l'ensemble des interrogations concernant :

- la réglementation bio
- les démarches de la conversion
- les aides spécifiques
- les accompagnements existants
- les références techniques

Accompagnement à la création de point de ventes directs producteurs consommateurs en faisant la promotion et la création de magasin producteurs (objectif 4 magasins producteurs sur l'Ile).

Moyens matériels et humains : Nombre ETP, Frais communication, Investissement

Nombre ETP: 0.50

Résultats attendus :

- Développement des surfaces et de l'offre en produits certifiés BIO.
- Création de point ventes directes consommateurs producteurs bio.

Indicateurs de suivi : Mise en place Point Information Bio

Nombre de jours de permanence	
Nombre de porteurs projet reçus et informés	
Nombre d'interventions de communication et d'information	



Circuits courts, de proximité et agritourisme

Plan d'Action (DAS 11.1): Développer une offre de services «Circuits courts» pour accompagner les agriculteurs dans leurs démarches: diagnostic, plans d'entreprise diversification et transformation fermière, suivi technico-économique, commercialisation en s'appuyant sur le réseau de BAF

Ambition : Accroître le revenu des exploitations et l'emploi en développant les circuits courts et l'agritourisme, et faire de Bienvenue à la ferme, la marque d'excellence pour la proximité

Présentation et constat

Les circuits-courts regroupent les différents modes de commercialisation par vente directe du producteur au consommateur (vente à la ferme, sur les marchés, points de vente collectifs) ou par vente indirecte avec un seul intermédiaire (magasins, commerçants, restaurateurs, collectivités locales, ...).

Organiser la vente en circuits-courts de produits agricoles permet aux agriculteurs de développer leur autonomie commerciale et d'augmenter leur revenu ainsi que le contact avec les consommateurs. Ces derniers sont de plus en plus attirés par l'achat «direct producteur» et la restauration collective s'engage de plus en plus dans des logiques d'approvisionnement local.

A La Réunion, les circuits courts progressent avec environ 700 exploitations soit 35% des exploitations réunionnaises. La transformation représente 7% du volume total de fruits et légumes commercialisé.

Un des leviers pour le développement des circuits courts à l'échelle territoriale est de s'appuyer sur la restauration collective. C'est un secteur incontournable pour impulser une évolution des pratiques alimentaires vers une alimentation de meilleure qualité, plus durable et accessible à tous.

Les écoles maternelles et élémentaires, les cuisines centrales des collèges et lycées, le Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires (CROUS), les établissements publics de santé et les centres pénitentiaires servent en moyenne chaque année près de 27 millions de repas.

Les écoles maternelles et élémentaires, gérées par les 24 communes réunionnaises, ont servi plus de 16 millions de repas en 2013 soit 60 % du total.

Viennent ensuite les cuisines centrales des collèges et des lycées avec respectivement 13 % et 15 % des repas servis. On peut estimer le montant total des achats de la nourriture destinée à la restauration collective publique à 45,5 millions d'euros chaque année.

A La Réunion, le marché du circuit court est majoritairement dominé par les agriculteurs hors filières organisées. Les filières organisées favorisent l'export, la transformation ainsi que la commercialisation en GMS.

Parmi les exploitations en circuit-court, certaines pratiquent une activité de diversification (transformation de produits, activités touristiques). La transformation de produits est effectivement une activité directement en lien avec celle de la commercialisation en face à face ou via un intermédiaire.

La production locale en fruits et légumes est estimée à environ 100 000 tonnes par an (donnée DAAF) pour un taux de couverture de 60 %.

Trois principaux débouchés existent à savoir

Le marché local qui représente 80% du volume Le marché de l'export qui représente 13% du volume

Constat

Selon l'Observatoire de la restauration collective, l'essentiel des produits consommés est issu de l'importation. La production locale n'est bien entendu pas en mesure de couvrir l'intégralité des besoins quelle que soit la saison. Il existe pour autant des marges de manœuvre pour améliorer son positionnement sur le marché de la restauration collective.

Le prix, évidemment, dans un contexte de commande publique, est un facteur limitant. Il faut effectivement mettre en regard le prix et la qualité du produit. Par ailleurs, les qualités nutritionnelles ne sont pas prises en considération : c'est une préoccupation centrale dans la mesure où plus de 90 % des repas de la restauration collective publique concernent des jeunes Réunionnais.

L'approvisionnement en produits frais locaux des différents marchés en circuits courts reste faible. Des parts de marchés sont à conquérir auprès des hôteliers, restaurateurs, etc.

Objectifs opérationnels

- Accompagner les producteurs ou groupements de producteurs dans la transformation de leurs produits répondant aux besoins spécifiques des acheteurs (collectivités, hôteliers, restaurateurs, ...) pour la restauration collective.
- Organiser la vente en circuits courts des produits agricoles.

Partenaires: Région, DAAF, EPCI, COMMUNES, Département, SGH, Gal Grand Sud, Gal Ouest, Gal Nord et Gal Est.

Publics visés : Agriculteurs, producteurs, coopératives, organisations agricoles, consommateurs, intermédiaires, collectivités territoriales.

Description du projet d'action

Organisation de la vente en circuit-court

- Définir une stratégie commerciale performante avec une communication efficace, des prix de vente rémunérateurs .
- Proposer des produits de qualité maîtrisés tout au long de l'année, dont certains sous signe officiel de qualité : Label Rouge, agriculture biologique, HVE, etc.
- Structurer la filière d'approvisionnement en produits frais locaux dans la restauration collective.
- Proposer aux agriculteurs et groupements d'agriculteurs une offre de services de conseils techniques, réglementaires et d'ingénierie projet, plan de financement, planification dans la définition et le suivi de la mise en œuvre de leurs projets de diversification (transformation, vente (magasins de producteurs, marchés de producteurs, paniers, ...)

Prospection de nouveaux marchés notamment pour les agriculteurs indépendants (cafés, hôtels, restaurants, ...) : Etude des besoins et organisation de filières.

Consolidation des outils de transformation existants en fruits et légumes et développement des ateliers de transformation en produits carnés

Proposer une offre de services de conseils technique, réglementaire et d'appui administratif des agriculteurs dans la création d'atelier de transformation individuel directement sur l'exploitation afin de mieux valoriser les fruits et légumes et développer de nouveaux débouchés (légumes épluché, lavé, découpé, en mode tapenade ou terrines et légumes cuisinées) et les produits carnés.

Proposer une offre de service pour les accompagner à rejoindre un atelier de transformation collectif, à partager avec d'autres agriculteurs.

Mettre en place un réseau entre producteurs de fruits et légumes et transformateurs afin de renforcer l'approvisionnement durable en fruits et légumes locaux des ateliers existants.

Dans tous les cas, la solution choisie devra prendre en compte la gamme de produits prévue, les volumes de production envisagés, les circuits de vente ciblés ainsi que le nombre de personnes qui travaillera dans l'atelier.

Moyens matériels et humains : Nombre ETP, Frais communication, Investissement

- Matériels informatiques, véhicules de service
- 0,70 ETP dont 0,50 ETP et 0,20 ETP

Résultats attendus :

- Augmentation de la part de produits frais locaux dans la restauration collective
- Pourcentage d'agriculteurs pratiquant le circuit court
- Création de nouveaux marchés en circuits courts tels que les hôtels, cafés, restaurants, compagnies aériennes

Libellé	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Nombre d'agriculteurs orientés vers de nouveaux marchés (hôtels, cafés,)	15	15	15	15	15	15
Nombre de nouveaux débouchés créés et/ou valorisés	3	3	5	5	10	10
Nombre de collectivités accompagnées	5	5	5	5	5	5

Circuits courts, de proximité et agritourisme

Plan d'Action (DAS 11.2): Accompagner les porteurs de projets de valorisation des produits CC et agritourisme : magasins BAF, marchés de producteurs, outils collectifs de transformation, logistique, resto collective

Ambition : Accroître le revenu des exploitations et l'emploi en développant les circuits courts et l'agritourisme, et faire de Bienvenue à la ferme, la marque d'excellence pour la proximité

Présentation et constat

L'agritourisme est une activité touristique complémentaire à l'agriculture, ayant lieu sur une exploitation agricole (ce qui induit donc un revenu tiré de l'exploitation agricole plus important que celui tiré de l'activité touristique, excepté pour les centres équestres). Il met en relation des producteurs agricoles avec des touristes ou des excursionnistes, permettant à ces derniers de découvrir le milieu agricole, l'agriculture et sa production à travers l'accueil et l'information que leur propose leur hôte.

Dans ses débuts, il y a une trentaine d'années à La Réunion, l'agritourisme a connu un fort succès (taux de fréquentation moyen de 70%). Mais, depuis quelques années, le taux de

fréquentation diminue chaque année.

Le principal problème du développement de l'agritourisme est l'impossibilité de construire sur les terres agricoles. En effet, depuis la mise en place de la CDPENAF (commission départemental de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers), la construction sur les terres agricoles devient quasiment impossible, les permis de construire en zone agricole sont difficiles à obtenir.

D'autres difficultés telles que la mauvaise connaissance des structures existantes par la population et les acteurs du tourisme, l'absence de gestion entre l'offre et la demande freinent également le bon développement de l'agritourisme et menacent de plus en plus les structures en place.

Objectifs opérationnels

- Optimiser et dynamiser les initiatives d'agritourisme par des approches territoriales.
- Développer l'aménagement de structures agritouristiques;
- Valoriser, transformer et commercialiser les produits fermiers en circuits courts.

Partenaires: Région, IRT, DAAF, OFFICES DU TOURISME, EPCI, COMMUNES, Département, Gal Grand Sud, Gal Ouest, Gal Nord, Gal Est, UMIH (Union des métiers et des industries l'hôtellerie), AGORES (Association nationale des directeurs de la restauration collective).

Publics visés : Agriculteurs, transformateurs, collectivité ; grand public ; Hôtel Café et Restaurant.

Intégration des agriculteurs dans les projets touristiques

- Accompagnement technique, réglementaire et admintratif des agriculteurs dans leurs projets agritouristiques
- Sensibilisation des OTI sur l'intérêt des touristes à découvrir les magasins des producteurs et les exploitations agricoles
- Animation des réseaux agritouristiques

Accompagnement des porteurs de projets dans la valorisation et la commercialisation des produits fermiers en circuits courts

- Accompagner les agriculteurs et groupements d'agriculteurs dans la préparation de produits de 4ème gamme qui répondent mieux aux besoins des collectivités plus demandeuses de produits prêts à l'emploi pour fournir la restauration collective,
- Faire émerger des groupements de producteurs tel que les GIE groupement d'interet économique. Travailler en parralèle avec les structures de transformation existantes et mettre en place un réseau des produteurs pour l'approvisionnement de ces structures .
- Identifier et structurer les filières d'approvisionnement des produits sous signes de qualité (HVE BIO et autres) afin de fournir en direct et en circuits courts le marché de la restauration collective.

Promotion de produits labellisés BAF et aménagement d'infrastructures d'accueil touristiques

- Accompagnement des agriculteurs dans la mise en place de magasins de producteurs labellisés BAF pour la valorisation des produits de terroirs afin de renforcer le lien entre producteur et consommateur.
- Accompagnement des agriculteurs aux métiers de la transformation, valorisation des produits fermiers, marketing, vente et gestion de magasins par la formation, aide au montage de projets, plan de financement, etc.
- Organisation d'évènements promotionnels sur les produits labellisés BAF.

Revalorisation de l'image du métier, du savoir-faire et de ses produits, souvent dégradée

Mettre à disposition du public via un site internet, hébergé à la Chambre d'agriculture toute information relative aux activités d'agritourisme, des guides sur les offres et les demandes agritouristiques, ...

Organiser des circuits incluant les visites des exploitations agricoles, les magasins de producteurs pour les touristes, etc.

Moyens matériels et humains: Nombre ETP, Frais communication, Investissement

- 1,00 ETP dont 0,80 ET 0,20 ETP (technicien agritourisme à recruter)

Résultats attendus :

- Augmentation des initiatives économiques de la part des agriculteurs pour le développement d'une filière agritourisme
- Création et promotion de tout « produit agritouristique »
- Valorisation des produits locaux, mise en conformité avec la LOI EGALIM.

Libellé	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Nombre de porteurs de projets agritouristiques accompagnés	20	20	20	20	20	20
Nombre de magasins de producteurs créés	1	1	1	1	1	1
Nombre d'agriculteurs installés en transformation	20	20	20	20	20	20

Circuits courts, de proximité et agritourisme

Plan d'Action (DAS 11.3): Développer un réseau par l'émergence et la professionnalisation d'initiatives collectives en faveur des circuits courts: outils collectifs de transformation, plateformes logistiques, magasins, marchés de producteurs, restauration collective

Ambition : Accroître le revenu des exploitations et l'emploi en développant les circuits courts et l'agritourisme, et faire de Bienvenue à la ferme, la marque d'excellence pour la proximité

Présentation et constat

Face aux nouvelles attentes sociétales, les agriculteurs se mobilisent pour répondre aux besoins exprimés par les consommateurs pour mieux connaître l'origine de ce qu'il y a dans leur assiette et s'assurer de consommer des produits de qualité. Depuis plusieurs années, le circuit-court s'inscrit pleinement dans une démarche de développement durable comme étant une activité de diversification de l'activité agricole. Il présente des bénéfices d'un point de vue social, re-créant une relation directe entre le producteur et le consommateur, une forme de lien social important sur les territoires, mais aussi aux niveaux économique et environnemental. Il s'impose comme une solution pour réaliser des économies sur l'ensemble de la chaîne de distribution et permet une augmentation des marges grâce à une rémunération directe du producteur.

Enfin, les circuits courts sont éco-responsables grâce notamment à leur capacité à limiter les longues distances réalisées par les distributeurs.

Dans un contexte de nécessaire revalorisation des revenus des exploitations agricoles, le développement des circuits-courts ainsi que des activités agrotouristiques permettent aux agriculteurs de capter l'ensemble des richesses produites et d'avoir des revenus complémentaires.

Si les circuits-courts de produits agricoles se sont organisés depuis plus de 15 ans en métropole à La Réunion à quelques exceptions, ils se sont développés par des initiatives individuelles ces dernières années. Cela entraîne un retard sur les volumes proposés à la commercialisation et n'encourage pas les acteurs de la distribution et/ou de la transformation de se positionner sur ce secteur d'activité.

De plus, le consommateur, qui recherche une offre globale pour ces denrées alimentaires, demande un regroupement des structures. Ces petites structures (sans capacité d'autofinancement ni de moyens humains) doivent mutualiser leur moyens pour se développer.

Objectifs opérationnels

• Se regrouper et mutualiser les moyens pour répondre aux demandes de produits en circuits courts agricoles en atteignant une taille critique et une organisation adéquate

Partenaires: Association Bienvenue à la Ferme (BAF), Intercommunalités (CASUD, CIREST) et Communes, Gal Grand Sud, Gal Ouest, Gal Nord et Gal Est, VIVEA, Marché de producteurs, IRT, Groupements d'agriculteurs DAAF, Département, Région, SGH, ...

Publics visés

les structures et agriculteurs développant des concepts de circuits courts les porteurs de projets en agroalimentaire souhaitant travailler selon le mode de circuits courts

Un rapide état des lieux a mis en avant l'hétérogénéité des projets et la disparité des structures. Le projet d'action consiste donc à organiser et harmoniser l'offre des circuits-courts agricoles avec un objectif de cahier des charges avec un socle commun afin de se différencier d'autres labels et structures.

La mission consistera à recenser les structures existantes puis d'évaluer leurs besoins afin de leur proposer un plan d'action visant à mettre en réseau toutes les structures de producteurs en circuits courts afin de mutualiser les frais de fonctionnement (comptabilité, secrétariat, matériel de livraison, campagne de communication, lieu de transformation...). Le plan d'action proposera également des formations de chefs d'entreprises annexes aux activités de production et de transformation (management, gestion,...).

Un important travail d'animation de groupe et de formalisation du fonctionnement sera proposé pour mettre en place une fédération interprofessionnelle des acteurs du circuit-court agricole (agriculteurs, transformateurs, utilisateurs/acheteurs) au sein d'une structure de concertation et de partenariats afin de les représenter au sein d'organismes extérieurs.

Par ailleurs, le développement des circuits courts reposant sur la proximité des consommateurs et des producteurs, la Chambre d'agriculture proposera une solution numérique sous forme de plate forme partagée par l'ensemble des agriculteurs et structures en circuits courts pour proposer une offre globale.

Moyens matériels et humains: Nombre ETP, Frais communication, Investissement

Matériels informatiques, véhicule de service.

1,00 ETP dont 0,80 (Technicien agritourisme à recruter) et 0,20 ETP.

Résultats attendus :

- Un organe de représentation créé pour les structures développant les circuits courts et la transformation.
- Augmentation des volumes commercialisés en circuits courts et/ou en vente directe.
- Une plate-forme informatique destinée aux responsables de la restauration collective des communes, autres acheteurs et agriculteurs.

Libellé	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Nombre de structures adhérentes à la fédération	5	5	5	5	5	5
Nombre de réunions et de comités de l'organe de représentation	2	2	2	2	2	2
Nombre de projets en circuits courts qui mutualisent leur fonctionnement	5	5	5	5	5	5
Nombre de sessions de formation réalisées	3	3	3	3	3	3

Créer de la valeur ajoutée

Développement forestier

Plan d'Action (DAS 12.1): Intégrer les problématiques forestières dans nos diagnostics avec une attention sur la reconquête des friches

Ambition: Être un acteur majeur du développement forestier en lien avec l'aménagement du territoire

Présentation et constat

L'ensemble du domaine forestier public couvre un peu plus de 100.000 hectares. La forêt publique est prédominante à La Réunion (3/4 des forêts) à contrario de la métropole où le rapport est inversé. Les forêts privées couvrent cependant plus de 20 000 hectares, une étendue significative à l'échelle de l'île.

Les forêts appartiennent dans leur majorité au Département de La Réunion, dans le cadre du statut départemento-domanial. Elles sont associées à d'autres forêts publiques appartenant à l'Etat, au Département, à la Région, aux communes ou au Conservatoire du littoral, etc.

L'espace forestier public comprend aussi d'autres formations naturelles comme les landes d'altitude, les remparts, les coulées volcaniques ou des zones habitées dans le cirque de Mafate. Toutes ces forêts et espaces forestiers publics relèvent du Régime forestier et sont gérés à ce titre par l'Office national des forêts. L'ensemble du domaine forestier public couvre un peu plus de 100 000 hectares.

La structuration du foncier est une des causes invoquées par les acteurs quant aux difficultés de la filière bois. Afin de lutter contre le développement des friches, il paraît nécessaire d'accompagner la reconquête des friches à travers diverses activités : échanges, agrandissement des unités de gestion, bourses foncières.

En matière de planification de l'aménagement du territoire, la forêt est souvent traitée en dernier ressort. Les Plans locaux d'urbanisme comportent beaucoup d'approximations et présentent un décalage fréquent entre l'intention et sa traduction réglementaire.

Objectifs opérationnels

- Conseiller, encourager et accompagner les actions de regroupement permettant l'amélioration des unités de gestion.
- Accompagner les propriétaires vendeurs notamment en informant les propriétaires voisins.
- Communiquer sur la gestion forestière.

Partenaires: DAAF, ONF, Syndicats de propriétaires forestiers, Conseil Départemental, collectivités, Parc National.

Publics visés: Propriétaires forestiers, agriculteurs, exploitants forestiers.

Description du projet d'action

- Encourager toute initiative visant à regrouper ou structurer le foncier en concourant à l'échange où à la fusion de parcelles cadastrales.
- Proposer des solutions novatrices pour une intervention coordonnée d'opérateurs spécialisés.
- Participer aux concertations sur le sujet et apporter une expertise.
- Contribuer à l'analyse des enjeux forestiers au sein de documents d'urbanisme.
- Accompagner la lutte contre les pestes végétales sur les petites propriétés.

Moyens matériels et humains: 0,25 ETP (technicien supplémentaire à recruter en 2021)

Résultats attendus :

- Remise en valeur des terres en friches
- Amélioration du revenu des exploitants forestiers
- Intégration du volet forestier dans les documents d'urbanisme

Libellé	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Nombre d'agriculteurs accompagnés	-	10	10	10	10	10
Nombre d'actions et dispositifs de regroupement	-	2	2	2	2	2
Nombre d'avis consulaire	-	3	3	3	3	3

Développement forestier

Plan d'Action (DAS 12.2): Identifier, sécuriser et développer des prestations auprès des propriétaires forestiers

Ambition: Être un acteur majeur du développement forestier en lien avec l'aménagement du territoire

Présentation et constat

Les différents usages du bois (bois d'oeuvre, bois à copeaux, bois énergie, etc.) sont essentiels au développement de la filière-bois réunionnaise. Pour compenser les handicaps du contexte insulaire et du relief, la modernisation du parc d'engins pour la récolte de la production et l'amélioration du réseau de desserte sont indispensables.

La forêt privée représente un potentiel méconnu et la ressource disponible reste encore peu précise. Elle est confrontée à des contraintes de réglementation et à une absence d'accompagnement de la gestion. Les propriétaires ne disposent pas à La Réunion de l'appui institutionnel d'un Centre régional de la propriété forestière qui leur permettrait d'être conseillés et accompagnés dans la démarche de leur projet.

La valeur du patrimoine forestier est multiple. Elle dépasse l'aspect économique immédiat et contribue au développement durable, à l'attractivité du territoire et au maintien de la biodiversité.

Objectifs opérationnels

- Accompagner les propriétaires dans la gestion de leurs propriétés forestières
- Informer les sylviculteurs à la gestion forestière durable et à la prise en compte de la biodiversité
- Inciter au renouvellement de la ressource

Partenaires: Daaf, syndicats, groupements et/ou associations de propriétaires, ONF, Conseil Départemental, Région

Publics visés: Propriétaires forestiers, exploitants forestiers

Description du projet d'action

- Proposer des offres de conseils aux exploitants forestiers sur l'entretien et l'amélioration des peuplements forestiers, le renouvellement de la ressource, sur la gestion durable.
- Élaborer et diffuser des informations sur la règlementation et sur les documents de gestion durable.
- Information sur les modalités de transmission du patrimoine forestier.
- Apporter aux propriétaires privés les moyens de leur développement en leur procurant un cadre de réglementation et d'animation comparable à celui de métropole.
- Organiser des journées d'information pour propriétaires forestiers privés et publics et collectivités.

Moyens matériels et humains: 0,25 ETP (à recruter technicien supplémentaire en 2022)

Résultats attendus :

- Meilleure accessibilité des forêts privées de production.
- Amélioration des matériels facilitant la mobilisation et le conditionnement des bois.

Libellé	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Nombre de structures adhérentes à la fédération	-	-	1	1	1	1
Nombre de réunions et de comités de l'organe de représentation	-	-	5	5	5	5
Nombre de projets en circuits courts qui mutualisent leur fonctionnement	-	-	2	2	2	2

Développement forestier

Plan d'Action (DAS 12.3)

Accompagner le développement de la performance des exploitations en agroforesterie : repères technico-éco, influence sur la réglementation, concours (CGA)

Ambition: Être un acteur majeur du développement forestier en lien avec l'aménagement du territoire

Présentation et constat

L'agroforesterie offre de nombreuses perspectives de diversification des productions et des revenus, en réduisant l'usage des intrants tout en augmentant les performances technico-économiques en matière de productions agricoles en particulier.

Au moment où l'agriculture souhaite développer l'agro écologie, il apparaît que les différentes associations d'arbres forestiers avec les cultures maraîchères, horticoles ou l'élevage, favorisent la biodiversité et permettent de lutter contre certains ravageurs.

Des productions emblématiques telles que la vanille, le miel, les plantes à parfum, médicinales et aromatiques sont identitaires de La Réunion et s'intègrent parfaitement à la forêt. Il existe des opportunités d'intégration d'autres cultures en sous-bois, avec notamment le cacao qui pourrait constituer une filière de niche. Les producteurs aspirent à une reconnaissance renforcée, à la fois sociale, technique et environnementale.

Objectifs opérationnels

- Optimiser la performance des exploitations en agroforesterie.
- Vulgariser les techniques d'agroforesterie.

Partenaires: Département, DAAF, Parc national, ONF.

Publics visés : Agriculteurs, propriétaires et exploitants forestiers.

Description du projet d'action

- Organiser des journées de vulgarisation des techniques agro forestières.
- Formation des agriculteurs.
- Accompagner des actions de R&D en matière agroforestière.
- Promouvoir l'implantation de nouvelles surfaces agro forestières.
- Sélectionner et diffuser les méthodes culturales de production agricole en forêt les mieux intégrées à l'écosystème.
- Définir une agroforesterie propre au contexte réunionnais éligible aux aides financières à l'agriculture.

Moyens matériels et humains: 0,20 ETP et 0,25 ETP supplémentaire à recruter en 2021.

Résultats attendus :

- Amélioration des revenus des agriculteurs.
- Diversification des activités agricoles.

Libellé	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Nombre d'agriculteurs formés à ces techniques	20	40	40	40	40	40
Nombre de repères technico-économiques élaborées et vulgarisées	2	2	2	2	2	2
Nombre de dossiers d'aides à l'investissement	20	30	30	30	30	30

Développement forestier

Plan d'Action (DAS 12.4)

Accompagner les porteurs de projets de valorisation du bois : bois énergie, bois matériaux, stockage carbone

Ambition: Être un acteur majeur du développement forestier en lien avec l'aménagement du territoire

Présentation et constat

Avec le développement des énergies renouvelables, le bois énergie est une des réponses possibles sous ses différentes formes d'utilisation : bois bûche, bois déchiqueté, ou encore granulés. Il offre de nombreux débouchés de valorisation du bois agricole dans des filières locales et permet de tisser un nouveau lien entre agriculteurs et société.

Dans le cadre du programme régional d'énergie, il est prévu de remplacer l'importation du charbon par le bois énergie produit localement pour approvisionner les deux centrales thermiques (Bois Rouge et Le Gol).

Avec la perspective de développement du bois-énergie, il devient nécessaire de tester et de proposer des modèles de gestion des peuplements d'acacia. Les enjeux seraient d'optimiser à la fois la production et le contrôle du caractère invasif, d'affiner et de comparer les coûts d'exploitation.

Objectifs opérationnels

- Mobiliser durablement la ressource bois et favoriser les dynamiques collectives et le partenariat avec les opérateurs économiques.
- Accompagner les sylviculteurs à la gestion forestière durable et à la prise en compte de la biodiversité.
- Accompagner la structuration de l'offre et de la demande autour du bois énergie.

Partenaires: Daaf, ONF, ADEME, , Conseil Départemental, Région, Albioma, SPFS, CIRAD, Horizons Réunion.

Publics visés: Propriétaires et exploitants forestiers.

Description du projet d'action

- Structurer et dynamiser les propriétés privées par des actions d'animation et de développement visant une approche multifonctionnelle de développement forestier.
- Analyser, expérimenter et évaluer les méthodes sylvicoles et les organisations logistiques les mieux adaptées au développement du potentiel de production des gisements de bois énergie, principalement d'acacia.
- Former les sylviculteurs à la gestion durable de la forêt .
- Informer les sylviculteurs des dispositifs d'aides à l'investissement et les accompagner dans le montage des dossiers.

Moyens matériels et humains: 0,25 ETP (supplémentaire à recruter en 2022)

Résultats attendus :

- Mobilisation durable et regroupée de la ressource forestière en augmentation.
- Sécurisation de l'approvisionnement de la ressource en bois.

Libellé	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Nombre de journées de promotion et d'information réalisées	-	-	2	2	2	2
Nombre de rencontres techniques	-	-	2	2	2	2
Nombre d'hectare de transformation réalisés	-	-	20	20	20	20

Agriculture urbaine

Plan d'Action (DAS 13.1): Défricher le terrain de l'agriculture urbaine: construire, participer, trouver des financements de projets IRD visant à approfondir les connaissances sur l'agriculture urbaine (AU): typologie des projets AU, juridiques, techniques, réglementation, politiques publiques, sources de financement des projets AU. Proposer un cadre réglementaire de l'AU

Ambition : Prendre le leadership de l'accompagnement et du développement d'une agriculture urbaine, rentable et efficiente du point de vue environnemental

Présentation et constat

L'agriculture urbaine est une forme émergente de pratiques agricoles en ville dont la définition reste complexe. Généralement en parcelles partagées, en jardins individuels et/ou collectifs, l'agriculture urbaine recouvre différents types de production d'intérêt, économique local, social et environnemental, essentiellement maraîchère ou horticole, sur le territoire urbain.

Une des finalités de l'agriculture urbaine est de mettre en place des circuits de distribution les plus courts possibles pour libérer producteurs et consommateurs des nombreux intermédiaires des circuits traditionnels. Cette nouvelle agriculture ne se substituera pas aux agricultures rurales en termes de volumes de production, mais elle est en voie de professionnalisation.

Certains projets correspondent à des logiques exclusivement commerciales et visent ainsi uniquement la rentabilité économique. En revanche, d'autres offrent des aménités de natures très diversifiées, qui bénéficient à la collectivité dans son ensemble. Cette distinction doit être prise en compte par les pouvoirs publics pour le choix des projets à soutenir.

Objectifs opérationnels

- Proposer des modèles d'agriculture urbaine.
- Favoriser l'émergence d'une agriculture urbaine professionnelle et durable.

Partenaires: Communes, EPCI, Conseil Départemental, écoles.

Publics visés: Habitants des lotissements collectifs, exploitants des jardins partagés/collectifs, porteur de projet agricole en zone urbaine.

Description du projet d'action

- Accompagner à la reconnaissance du statut d'agriculteur professionnel permettant une affiliation à l'AMEXA et de bénéficier de la couverture sociale correspondante.
- Accompagner les porteurs de projets aux techniques de la permaculture et de l'agriculture biologique.
- Proposer un cadre réglementaire et financier en agriculture urbaine : étudier la possibilité de « Retour » en zone agricole de certains secteurs prévus à l'urbanisation en frange urbaine, lorsque ceux-ci n'ont pas fait l'objet d'aménagement.
- Conforter et/ou maintenir les exploitations agricoles existantes situées en zone urbaine au PLU.
- Éclairer et accompagner ces nouveaux agriculteurs à travers sur la réglementation. L'élaboration d'un guide non exhaustif en agriculture urbaine (depuis l'installation jusqu'au financement du projet) pourra mettre en évidence certains questionnements que tout nouvel « agriculteur urbain » devra nécessairement se poser s'il veut construire son exploitation sur des bases solides et tentera d'y répondre en apportant des éléments de réglementation et en renvoyant à des structures compétentes dans les différents domaines identifiés.

Moyens matériels et humains: 0,20 ETP et 0,25 ETP supplémentaire à recruter en 2022.

Résultats attendus :

- Un cadre ou des modèles d'agriculture urbaine proposés.
- Appropriation des porteurs de projets des aspects réglementaires de l'AU.

Libellé	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Typologies des méthodes de productions en AU	3	3	3	3	3	3
Élaboration d'un guide méthodologique sur les conditions d'installation en AU	1	1	1	1	1	1

Accompagner le transfert et la diffusion des connaissances en développant nos partenariats

Agriculture urbaine

Plan d'Action (DAS 13.2): Développer des compétences en AU et s'organiser en réseau

Ambition : Prendre le leadership de l'accompagnement et du développement d'une agriculture urbaine, rentable et efficiente du point de vue environnemental

Présentation et constat

Depuis la fin les années 2000, à La Réunion, les espaces urbains publics ont été progressivement « colonisés » par des cultures de légumes et/ou de fleurs, réalisées sous l'impulsion de citoyens et d'associations de quartiers, de municipalités, à visée sociale (mettre de la nourriture à partager ou accessible à tous), éducative et sanitaire pour reconnecter les citadins à la saisonnalité de la production de leurs aliments. Ces espaces ont pris la forme de jardins collectifs ou familiaux (qui comportent des parcelles

individuelles). Selon les communes, ces structures ont leur mode de gouvernance avec une animation plus ou moins développée en fonction du territoire.

Il apparaît sur l'ensemble des projets d'agriculture urbaine existants, que l'animation d'un réseau d'acteurs locaux est indispensable à l'émergence et à la bonne mise en œuvre des projets. Ce réseau d'acteurs est également une source d'expertise mobilisable sur les projets à développer.

Objectifs opérationnels

- Mettre en réseau différents acteurs de l'agriculture urbaine.
- Vulgarisation des techniques.
- Transfert de compétence.
- Proposer des modèles issues des expérimentations menées.

Partenaires: Communes, EPCI, Conseil Départemental, écoles.

Publics visés : Habitants des lotissements collectifs, exploitants des jardins partagés/collectifs, porteur de projet agricole en zone urbaine.

Description du projet d'action

- Élaborer des fiches descriptives sur les itinéraires techniques d'Agriculture urbaine
- Mettre en place des sessions de formation : apiculture, hydroponie,...
- Mettre en réseau les acteurs agricoles : inventorier et diagnostiquer les entreprises et associations actives dans l'AU professionnelle ; identifier des forces et faiblesses des acteurs existants dans leur capacité à renforcer leur coopération (réseau/synergie) pour avoir un effet levier pour le développement de l'Agriculture Urbaine.
- Capitaliser sur les premières expérimentations d'AU, pour être en mesure de construire les modèles qui demain pourront être essaimés au sein du réseau ou par de nouveaux porteurs de projet.

Moyens matériels et humains : 0,25 ETP (supplémentaire à recruter en 2022)

Résultats attendus :

- Une meilleure connaissance des exploitations locales et leurs productions.
- Rapprochement des agriculteurs, associations, partenaires institutionnels, habitants, circuits courts de commercialisation...
- Une plateforme (ou page) internet créée.

alluctura de Survi							
Libellé	2020	2021	2022	2023	2024	2025	
Nombre de sessions de formation	-	-	2	2	2	2	
Nombre de fiches techniques réalisées	-	-	3	3	3	3	
Nombre de projets AU accompagnés	-	-	10	10	10	10	

Agriculture urbaine

Plan d'Action (DAS 13.3): Conduire des expérimentations d'AU

Ambition: Prendre le leadership de l'accompagnement et du développement d'une agriculture urbaine, rentable et efficiente du point de vue environnemental

Préentation et constat

Le champ de la recherche en agriculture urbaine n'est encore que partiellement exploré. Les principaux organismes de recherche (INRA, AgroParisTech, CIRAD, universités...) ont néanmoins désormais lancé des programmes dédiés. Ce genre de travaux mérite d'être développé, en particulier pour mieux connaître, évaluer et renforcer les aménités fournies par l'agriculture urbaine.

A La Réunion, on constate une insuffisance quant aux

données statistiques, notamment socioéconomiques, disponibles. Elles seraient pourtant particulièrement utiles pour mesurer et analyser le développement de l'agriculture urbaine, les conditions de réussite et à contrario les causes d'échec des projets.

La formation, qu'elle soit initiale ou continue, constitue un domaine qui doit permettre de conforter l'agriculture urbaine en aidant ses acteurs à enrichir et à élargir leurs connaissances et leurs compétences.

Objectifs opérationnels

- Développer un projet d'agriculture de proximité économiquement viable et autonome
- Encourager les pratiques agricoles respectueuses de l'environnement (développer des pratiques alternatives à l'agriculture conventionnelle : agroécologie, agriculture de précision, permaculture)
- Réduire l'utilisation des pesticides et favoriser le dialogue entre les agriculteurs et les habitants sur les questions de pesticides
- Favoriser la biodiversité (installation de ruchers, soutien à l'élevage d'abeille, plantes miellifères, espèces locales.)

Partenaires: Adar, Conseil Départemental, Amapéï, Association des jardins collectifs, Promoteurs immobiliers (Sidr, Semader, Shlmr...)

Publics visés: Habitants des lotissements collectifs, exploitants des jardins partagés/collectifs, porteur de projet agricole en zone urbaine

Description du projet d'action

- Accompagner la mise en place de jardins partagés gérés en commun par un groupe d'habitants (préparation du sol, conseil en fertilisation...)
- Mettre en place des jardins pédagogiques en milieu scolaire
- Développer auprès des porteurs de projets des techniques de cultures hydroponiques, aéroponiques, aquaponiques
- Développer l'apiculture urbaine, et favoriser la plante des espaces mellifères (accompagnement à l'appropriation des ruchers par les particuliers, les règles de précaution)
- Formation à l'initiation de l'apiculture urbaine avec connaissance des autres pollinisateurs et leur importance dans la biodiversité
- Encourager les conversions à l'agriculture biologique (mettre en place des baux conventionnées : bail environnemental)

Moyens matériels et humains: 0,25 ETP (technicien supplémentaire à recruter en 2022).

Résultats attendus :

- Apporter un revenu complémentaire à l'agriculteur.
- Augmentation du volume de produits agricoles issus de l'AU.
- Sécurisation d'une activité de production de proximité.

Libellé	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Nombre de sessions de formation	-	-	1	1	1	1
Nombre d'agriculteurs formés	-	-	15	15	15	15
Nombre d'expérimentation mise en place	-	-	5	5	5	5

Accompagner le transfert et la diffusion des connaissances en développant nos partenariats

Agriculture urbaine

Plan d'Action (DAS 14.1) : Aller à la rencontre des élus pour renforcer les synergies entre les collectivités et ses porteurs de projets concernant le secteur agricole et forestier

Ambition: Être acteur des projets de territoire et développer les services aux collectivités pour une ruralité dynamique, créatrice de valeur et levier de croissance économique.

Présentation et constat

La Réunion s'apprête à accueillir un million d'habitants en 2030 dans un contexte insulaire de pression foncière. Pour gérer ce tournant stratégique de l'aménagement du territoire, différentes planifications et révisions de documents d'urbanisme sont mises en œuvre.

Pour une meilleure prise en compte de l'agriculture dans la définition de ces stratégies urbaines, le monde agricole a

doublé ses capacités d'intervention traditionnelles, auprès des collectivités territoriales, d'une démarche novatrice de mise en œuvre de Chartes de développement agricole communales et de Chartes de développement rural intercommunales.

A ce jour, 11 communes disposent d'une charte de développement agricole.

Objectifs opérationnels

- Mettre en œuvre le programme d'action territorialité et partenarial des chartes de développement agricole communales et intercommunales.
- Élaborer de nouvelles chartes agricoles pour les communes et communautés de communes qui n'en ont pas
- Inciter les autres communes et les communautés de communes à adhérer à la démarche.

Partenaires: Partenaires techniques et méthodologiques: CIRAD (Centre de coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement), DAAF (Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt), SAFER (Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural), ASP (Agence de Services et de Paiement) de La Réunion, Syndicat du Sucre de La Réunion, FRCA (Fédération Réunionnaise des Coopératives Agricoles) de La Réunion, Parc national de La Réunion, Conseil Départemental de La Réunion, Conseil Régional de La Réunion, etc.

Partenaires communication : communes, communautés de communes

Publics visés : Publics visés : communes, communes, groupements, associations d'agriculteurs et autres partenaires économiques. Territoire concerné : La Réunion.

- Mettre en œuvre les programmes d'actions.
- Mise en œuvre des fiches actions des programmes à une échelle collective sur le territoire communal ou sur une partie définie de celui-ci (par exemple, Dos d'Âne à La Possession).
- Accompagnement des agriculteurs organisés, ou souhaitant s'organiser, en démarche collective autour d'un territoire ou d'une thématique définie.
- Transfert, par les chartes agricoles, des connaissances acquises par la recherche et l'expérimentation à La Réunion
- Création, traitement et communication d'informations et d'indicateurs permettant de mettre en œuvre le programme d'actions, tant pour son suivi que pour son évaluation.
- Pilotage et animation des chartes avec les municipalités, les partenaires techniques et les élus signataires.
- Suivi des actions grâce à l'élaboration d'un nouvel outil informatique de suivi des chartes. Celui-ci sera expérimenté avec le nouveau programme d'actions de la charte de Saint-Louis puis alimenté au fur et à mesure de l'élaboration des nouveaux programmes d'actions des chartes arrivant à échéance (15 ans).
- Valorisation de l'impact des chartes agricoles et mise en valeur les spécificités agricoles des communes.
- Accompagnement des agriculteurs dans les projets de restauration collective.
- Élaboration de nouvelles chartes de développement agricole.
- Proposer aux communes et communautés de communes, de nouvelles chartes en fonction de leurs priorités par rapport à leurs préoccupations dans le domaine agricole de leurs territoires.
- Organiser des rencontres avec les différents acteurs respectivement de la commune et des communautés de communes afin de faire émerger les thématiques à retenir pour construire un programme d'actions répondant aux attentes du territoire et évolutif dans le temps.
- Réaliser les nouvelles chartes.

Moyens matériels et humains :

- 1,30 ETP dont 0,30 / 0,80 et 0,20 ETP (chargé d'études territoriales)

Résultats attendus :

- De nouveaux projets agricoles créés sur des territoires à forte pression foncière, ou en zone périurbaine.
- Augmentation de la surface agricole utile contractualisée à travers les chartes

Libellé	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Nombre de nouvelles chartes élaborées et signées	2	2	2	2	2	2
Nombre de collectivités rencontrées	3	3	3	3	3	3
Nombre de chartes suivies	12	14	16	18	20	22

Accompagner le transfert et la diffusion des connaissances en développant nos partenariats

Ruralité, Projets de territoire et services aux collectivités

Plan d'Action (DAS 14.3): Contribuer à la préservation du foncier (expertises et avis sur les documents d'urbanisme,...) pour le maintien de l'agriculture)

Ambition: Pour une ruralité vivante, créatrice de valeur et levier de croissance économique, être promoteur et acteur des projets de territoires (eau, périurbain, PAT, foncier, etc.) développer les partenariats et les services aux collectivités et aux porteurs de projet

Présentation et constat

Avec l'évolution démographique, La Réunion s'apprête à accueillir un million d'habitants d'ici en 2030 dans un contexte insulaire de pression foncière. Pour maintenir une activité agricole significative à La Réunion, il est urgent de trouver une solution d'aménagement qui permette de satisfaire à la fois les besoins en logements et en équipements d'une population qui continue d'augmenter et les besoins

d'espaces de production pour l'agriculture.

Le total des besoins agricoles pour les 15 prochaines années peut être estimé à près de 50 000 hectares afin de garantir la compétitivité de notre agriculture.

Pour gérer ce tournant stratégique de l'aménagement du territoire, différentes planifications et révisions de documents d'urbanisme sont mises en œuvre.

Objectifs opérationnels

- Favoriser l'intégration et la valorisation de l'agriculture
- Contribuer à la réflexion, suivre l'évolution des territoires et mesurer l'impact sur l'activité agricole des différents projets d'aménagement
- Accompagner les agriculteurs dans leurs demandes de permis de construire, renforcer l'argumentaire et la nomenclature des avis de la CDPENAF par des justificatifs technico-économiques, et conforter la cohérence des avis et décisions des différentes commissions sur les demandes de construction en zones A et N des PLU.

Partenaires: Partenaires techniques et méthodologiques: CIRAD (Centre de coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement), DAAF (Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt), la Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DEAL), SAFER (Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural), ASP (Agence de Services et de Paiement) de La Réunion, Syndicat du Sucre de La Réunion, FRCA (Fédération Réunionnaise des Coopératives Agricoles) de La Réunion, Parc national de La Réunion, Conseil Départemental de La Réunion, Conseil Régional de La Réunion, etc.

Publics visés : communes, communautés de communes, groupements, associations d'agriculteurs et autres partenaires économiques.

Description du projet d'action

- Réalisation d'une veille foncière réglementaire pour la préservation quantitative et qualitative du foncier pour l'agriculture.
- Rédaction des fiches synthétiques d'information pour diffusion auprès des agriculteurs sur la gestion de la sole agricole et des différents impacts.
- Contribution et analyse des principaux documents d'urbanisme, de planification en cours d'élaboration ou de révision et rédaction des avis en tant que Personne Publique Associée.
- Participation aux dispositifs de concertation (comités de pilotage, CDPENAF, CDAF, etc.)
- Élaboration de notes techniques et argumentaires sur la réglementation des documents d'urbanisme et documents de planification.
- Apporter et formaliser toutes les informations utiles aux dépôts de demande de permis de construire en zone agricole par des agriculteurs permettant de mettre en évidence la nécessité et la vocation strictement agricole des projets de construction pour garantir la pérennité ou le développement de l'exploitation agricole, dans le respect des règlements d'urbanisme du territoire et dans le cadre de l'instruction des dossiers en CDPENAF (accompagnement des agriculteurs en amont et post CDPENAF).

Moyens matériels et humains : Nombre ETP, Frais communication, Investissement

- 1,20 ETP dont
- 0,80 (Chargé d'études territoriales)
- 0,20 ETP
- 0,20 ETP

Résultats attendus :

- Pérennisation des exploitations agricoles.
- Maintien de la SAU, voire augmentation par la récupération des friches.
- Valorisation et intégration de l'agriculture dans l'aménagement du territoire.
- Préservation quantitative et qualitative du foncier pour l'agriculture.

Libellé	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Nombre de dossiers CDPENAF accompagnés	10	15	15	15	15	15
Nombre de participations aux réunions	30	30	30	30	30	30
Nombre de fiches d'information rédigées et diffusées	2	5	5	5	5	5
Nombre d'avis rédigés	20	20	20	20	20	20



La représentation et mission consulaire

La représentation et mission consulaire

Plan d'Action (DAS 15.3): Construire une expertise et des outils mutualisés au sein du réseau pour expertiser et argumenter les avis rendus par les chambres: diagnostic territoriaux, études prospectives, fiches argumentaires

Ambition: Des communes à l'Europe, être présent sur des sujets choisis et avec efficience dans les lieux de décision appropriés pour peser sur les politiques publiques

Présentation et constat

La Chambre d'agriculture constitue auprès de l'État, des collectivités territoriales et des établissements publics, l'organe consultatif, représentatif et professionnel des intérêts agricoles et des agriculteurs.

Elle est consultée sur sa position sur toutes les grandes décisions concernant le monde agricole et rural en matière de développement agricole économique et social, d'aménagement du territoire et d'environnement. Elle est sollicitée par les autorités dès que l'agriculture est concernée par une décision ou un projet.

La Chambre d'agriculture est une vraie force de propositions

pour la définition de la politique agricole de notre département. Elle a ainsi un rôle important dans l'observation de l'agriculture réunionnaise pour pouvoir répondre ou anticiper sur les évolutions/mutations du monde agricole et rural et aux nouvelles attentes et exigences de la société en matière de santé et nutrition.

Constat

La représentation, étant une nécessité pour le bon fonctionnement des instances publiques, la Chambre d'agriculture se doit de prendre le leadership du développement agricole à La Réunion et rassembler tous les organismes compétents au sein des Comités.

Objectifs opérationnels

- Assurer toutes les missions de représentation de la Chambre (élus responsables).
- Faire du lobbying à Paris, à Bruxelles et auprès de nos collectivités, nos députés et sénateurs dans le but d'amplifier la structuration des filières en particulier, de préserver nos sources de financement et d'en créer de nouvelles.
- Mettre, au service de nos élus, notre analyse, d'expertise et d'études dans les domaines de l'aménagement du territoire, du développement des filières agricoles, de l'innovation et recherche, économique, juridique et environnementale de l'agriculture réunionnaise.
- Proposer des adaptations législatives et réglementaires spécifiques à l'agriculture réunionnaise.

Partenaires: Syndicats agricoles, agriculteurs, coopératives, groupements, associations agricoles, interprofessions.

Publics visés : Services de l'Etat, collectivités, EPCI, députés et sénateurs.

Description du projet d'action

- 1) Exploitation des données de la plateforme de capitalisation mise en place dans le cadre de l'action 5.3
- 2) Construire avec les élus les avis, notes, analyses pour transmission auprès des services de l'Etat, collectivités, EPCI, députés et sénateurs, etc.
- 3) Organisation de séminaires et de visites terrain sur les thématiques concernées.
- 4) Proposition aux élus, des outils d'aide à la décision dans le cadre de la consultation de la Chambre d'agriculture sur différentes thématiques (préparation de la nouvelle filière Canne, en proposant une nouvelle alternative (canne énergie, sucre bio...), évaluation des dispositifs d'aides POSEI, FEADER, évolution des coûts de production, nouvelles filères émergentes, développement des circuits courts et des signes de reconnaissance de nos produits locaux (ail, goyavier, letchi...), coopération régionale,)
- 5) Préparation des participations à des commissions consultatives compétentes en matière d'orientation agricole (comité Import/export, ODEADOM, ...), d'organisation économique et sociale (CESER,...) d'aménagement du territoire (CDPENAF, CDAF, COSDA, CLS,...) et aux instances décisionnelles.

Moyens matériels et humains : Nombre ETP, Frais communication, Investissement

- Président et les élus le représentant dans les différentes instances.

Résultats attendus :

- Nombre de propositions et projets CA retenus et mis en oeuvre.

Libellé	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Nombre d'avis rendus par la chambre	10	10	10	10	10	10
Nombre d'amendements déposés, dont nombre repris par les décideurs	2	2	2	2	2	2
Nombre de contributions aux textes techniques et réglementaires et reprises	4	4	4	4	4	4
Nombre de rencontres avec des élus locaux, nationaux, UE	10	15	15	15	15	15

La représentation et mission consulaire

La représentation et mission consulaire

Plan d'Action (DAS 15.4): Organiser la concertation inter OPA pour porter des positions et avis robustes auprès des pouvoirs public

Ambition: Des communes à l'Europe, être présent sur des sujets choisis et avec efficience dans les lieux de décision appropriés pour peser sur les politiques publiques

Présentation et constat

La Chambre d'agriculture a un statut d'établissement public, mais est pilotée par des élus professionnels représentant les principaux acteurs du secteur agricole, rural et forestier. Le fonctionnement est régi par diverses instances internes, telles que sessions, bureaux, commissions et comités d'orientations.

À ce titre, elles ont une spécificité définie par la loi, bénéficiant de l'autonomie administrative et sont soumises à la tutelle des pouvoirs publics.

Les missions de la Chambre Départementale d'agriculture sont définies dans le code rural aux articles L511-1 à L511-5. Elle constitue auprès de l'État ainsi que des collectivités territoriales et des établissements publics qui leur sont rattachés, l'organe consultatif, représentatif et professionnel des intérêts agricoles réunionnais.

La Chambre d'agriculture de La Réunion propose et soutient des actions dans des domaines variés : conseil d'entreprise et appui juridique, aménagement rural et foncier, développement local, formation, tourisme vert, productions animales et végétales.

Elle offre une logistique active et une recherche constamment vivifiée par des opérations pilotes.

Par ses actions d'information et de conseil, par l'intervention de ses agents sur le terrain, elle assure un rôle primordial de service auprès des agriculteurs qui investissent et prennent des risques.

Elle assure la charnière, en jouant un rôle de coordonnateur entre les différents partenaires du développement de l'agriculture.

C'est cette complémentarité dans ces rôles de représentation de consultation et d'intervention, qui donne à l'institution Chambre d'agriculture son originalité et lui confère son identité.

L'ambition affichée par la Chambre d'agriculture de La Réunion est d'être «la référence du développement des agricultures et des territoires» reposant sur des convictions fortes et partagées :

- nécessité de garder la proximité avec les différents acteurs du monde rural : agriculteurs et collectivités
- innovation comme moteur de l'action
- recherche de l'efficacité et de l'efficience des moyens à tous les échelons.

Objectifs opérationnels

- L'agriculture est devenue un sujet de débat public. Tout le monde a un avis sur les métiers de l'agriculture. Elle est attaquée sur de nombreux aspects, notamment sur l'environnement, la biodiversité, le bien-être animal, les conflits de voisinage (produits phytosanitaires), la qualité sanitaire et nutritionnelle des produits
- La Chambre d'agriculture a pour mission de défendre les intérêts du monde agricole et de son territoire
- À ce titre, la Chambre d'agriculture devra :
- Assurer une fonction de représentation auprès des pouvoirs publics et des collectivités territoriales
- Être à l'écoute de nos ressortissants et de faire émerger des propositions réalistes et atteignables
- Être force de propositions sur tous les sujets liés à l'agriculture et aux territoires ruraux
- Consulter les différents partenaires (syndicats, coopératives, autres organismes de développement,...) et produire des avis robustes et réalistes à proposer aux pouvoirs publics
- Réaliser des études et des rapports permettant d'appuyer les avis
- Faire des propositions pour faire évoluer la réglementation en vigueur

La Chambre d'agriculture de La Réunion est une vraie force de propositions en matière agricole. Elle participe à l'élaboration de la politique agricole de notre département en étroite collaboration avec les collectivités (Département/Région) et l'Etat. Elle intervient également sur l'animation et le développement des territoires ruraux. Sans oublier sa participation en application du code de l'urbanisme à la rédaction des SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale), Schémas de secteur et des Plans Locaux d'Urbanisme.

Le but de cette action est d'accompagner les agriculteurs mais aussi tous les acteurs du monde agricole. Celle-ci consiste à :

- Prendre le leadership du développement agricole et rassembler tous les organismes compétents au sein des Comités dont elle a assure l'animation, à savoir : Comité d'Orientation d'Élevage, Comité d'Orientation Recherche Développement Formation (COREDEF), les commissions internes (animales, végétales, formations, installations, etc.)
- Être à l'écoute des agriculteurs et de leurs divers représentants (OPA, syndicats agricoles, etc) afin de faire remonter leurs préoccupations, attentes, projets, ou leurs difficultés auprès des pouvoirs publics et les collectivités locales et les organismes nationaux et internationaux
- Renforcement des synergies entre les filières agricoles
- Participer aux réunions organisées par d'autres partenaires (COSDA, CROPSAV, RITA, etc.) et ainsi influencer les décisions
- Organiser régulièrement des réunions avec les OPA et échanger sur l'actualité et les actions à mener
- Être l'interlocuteur privilégié de nos collectivités locales dans le but d'amplifier la structuration des filières en particulier, mais également à l'échelon national à Paris, et international à Bruxelles
- Rencontrer régulièrement les partenaires économiques (coopératives, les Interprofessions animales et végétales, etc.) les organismes à vocation sanitaires (GDS, FDGDON, etc.), de recherches (CIRAD, ERCAN, etc.) et ainsi, définir des projets qui seront portés et défendus par la Chambre d'agriculture en y associant les organismes cités ci-dessus

Moyens matériels et humains : Nombre ETP, Frais communication, Investissement

Cette action sera coordonnée par le Directeur Général des Services, le Directeur Technique et en appui, les Responsables des Départements Productions (animales et végétales), Entreprises, Formation, Installation et Transmissions.

Résultats attendus :

- Maintenir une agriculture de type familial à La Réunion
- Restaurer le dialogue entre la société et agriculture
- Représenter de manière efficace les intérêts du monde agricole et rural pour une agriculture forte, «anticipative» et évolutive
- Favoriser l'installation de jeunes agriculteurs et faciliter le renouvellement des générations et ainsi maintenir une agriculture dynamique et défendable auprès des pouvoirs publics
- Consolider les filières existantes
- Développer les filières émergentes
- Proposer des solutions pour protéger notre agriculture notamment face à l'importation de produits (dégagements), risques sanitaires, etc
- Diminuer significativement la perte des surfaces agricoles

Libellé	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Nombre de réunions avec les OPA	-	4	4	5	5	5	5
Nombre d'avis retenus	-	2	2	3	3	4	4

La représentation et mission consulaire

La représentation et mission consulaire

Plan d'Action (DAS 15.5)

Répondre aux appels d'offres visant à apporter une expertise sur les politiques publiques

Ambition : Des communes à l'Europe, être présent et communiquer sur des sujets prioritaires, avec efficience dans les lieux de décision appropriés pour influencer les politiques publiques.

Présentation et constat

La réforme des marchés publics en application depuis 2016 vise à faciliter l'accès des petites et moyennes entreprises aux marchés publics. C'est un levier utile aux PME et TPE pour le développement de leur entreprise.

Un appel d'offres émane d'un commanditaire (entreprise privée ou publique), il met en concurrence plusieurs entreprises pour la réalisation d'une prestation, dans le but d'obtenir la meilleure offre possible. L'entreprise à l'origine de l'appel d'offre juge les candidats sur plusieurs critères (délais de réalisation prévus, stratégie, budget prévisionnel, etc), et sélectionne celui qui répond le mieux à sa demande.

L'appel d'offres est une obligation légale pour les marchés publics. Ils sont régis par des règles et procédures définies par l'Union Européenne et les gouvernements. Ainsi, tant la formulation de l'appel que la réponse est strictement encadrée.

Dans le cas d'un marché public, toute entreprise quelle que soit sa taille ou sa forme juridique, peut participer à un appel d'offres. En effet, deux principes régissent ce marché

- la liberté d'accès à la commande publique
- l'égalité de traitement des candidats.

Toute entreprise commercialisant des produits ou des services se voit confrontée, à un moment ou à un autre, à la question de l'appel d'offres et de ses multiples enjeux :

- enjeu de chiffre d'affaires
- enjeu de marges
- enjeu de limitation des coûts des propositions commerciales

Il s'agit ici d'apporter toutes l'expertises de la Chambre d'agriculture, qui constitue auprès de l'État ainsi que des collectivités territoriales et des établissements publics qui leur sont rattachés, l'organe consultatif, représentatif et professionnel des intérêts agricoles réunionnais.

L'ambition affichée par la Chambre d'agriculture de La Réunion est d'être acteur et référent du développement du monde agricole, des agriculteurs et du territoire, reposant sur des convictions fortes et partagées :

- Proximité du monde rural : agriculteurs et collectivités
- Innovation comme moteur de l'action
- Recherche de l'efficacité et de l'efficience des moyens à tous les échelons.

Objectifs opérationnels

Pour assurer un rôle de référence et d'expertise dans les domaines agricole et rurale, il faut :

- Rester en alerte et s'informer des appels d'offres en cours
- Organiser son expertise en amont pour obtenir la préférence de l'acheteur
- Analyser efficacement un cahier des charges
- Rédiger avec impact la solution
- Se distinguer lors des soutenances orales
- Organiser ses processus de réponse
- Appréhender les spécificités des appels d'offres publics

Partenaires: Les différents Départements de la CA: Diversification Végétale, Animale, Entreprise, Formation, Installation/transmission, la Direction prospective, projet et partenariat, la Direction administrative et financière, Les coopératives et Interprofessions animales (ARIBEV, ARIV) et végétales (CTICTS, ARIFEL, AROPFL, etc...) les organismes technique (GDS, FDGDON, ARP, etc,...), de recherches (CIRAD, ERCANE, ARMEFHLOR), etc.

Publics visés: Indépendants, micro-entreprise, PME, TPE, grands groupes, L'état (DAAF), les collectivités: Conseil Départemental, Conseil Régional, les communes et intercommunalités, les Mairies, etc...

Il faut se poser les bonnes questions avant de mobiliser un temps précieux pour répondre à un appel d'offres. Dès lors, il faut être très sélectif dans le ciblage des offres auxquelles nous y répondons. Dans le cas de marchés publics les appels d'offres sont souvent séparés en lots. Un organisme ne choisira jamais un même prestataire pour l'ensemble d'un marché séparé en lots. Il nous faut donc choisir les lots pour lesquels nous avons le plus de chances de remporter le marché.

Trois questions fondamentales permettront de savoir si nous devons ou non répondre à un appel d'offres :

- Avons-nous le temps d'y répondre ?
- Avons-nous les éléments indispensables pour y répondre ? (compétences, savoir-faire, connaissance du marché)
- Avons-nous des chances de le remporter ?

Pour répondre à un appel d'offre, le dossier est souvent structuré en deux parties :

La candidature de l'entreprise

Elle permet de présenter l'entreprise et de répondre aux questions suivantes :

- Quelles sont ses activités ?
- Quels sont ses points forts, ses domaines d'expertises ?
- Qui compose l'équipe ?
- Quelles prestations est-elle habilitée à réaliser ?
- En quoi possède-t-elle les compétences nécessaires pour répondre efficacement à cet appel d'offre ?
- Quelles sont ses références ?

La réponse à l'appel d'offre

Cette partie a pour but de présenter l'offre de l'entreprise. Elle doit préciser :

- ce que l'entreprise a compris de la demande initiale
- la stratégie prévue pour répondre aux attentes du commanditaire
- le budget prévisionnel
- · les délais estimés

Dans le cas d'un appel d'offre privé, la proposition peut être soumise à négociation une fois envoyée. A l'inverse, dans le cas d'un marché public attention à ne pas surévaluer l'offre. Le prix proposé lors de la candidature est celui qui sera retenu. Avant d'envoyer la réponse à un appel d'offre, il faut vérifier que :

7 traine a cirroyer la reponse a un apper a onre, irriade vermer que :

- le dossier répond efficacement et précisément à la demande initiale
- tous les documents requis sont signés
- la mise en avant des compétences de manière à nous distinguer des autres candidats

Les enjeux financiers pour l'entreprise sont les suivants :

- optimiser le nombre d'appels d'offres gagnés
- optimiser le chiffre d'affaires
- optimiser les marges générées, notamment par une fiabilisation des coûts de revient et une argumentation valorisant la plus-value apportée
- réduire les coûts des réponses

Les règles des appels d'offres publics représentent l'un des enjeux politiques des négociations

<u>Pour cela il faut :</u>

- Se préparer avant la consultation
- Bâtir une stratégie de réponse gagnante
- Suivre activement l'offre et être prêt à défendre les propositions

La conception, la mise en œuvre et l'évaluation de politiques publiques sont des missions récurrentes des établissements publics qui apportent un appui scientifique et méthodologique à l'élaboration de textes législatifs, réglementaires, et à la rédaction de documents techniques par sa contribution à la normalisation.

Il contribue à la prise de décision politique en faisant connaître l'existant et en évaluant les conséquences. Ouvert aux questions de la société, il est à l'écoute des pouvoirs publics (État et collectivités) et réalise pour eux des recherches finalisées et des expertises scientifiques et techniques indépendantes mais aussi pour le compte de communautés scientifiques et professionnelles. Il renforce la compétence des acteurs par l'appui à la formation et participe à la définition de programmes de recherche local, jusqu'à l'évaluation des réponses.

Moyens matériels et humains: Nombre ETP, Frais communication, Investissement

Cette action sera coordonnée par le Directeur Général des Services, le Directeur Techniques et La Direction prospective, projet et partenariat.

Ils s'appuient sur les outils et moyens suivants :

- Le service informatique et les outils internes
- Les différents Départements : appuie technique , économique et humain (mobilisation des techniciens)

Résultats attendus :

- Déployer le nouveau modèle de développement agricole
- Proposer des solutions pour protéger l'agriculture et permettre son développement
- Consolider les filières existantes
- Développer les filières émergentes
- Mettre en place la logistique nécessaire au positionnement sur différents marchés
- Reconnaitre le rôle important de l'agriculture dans la préservation de l'environnement et l'entretien des paysages
- Contribuer à la mise en œuvre de projets liés à la protection des milieux et ressources naturels
- Promouvoir à La Réunion une agriculture qui concilie performance économique, environnementale et sociétale

Libellé	Valeur 2019	Valeur 2020	Valeur 2021-2025
Nombre de participations aux réunions	8	10	10
Nombre d'appel offres répondus	4	6	8
Nombre d'appels d'offres retenus	4	4	6



Assurer les missions réglementaires et d'intérêt général

Communication

DAS 16.2 : Mettre en place un cadre commun afin d'anticiper les crises, une stratégie média

Ambition : Avoir des agriculteurs engagés dans la transition et porteurs de projets et solutions, capables, avec les conseillers, de dialoguer en dépassant les clivages

Présentation et constat

A l'échelle du territoire national mais aussi des Outre-mer, les Chambres d'agriculture constituent les porte-paroles de l'agriculture. A La Réunion, l'institution représente en effet auprès des pouvoirs publics les intérêts agricoles de son territoire à travers les élections qui s'appuient sur un corps électoral large qui permet de garantir une légitimité véritable aux élus qui administrent et président les Chambres d'agriculture.

C'est logiquement dans cet esprit que l'institution est en première ligne en matière de communication, notamment, en période de crise comme cela a été le cas, par exemple, lors de la période d'urgence sanitaire du Covid-19 et du confinement décidé à l'échelle du territoire national.

En effet, quelque soient les événements qui interviennent à l'année à l'image des épisodes climatiques exceptionnels ou des difficultés inhérentes à l'avenir des filières de production, c'est bien la Chambre d'agriculture qui intervient en première ligne avec l'objectif de toucher un maximum de publics non agricoles et d'informer au mieux les consommateurs,

collectivités ou institutions. Aussi, on assiste encore trop souvent à des communications spécifiques d'organisme et institution sans concertation.

L'intérêt de cette action est donc de définir une stratégie de communication à partir d'une structure commune en fonction des sujets d'actualité et faire en sorte de réagir au plus vite et au mieux face à une crise dans son ressenti, dans sa propagation en utilisant les atouts des médias existant localement qu'ils relèvent de la télévision, de la radio mais aussi du web ou encore de la presse quotidienne régionale : ce sont autant de vecteurs de communication relativement efficaces pour toucher le public contrecarrer les effets d'une crise ou d'un événement qui pourrait aussi bien concerner l'environnement, que l'impact des importations, la fixation des prix ou encore l'autonomie alimentaire et l'agriculture biologique.

Objectifs opérationnels

- Assurer une meilleure compréhension du monde agricole dans ses pratiques, ses évolutions et ses besoins
- Faire prendre conscience de l'avantage de l'agriculture locale vis-à-vis des importations
- Changer les mentalités sur la nécessité de consommer local
- Faire de la Chambre d'agriculture le premier interlocuteur de l'agriculture réunionnaise en matière de communication de crise
- Comprendre et saisir les attentes du public non agricole en adéquation avec les besoins des agriculteurs
- Renouer le lien entre agriculteurs et consommateurs en cas de crise et d'incompréhension
- Mettre en place un cahier des charges spécifique à la communication de crise en fonction des sujets

Partenaires: Syndicats agricoles, Département de La Réunion, DAAF, FRCA, interprofession.

Publics visés: Le grand public, les consommateurs, le public non agricole et l'ensemble des partenaires.

Fédérer l'ensemble des acteurs au sein d'une association qui permettra notamment la promotion et la défense du modèle agricole réunionnais :

- Mettre en place un groupe de travail ou un Comité de pilotage après avoir informé les partenaires de la démarche.
- Mettre en place une série d'actions avec un dénominateur commun à l'ensemble des partenaires agricoles ;
- Proposer, après concertation, un plan global de communication ;
- Définir une stratégie commune en direction du public non agricole ;
- Redonner à l'agriculture une image positive à travers des actions ciblées à travers une stratégie marketing établie en groupe de travail.

Moyens matériels et humains: Nombre ETP, Frais communication, Investissement

En matière d'ETP

- 2 pour le service Communication Chambre
- 2 pour la D3P de la Chambre

Moyens financiers à affiner

Investissement pour la campagne de communication et voir ensuite pour le fonctionnement de l'association.

Résultats attendus

- Une agriculture mieux défendue et plus forte
- Permettre au public non agricole d'adopter les produits péi et de mieux comprendre l'agriculture réunionnaise
- Lutte contre le phénomène d'agribashing

Libellé	Valeur 2020	Valeur 2025
Nombre d'actions de communication de crise	0	-
Nombre de partenaires impliqués	0	-
Nombre de sujets approchés	0	-

Assurer les missions réglementaires et d'intérêt général

Communication

DAS 16.2 : Fédérer les acteurs du monde agricole (moyens, message, stratégie)

Ambition : Avoir des agriculteurs engagés dans la transition et porteurs de projets et solutions, capables, avec les conseillers, de dialoguer en dépassant les clivages

Présentation et constat

En matière agricole, le territoire de La Réunion figure parmi les plus développés à l'échelle ultra-marine française avec près de 38% de la production agricole des Départements d'outre-mer mais aussi 34% des exploitations agricoles ou encore 35% des surfaces cultivées.

La production locale, composée des filières de production végétale (près de 6.000 exploitants organisés en coopérative, au sein des organisations de producteurs ou en qualité d'indépendants), des filières de production animale (3500 exploitants adhérents aux différentes coopératives ou indépendants) mais aussi de l'agriculture Biologique.

De manière globale, la production réunionnaise permet de couvrir jusqu'à 80% des besoins locaux en frais. Cette dernière s'est progressivement structurée. Néanmoins, aujourd'hui encore, au-delà de certaines initiatives qui fédèrent ces acteurs, il manque une vraie synergie et stratégie entre l'ensemble des partenaires du monde agricole réunionnais qu'il s'agisse des filières de production, de l'interprofession

mais aussi des institutions, collectivités, équipementiers ainsi que les formations syndicales locales et les acteurs de la transformation agricole.

L'objectif de la Chambre d'agriculture, est de mettre en place une véritable synergie entre les filières et les familles professionnelles et ainsi fédérer l'ensemble des acteurs et partenaires du mode agricole local autour d'une ambition commune à travers des moyens qu'ils soient publics ou professionnels, des actions concrètes en matière de communication sur la promotion de notre agriculture.

Il s'agirait de fédérer l'ensemble des acteurs autour d'un objectif commun comme la défense du modèle agricole dans les périodes de crise, de difficultés mais aussi de promotion à l'image, par exemple du Salon International de l'Agriculture de Paris, où nous assistons à une synergie intéressante en matière de valorisation de l'excellence agricole réunionnaise. La piste de la création d'une association peut dans ce contexte constituer une réponse intéressante en matière de stratégie.

Objectifs opérationnels

- Faire accepter le projet et donner envie aux partenaires d'y adhérer ;
- Construire une dynamique de coopération en prenant le temps de rencontrer les différents partenaires ;
- Créer un groupe de travail;
- Porter d'une seule voix l'agriculture réunionnaise à travers une synergie forte;
- Créer une association synonyme d'organisation publique et professionnelle agricole : créer du lien, tirer dans le même sens ;
- Valoriser nos productions et nos produits ;
- Défendre le modèle agricole réunionnais à armes égales face aux importations ;
- Communiquer régulièrement de manière partenariale ;
- Compenser les handicaps structurels.

Partenaires: Formations syndicales locales, Département de La Réunion, DAAF, FRCA, CIRAD, SAFER, GAB, Syndicat du Sucre, eRcane, organisations de producteurs, Associations réunionnaises interprofessionnelles, équipementiers locaux, associations d'agriculteurs.

Publics visés: Le grand public, les consommateurs et de manière globale le public non agricole et l'ensemble des partenaires.

Fédérer l'ensemble des acteurs au sein d'une association qui permettra notamment la promotion et la défense du modèle agricole réunionnais :

- Mettre en place un groupe de travail ou un Comité de pilotage après avoir informé les partenaires de la démarche.
- Mettre en place une série d'actions avec un dénominateur commun à l'ensemble des partenaires agricoles ;
- Proposer, après concertation, un plan global de communication ;
- Définir une stratégie commune en direction du public non agricole ;
- Redonner à l'agriculture une image positive à travers des actions ciblées à travers une stratégie marketing établie en groupe de travail.

Moyens matériels et humains : Nombre ETP, Frais communication, Investissement

En matière d'ETP:

- 2 pour le service Communication Chambre
- 2 pour la D3P de la Chambre
- Frais estimés à 10000 euros par an
- Investissement pour la campagne de communication et voir ensuite pour le fonctionnement de l'association.

Résultats attendus :

- Une agriculture mieux défendue et plus forte
- Permettre au public non agricole d'adopter les produits péi et de mieux comprendre l'agriculture réunionnaise
- Lutte contre le phénomène d'agribashing.

Libellé	Valeur 2020	Valeur 2025
Nombre de réunions de travail	0	-
Nombre de partenaires impliqués	0	-
Nombre d'actions collectives de communication	0	-

Assurer les missions réglementaires et d'intérêt général

Communication

DAS 16.4 : Ouvrir les exploitations sur les pratiques agricoles - Charte de voisinage (en positivant)

Ambition : Avoir des agriculteurs engagés dans la transition et porteurs de projets et solutions, capables, avec les conseillers, de dialoguer en dépassant les clivages

Présentation et constat

A La Réunion, les espaces agricoles, assimilables à la notion géographique de campagne ou d'espace rural à l'échelle de l'hexagone, peuvent aussi constituer un attrait pour de nouveaux arrivants en quête d'une meilleure qualité de vie, d'un espace de vie doté d'un environnement et d'une quiétude préservée.

Or, la méconnaissance du fonctionnement d'une exploitation agricole n'est pas un phénomène propre à la France métropolitaine. Les départements d'Outre-mer ne dérogent pas à ce phénomène et sont tout autant concernés par l'existence d'un climat d'incompréhension sinon de conflits nés d'une perception différente de la campagne, des espaces agricoles et de leurs pratiques.

En effet, à La Réunion, les « Hauts » de l'île par exemple attirent chaque année de nouveaux arrivants en quête d'une vie agréable et tranquille tournée vers la nature et l'environnement quand, pour les exploitants agricoles, ces zones correspondent avant tout aux activités agricoles qui dépendent de cette même nature.

Ce climat d'incompréhension sinon de conflit peut parfois atteindre des proportions inquiétantes allant des problèmes de bornage et de servitude à la méconnaissance des usages liés aux animaux, aux produits phytosanitaires et même à la fixation des prix liées à la vente. Il devient donc nécessaire sinon primordial de mieux partager cet espace et, donc, de mieux se connaître pour se comprendre et se respecter.

Dans ce contexte, la Chambre d'agriculture de La Réunion a l'opportunité d'ouvrir les exploitations agricoles au grand public, au voisinage et aux consommateurs pour une meilleure compréhension d'une part, du métier d'agriculteur, et, d'autre part, une meilleure concertation mais aussi de mettre en place une Charte comprenant des engagements qui devront être signés par les agriculteurs, les particuliers et les municipalités pour une meilleure compréhension des atouts et contraintes de l'activité agricole.

La Charte agricole de voisinage constitue à ce titre un outil efficace qui permettra aux deux publics de mieux se connaitre tout en rappelant les engagements des publics concernés.

Objectifs opérationnels

- Rapprocher les particuliers et consommateurs des agriculteurs
- Sensibiliser les municipalités partenaires sur leur rôle en matière de compréhension du monde agricole et, notamment, en matière de décision d'aménagement
- Permettre le dialogue entre particuliers et exploitants
- Lister les engagements de chaque partie et faire en sorte qu'il y ait consensus
- Organiser des matinées d'ouverture des exploitations au grand public pour une meilleure compréhension du monde agricole, de ses pratiques et de ses obligations
- Inclure un aspect de type pédagogique ou atelier au cours de ces matinées qui peuvent prendre pour cadre un quartier, un village ou une commune
- Anticiper les freins qui peuvent naitre du rapprochement de ces deux mondes

Partenaires : Formations syndicales, Association des maires de La Réunion, Département de La Réunion, Préfecture ou DAAF Réunion, Gendarmerie nationale

Publics visés: Les agriculteurs et les particuliers dans un premier temps puis, les mairies volontaires et la gendarmerie, qui gère majoritairement les espaces ruraux sur le territoire. En bref, l'ensemble des signataires.

Mettre en place une Charte de voisinage type énumérant les engagements distincts des agriculteurs dans leur pratique et leur écoute, d'une part, et des particuliers dans leur compréhension du monde agricole d'autre part.

Cette charte de voisinage devra faire préalablement faire l'objet d'un consensus entre les différents acteurs et signataires avec au préalable plusieurs étapes fondamentales tout en l'associant à l'ouverture des exploitations au public :

- Validation en réunion de bureau et en assemblée plénière
- Réunion de travail et présentation aux partenaires
- Appel à candidature des municipalités intéressées
- Réunion avec les agriculteurs concernés
- Campagne de communication
- Réalisation d'un guide sur les pratiques agricoles spécifiques
- Débriefing et rédaction bilan

Moyens matériels et humains : Nombre ETP, Frais communication, Investissement

En matière d'ETP: 2 pour le service Communication (préparation du projet de Charte de voisinage)

Frais estimés à 8000 euros par an (problématique Covid-19 à gérer)

Investissement pour la signature : campagne de communication presse, radio et matériel spécifique (Kakemono, Affiches et flyers et point presse de lancement)

Résultats attendus :

- Une agriculture mieux défendue et plus forte
- Permettre au public non agricole d'adopter les produits péi et de mieux comprendre l'agriculture réunionnaise
- Lutte contre le phénomène d'agribashing.

Libellé	Valeur 2020	Valeur 2025
Nombre de chartes de voisinage signées	0	-
Nombre de partenaires impliqués dans le projet	0	-
Nombre de matinées sur les exploitations	0	-



Un COP en cohérence avec le projet Agripéï 2030

Lors de la rédaction de ce nouveau Contrat d'Objectifs et de Performance 2019-2025, une attention particulière a été donnée en matière de cohérence avec le projet Agripéï 2030 dont on retrouve l'esprit à travers les domaines d'activités stratégiques de cette feuille de route. Nous vous présentons ci-dessous une synthèse des 39 actions du projet porté par le Département de La Réunion.

1	Mettre en place une cellule foncière forte intégrant un observatoire du foncier et des systèmes d'exploitation, des moyens juridiques et des
	instances de concertation adaptés
2	Considérer la préservation de l'espace agricole comme fondement de l'aménagement du territoire
3	Augmenter la maitrise foncière par la puissance publique, et favoriser la mise en place d'outils incitatifs et coercitifs efficaces permettant la préservation du foncier agricole
4	Préserver les différentes fonctions de l'agriculture dans l'aménagement du territoire
5	Réaliser des échanges fonciers structurants/restructurations foncières sur les parcelles en friche avec des contraintes spécifiques
6	Rénover / simplifier la procédure de terres incultes en l'associant à des outils incitatifs et coercitifs
7	Mettre en œuvre un plan global de rénovation et création des chemins agricoles (privés et publics)
8	Amplifier l'aménagement du foncier agricole (travaux d'amélioration foncière) par le biais de procédures simplifiées et optimisées
9	Soutenir et favoriser le développement des productions agricoles identitaires et/ou fortement concurrencées par les importations
10	Expérimenter et favoriser l'émergence de nouvelles filières et nouveaux systèmes de production associés
11	Segmenter les marchés et mettre en place des signes de reconnaissance valorisant notamment les produits pays
12	Déterminer les modalités organisationnelles, techniques, et financières permettant d'établir un rapport gagnant gagnant entre industriels et planteurs de canne (en garantissant l'équilibre de diversification)
13	Développer des unités de transformation et la logistique permettant de répondre à la demande locale et /ou d'assurer une meilleure régularité de l'offre
14	Augmenter l'approvisionnement des produits locaux dans la commande publique en général et notamment la restauration collective
15	Favoriser les démarches visant à rapprocher le producteur et le consommateur
16	Mettre en place un plan export Ambitieux
17	Rénover et mettre en cohérence les outils financiers et outils de contrôle aux frontières permettant de préserver la production locale face aux importations
18	Mettre en place une politique de retraite et pré-retraite agricole
19	Simplifier les démarches destinées à la transmission et l'installation d'agriculteurs et garantir des exploitations économiquement viables
20	Trouver une répartition plus favorable de la chaine de valeur au profit de l'agriculteur
21	Moderniser et mutualiser les moyens matériels nécessaires à l'exploitation /
22	Soutenir la création et l'animation de groupements d'employeurs
23	Mettre en place des dispositifs incitatifs pour l'emploi saisonnier (maintien des droits au RSA ouverts,)
24	Développer des actions de formation et de promotion des métiers agricoles (ex: bourse de l'emploi, forums des métiers) et agro-alimentaires
25	Favoriser la production d'énergies renouvelables et mener une expérimentation sur la canne énergie
26	Poursuivre le développement encadré de l'agritourisme
27	Mener des études macro-économiques et mettre en place des projets pilotes permettant de renforcer la valorisation des différents produits de la canne (fibre, etc.) et les complémentarités interfilières
28	Mettre en place des itinéraires techniques/conduites d'élevage et des méthodes de lutte alternatives permettant de réduire l'utilisation des produits de santé végétale et animale/phytopharmaceutiques et renforcer la maitrise sanitaire des élevages
29	Généraliser le principe d'économie circulaire aux matières résiduaires organiques, aux déchets de l'agriculture (réduction, collecte, recyclage, valorisation) ou à l'alimentation animale (ex: fourrage) dans le cadre d'une synergie interfilière
30	Mettre en œuvre un plan BIO ambitieux pour le territoire
31	Adapter l'agriculture et ses outils de production aux effets du changement climatique
32	Assurer une relance rapide des productions impactées en cas de catastrophe naturelle ou sanitaire (fonds de relance, FMSE,)
33	Renforcer la vigilance épidémiologique de la zone océan indien (Observatoire) dans le cadre de la coopération régionale et rendre systématique la sensibilisation et le contrôle aux frontières des passagers, végétaux, animaux et produits agricoles importés
34	Poursuivre le développement des grands périmètres irrigués et l'alimentation en eau collective des Hauts
35	Poursuivre le développement et la réhabilitation des retenues collinaires
36	Systématiser le principe d'économie, de rationalisation de la ressource en eau et de l'adaptation de la qualité de l'eau aux usages
37	Assurer une traçabilité par la transparence de l'information sur la provenance et le mode de production des produits quelque soit le circuit de commercialisation
38	Eduquer la population au «bien manger» aux produits agricoles diversifiés et leur rôle dans l'aménagement du territoire (horticulture, agriculture, agriculture, agriculture, agriculture) dès le plus jeune âge, notamment à travers la restauration collective et l'école
39	Promouvoir de façon affirmée et régulière les produits pays, en liaison notamment avec les différentes cibles et circuits de commercialisation

